



**HAL**  
open science

# Implantation des ordres mendiants dans l'ancien diocèse de Genève (XIIIe - XVIIe siècle)

Amélie Roger

► **To cite this version:**

Amélie Roger. Implantation des ordres mendiants dans l'ancien diocèse de Genève (XIIIe - XVIIe siècle). Histoire. Université de Lyon, 2021. Français. NNT : 2021LYSE2097 . tel-03711333

**HAL Id: tel-03711333**

**<https://theses.hal.science/tel-03711333v1>**

Submitted on 1 Jul 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2021LYSE2097

## THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**École Doctorale : ED 483**

**Sciences sociales**

Discipline : Histoire

*Spécialité : Archéologie médiévale et moderne*

Soutenue publiquement le 15 décembre 2021, par :

**Amélie ROGER**

---

### **Implantation des ordres mendiants dans l'ancien diocèse de Genève (XIIIe - XVIIe siècle).**

---

Devant le jury composé de :

Andreas HARTMANN-VIRNICH, Professeur des universités, Université Aix-Marseille 1, Président

Elisabeth LORANS, Professeure des universités, Université de Tours, Rapporteuse

Ludovic VIALLET, Professeur des universités, Université Clermont Auvergne, Rapporteur

Jacques BUJARD, Conservateur en Chef du Patrimoine, Office du patrimoine et de l'archéologie, Examineur

Anne BAUD, Maître de conférences HDR, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

# Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2  
UMR5138 Archéologie et Archéométrie  
UFR Temps et territoire - Département d'Histoire  
Ecole doctorale de Sciences Sociales (ED 483)

# IMPLANTATION DES ORDRES MENDIANTS DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE GENÈVE

(XIII<sup>E</sup> - XVII<sup>E</sup> SIÈCLES)

Par Amélie ROGER

Sous la direction de Mme Anne BAUD

Volume 1 - Texte



Thèse d'archéologie médiévale et moderne

(Doctorat d'Histoire)

Présentée et soutenue publiquement le 15 décembre 2021

en vue de l'obtention du grade de docteur de l'université Lumière Lyon 2

Devant un jury composé de :

<b>Anne Baud</b>	MCF HDR, Université Lumière Lyon 2, UMR5138
<b>Jacques Bujard</b>	Docteur, Conservateur cantonal, Chef de l'Office du patrimoine et de l'archéologie
<b>Andréas Hartmann</b>	Professeur, Université d'Aix-Marseille I, UMR 7298 LA3M
<b>Elisabeth Lorans</b>	Professeur, Université de Tours, UMR 7324, membre de l'I.U.F.
<b>Ludovic Viallet</b>	Professeur, Université Clermont Auvergne, Espaces et cultures (CHEC)
<b>Panayota Volti</b>	MCF, Université Paris-Nanterre, Arscan-Thema UMR 7041



## Liste des abréviations

- A.C.V. : Archives cantonales vaudoises
- A.D.A. : Archives Départementales de l'Ain
- A.D.Ar. : Archives Départementales de l'Ardèche
- A.D.C.O. : Archives Départementales de Côte-d'Or
- A.D.H.S. : Archives Départementales de Haute-Savoie
- A.D.R. : Archives Départementales du Rhône
- A.D.S. : Archives Départementales de Savoie
- A.E.G. : Archives d'Etat de Genève
- A.M.A. : Archives Municipales d'Annecy
- A.M.C. : Archives Municipales de Cluses
- A.N. : Archives Nationales
- B.H.G. : Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève
- B.I.N.G. : Bulletin de l'Institut National Genevois
- B.M.A.H. : Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire (*Genava*)
- B.M.L. : Bibliothèque Municipale de Lyon
- B.N.F. : Bibliothèque Nationale de France
- B.R.T. : Bibliothèque Royale de Turin
- C.I.G. : Centre d'iconographie de la bibliothèque de Genève
- D.H.B.S. : Dictionnaire Historique et Biographique Suisse
- MH Charenton : Archives des Monuments Historiques, site de Charenton
- M.O.P.H. : *Monumenta Ordinis Praedicatorum Historica*
- R.H.E.S. : Revue d'Histoire Ecclésiastique Suisse
- S.H.M.E.S : Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur public
- S.R.A. : Service Régional d'Archéologie



## Remerciements

Mes remerciements les plus sincères s'adressent à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, scientifiquement ou pas, à Lyon et ailleurs, ont contribué à la réalisation et à l'achèvement de ce travail.

A Anne Baud, ma directrice de recherche. De mon arrivée à Cluny en septembre 2011 au dépôt de cette thèse, merci pour ces dix années de conseils, d'encouragements, de voyages, de rencontres, et d'archéologie.

A tous les archéologues, historiens, archivistes, bibliothécaires, personnels administratifs et passionnés qui ont bien voulu répondre à mes nombreux questionnements et m'orienter dans l'entreprise de cette thèse : Laurent Berman (archéologue, Thonon), Jérôme Bouchet (responsable du patrimoine diocésain), le père Bouvard (Saint-Nicolas de Cluses), Julien Coppier (Archives départementales de la Haute-Savoie), François Falconnet (Archives cantonales vaudoises), Anne Flammin (ITA-BIATOS UMR 5138 ArAr), Alain Guiraud (Evian), Alex Malgouverné (Historien, Gex), Marylise Marmara (ITA-BIATOS), Jean-Louis Mivel (maire de Cluses, 2017), le père Müller (Saint-Maurice d'Annecy), Nicolas (services techniques de Cluses), les pères Alexandre et Vincent (hébergement Cluses), Florence Poirier (archiviste et responsable du patrimoine de Cluses), François Pouget (services techniques d'Annecy), Olivia Puel (Archéologue), Marie-Claude Rayssac (Archives municipales d'Annecy), Anne Schmitt (Chercheur, UMR5138 ArAr), Catherine Schmutz Nicod (historienne des monuments, Lausanne), Jean Terrier (archéologue, Genève), Rachel Varescon (adjointe Culture, mairie de Cluses), Christine Veyrat de Lachenal (Archives municipales d'Annecy), le Musée du Léman et les Archives d'Etat de Genève, et l'ensemble de laboratoire ArAr (UMR 5138) de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée.

A tous ceux qui ont contribué aux opérations archéologiques et archivistiques menées dans le cadre de cette thèse : Sidonie Bochaton, Romain Boissat, Alice Borel, Gérard Charpentier, Clarisse Couderc, Mathilde Duriez, Camille Meunier, Vincent Niochet, Justine Saadi.

A tous les amis à qui je ne pourrai plus dire « Non, je dois travailler sur ma thèse » : les colocs (Anne-Cha, Alex, Loïc, Vanessa, Charlotte, Stéphanie, Nora, Ophélie, Lola, Ludo et tous les autres), les « meufs en ville » (Jo et sa progéniture, Amélie, Carine et Anne-So), les « copines du lundi » (Sido, Lola, Guillemette et leurs copains), toutes les équipes de Stud'Archéo depuis Romain et Sandra avec qui nous avons fondé cette superbe association, jusqu'aux « petits » jeunes d'aujourd'hui qui prennent la relève, les voisins du petit village qu'est notre quartier (Alex, Vincent, Jeannot et Marie-Jo, les Pompos, Anne, Sophie, Emma, Papé, Christian, Christophe et tous ceux qui se reconnaîtront), Claudie et son aréopage versatile et dégingandé.

A mes fournisseurs de détente et de bonne humeur, d'échappatoires et de quizz musicaux Chris' et Lolotte (présents depuis le début et dont la Movida m'a accompagnée jusqu'au bout de la Méditerranée), Jojo et sa Linotte (qui fait les meilleurs jus de tomates sans tabasco), Vivi et son « Amélie Boulay! » qui nous permet de faire revivre à tue-tête les chanteurs morts (ou presque), Evelyne LA mama de la fête (*singila mingi!*) et l'Îlot sans qui le confinement n'aurait pas eu la même saveur !

A tous ceux que j'ai sans doute oublié de mentionner mais qui se reconnaîtront dans ce petit paragraphe.

A ma famille : mes parents sans qui je n'aurais pu mener cette thèse à bout, mes « petits » frère et sœurs Sophie, Antoine, Constance (merci pour les relectures finales!) et Pauline, le gang des beaux-frères Adrien, Thomas, Angelo et Guillaume et mes neveux et nièces Euphémie, Georges, Victoire et Gabin.

J'adresse un dernier remerciement tout particulier aux membres du service archéologique de la ville d'Autun (Yannick, Angel', Tristan et Clarisse) ainsi qu'à Edith (ma super voisine-logeuse!). Merci pour votre patience, votre accueil et l'aide finale apportée dans les tous derniers mois de rédaction.



## Sommaire

Liste des abréviations	3
Remerciements	5
Sommaire	9
<b>INTRODUCTION</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE LIMINAIRE</b>	<b>23</b>
<b>Les ordres mendiants</b>	<b>23</b>
<b>Le contrôle de la chrétienté au XIIe siècle</b>	<b>24</b>
<b>Les décrets pontificaux fondateurs</b>	<b>25</b>
<b>L'ordre dominicain</b>	<b>26</b>
Saint Dominique et les prémices de l'ordre	27
La reconnaissance officielle	28
Les spécificités dominicaines	29
<b>L'ordre franciscain</b>	<b>31</b>
Saint François et les premiers frères	31
Organisation rapide de l'ordre	32
Décès de François, un saint en devenir	33
Expansion primitive de l'ordre	34
La pauvreté absolue comme idéal franciscain	35
<b>Le Carmel</b>	<b>37</b>
Le mont Carmel et l'érémisme	37
Les premiers « carmes »	38
Albert de Jérusalem et une première « formule de vie »	38
Spécificités des carmes	39
Confirmation de l'Ordre	40
Fuite vers l'Occident	40
Adaptation à l'apostolat mendiant	41
Confirmation du statut de mendiant	42
<b>L'ordre des ermites de saint Augustin</b>	<b>43</b>

Des origines africaines	43
L'érémisme augustin en Occident	44
L'organisation primitive de l'ordre augustin	44
Difficile adoption de la condition mendicante	45
Assimilation finale : le rôle de Boniface VIII	46
Expansion initiale de l'ordre des ermites de saint Augustin	47
<b>Les mendiants et la ville</b>	<b>48</b>
Prêcher au coeur du monde	48
Quêter pour vivre	49
D'autres logiques d'implantation urbaine	50
<b>Les mouvements de réformation mendiants à la fin du Moyen âge</b>	<b>52</b>
Des divergences précoces chez les franciscains	52
Les dominicains et la Réforme de Hollande	54
Les congrégations observantes des augustins	56
Mitigation et Contre-Réforme des carmes	57
<b>SOURCES</b>	<b>61</b>
<b>Des sources dispersées</b>	<b>62</b>
<b>Une importante documentation iconographique de la région</b>	<b>65</b>
La « Topographie française » de Claude Chastillon	65
Le Theatrum Sabaudiae (XVIIe siècle)	67
Les Mappes sardes (XVIIIe siècle)	70
Les plans et cartes suisses	71
Les cadastres napoléoniens et français	73
La cadastration contemporaine	75
<b>Sources sur le couvent dominicain de Genève</b>	<b>75</b>
<b>Sources sur le couvent franciscain de Genève</b>	<b>77</b>
<b>Sources sur le couvent franciscain de Nyon</b>	<b>78</b>
<b>Sources sur le couvent carme de Gex</b>	<b>79</b>
<b>Sources sur le couvent augustin de Seyssel</b>	<b>80</b>
<b>Sources sur le couvent dominicain d'Annecy</b>	<b>83</b>
<b>Sources sur le couvent augustin de Thonon</b>	<b>86</b>

<b>Sources sur le couvent franciscain de Cluses</b>	<b>88</b>
<b>Sources sur le couvent augustin de Genève</b>	<b>89</b>
<b>Sources sur le couvent dominicain de Coppet</b>	<b>91</b>
<b>Sources sur le couvent franciscain d'Evian</b>	<b>91</b>
<b>Sources sur le couvent franciscain d'Annecy</b>	<b>93</b>
<b>HISTORIOGRAPHIE ET ETUDES ARCHEOLOGIQUES</b>	<b>97</b>
<b>Approches générales</b>	<b>100</b>
<b>Sur les dominicains de Genève</b>	<b>102</b>
<b>Sur les franciscains de Genève</b>	<b>102</b>
<b>Sur les franciscains de Nyon</b>	<b>103</b>
<b>Sur les carmes de Gex</b>	<b>103</b>
<b>Sur les augustins de Seyssel</b>	<b>103</b>
<b>Sur les dominicains d'Annecy</b>	<b>103</b>
<b>Sur les augustins de Thonon</b>	<b>104</b>
<b>Sur les franciscains de Cluses</b>	<b>104</b>
<b>Sur les augustins de Genève</b>	<b>105</b>
<b>Sur les dominicains de Coppet</b>	<b>105</b>
<b>Sur les franciscains d'Evian</b>	<b>105</b>
<b>Sur les franciscains d'Annecy</b>	<b>106</b>
<b>PREMIERE PARTIE : MISE EN PLACE D'UN RESEAU MENDIANT ET CONDITIONS D'IMPLANTATIONS</b>	<b>107</b>
<b>Chapitre I - XIIIe siècle : Arrivée des mendiants dans le diocèse de Genève</b>	<b>109</b>
<b>I. 1. Cadre spirituel du diocèse avant l'arrivée des premiers mendiants</b>	<b>109</b>
<b>I. 2. Premières implantations mendiante (Genève et Nyon)</b>	<b>113</b>
I. 2. a. Les dominicains de Genève (1263 - 1534)	114
I. 2. b. Les franciscains de Genève (1266 - 1534)	119
I. 2. c. Les franciscains de Nyon (v. 1293 - 1536)	123

<b>I. 3. Les tenants d'une première implantation discrète dans le diocèse</b>	<b>125</b>
I. 3. a. Contourner la montagne	126
I. 3. b. Faible démographie, faible urbanisation	127
I. 3. c. Des facteurs géopolitiques	128
<b>Chapitre II - Premières implantations carme et augustine</b>	<b>133</b>
<b>II. 1. Implantations des couvents mendiants de Gex et de Seyssel</b>	<b>133</b>
II. 1. a. Les carmes de Gex (1343 - v. 1790)	134
II. 1. b. Les ermites augustins de Seyssel (1348 - v. 1770)	141
<b>II. 2. Importance du rôle des laïcs dans les fondations</b>	<b>146</b>
II. 2. a. Rôle du couvent gexoïse dans les imbroglis territoriaux locaux	146
<i>Implantation dans un climat belliqueux</i>	146
<i>Le choix des carmes</i>	148
<i>Rôle de la monarchie française pour le rétablissement des carmes à Gex après la Réforme</i>	151
II. 2. b. Les bourgeois et les augustins de Seyssel	153
<i>Une ville administrée par les syndics</i>	153
<i>L'origine méconnue des augustins de Seyssel</i>	154
<i>L'indifférence des bourgeois vis-à-vis des augustins ?</i>	155
<i>Le couvent objet d'incartades politico-religieuses ?</i>	156
<i>Implication des puissants et désaveu confirmé des bourgeois</i>	158
<b>II. 3. Gex et Seyssel dans le réseau carme et augustin</b>	<b>162</b>
II. 3. a. Provinces carmes et augustines dont dépendaient le diocèse de Genève	162
<i>Les provinces carmes</i>	162
<i>Les provinces des augustins</i>	164
II. 3. b. Les couvents antérieurs dans la province au début du XIVe siècle	165
<i>Les couvents carmes au voisinage de Gex</i>	165
<i>Couvents de la province augustine de Bourgogne et de Narbonne</i>	166
II. 3. c. Une expansion ordonnée : l'exemple des augustins de la province de Bourgogne et de Narbonne (première phase - XIVe siècle)	167
<b>Chapitre III - Une seconde phase d'implantations mendiante dans le diocèse</b>	<b>175</b>
<b>III. 1. Implantations mendiante tardive dans le diocèse</b>	<b>175</b>
III. 1. a. Les dominicains d'Annecy (1422-1791)	175
III. 1. b. Les ermites augustins de Thonon (1427-1536)	181
III. 1. c. Les franciscains observants de Cluses (1471-1791)	185
III. 1. d. Les ermites augustins de Genève (v. 1480 - 1535)	194

III. 1. e. Les dominicains de Coppet (1490 - 1536)	200
III. 1. f. Les franciscains observants d'Evian (v. 1550 - 1772)	204
III. 1. g. Les franciscains observants d'Annecy (1534 - 1771)	208
III. 1. h. Les dominicains des Voirons (1643 - 1768)	212
<b>III. 2. Les modalités d'implantation</b>	<b>213</b>
III. 2. a. Positionnement dans les réseaux mendiants	214
<i>L'exemple des augustins de la province de Narbonne-Bourgogne (seconde phase - XVe siècle)</i>	214
<i>Diffusion de l'Observance</i>	216
III. 2. b. Les fondateurs	219
<i>Jean Bourgeois et l'observance franciscaine</i>	219
<i>Jean de Brogny et les dominicains d'Annecy</i>	221
<i>Amédée VIII et les augustins</i>	223
<i>La famille de Savoie</i>	224
<i>Amédée de Viry et les dominicains de Coppet</i>	226
<b>DEUXIEME PARTIE : INSERTION DES COMMUNAUTES MENDIANTES DANS LES PAYSAGES URBAINS</b>	<b>231</b>
<b>Chapitre I - Situation des villes</b>	<b>233</b>
<b>I. 1. Un réseau de villes en construction</b>	<b>233</b>
I. 1. a. Origines des villes	233
I. 1. b. Rôle du commerce dans le développement des villes en Savoie du nord	235
I. 1. c. Présence d'une personnalité politique	236
<b>I. 2. Axes de communications dans le diocèse</b>	<b>237</b>
I. 2. a. Un réseau routier ancien	237
I. 2. b. Un réseau routier contraint par la géographie	238
I. 2. c. L'atout rhodanien	239
I. 2. d. Des villes de traversées	240
<b>Chapitre II - Morphologie urbaine avant l'arrivée des mendiants</b>	<b>245</b>
<b>II. 1. Les éléments naturels</b>	<b>245</b>
II. 1. a. La montagne	245
II. 1. b. L'eau	247
<i>Avantages liés à l'eau</i>	250
<i>Inconvénients liés à la présence de l'eau</i>	251

II. 1. c. Les espaces péri-urbains	254
<b>II. 2. Structuration urbaine</b>	<b>256</b>
II. 2. a. Les châteaux	256
II. 2. b. Les enceintes urbaines	258
II. 2. c. Les profils urbains	262
II. 2. d. Souvenirs toponymiques	264
<b>Chapitre III - Installation des mendiants dans la ville</b>	<b>269</b>
<b>III. 1. Présence mendicante dans la ville avant la construction conventuelle</b>	<b>270</b>
<b>III. 2. Les étapes officielles de l'implantation conventuelle</b>	<b>272</b>
<b>III. 3. Localisation des couvents dans le tissu urbain</b>	<b>274</b>
III. 3. a. Couvents intra-muros	274
III. 3. b. Couvents extra-muros dans les faubourgs proches	278
III. 3. c. Couvents extra-muros loin de la ville	280
<b>III. 4. Impact sur le parcellaire urbain et périurbain</b>	<b>283</b>
III. 4. a. Mise en valeur d'un espace ignoré : les dominicains de Palais	284
III. 4. b. Développement de quartiers et de faubourgs	285
III. 4. c. Cas où l'influence sur le parcellaire fut limitée	287
III. 4. d. Impact négatif : les cordeliers d'Evian	289
Table des illustrations	293

## INTRODUCTION

Parler des ordres mendiants aujourd'hui, c'est évoquer une réalité qui semble avoir disparu. L'existence de ces dominicains, franciscains, carmes et augustins s'est pourtant perpétuée dans notre paysage urbain actuel, du plus petit hameau à la plus grande ville. On ne compte plus les « places des Jacobins », tirant leur nom du couvent parisien médiéval des dominicains sis rue Saint-Jacques, les « rues des cordeliers », désignation française des franciscains portant une corde autour de la taille, ou encore les « quartiers des grands-carmes » et « quais des grands-augustins ». Nombreux sont les couvents ayant aujourd'hui disparu, réutilisés séculièrement ou détruits, pour la plupart, après la Révolution française. Leurs toponymes, eux, perdurent et nous laissent entrevoir l'importante place que ces ordres prenaient dans nos villes médiévales fleurissantes. Pour autant, l'ensemble de ces ordres est encore en activité aujourd'hui, soit dans des formes originales, soit dans des mouvances réformées diverses et plus ou moins éloignées des intuitions initiales de leurs fondateurs.

Les ordres mendiants se sont développés en nombre dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. À cette époque, l'Occident chrétien faisait face à un développement de mouvements hérétiques sans précédent depuis l'Antiquité<sup>1</sup>. Ces derniers ont su trouver un

---

<sup>1</sup> Chelini 1991, 417-419.

terreau propice à leurs revendications hétérodoxes, particulièrement dans les villes où les populations reçoivent une éducation religieuse de plus en plus poussée et où les tensions urbaines peuvent faire croître des velléités d'antagonisme. De grands mouvements ont ainsi vu le jour, notamment dans le sud de la France, tels que les Vaudois ou les Cathares. La réponse pontificale fut avant tout pacifique, l'idée étant de ramener par la parole les hommes « perdus » sur le droit chemin. C'est ainsi que le pape favorise le développement de nouveaux modèles de vie communautaire, et approuve la création de ces ordres dits « mendiants ».

C'est à cette époque que Dominique de Guzman, chanoine de Castille, entreprend un long voyage de prédications entre Toulouse et Carcassonne. L'expérience lui donne l'intuition de créer à Toulouse une petite communauté cherchant à enseigner les dogmes orthodoxes chrétiens aux foules, tout en vivant dans un idéal de pauvreté, de mendicité, à l'image des apôtres du Christ. Elle constitue les prémices de l'ordre dominicain, ou ordre des frères prêcheurs. Plus au sud, en Italie, François d'Assise rejette les fastes de sa vie familiale et part seul à la rencontre des plus pauvres. Vivant à la manière de ces derniers, il devient le *Poverello*, le petit pauvre, et ne cesse de les édifier par sa parole, mais également par son comportement bienveillant, débordant d'empathie et de charité. Il sera rejoint petit à petit par d'autres hommes, conquis par ce modèle de vie religieuse au service du plus faible, communauté qui se développera rapidement pour devenir l'ordre franciscain, l'ordre des frères mineurs. Les carmes suivent un schéma originel différent. Leur initiateur, Berthold de Calabre, fonde cette institution en 1185 au Mont-Carmel, origine de leur nom, et la place dans une mouvance érémitique et contemplative. En 1238, la fin d'une trêve entre Islam et Chrétienté dans les Etats latins pousse les membres du Carmel à rejoindre l'Occident. C'est à cette époque que le pape décide d'adapter leur règle à celle des ordres mendiants. On devine ici le resserrement toujours plus fort d'un maillage religieux constitué par une armée spirituelle pontificale. En 1256, dans le sud de la France et en Italie, de nombreux ermites ayant choisi de suivre la règle de saint Augustin furent unilatéralement rassemblés en une même communauté par le pape Alexandre IV. Ils reçurent le nom d'ermite de saint Augustin, mais furent très rapidement et communément reconnus sous le nom d'augustins. Nombreuses seront les

autres propositions inspirées par ces modèles. Face à leur prolifération et, de fait, à la difficulté croissante des les encadrer, le pape prend une décision radicale. Pendant le second concile de Lyon, en mai et juin 1274 sous la présidence de Grégoire IX, les ordres mendiants sont réduits et limités à quatre (plus d'une vingtaine ayant été supprimée<sup>2</sup>).

Ces religieux arrivent dans l'ancien diocèse de Genève, aire géographique de notre étude, au compte-goutte entre le XIIIe et le XVIe siècle. On les retrouve dans les dix principales localités du territoire. Les premiers à se présenter sont les dominicains et franciscains, à Genève et Nyon, suivis quelques dizaines d'années plus tard par les augustins à Seyssel et les carmes à Gex. Les grandes crises du XIVE siècle marquent un long temps d'arrêt dans les fondations qui ne reprennent qu'au début du XVe siècle. Des couvents dominicains sont alors érigés à Annecy, Coppet et aux Voirons. Parallèlement, l'Observance franciscaine se développe et voit la création des établissements de Cluses, Annecy et Evian. Enfin, les ermites augustins érigent de nouvelles maison à Thonon et à Genève. Les raisons ayant présidé à ces implantations sont variées, mais elles relèvent toutes d'une volonté initiale de raffermir ou de consolider la foi chrétienne dans la région, tout en maintenant un contrôle ferme sur les populations.

Parmi tous ces établissements, très peu présentent encore des élévations en place aujourd'hui. À Genève, les couvents des dominicains, franciscains et augustins n'ont pas résisté à l'arrivée de la Réforme protestante, ni aux aménagements contemporains de la ville. Inversement, la ville d'Annecy a su préserver l'église des dominicains, l'église des franciscains et une partie du couvent de ces derniers. À Coppet, l'église des pères prêcheurs a été sauvegardée par les réformés eux-mêmes, qui, dès 1535, l'ont transformée en temple pour les besoins de leur culte. Les couvents augustins de Seyssel et de Thonon ont laissé place respectivement à des immeubles d'habitations et à un square et parking sous-terrain. À Nyon, c'est le grand musée du Léman qui s'est installé en lieu et place de l'ancien couvent franciscain. En revanche, l'église des franciscains observants de Cluses a été préservée en devenant la paroissiale de la ville au XIXe siècle. Une partie de leur couvent est également encore debout. L'unique établissement carme du

---

<sup>2</sup> Emery 1953, 257-271 ; Le Goff 1968, 341.

diocèse, à Gex, a été brûlé et détruit par les protestants au XVI<sup>e</sup> siècle. Enfin, l'église et les bâtiments conventuels des franciscains d'Evian passaient pour avoir totalement disparu jusqu'à des travaux récents qui ont mis au jour quelques ouvertures anciennes, semblant appartenir à une aile de l'ancien couvent, percées dans le mur d'un parking souterrain<sup>3</sup>. L'étude des éléments encore en élévation permet de palier les inconnues nombreuses liées à des sources très lacunaires. En effet, l'histoire de ces couvents s'intègre dans celle, beaucoup plus complexe, de la Savoie. Les différents régimes qui s'y sont succédé ainsi que les très nombreux remaniements territoriaux ont conduit à la dispersion des archives. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celles-ci sont peu à peu regroupées, en France et en Italie, soit physiquement, soit par le biais de copies microfilmées. On les trouve aux Archives départementales, aux archives municipales/communales, aux archives diocésaines, et dans diverses localités, voire pays, en France, en Suisse, et en Italie. Mais au-delà des sources perdues avec le temps, il faut compter avec les sources volontairement détruites, principalement par les réformés au XVI<sup>e</sup> siècle. Tout comme pour les bâtiments, elles n'ont pas résisté au passage des protestants soucieux de détruire tout ce qui pouvait rappeler « l'ancien » culte à leurs yeux et à ceux des hommes qu'ils venaient convertir. La documentation a ainsi souvent été supprimée, sauf dans les rares cas où les religieux, ayant réussi à fuir, ont sauvé avant tout ces précieux documents<sup>4</sup>. Pour autant, le récolement des sources a permis de recenser environ un millier de références concernant les mendiants du diocèse, dont la plupart reste encore à étudier.

Globalement, le rendement historiographique sur les mendiants de l'ancien diocèse de Genève est assez faible. Il faut attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour trouver les premières monographies relatives à l'un ou l'autre de ces établissements. Auparavant, seules quelques études globales soit sur l'histoire de la région, soit sur l'histoire de l'un des ordres concernés, évoquaient en quelques pages la présence des mendiants. Pour exemple, les descriptions les plus anciennes, et sans doute les plus foisonnantes, sont celles du père Jacques Fodéré<sup>5</sup>. Franciscain observant, célèbre prédicateur de son temps,

---

<sup>3</sup> Les travaux ont eu lieu en juin 2019. Ces ouvertures ont aujourd'hui disparu.

<sup>4</sup> C'est le cas des franciscains de Morges s'étant réfugiés chez ceux d'Evian, de l'autre côté du lac. Sur les franciscains de Morges, voir Anglade 1914.

<sup>5</sup> Fodéré 1619.

il rédige, en 1619, une imposante somme sur les couvents franciscains de sa province, détaillant les édifices qu'il a lui-même visités<sup>6</sup>. Au XVIIIe siècle, c'est l'historien Joseph-Antoine Besson qui nous offre une monographie traitant de l'histoire ecclésiastique des diocèses de la région<sup>7</sup>. Il y évoque évidemment la présence mendicante. Un siècle plus tard, le dictionnaire sur l'histoire de la Savoie, par l'historien Jean-Louis Grillet nous apporte encore quelques informations supplémentaires<sup>8</sup>. Mais il faut attendre la seconde moitié du XIXe siècle, et le développement des Sociétés Savantes pour voir se multiplier les productions détaillant plus en détails encore l'histoire de nos religieux. C'est le cas de la fructueuse recherche de l'abbé Lavorel sur l'histoire de Cluses et du Faucigny<sup>9</sup>. On y trouve des éléments remarquables sur la vie et les bâtiments des frères franciscains observants de la ville. Enfin, les opérations archéologiques récentes complètent notre connaissance de ces établissements. C'est le cas avec le travail de recherche très poussé réalisé sur l'actuel temple de Coppet, ancien couvent dominicain, par P. Eggenberger et M. Grandjean<sup>10</sup>.

Outre le temple de Coppet, fouillé pendant une vingtaine d'années à partir de 1973, plusieurs autres sites de notre corpus ont fait l'objet de recherches archéologiques antérieures à notre travail. Des éléments appartenant au couvent franciscain de Genève ont été mis au jour dès 1935 par L. Blondel lors de repérages dans des caves d'habitations. Mais c'est en 1999 et 2000, qu'une véritable opération de fouille préventive est menée lors des travaux de réhabilitation du quartier de Rive. Des données concernant le cloître et la cour des prédications ont ainsi pu être enregistrées<sup>11</sup>. À Thonon, lors de l'aménagement du parking Aristide Briand il y a quelques dizaines d'années, une surveillance archéologique de chantier aurait été réalisée. Malheureusement, son souvenir et la documentation qui en avait été tirée semblent avoir disparu depuis longtemps. Par ailleurs, dans le cadre de cette thèse, plusieurs opérations

---

<sup>6</sup> Sur le père Jacques Fodéré, voir Meyer 2016.

<sup>7</sup> Besson 1759.

<sup>8</sup> Grillet 1807.

<sup>9</sup> Lavorel 1888.

<sup>10</sup> Eggenberger, Grandjean 1996.

<sup>11</sup> Plan 2010, 4-26.

ont été diligentées. À Annecy, nous avons réalisé les études de bâti de la cathédrale Saint-Pierre, ancien édifice franciscain, des éléments subsistants de son cloître, de l'église Saint-Maurice, autrefois dominicaine, et de son escalier médiéval. Dans cette dernière, lors de travaux de réhabilitation, nous avons également mené une surveillance archéologique lors de la dépose intégrale du sol du chœur et du sanctuaire. Plus au nord, à Cluses, nous avons étudié le bâti de l'église Saint-Nicolas et des bâtiments l'accostant, ensemble correspondant à un ancien couvent des franciscains de l'Observance.

Le cadre spatial de cette étude correspond aux limites de l'ancien diocèse de Genève. Celui-ci s'est modelé sur la *civitas* de Genève, division administrative de l'Empire, vers la fin du IV<sup>e</sup> et le début du V<sup>e</sup> siècle. Il s'étend du lac Léman au sud du lac d'Annecy, sur la rive gauche du Rhône. Très tôt, il englobe également la *civitas* des Équestres, dont le centre administratif était Nyon, au nord du Léman. Il correspond ainsi actuellement au département de la Haute-Savoie, à une partie de l'Ain, au canton de Genève et à une partie du canton de Vaud. Ces dimensions maximales sont d'environ 110 km de longueur et de largeur, pour un territoire atteignant les 6800 km<sup>2</sup>. Il jouxte les diocèses de Lyon et de Lausanne au nord, de Sion à l'est, d'Aoste, de Tarentaise et de Grenoble au sud, et enfin de Belley à l'ouest. Les reliefs y sont hétérogènes, de la très haute montagne avec les massifs cristallins du Mont-Blanc, aux cluses et à l'avant-pays alpin ne dépassant pas les 500 mètres d'altitude, en passant par les Préalpes occupant près de 52% du territoire et très favorables à l'implantation humaine. Le choix de ce bornage géographique correspond initialement à la complexité de la région et des diverses frontières la traversant. Les limites mendiantes ou étatiques ne correspondaient pas à la réalité locale de ce territoire. De plus, en choisissant le diocèse, de nouvelles problématiques s'ouvraient sur les relations entre clergés régulier et séculier dans un espace dirigé par une même personnalité, l'évêque. Pour ce qui est du cadre temporel, nous nous alignons sur l'histoire même des couvents mendiants de notre corpus. La première fondation est à attribuer aux dominicains de Genève dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les dernières quant à elles sont celles des franciscains à Annecy et à Evian dans le premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Les couvents perdurent d'une quarantaine d'années

(augustins de Genève) à plusieurs siècles, et sont, pour la majorité, abandonnés par les religieux lors de la Réforme protestante ou de la Révolution française.

Nous avons fait le choix de restreindre notre corpus à ce que Paul Bertrand appelle le « quadrige mendiant<sup>12</sup> », c'est à dire les quatre principaux ordres définis lors du concile de Lyon en 1274. Au fil des siècles, des branches nouvelles naîtront suite aux diverses réformes. Nous étudions les implantations observantes (ou passées à l'observance) jusqu'au XVIe siècle. Cependant, nous mettons de côté les fondations les plus récentes, trop éloignées à divers niveaux du Moyen âge tardif et de l'époque moderne correspondant à notre étude. Par ailleurs, nous écartons également les couvents féminins. Ces derniers relèvent effectivement de problématiques bien trop différentes de celles liées aux établissements masculins, la clôture excluant, de fait, les deux spécificités principales des mendiants : la prédication et la mendicité.

Le terme d'implantation a guidé notre travail. Nos questionnements portaient donc sur les processus ayant mené à l'installation des différents couvents mendiants dans un espace donné, de l'échelle diocésaine à celle, très locale, du parcellaire urbain. Comment et quand ces religieux arrivent-ils dans le diocèse de Genève ? Les prédispositions géographiques, politiques ou encore religieuses d'un lieu ont-elles joué un rôle dans leurs installations? Quels ont été les acteurs et les initiateurs à l'origine des fondations conventuelles? Pourquoi les villes semblent-elles plus aptes à les accueillir? Comment les établissements s'insèrent-ils dans le tissu urbain et comment se développent-ils malgré des contraintes humaines et topographiques marquées? Enfin, nous cherchions à déterminer le résultat des différentes implantations. Dans quelles mesures l'organisation spatiale des ensembles conventuels répondait-elle à l'apostolat mendiant ?

Dans un premier temps, nous nous attacherons à présenter la mise en place d'un « réseau » mendiant dans l'ancien diocèse de Genève. Après avoir évoqué l'état spirituel et temporel du diocèse précédant l'arrivée des religieux, les conditions d'implantation de

---

<sup>12</sup> Bertrand 2019, 195.

chaque couvent seront détaillées. Il s'agira de comprendre, à l'échelle régionale, les impacts qu'ont pu avoir le relief, le réseau routier, l'urbanisation ou encore les pouvoirs politique ou ecclésiastique dans les différentes fondations mendiante étudiées. Nous verrons également comment ce réseau dépasse les frontières du diocèse pour s'intégrer à un, voire plusieurs, maillages bien plus larges. La deuxième partie de l'étude porte sur l'insertion des couvents dans leur environnement local, et plus particulièrement dans le paysage urbain. En cela, nous proposons quelques réponses pour compléter le questionnaire présenté par Jacques Le Goff en 1968. Celui-ci, toujours d'actualité, a mis en évidence une corrélation entre phénomène mendiant et croissance urbaine dans la France médiévale. Ici, nous présenterons le choix des lieux définis pour les implantations mendiante dans l'ancien diocèse de Genève, leur insertion dans les tissus urbains, ou encore les rapports de ces fondations avec le reste de la ville. Dans un troisième temps, nous réduirons encore le point de vue pour décrire ces implantations à l'échelle même de chaque couvent. Nous détaillerons les formes des églises et des bâtiments conventuels, mais également les articulations et circulations entre ces différents espaces, y compris avec la ville alentour.

## CHAPITRE LIMINAIRE

### *Les ordres mendiants*

Au commencement de ce travail, il nous a semblé opportun de proposer au lecteur un survol rapide de l'histoire et des spécificités des quatre grands ordres mendiants. Dans un temps de transition pour l'église chrétienne, ces hommes, qui ne sont ni vraiment des moines ni vraiment des chanoines ou des ermites<sup>1</sup>, ont su trouver leur place au sein de la *diversitas religionum* et imposer un nouveau mode de vie religieuse, toujours dans l'imitation du Christ, mais déjà un peu plus orientée sur celle de ses apôtres.

La fondation de chacun de ces ordres fut le fruit de processus longs et souvent fastidieux. L'historiographie a aujourd'hui démontré que la figure d'un fondateur, au tournant des XIIe et XIIIe siècles, ne peut expliquer à elle seule le développement d'une *nova religio*<sup>2</sup>. Avant l'approbation et/ou la confirmation pontificale, l'ordre en devenir passait par des phases d'ajustements concrétisées par de nombreuses réformes et des révisions des textes originels. Aussi, nous prenons le temps de présenter ici rapidement

---

<sup>1</sup> Vers 1230 Jacques de Vitry, évêque et historien, décrit ainsi les quatre « états » des religieux : « ... trois formes de vie religieuse existaient déjà : les ermites, les moines et les chanoines (réguliers). Le Seigneur voulut assurer en carré la solidité de cette fondation. Aussi ajouta-t-il en ces temps qui sont les derniers une quatrième institution, la beauté d'un nouvel ordre, la sainteté d'une nouvelle règle », cité par Volti 2003, 7.

<sup>2</sup> Caby 2007, 123.

les principales composantes ayant conduit à la création des quatre grands ordres mendiants.

### **Le contrôle de la chrétienté au XIIe siècle**

Après un XIe siècle qui a vu l'affirmation du pouvoir pontifical en Occident et le développement d'une société de plus en plus assujettie au métronome de la religion, le XIIe siècle s'impose comme le temps du renforcement de cette dernière dans le paysage général. Le Saint-Siège affermit son contrôle sur les clercs et sur les laïcs en développant la formation des uns et en cadrant toujours plus la vie des autres<sup>3</sup>. C'est la période des croisades et du développement des grands dogmes. Les papes multiplient les décrets, consolident leur autorité sur tous les corps de la société, et développent une intransigeance considérable envers toutes formes de déviations.

Cependant, et paradoxalement, c'est précisément la profusion des décrets pontificaux et le bouillonnement spirituel généralisé du XIIe siècle qui permettent le développement à la fois de nombreux courants hérétiques, mais également, et par conséquent, de différents ordres nouveaux, y compris ceux que l'on appellera les mendiants. Des hommes inspirés, avec charisme et force de proposition, mettent en place des mouvements aux portes du catéchisme « régulier ». Mince est la frontière entre les aspirations jugées déviantes, comme les Vaudois ou le catharisme, et les idées novatrices opportunes propres à enrichir la religion chrétienne. Le souverain pontife, arbitre tout puissant de ces évolutions, impose ainsi son aval à toute initiative, y compris aux textes mêmes des règles nouvelles, réaffirmant la mainmise toujours plus forte de la papauté sur la gestion des populations laïques et religieuses.

---

<sup>3</sup> Caby 2007, 123.

## Les décrets pontificaux fondateurs

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, les ordres nouveaux se multiplient. Leur nombre devenu incontrôlable, la papauté décide donc de prendre des mesures drastiques à ce sujet. Lors du IV<sup>e</sup> concile de Latran, du 11 au 30 novembre 1215, les pères conciliaires entérinent le canon 13 interdisant la fondation de nouveaux ordres. Il s'agissait de reprendre la main sur les innombrables établissements déjà implantés, mais également de stopper la croissance de l'effectif des religieux gyrovagues. Pourtant, cette décision n'est pas suivie d'effet. Et plus encore, elle est désavouée à peine un an après la fin du concile par les autorités pontificales elles-même approuvant la fondation de l'ordre dominicain.

Il faut attendre une soixantaine d'années pour que ce décret soit enfin mis en application. Lors du II<sup>e</sup> concile de Lyon, du 7 mai au 17 juillet 1274, le pape Grégoire X promulgue à nouveau l'interdiction de fonder de nouveaux ordres. De plus, par la constitution 23, *Religionum diversitatem*, il ordonne que tous ceux ayant été créés depuis le concile de Latran IV soient supprimés. Ils ne pourront plus recevoir de nouvelles recrues, ni construire de nouveaux établissements sans l'accord du Saint-Siège. Néanmoins, quatre exceptions sont adoptées. Les dominicains et les franciscains échappent à cette constitution 23 pour les bénéfices que la Chrétienté reçoit de leurs actions. Selon Gervais Dumeige, on pourrait reconnaître en cela l'entremise de Bonaventure, ministre général des frères mineurs, mort pendant le concile<sup>4</sup>. Par ailleurs, les ermites de saint Augustin, et les carmes, se soustraient également à la suppression du fait de leurs créations antérieures à Latran IV. En ce qui concerne les autres ordres récents, vingt-deux sont supprimés dès 1274.

Ces deux conciles, outre les décrets concernant directement les mendiants, ont vu la promulgation d'une série d'articles ayant eu un impact considérable sur les populations laïques et ecclésiastiques, mais également sur l'orientation spirituelle des différents ordres que nous étudions<sup>5</sup>. En terme de droit canonique, ils eurent sans doute sur la

<sup>4</sup> Dumeige 1966, 205-206.

<sup>5</sup> Chelini 1991, 315.

Chrétienté autant d'incidence que la Réforme Grégorienne ou le futur concile de Trente. Les différents points visant à moraliser l'Eglise dans son ensemble insistaient sur la formation des clercs, sur l'édification de laïques, ou encore sur la répression des comportements jugés déviants - plantant en ce sens les graines de l'Inquisition - y compris ceux des grandes institutions religieuses telles que Cluny ou Cîteaux<sup>6</sup>.

Il nous faut mentionner encore la bulle *Super cathedram*. Celle-ci, accordée le 18 février 1300 par Boniface VIII, avait pour ambition de cadrer le rôle des mendiants par rapport à celui des prêtres<sup>7</sup>. Les tensions entre les uns et les autres s'exacerbaient en effet depuis déjà plusieurs dizaines d'années, les ecclésiastiques voyant diminuer leurs casuels au profit des mendiants, notamment dans le domaine funéraire. *Super cathedram* réaffirme les champs d'action des mendiants dans la prédication, l'enseignement et la confession. Par ailleurs, le pape y constitue également la quarte. Il s'agit d'une taxe imposant aux mendiants de donner aux paroisses le quart des revenus perçus lors des enterrements intervenus dans leurs couvents.

Près d'un siècle sera nécessaire pour que la législation ecclésiastique concernant la reconnaissance officielle des ordres mendiants soit globalement affirmée. Les décrets, bulles, ou encore sentences à leur égard ne cesseront jamais, mais ils relèveront dès lors d'aspects circonstanciels et conjoncturels et non plus de leur existence même.

### **L'ordre dominicain**

L'ordre des dominicains, dit aussi des frères prêcheurs, est né de la volonté d'un homme qui, dans la mouvance religieuse générale du XIII<sup>e</sup> siècle, souhaitait revenir à un idéal apostolique originel, tant pour lui que pour les hommes de toutes conditions qui l'entouraient.

---

<sup>6</sup> Miccoli 1989, 81-83.

<sup>7</sup> Bertrand 2004, 448.

## Saint Dominique et les prémices de l'ordre

L'ordre tire son nom de son fondateur, Dominique de Guzman. Né vers 1170 en Castille, il commence très vite une carrière ecclésiastique. En 1203, il est chanoine d'Osma et accompagne son évêque, Diegue de Acebo, dans une mission au Danemark. Sur le chemin du retour, en 1206, il est confronté aux hérésies albigeoises et à l'état désastreux du catholicisme dans le comté de Toulouse, et plus généralement dans tout le Languedoc<sup>8</sup>. Dominique demande l'autorisation à son évêque d'interrompre son voyage de retour et s'installe de manière permanente dans la région pour s'occuper de la conversion des populations aux côtés des prédicateurs cisterciens envoyés par le pape Innocent III dès 1198<sup>9</sup>.

Par l'enseignement de son évêque, Dominique a compris depuis plusieurs années l'importance de la pauvreté et de l'humilité. Ce sont justement les deux principes sur lesquels s'appuient les cathares pour propager leur doctrine<sup>10</sup>. Le chanoine décide donc de se confronter à eux sur leur propre terrain. De 1206 à 1215, il parcourt la région, prêche sans relâche, mendie son pain et, lors de joutes orales appelées « disputes », se confronte aux hérétiques. Ces derniers, afin de s'attirer la sympathie des populations, créent des établissements offrant une éducation gratuite aux filles pauvres<sup>11</sup>. Pour les combattre, Dominique fait de même. Avec l'aide de Foulques<sup>12</sup>, l'évêque de Toulouse, et de son compagnon Guillaume Claret<sup>13</sup>, il fonde le monastère de dominicaines contemplatives de Prouille (Aude), premier établissement de l'ordre des prêcheurs en devenir.

---

<sup>8</sup> Hasquenoph 2009, 382.

<sup>9</sup> Chelini 1991, 424.

<sup>10</sup> Le catharisme est l'une des principales « hérésies » pratiquées par les albigeois.

<sup>11</sup> Chelini 1991, 421.

<sup>12</sup> Hasquenoph 2009, 382.

<sup>13</sup> Chelini 1991, 426.

## La reconnaissance officielle

Dominique prône une conversion pacifique par le pouvoir de la parole : « parler avec Dieu ou de Dieu<sup>14</sup> ». Ainsi, il prêche l'imitation des apôtres du Christ, une vie d'humilité et d'austérité pour mieux annoncer l'Évangile. Ses disciples doivent étudier la théologie afin de mieux l'enseigner aux foules, et, en cela, Dominique voit la nécessité de créer une maison pouvant répondre à ce besoin de formation. Entre janvier et avril 1215, à Toulouse, il fonde donc une première communauté de clercs<sup>15</sup>. En s'implantant au cœur de la ville, Dominique marque sa volonté de travailler main dans la main avec le clergé local. En octobre 1215, son évêque Foulques l'emmène à Rome, au concile de Latran IV, où il espère faire confirmer la fondation qu'il vient de créer<sup>16</sup>. Le pape Innocent III reconnaît le bienfondé de sa démarche, mais ne peut donner son approbation. En effet, le concile vient de promulguer l'interdiction de fonder de nouveaux ordres. Cependant, après de longues négociations, Dominique obtient gain de cause à la condition de choisir une règle préexistante. Lui-même chanoine, il opte pour la règle ancienne de saint Augustin<sup>17</sup>. Innocent III entérine le nom choisi par Dominique, ce sera donc *l'Ordo Predicatorum*, l'ordre des prêcheurs<sup>18</sup>. Innocent III n'ayant donné qu'un accord de principe, il faut attendre le 22 décembre 1216, et la bulle *Religiosam vitam eligentibus* du pape récemment élu Honorius III, pour que le nouvel ordre soit reconnu officiellement. Le Saint-Père donne aux hommes qui le composent le titre de *Fratres praedicatores*, fixant dès lors leur vocation de prédicateurs<sup>19</sup>.

---

<sup>14</sup> Article XXXI.2 des Constitutions Primitives de l'Ordre des Prêcheurs. Voir Annexe.

<sup>15</sup> Chelini 1991, 433.

<sup>16</sup> Hasquenoph 2009, 382.

<sup>17</sup> D'autre part, une légende raconte comment un songe a convaincu Innocent III. Dans son rêve, le pape vit la basilique du Latran prête à tomber, mais soutenue par un homme en qui il reconnut Dominique.

<sup>18</sup> Chelini 1991, 434.

<sup>19</sup> Vicaire 1952, 176 suiv. ; Koudelka, Loenertz 1966, 71.

## Les spécificités dominicaines

Dès l'origine, Dominique met au point la législation religieuse de son ordre. Celle-ci comprend des mesures inédites. À l'interdiction déjà en vigueur dans le milieu monastique de ne posséder aucun revenu individuel, le fondateur exclu également la propriété collective<sup>20</sup>. C'est cette nouveauté dans le fonctionnement d'un établissement religieux qui ancre les premiers Prêcheurs dans le système de la mendicité. Ils ne doivent pas posséder de terres, de biens ou même de bâtiments à l'exception de leur église et de leur couvent. Cette règle implique donc aussi l'impossibilité de percevoir des revenus. Les dominicains vivent donc de leur travail, de l'aumône et de la quête. Cette dernière est soumise à l'accord de la hiérarchie ecclésiastique, et plus particulièrement à celui du souverain pontife. La pauvreté s'inscrit ainsi au cœur de la mission de chaque dominicain : c'est en ne possédant aucun bien matériel qu'il accumule les richesses spirituelles afin de mieux les retransmettre aux autres.

Le second aspect novateur de la règle de Dominique est d'ordre électoral. Il donne à chaque frère l'autorisation de participer au choix de ses gouvernants. Ainsi, les dominicains se différencient des ordres traditionnels en présentant un système démocratique semblable à celui des communes en plein essor. Chaque couvent élit son prieur et des délégués. Ils participent à la gestion courante et spirituelle de l'établissement, mais également, tous les quatre ans, à la nomination du prieur provincial. Celui-ci est à la tête d'une province réunissant annuellement les prieurs et délégués des couvents de sa circonscription. Le découpage de ces provinces répond à des délimitations géopolitiques ou linguistiques. Les prieurs provinciaux se réunissent tous les ans au chapitre général détenant les pouvoirs législatifs et judiciaires de l'ordre, et élisent le maître général pour un mandat triennal. Celui-ci ne reçoit pas de confirmation épiscopale, il répond directement au pape<sup>21</sup>. Il est donc soumis à la volonté de ses frères pour lesquels il veille à la bonne application des décisions du chapitre. Dominique est le

---

<sup>20</sup> *Constitutions primitives de l'Ordre des Prêcheurs*, seconde distinction, « Du chapitre général » : article XXVI 1. Voir Annexe.

<sup>21</sup> *Privilège de confirmation de l'Ordre des Prêcheurs* par Honorius III en 1216. Voir Annexe.

premier *magister totius ordinis*, *magister generalis* de l'ordre des Prêcheurs, élu lors du chapitre général de Bologne en 1221<sup>22</sup>.

D'autre part, Dominique souhaite que ses frères reçoivent le sacrement de l'ordination. À l'instar des Prémontrés, l'Ordre des Prêcheurs est donc composé de prêtres. Cette prêtrise, conformément à la volonté initiale du fondateur, concourt ainsi à l'apostolat des dominicains, créant un lien privilégié avec les populations par l'entremise des sacrements, aux premiers desquels l'eucharistie et la réconciliation. Ce droit d'administrer le sacrement de la confession, les mendiants l'ont définitivement reçu du pape Boniface VIII par sa bulle *Super cathedram* du 18 février 1300<sup>23</sup>. Cette dernière porte un coup dur aux prérogatives épiscopales puisqu'elle supprime l'obligation de recevoir l'accord préalable de l'évêque avant de confesser. Cette bulle confirme une pratique déjà approuvée ponctuellement par les pontifes antérieurs. Nous avons en effet trouvé la trace des bulles accordées aux prêcheurs de Genève leur permettant de recevoir les confessions depuis au moins 1261<sup>24</sup>. Les dominicains, libérés un peu plus de la surveillance diocésaine, trouvent ainsi une place de première importance dans la hiérarchie religieuse du temps.

Les études théologiques poussées tiennent une place de choix, dans tous les textes dominicains<sup>25</sup>. Elles doivent conduire les frères à s'imprégner de la Parole de Dieu pour pouvoir mieux la transmettre aux populations lors de leurs prêches. Chaque couvent possède donc une bibliothèque dans laquelle les études sont strictement organisées<sup>26</sup> sur un principe similaire à celui des Universités. Cette formation est pensée par Dominique

<sup>22</sup> Chelini 1991, 434.

<sup>23</sup> Desprez 1771, 58.

<sup>24</sup> A.E.G., P.H. 72, « Vidimus par l'official en 1280 de diverses bulles d'Alexandre IV, Clément IV et Innocent V, allant de 1261 à 1276, en faveur des frères prêcheurs, qui leur accordent en particulier le droit de confesser et de posséder par succession », 1261-1276; et P.H. 93, « Bulle du pape Martin IV, par laquelle il accorde aux frères prêcheurs la permission d'entendre les confessions, d'absoudre et d'infliger des pénitences », 10 janvier 1282.

<sup>25</sup> *Constitutions primitives de l'Ordre des Prêcheurs*, seconde distinction : "Du chapitre provincial », articles XXVIII à XXX. Voir Annexe.

<sup>26</sup> *Constitutions primitives de l'Ordre des Prêcheurs*, seconde distinction : « Du chapitre général », article XXVIII. Voir Annexe. Le chapitre général de Valenciennes promulgue, en 1259, le *ratio studiorum*, la première charte d'enseignement. Voir à ce sujet Chelini 1991, 435.

comme une préparation indispensable à la mission de prédication Les dominicains ont en effet obtenu l'autorisation pontificale de prêcher<sup>27</sup>. Ceci constitue une nouveauté sans précédent à une époque où cette prérogative était réservée à l'évêque. De plus elle aura des conséquences importantes pour les relations entre le clergé séculier et les dominicains. La prédication est, pour Dominique, l'outil par excellence de la conversion. À son retour de Rome, à l'été 1217, il envoie ses premiers frères en mission<sup>28</sup>. Dès les origines il donne donc aux dominicains une vocation apostolique et universelle dont la pierre de touche est la prédication.

### **L'ordre franciscain**

La création de l'ordre franciscain suit un parcours similaire à celui des dominicains dans une chronologie quasi identique. Une personnalité, saint François, sera ainsi à l'origine d'un nouvel ordre fraternel d'hommes vivant dans la pauvreté et le dénuement, ayant renoncé aux richesses du monde pour mieux transmettre à leurs contemporains celles du ciel.

#### Saint François et les premiers frères

Né Jean Bernardone à Assise fin 1181 ou début 1182, celui que son père appela très rapidement François en hommage à la France passe une enfance heureuse dans une famille de riches négociants drapiers, métier qu'il exerce lui-même dès ses quinze ans<sup>29</sup>. Plus tard, il remet en question l'intégralité de son mode de vie et décide, vers vingt-cinq ans, de se faire ermite et de se mettre au service des plus pauvres. Son père ne peut supporter ce qu'il considère comme une déchéance et le déshérite. François, humblement et dans la plus grande pauvreté, donne tout ce qu'il possède, à commencer par ses prières

<sup>27</sup> *Confirmation du nom et de l'office des Prêcheurs par Honorius III*, 21 janvier 1217 : « ... que confirmés de plus en plus dans le Seigneur, vous vous appliquez à annoncer la parole de Dieu, en insistant à temps et à contre-temps, pour accomplir pleinement et de manière digne d'éloge votre tâche de prédicateur de l'Évangile ». Rappelé par Dominique dans les *Constitutions primitives de l'Ordre des Prêcheurs*, prologue, article 2. Voir Annexe.

<sup>28</sup> Hasquenoph 2009, 383.

<sup>29</sup> De Paris 1982, 4.

et ses enseignements, à ceux qui l'entourent. Il vit de la mendicité et prêche sans relâche, marchant ainsi dans les pas des apôtres qu'il cherche à imiter jusqu'au plus profond de son âme. François voue sa vie à servir l'Eglise, mais également à rebâtir les églises. Ainsi, à Assise, il restaure celles de Saint-Damien, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-des-Anges. C'est dans cette dernière qu'il reçoit définitivement l'appel de Dieu et prend conscience de la vocation qui l'attend.

Rapidement, une dizaine de prédicateurs itinérants rejoint le *poverello*, conquis par ses méthodes et par son mode de vie ascétique. Ensemble, ils vivent dans le cadre d'une fraternité. Cette dernière n'est pas un cas isolé. Entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, nombreux sont les mouvements prônant un retour à une vie apostolique, préfigurant ainsi le futur succès des ordres mendiants. Pour ses compagnons, qu'il nomme les Frères de la Pénitence, François écrit une règle courte qui fait immédiatement des émules. Bientôt, la communauté s'agrandit. Contrairement aux dominicains, la plupart de ses membres sont issus de milieux populaires, les connaissances préalables n'étant pas requises. Dès lors, on commence à les appeler les Frères Mineurs. En 1209, cette petite société reçoit une première reconnaissance officielle par le pape Innocent III qui accorde à ses membres le droit d'enseigner<sup>30</sup>. L'accord papal, bien qu'uniquement oral, érige alors la fraternité au niveau d'ordre religieux, effectif en 1210.

### Organisation rapide de l'ordre

Le développement de l'ordre est rapide et exponentiel. Dès 1212, avec l'aide de Claire, François met en place la branche féminine de l'ordre en créant les *Pauvres Dames* à Assises<sup>31</sup>. Il ne se concentre pourtant pas sur sa région natale de l'Ombrie. La même année, en effet, nous le retrouvons en Espagne parti convertir les Maures suite à la bataille de *Las Navas de Tolosa*. En 1215, il semble qu'il assiste, au même titre que les éminences religieuses du temps, au concile de Latran IV à Rome. C'est à cette époque

---

<sup>30</sup> De Paris 1982, 6.

<sup>31</sup> *Idem*, 12.

qu'il aurait peut-être rencontré Dominique. L'ordre prenant de l'ampleur, il doit, au chapitre de 1217, accepter une organisation en provinces dirigées par des ministres provinciaux. C'est également lors de ce chapitre que les missions hors de l'Italie sont organisées. En 1220, François démissionne. Il choisit Pierre de Catane comme nouveau vicaire et ministre général et se consacre à faire reconnaître son ordre de manière plus explicite encore. C'est ainsi qu'en 1221 on le retrouve de nouveau à Rome auprès d'Innocent III. Le pape lui accorde une approbation orale de sa Règle de vie. On l'appelle communément la *Regula non bullata*, puisqu'aucune bulle ne l'a encore approuvée officiellement<sup>32</sup>. C'est chose faite deux ans plus tard. Le nouveau pape Honorius III confirme définitivement la Règle de l'*Ordo Fratrum Minorum*. Le 29 novembre 1223, par la bulle *Solet annuere*, il signe l'approbation de l'ordre et la confirmation solennelle de la règle<sup>33</sup>. Celle-ci est présentée aux membres de l'ordre l'année suivante, au Chapitre général de la Pentecôte.

#### Décès de François, un saint en devenir

Le Chapitre de 1224 est le dernier auquel François prend part. La même année, le 17 septembre, un évènement va le marquer physiquement jusqu'à sa mort : il reçoit les stigmates. Ainsi, il vécut son aspiration à imiter le Christ jusque dans sa chair. Pendant un temps, ce passage de son histoire a fait débat aux sein de ses biographes. Depuis une cinquantaine d'années, ce dernier est clos, l'épisode étant attesté par un certain nombre de sources contemporaines<sup>34</sup>. Le miracle aurait eu lieu sur le mont de l'Alverne (*La Verna*), en Toscane, avec pour seul témoin direct le frère Léon. Bien qu'il ait tenté de masquer les marques laissées sur son corps, ses proches les constateront. Ses dernières années sont caractérisées par d'immenses souffrances résultant de ces stigmates mais également de la détérioration rapide de sa santé. On sait qu'il perdit rapidement la vue<sup>35</sup>. Pourtant, il continue ses pérégrinations, prêchant sans relâche malgré la maladie et les

<sup>32</sup> Masseron 2006, 31.

<sup>33</sup> De Paris 1982, 17.

<sup>34</sup> Vauchez 1968, 595.

<sup>35</sup> De Paris 1982, 18.

douleurs. C'est sans doute à cette époque qu'il rédige le *Cantique du soleil*, l'une de ses oeuvres les plus célèbres. Son dernier trajet en Italie le ramènera dans sa ville natale, à l'église du Portioncule. François s'éteint dans la nuit du 3 octobre 1226, entouré de ses proches et de ses frères, vêtu d'un simple drap, étendu au sol dans une dernière volonté de mourir, à l'image de sa vie, dans une pauvreté absolue. La dévotion à son égard fut immédiate, à tel point que le Ministre général de l'ordre, frère Elie, dut prendre des dispositions pour éviter le pillage ou le saccage de son corps. Le culte est définitivement adopté grâce à l'intervention du pape Grégoire IX, qui publie la bulle *Mira crics Nos* de canonisation du *Pauvre d'Assise* le 4 octobre 1228<sup>36</sup>.

### Expansion primitive de l'ordre

A sa mort, François laisse un testament. Celui-ci sera à l'origine d'une grave crise entre les défenseurs d'une pauvreté à toute épreuve, les spirituels, et les communautaires, partisans d'une plus grande souplesse. Le différend se réglera en plusieurs temps au long du XIIIe siècle<sup>37</sup>. Tout d'abord, les premiers seront rejetés par Grégoire IX (Bulle *Quo elongati* le 28 septembre 1230). Une conciliation sera trouvée grâce à l'entremise du Ministre général saint Bonaventure et aboutira à la bulle d'« accommodement » *Exiit qui seminat*, promulguée par le pape Nicolas III le 14 août 1279. Cinq ans plus tard, Célestin V, souverain pontife, acte la scission officielle entre communautaires et spirituels. Ces derniers, en son hommage, prendront dès lors le nom de Célestins. Ils n'en profiteront pas longtemps puisqu'en 1295, le pape nouvellement élu Boniface VIII révoque la scission. Ces dissensions ont-elles favorisé un accroissement démultiplié du nombre de couvents ?

En tout état de cause, le développement de l'ordre franciscain est particulièrement considérable. On estime à 5000 le nombre de mineurs dans le monde dès 1219<sup>38</sup>, dont au moins 3000 frères<sup>39</sup>. Ils sont organisés en plus de trente provinces. En comparaison, les

<sup>36</sup> De Paris 1982, 22.

<sup>37</sup> Hasquenoph 2009, 436-438.

<sup>38</sup> *Idem*, 409.

<sup>39</sup> De Paris 1982, 17.

dominicains, à la mort de leur fondateur en 1221, ne comptent que huit provinces auxquelles s'ajouteront quatre nouvelles au Chapitre général de 1228<sup>40</sup>. La multiplication des établissements franciscains est exponentielle. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, on dénombre environ 1400 couvents de l'ordre. Les fondations, principalement en Italie dans les premiers temps, sont recensées dans le monde entier, avec des missions jusqu'en Asie, comme entre 1245 et 1253, sur injonction de Saint Louis. Le XIV<sup>e</sup> siècle est marqué par les premières difficultés extrinsèques. La croissance du nombre de couvents recule : on ne compte que 45 implantations nouvelles. Plus tard, des établissements devront même fermer complètement, comme c'est le cas dans l'ancien diocèse de Genève avec l'arrivée de la Réforme protestante.

### La pauvreté absolue comme idéal franciscain

Pensé en même temps que l'ordre dominicain et dans une période de grand renouveau pour la Chrétienté, l'ordre franciscain n'en présente pas moins des spécificités propres. Dans les premiers temps, ses religieux mettent un point d'honneur à respecter l'inspiration de François. Ils deviennent les chantres d'une pauvreté absolue qui, selon eux, était la conduite ultime à adopter pour celui qui souhaitait vivre dans l'imitation la plus parfaite du Christ. Ils ne concevaient pas cette pauvreté uniquement au pied de la lettre. Il s'agissait plutôt de tendre vers une pauvreté intérieure, pour laisser la place à une confiance infaillible les guidant à l'abandon total à Dieu. Les franciscains ont presque érigé ce principe au rang de culte et ils étaient connus pour leur dévotion envers la *Donna poverta*<sup>41</sup>. En ce sens, les débuts de l'ordre, contrairement à celui des prêcheurs, sont marqués par une profonde méfiance envers les intellectuels et les travaux d'esprit. La première Règle rédigée par François insiste sur l'inutilité d'apprendre les lettres et sur l'importance de placer la prière au-dessus des études<sup>42</sup>. Elles n'étaient pas interdites, mais devaient être utilisées avec vigilance, et uniquement par ceux que le ministre aurait désignés. Les frictions à ce sujet furent légion. Selon Panayota Volti, le Chapitre de

<sup>40</sup> Hasquenoph 2009, 432.

<sup>41</sup> *Idem*, 407.

<sup>42</sup> Voir Annexe, Règle de 1223, chapitre III. - De l'office divin et du jeûne ; Masseron 2006, 56.

Narbonne, qui promulgue l'ultime règle franciscaine en 1260, ne tranche pas tout à fait la question<sup>43</sup>. Les franciscains préfèrent se tourner vers les richesses divines, et particulièrement vers les merveilles de la Création, une nature créée par Dieu pour l'homme. En cela, le *Cantique du soleil*, composé par leur fondateur après avoir reçu les stigmates, était un nouvel outil d'apostolat.

Pour autant, la pauvreté prônée par François s'exprime aussi dans le plan matériel. Dès 1223, il enjoint les hommes souhaitant le rejoindre à tout quitter, tout abandonner. Au postulant, il demande qu'il « vende tous ses biens et prenne soin de distribuer le tout au pauvre<sup>44</sup> ». Les frères ne possèdent rien, si ce n'est les « habits pauvres » qu'ils reçoivent en entrant dans l'ordre. Ils ne peuvent recevoir de l'argent, et doivent vivre de l'aumône. Celle-ci, selon saint François, « est un héritage et un juste droit qui est dû aux pauvres, et que nous a acquis Notre-Seigneur Jésus-Christ<sup>45</sup> ». Cette recommandation doit également s'appliquer lorsque les frères sont sur les routes, dans des missions de prédication. Outre l'interdiction qu'ils ont de voyager à cheval<sup>46</sup>, ils ne doivent emporter avec eux « ni bourse, ni besace, ni pain, ni argent, ni bâton<sup>47</sup> ». Enfin, nous y reviendrons plus loin, la dernière Règle de 1260 établit l'obligation d'étendre le principe de pauvreté absolue aux couvents eux-mêmes. L'architecture et les décors des établissements franciscains, à l'image des religieux qui y évoluent, doivent refléter la simplicité recherchée par leur fondateur.

L'ordre franciscain a développé un apostolat originellement fondé sur le modèle. Par leur mode de vie personnel et communautaire, spirituel et matériel, ils souhaitaient convertir par l'exemple. Leur simplicité et leur sensibilité, accentués par une spontanéité, voire un brin de fantaisie, les ont rendus accessibles à tous<sup>48</sup>. Les spécialistes sont

---

<sup>43</sup> Volti 2003, 17.

<sup>44</sup> Voir Annexe, Règle de 1223, chapitre II. - De la réception et des vêtements des frères ; Masseron 2006, 54.

<sup>45</sup> Voir Annexe, Règle de 1223, chapitre IX. - Qu'il faut demander l'aumône ; Masseron 2006, 63.

<sup>46</sup> Voir Annexe, Règle de 1223, chapitre XV. - Que les frères n'aient point de bêtes et qu'ils n'aillent pas à cheval ; Masseron 2006, 68.

<sup>47</sup> Voir Annexe, Règle de 1223, chapitre XIV. - Comment les frères doivent aller par le monde ; Masseron 2006, 68.

<sup>48</sup> Hasquenoph 2009, 415.

unanimement, il semble que François ait été un homme foncièrement bon, attentionné et pieux. Son charisme paisible fut le fer de lance de l'ordre franciscain. Par son exemple de vie, il a su convaincre des dizaines d'hommes, puis de femmes, de le rejoindre, mais également les populations auxquelles il venait en aide et en soutien. Il a légué sa sérénité et sa force tranquille à une postérité nombreuse qui, aujourd'hui encore, choisit de vivre selon le modèle offert par le *Poverello*.

## Le Carmel

Les origines de l'ordre du Carmel tiennent une place résolument à part dans l'histoire des mendiants. Issus de l'érémisme ultra-méditerranéen, inspirés par la règle de saint Augustin, forcés à fuir en Europe après la perte progressive du Royaume de Jérusalem, les carmes devront, pour s'acclimater à la mouvance religieuse du temps, adopter un style de vie religieuse mendicante.

### Le mont Carmel et l'érémisme

Les carmes tirent leur nom du mont Carmel, sur l'actuelle côte nord d'Israël, appelé *Har HaKarmel*, le vignoble ou le jardin de Dieu en Hébreu<sup>49</sup>. Pour les trois grandes religions monothéistes, les grottes qui parsèment ses flancs<sup>50</sup> ont accueilli, vers le IXe siècle avant notre ère, les vies érémitiques des prophètes Élie, Élisée et de leurs disciples<sup>51</sup>. A la suite de ce dernier, les diverses traditions religieuses estiment que des ermites se sont succédé sur le mont, ou du moins qu'il a, de tout temps, servi de refuge aux hommes. Les écrits des auteurs antiques corroborent ces thèses. Selon Strabon, le mont sert toujours de refuge au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère<sup>52</sup>, Suétone raconte comment

<sup>49</sup> De Vries 2013, 69.

<sup>50</sup> Jotischky 2002, 8.

<sup>51</sup> *La Bible* 1975, 467, 2R 4, 25 : « ...elle partit et alla vers l'homme de Dieu, au mont Carmel. Lorsque l'homme de Dieu la vit de loin, il dit à son serviteur Guéhazi : « Voici cette bonne Sunamite ! ».

<sup>52</sup> Vinas 2019.

Vespasien y réalisait des sacrifices<sup>53</sup>, ou encore Tacite qui affirme la présence d'un oracle et d'un autel sur ses pentes<sup>54</sup>. A l'époque byzantine, la tradition veut que de nombreux anachorètes s'installent dans ses grottes<sup>55</sup>. Le Carmel reste également associé au souvenir d'Élie dans l'histoire arabe puisqu'on l'appelle *Jabal Mar Elyas*, le mont Saint-Élie.

### Les premiers « carmes »

A l'origine, l'ordre du Carmel est donc l'héritier direct de cette vie érémitique. Les récits et les noms varient, mais il semble que ce soit sous l'impulsion de Berthold de Calabre ou saint Berthold qu'une première communauté d'ermites se forme sur le mont Carmel dans la seconde moitié du XIIe siècle<sup>56</sup>. Selon la légende, ce chevalier croisé aurait en effet promis d'entrer en religion si l'armée chrétienne était victorieuse. Il accomplit ce vœu en s'inscrivant volontairement à la suite du prophète Élie. Les membres de la petite communauté vivent proches les uns des autres mais dans des ermitages séparés. Au centre de ces petites retraites individuelles, ils construisent un premier oratoire dédié à Notre-Dame du Mont-Carmel, *Stella Maris*. On commence dès lors à les appeler les carmes.

### Albert de Jérusalem et une première « formule de vie »

Suite au décès de Berthold, à la toute fin du XIIe siècle, c'est son disciple saint Brocard qui prend les rênes de la communauté. Vers 1207/1209, Albert Avogadro, le Patriarche de Jérusalem, écrit ce qu'il nomme une « formule de vie » destinée à ces ermites<sup>57</sup>. Le statut de ces derniers, qui ne sont donc pas des moines, ne leur permet pas de recevoir une règle à proprement parler. Le premier principe de celle-ci correspond aux

<sup>53</sup> Thomson (s.d.).

<sup>54</sup> Histoire 1799, 391.

<sup>55</sup> Cheyne, Sutherland Black 1899, 706.

<sup>56</sup> *Idem*.

<sup>57</sup> Jotischky 2002, 9.

salutations d'usage. Albert y mentionne un certain « B. » qui serait le responsable des « autres ermites » au Mont Carmel. Il s'agit ici sans doute de Brocard<sup>58</sup>. Albert s'inspire largement de la règle augustinienne qu'il a pratiquée depuis sa jeunesse - il était chanoine, puis évêque, en Italie; mais également de la règle bénédictine des camaldules, un ordre d'ermites créé en Toscane au début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>.

### Spécificités des carmes

Le texte proposé par le patriarche est assez court et compte 24 principes. Avec sobriété, il rappelle les fondements mêmes de la mission de chaque chrétien qui est de vivre à la suite du Christ, à son image. Les références à la Bible, et particulièrement au Nouveau testament, sont ainsi très nombreuses. L'une des caractéristiques essentielles du document repose sur une existence où s'équilibrent vie érémitique et vie communautaire. Chaque frère aura sa cellule, son ermitage, sa prière personnelle, mais il partagera quotidiennement des moments et des espaces avec ses compagnons.

Quatre concepts inspirés de saint Paul structurent le mode de vie des carmes<sup>60</sup>. En premier lieu, on retrouve le combat spirituel « mettez tous vos soins à vous revêtir de l'armure de Dieu, afin de pouvoir tenir face aux embûches de l'ennemi<sup>61</sup> ». Albert fait ici référence à la lettre aux Ephésiens de saint Paul : « Revêtez l'armure de Dieu, pour pouvoir résister aux manœuvres du diable<sup>62</sup> ». La seconde notion est celle du travail. A l'origine, il s'agit bien du travail manuel que Paul évoque dans sa lettre aux Thessaloniciens : « ... mais de nuit comme de jour nous étions au travail, dans le labeur et la fatigue, pour n'être à la charge d'aucun de vous<sup>63</sup> ». Albert indique ensuite

<sup>58</sup> Traduction de la règle primitive : « 1- Albert, par la grâce de Dieu Patriarche de l'Eglise de Jérusalem, à ses fils bien-aimés dans le Christ, B[rocard] et les autres ermites, qui vivent sous son obédience au Mont Carmel, près de la source [d'Elie], salut dans le Seigneur et bénédiction du Saint-Esprit » : voir *Texte de la Règle* (s.d.).

<sup>59</sup> Hasquenoph 2009, 418.

<sup>60</sup> Voir Annexe, *Texte primitif de la règle du Carmel*.

<sup>61</sup> Voir Annexe, *Texte primitif de la règle du Carmel*, principe numéro 18.

<sup>62</sup> *La Bible* 1975, Ep. 6, 11, 1704.

<sup>63</sup> *La Bible* 1975, 2Th. 3, 8, 1721.

l'importance du silence qui doit être respecté en tout temps car la parole est souvent facteur de pêché, mais c'est également dans l'expérience du silence que Dieu peut communiquer sa force. Enfin, une attention particulière est donnée au prier de la communauté. On retrouve, dans le principe 22, l'injonction évangélique « Il ne doit pas en être ainsi parmi vous : au contraire : celui qui voudra devenir grand parmi vous, sera votre serviteur, et celui qui voudra être le premier parmi vous, sera l'esclave de tous<sup>64</sup> ».

### Confirmation de l'Ordre

Après quelques réticences, cette « formule de vie » est approuvée par le pape Honorius III avec la bulle *Ut vivendi normam* du 30 janvier 1226 : « *Ut vivendi normam regulariter, a bonae memoriae Hierosolymitano Patriarcha editam, quam ante Generale Concilium, vos dicitis humiliter suscepisse, in posterum vos, et successores vestri, quantum cum Dei adjutorio poteritis, observetis, in remissionem vobis injungimus peccatorum. Albertus Dei gratia Hierosolymitanae Ecclesiae vocatus Patriarcha, dilectis in Christo filiis Brocardo, et caeteris eremitis, quid sub ejus obedientia juxta fontem in Monte carmeli morantur, salutem in Domino, et Sancti Spiritus Benedictionem*<sup>65</sup> ». Trois ans plus tard, le 6 avril 1229, le nouveau pontife Grégoire IX la confirme et lui donne le statut de « *regula bullata* ». La formule de vie devient donc une règle, la règle de saint Albert, reconnue dans la chrétienté au même titre que les règles de saint Augustin ou de saint Benoît. Cette confirmation marque la reconnaissance officielle de l'Ordre des frères du mont Carmel, ou ordre des carmes<sup>66</sup>.

### Fuite vers l'Occident

Les heurts incessants entre croisés et musulmans poussent les carmes à fuir progressivement vers l'Occident. Andrew Jotischky nuance cette assertion en expliquant

<sup>64</sup> *La Bible* 1975, Mc. 10, 43-44, 1493.

<sup>65</sup> *Bullarium* 1715, 1-2.

<sup>66</sup> Steinmann 1963, 28.

qu'il n'y a pas eu de véritable menace autour du Mont Carmel avant les années 1260'. Néanmoins, le traité entre Frederik II et Al-Kamil arrivant à expiration en 1239, les ermites, par peur, ont commencé à fuir dès 1235, date à laquelle le souverain pontife Grégoire IX lance un appel à la croisade qui ne sera pas entendu<sup>67</sup>. Les derniers carmes quittent les Etats latins en 1291, pendant la chute de Saint-Jean-d'Acre. Ceux qui ont décidé de rester sont tous massacrés<sup>68</sup>. La « *translatio* de l'*ordre* d'Orient en Occident<sup>69</sup> » n'est pourtant pas si évidente pour des frères qui ont bâti leur existence sur des bases érémitiques. Cette forme de vie religieuse n'est pas inconnue en Europe de l'ouest, mais, au début du XIIIe siècle, de nombreux groupes l'ont peu à peu dénaturée et transformée en une pratique hérétique rejetée et combattue par l'Eglise. Par ailleurs, c'est à la même époque que les récents ordres dominicain et franciscain connaissent une expansion phénoménale dans une société en pleine mutation. Plusieurs adaptations de la règle carmélitaine sont donc indispensables pour la survie de cet ordre.

#### Adaptation à l'apostolat mendiant

Dès 1229, et la confirmation de la règle par Grégoire IX, une modification a été apportée au texte original. Le pape a effectivement étendu la notion de pauvreté évangélique à la communauté dans son ensemble : « Dans la mesure où la nécessité l'exigera, vous pouvez avoir des ânes ou des mulets et quelque élevage d'animaux et de volailles pour votre nourriture<sup>70</sup> ». Cette phrase apparemment anodine a au contraire une portée capitale pour l'avenir des carmels. En définissant la pauvreté collective, elle place ainsi les carmes dans le même type de fonctionnement que les ordres mendiants - auxquels ils ne sont pas encore rattachés, c'est-à-dire une vie dépendant du ministère et non de revenus fonciers.

<sup>67</sup> Jotischky 2002, 13.

<sup>68</sup> De Vries 2013, 139 ; Donadieu-Rigaut 2005, 160.

<sup>69</sup> Donadieu-Rigaut 2005, 160.

<sup>70</sup> Voir Annexe, *Texte primitif de la règle du Carmel*, principe 13.

Grégoire IX s'investit personnellement pour l'intégration des carmes à la société occidentale. En 1239, une de ses déclarations, pas si anecdotique, donne le statut de « frères mendiants » à une petite communauté carmélitaine arrivée d'Orient et cherchant à trouver sa place en Italie<sup>71</sup>.

C'est en 1247 qu'est finalement réajusté le texte original, à l'initiative des carmes eux-mêmes. Lors du chapitre général de l'ordre à Aylesford en Angleterre, la décision est prise de missionner deux frères auprès du pape afin d'obtenir les modifications dont ils ont besoin pour accommoder leur style de vie. Innocent IV approuve et demande à deux dominicains de s'en charger. Le 1<sup>er</sup> octobre, il ratifie la bulle *Quae honorem Conditoris omnium*, définissant la nouvelle structure du Carmel. Il s'agit principalement d'assouplissements portant sur l'alimentation, le silence et l'érémisme<sup>72</sup>.

#### Confirmation du statut de mendiant

Avec ces réajustements, et notamment l'adoucissement des impératifs érémitiques, les carmes peuvent désormais installer leurs couvents au coeur des villes. Ils calquent le fonctionnement structurel de leur ordre sur celui des dominicains et commencent à se développer dans tout l'Occident<sup>73</sup>. Pourtant, tout n'est pas si simple. Nombreux sont leurs réfractaires, y compris au sein même de l'ordre. A la fin des années 1260, des rigoristes n'acceptant pas les changements récents prônent un retour aux origines. La contestation est calmée *in extremis* en 1271 avec la démission forcée de leur Maître général<sup>74</sup>. Parallèlement, le clergé séculier se sentant menacé par ces nouveaux ordres tente d'en limiter le développement. C'est, on l'a vu, chose faite en 1274 avec le concile de Lyon pendant lequel les carmes sont considérés au même titre que les dominicains et franciscains. Les papes jouent donc un rôle important dans le développement du Carmel. Boniface VIII, en 1298, confirme leur place de première

---

<sup>71</sup> Hasquenoph 2009, 419.

<sup>72</sup> Jotischky 2002, 15.

<sup>73</sup> Ils s'installent à Paris dès 1254.

<sup>74</sup> Hasquenoph 2009, 420.

importance dans la Chrétienté, mais il faut néanmoins encore attendre le début du XIV<sup>e</sup> siècle, et le pape Jean XXII qui, par des édit et des concessions, assimilent définitivement les carmes aux ordres mendiants<sup>75</sup>. En 1317, il les exempte de la juridiction épiscopale, et, en 1326, par l'extension de la bulle *super cathedram*, il leur confère la prérogative mendicante par excellence, celle de prêcher, ainsi que l'autorisation d'enseigner et de confesser.

Inspirés à la fois par l'érémisme et par l'augustinisme, les carmes ont su adapter les fondements mêmes de leur ordre dans une volonté évidente de survie. Devenus mendiants, ils se sont intégrés, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, à la société urbaine occidentale, et ont trouvé leur place dans une Eglise en pleine mutation. Comme le rappelle Jotischky, leur mode de vie était similaire à celui des Dominicains et des Franciscains, mais ils l'expérimentaient de manière plus calme et plus obscure<sup>76</sup>

### **L'ordre des ermites de saint Augustin**

Les ermites de saint Augustin, appelés plus simplement augustins, portent dans leur désignation même une identité a priori contradictoire avec l'apostolat mendiant. Pourtant, et à l'instar des carmes, l'ordre est le fruit d'une adaptation réussie à un modèle qui était le gage de sa survie.

#### Des origines africaines

L'ordre des augustins tient ses origines des temps paléochrétiens en Afrique du nord où l'on trouvait des hommes partageant une même spiritualité et vivant en communauté<sup>77</sup>. Vers 397, Augustin d'Hippone écrit une règle de vie pour l'un de ces

<sup>75</sup> Donadieu-Rigaut 2005, 168; De Vries 2013, 148.

<sup>76</sup> Jotischky 2002, 3 : « *Carmelites offered much the same ministry as the Franciscans and the Dominicans - preaching, hearing confessions, dispensing the sacraments, studying, and writing - but the impression conveyed by the sources is that they did so more quietly and obscurely* ».

<sup>77</sup> Sur l'histoire des ermites augustins voir De Meyer, Van Cauwenbergh 1931, 499 et suiv.

regroupements. Avec quelques aménagements, cette lettre deviendra ce que l'on nomme la règle de saint Augustin, celle-là même qui est utilisée par les dominicains. Elle fait des émules, mais très rapidement ces communautés sont chassées par les Vandales. Arrivés en Europe dès le Ve siècle, les hommes se dispersent et vivent un érémitisme augustin non-cadré pendant plusieurs siècles, en groupe ou seuls.

### L'érémitisme augustin en Occident

Les références à des ermites augustins se font de plus en plus nombreuses à partir du XIIe siècle, et principalement en Italie. En 1120, à Venise, on consacre évêque un certain Boniface Faledrus dit « ermite augustin ». Trois ans plus tard, à Bologne, on trouve des ermites parmi les prêtres à charge d'âme. Ces derniers sont également mentionnés en 1145 dans les faubourgs de la ville. Les sources gardent la mémoire d'ermite augustins à Plaisance en 1155, à Ferrare en 1197, à Venise en 1199, ou à Florence en 1218. On les identifie également hors de l'Italie, à Liège par exemple en 1204, près du Mans en 1212, ou à Chypre en 1226. D'après ces mentions, il semble que ces hommes expérimentaient bien une vie à la conjonction entre un érémitisme pur et les principes spirituels tirés de la règle de saint Augustin. Leur existence, bien que dénuée d'organisation, ni même de reconnaissance, est pourtant donc bien une réalité dans le paysage historique des XIIe et XIIIe siècles. Le concile de Latran IV, en 1215, reconnaît l'existence de l'ordre dit de Saint-Augustin et l'enregistre sans pour autant le confirmer<sup>78</sup>.

### L'organisation primitive de l'ordre augustin

A la fin du premier tiers du XIIIe siècle, les abus se multipliant, certaines autorités ecclésiastiques durent cadrer ces hommes pour juguler les débordements. Le pape Innocent IV lui-même doit intervenir. Il promulgue plusieurs bulles jetant les bases de

<sup>78</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1931, 501.

l'ordre augustin<sup>79</sup>. Le 17 janvier 1244, la bulle *Incumbit nobis* contraint tous les ermites de Toscane à s'unir en communautés respectant la règle de saint Augustin. En 1252, il ordonne l'union des ermites milanais à ceux de la Romagne. Il s'agit de la « petite union », réunissant des religieux que l'on a pu appeler *Innocentiens*, en référence au pontife leur ayant donné son accord. Les bases ainsi posées, il faut attendre encore quatre ans pour que le nouveau pape, Alexandre IV, somme toutes ces congrégations d'ermites de se réunir en Chapitre général. Cette bulle *Licet Ecclesia Catholicae*, promulguée le 9 avril 1256, est mise en application pendant l'année. C'est ainsi au cours de ce qu'on appelle maintenant la grande union, la *Magna Unio*, que les religieux désignent leur premier Maître général et décident de se faire appeler « frères ermites de saint augustin »<sup>80</sup>.

#### Difficile adoption de la condition mendicante

Pour autant, ces frères ne sont pas encore des mendiants à proprement parler. Leurs aspirations érémitiques sont encore vives. Bien que les dominicains et les franciscains voient d'un mauvais oeil la formation d'un nouvel ordre concurrent, ce sont bien les augustins eux-mêmes qui ralentissent leur assimilation aux autres mendiants, revendiquant toujours leur mode de vie traditionnel. Or, au XIII<sup>e</sup> siècle, le clergé séculier lutte contre le développement de tous ces ordres nouveaux. Les évêques notamment sont assez virulents et souhaitent la suppression de toutes les congrégations créées depuis le concile de Latran IV en 1215. Les augustins n'ont plus le choix, ils doivent se battre pour survivre et, à cette fin, rejoindre la mouvance des mendiants. N'étant pas encore tout à fait prêts à renoncer à leur qualité d'ermites, ils se sauvent en revendiquant leurs origines lointaines et particulièrement prestigieuses, antérieures évidemment à Latran IV. En 1274, le II<sup>e</sup> concile de Lyon, canon 23, entérine l'enregistrement et la confirmation de l'ordre<sup>81</sup>. Leurs réticences s'expriment pendant encore une vingtaine d'années, et ce n'est

<sup>79</sup> Hasquenoph 2009, 418.

<sup>80</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1931, 419.

<sup>81</sup> *Idem*, 501.

qu'en 1284 qu'ils commencent à travailler sur des statuts. Ceux-ci seront définitivement adoptés au Chapitre général de Ratisbonne en 1290<sup>82</sup>.

### Assimilation finale : le rôle de Boniface VIII

La dernière étape confirmant l'intégration définitive des augustins à la sphère mendicante est à mettre au crédit du pape Boniface VIII. Deux mois après son élection, le 19 février 1295, il est appelé à régler un conflit local par la bulle *Ad consequendam*<sup>83</sup>. Celle-ci répond à un différend opposant les franciscains aux ermites à Quedlinbourg, aujourd'hui en Allemagne, entre Hanovre et Leipzig. On estimait que les deux couvents étaient trop proches. Le pape apaisa les esprits et ordonna que, dès lors, aucun autre établissement ne pourra s'implanter à moins de 140 canes - soient environ 200 mètres - d'un couvent augustin. A l'image de cette bulle favorable aux ermites de saint Augustin, d'autres vont se succéder. Le 8 avril 1298, *Sacrae religionis merita* les autorise à nommer leur propre prieur général. Un mois plus tard, le 5 mai, l'importante bulle *Tenorem cuiusdam constitutionis* est promulguée. Elle octroie l'exemption aux carmes et aux augustins, au même titre qu'elle avait été accordée aux franciscains et aux dominicains par Grégoire IX lors du deuxième concile de Lyon en 1274. Le 21 janvier 1299, Boniface VIII place les ermites sous sa protection et son autorité directe, à l'instar des autres mendiants, par la bulle *Sacer ordo vester*. En 1300, la bulle *super cathedram*, définissant le rôle des mendiants face aux ecclésiastiques séculiers, place les augustins dans la catégories des « mendiants », au même titre que les autres<sup>84</sup>. Enfin, la plus importante des ordonnances en faveur des augustins est émise le 16 janvier 1303. La bulle *Inter sollicitudines nostras* leur accorde les privilèges supérieurs de prêcher, d'entendre les confessions, d'absoudre les pécheurs, d'administrer les pénitences et d'enterrer les croyants dans leurs cimetières<sup>85</sup>. Ainsi, dès le début du XIVe siècle, l'ordre des ermites de

<sup>82</sup> Hasquenoph 2009, 421.

<sup>83</sup> Saak 2002, 25-26.

<sup>84</sup> Bertrand 2004, 448.

<sup>85</sup> Zimmer 2003, 22.

saint Augustin évoluait dans le siècle sur des bases édilitaires semblables à celles des autres mendiants.

### Expansion initiale de l'ordre des ermites de saint Augustin

Au moment de la *Magna Unio* de 1256, l'ordre compte déjà environ 150 couvents. Les deux-tiers d'entre eux sont implantés en Italie. Le pays restera d'ailleurs le coeur de l'ordre et fournira, sauf une exception, tous les maîtres généraux augustins<sup>86</sup>. Les vingt années qui suivent sont très prolifiques. Elles n'atteignent pas le rythme de croissance exponentiel des dominicains ou des franciscains, mais en 1278 on compte tout de même la fondation d'au moins soixante-dix nouveaux couvents<sup>87</sup>. La proportion des établissements hors péninsule italienne ne varie pas. En revanche, la répartition n'est pas uniforme. Quarante-trois se trouvent dans la province d'Allemagne, les autres sont partagés entre celle d'Angleterre, de France, d'Espagne et de Hongrie. En comparaison, les franciscains ont déjà, à cette époque, organisé une mission jusqu'en Chine, au Tibet<sup>88</sup>.

Les ermites de saint Augustin, après un XIIIe siècle éprouvant, cherchant à conserver leur mode de vie érémitique originel tout en consolidant leur pérennité menacée par la suppression des ordres nouveaux, ont finalement dû céder. Devenus mendiants, et ne conservant que le nom d'ermite, ils ont choisi un chemin proche de celui des dominicains, se formant lors de longues études et prêchant où il y avait besoin. De tradition patristique, par leur règle même, ils ont su trouver une place à part dans la Chrétienté du Moyen âge finissant, et notamment auprès de la papauté qui joua un rôle de premier plan dans leur acceptation<sup>89</sup>.

---

<sup>86</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1931, 502.

<sup>87</sup> Zimmer 2003, 21.

<sup>88</sup> Hasquenoph 2009, 435.

<sup>89</sup> On peut retenir l'exemple de l'office du sacristain de la chapelle du pape, pour la première fois occupé par un augustin en 1297, et définitivement accordé à l'un d'entre eux à partir d'une bulle d'Alexandre VI en 1497. Voir Helyot 1715, 17.

## Les mendiants et la ville

A l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle, l'arrivée de ces nouveaux ordres ne passe pas inaperçue dans le paysage urbain naissant. Les mendiants sont vus et entendus. Ils marquent très rapidement de leur empreinte les villes dans lesquelles ils inscrivent leurs pastorales et leurs établissements matériels sur le long terme. Le choix de l'implantation en milieu citadin n'est pas anodin, il est même semble-t-il recherché dès les premiers temps de l'ordre chez les dominicains. Humbert de Romans, maître général entre 1254 et 1263, soulignait l'efficacité accrue de la prédication en milieu urbain.

### Prêcher au coeur du monde

Les ordres mendiants ont effectivement ambitionné dès les débuts de s'installer dans les villes, lieux de concentration de population. A l'origine de cette volonté on trouve évidemment leur apostolat fondé sur l'équilibre entre prédication et mendicité. L'un et l'autre ne peuvent se vivre concrètement et objectivement que dans la proximité immédiate d'une population « nombreuse ». Leur mission n'existe que dans la confrontation avec les hommes, et leur mode de vie ne peut s'épanouir sereinement sans la présence et la participation de ces derniers. Ils se positionnent clairement dans une optique opposée à celle des moines, contemplatifs et retirés d'un monde pour lequel ils prient loin de toute effervescence humaine. Les mendiants, eux, choisissent délibérément d'établir leurs couvents dans les villes. Le vocabulaire est ici important. Ce sont bien des couvents et non des monastères qu'ils habitent. Ces derniers portent intrinsèquement la dimension de claustration, et donc d'isolement. Les mendiants ne sont pas soumis à la clôture. Ils peuvent, et doivent, se déplacer, sortir de leurs bâtiments, aller vers le peuple. Les cités sont ainsi naturellement le terrain optimal pour l'accomplissement de leur sacerdoce. En cela, on pourrait les rapprocher des chanoines, plus urbains que les religieux traditionnels. Bien que certains fondateurs mendiants aient effectivement été membres de chapitres, et se soient d'ailleurs inspirés de cet ordre pour développer le leur, ils n'ont pas moins su développer des spécificités originales, en accord avec l'esprit du

temps. Alors que les chanoines sont souvent rattachés au service d'une paroisse, les mendiants sont en un certain sens plus libres et prêchent, en toute indépendance ou presque, à qui veut les entendre.

### Quêter pour vivre

La concentration d'hommes rend aussi de fait plus aisée la vie de mendicité. Les religieux mendiants vivent de la quête. Ils ne quémangent pas d'argent. Du moins, c'est ce que leur impose leurs règles primitives. Saint François est ferme et défend « rigoureusement à tous les frères de recevoir, en quelques manières que ce soit, des deniers ou de l'argent, soit par eux-mêmes, soit par personnes interposées<sup>90</sup> ». La mendicité s'exprime dans la recherche de quoi subsister, se vêtir, améliorer les bâtiments ou encore accomplir les différents rites inhérents à leur condition. Les villes sont ainsi un terrain propice à trouver un plus grand nombre d'âmes charitables. Les théologiens et responsables mendiants ont compris l'importance de cette dimension dans le choix du lieu d'implantation dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Bonaventure, devenu ministre général des mineurs en 1257, explique que les religieux de son ordre doivent s'installer dans les villes « en raison de la rareté des subsides, que nous n'aurions pas pu trouver dans les endroits déserts et qui nous auraient manqué tant pour les visiteurs que pour les résidents et les malades, tandis qu'ici les nécessaires pour l'existence nous sont donnés, car nous ne les possédons pas nous-mêmes<sup>91</sup> ». Le docteur de l'Eglise, tout en rappelant ici l'importante dimension de la pauvreté dans l'apostolat mendiant, laisse pourtant déjà paraître une politique d'installation réfléchie en fonction des bénéfices matériels envisageables. Cette considération pose ainsi la question du paradoxe de la prédication et de la quête. L'une ne va pas sans l'autre, certes, mais l'une induit-elle l'autre? La corrélation est-elle équilibrée? La question évolue en fonction du temps et des espaces. Prédication et quête

<sup>90</sup> Masseron 2006, 86.

<sup>91</sup> *Doctoris Seraphici S. Bonaventurae S.R.E. Episc. Card. Opuscula varia ad Theologiam Mysticam et Res Ordinis Fratrum Minorum Spectantia*, 8, Opusculum XIII, Determinationes quaestionum, Pars I., Quaestio V, p. 340, cité par Panayota Volti (Volti 2003, 188).

sont intrinsèquement liées, et une balance équilibrée entre ces deux composantes semble trouver des opportunités plus favorables dans l'espace urbain.

Pour autant, les campagnes environnantes ne sont pas oubliées. Des missions sont dûment organisées. Le territoire est partagé en espaces appelés « termes » ou « diètes », dont les limites sont définies pour chaque couvent, tous ordres confondus, nous y reviendrons. Ces déplacements sont prévus dès les origines, par les fondateurs eux-mêmes. Les modalités de transport et de comportement sont en outre détaillées avec force. Saint François, dans la *Regula non bullata* de 1221, demande aux mineurs à ce « qu'ils ne cherchent pas de querelles, qu'ils évitent les disputes de mots, qu'ils ne jugent pas les autres; mais qu'ils soient doux, pacifiques, modestes, humbles et pleins de mansuétude, qu'ils parlent à tous avec bienséance, comme il convient. Ils ne doivent pas aller à cheval, à moins qu'ils n'y soient contraints par quelque nécessité manifeste ou par la maladie<sup>92</sup> ».

#### D'autres logiques d'implantation urbaine

Au-delà de la prédication et de la quête, des dimensions culturelles, politiques ou économiques président à l'installation des mendiants dans les centres urbains. Les dominicains et les augustins font montre d'un attrait certain pour les études. Il est à noter que les ordres mendiants se développent parallèlement à la construction des grandes universités imitant le modèle parisien (Toulouse en 1229, Rome entre 1244 et 1245, Naples en 1224, Salamanque en 1243). On les voit donc naturellement s'installer dans les grandes villes universitaires. Très vite, ils y monopolisent même les postes d'enseignement, s'attirant quelques foudres dans les milieux urbains<sup>93</sup>.

En revanche, sans pour autant en faire une généralité, les franciscains vont préférer s'installer dans des cités modestes, plus à même de leur offrir des conditions

---

<sup>92</sup> Masseron 2006, 86.

<sup>93</sup> Chelini 1991, 448.

optimales pour vivre de la pauvreté si fondamentale dans la constitution de leur ordre. Dans les premiers temps, ils choisissent même délibérément de s'installer, certes aux abords d'une ville, mais *extra-muros*. Pourtant très vite, dès les années 1230, et surtout à partir de 1240, ils conviennent que la protection de l'enceinte urbaine est un luxe qu'ils doivent se permettre. Ainsi, ils se mettent à l'abri de voisinages souvent dangereux, réduisent les coûteux problèmes d'insalubrité, et se facilitent les tâches de prédication et de quête<sup>94</sup>. Nous le verrons, ces mineurs tendront, à la fin du Moyen âge, à s'éloigner de nouveau des villes, notamment avec la mouvance réformatrice de l'observance.

Par ailleurs, les mendiants recherchent la proximité des pouvoirs publics. Leur prospérité dépendant de ces élites, ils cherchaient à garder de bonnes relations avec ces dernières. Hors impératifs liés à la trame urbaine, il n'était pas rare de trouver leurs couvents près des centres de pouvoirs, et même leurs religieux au service des plus fortunés, à la recherche de prodigalités nombreuses. C'est ainsi qu'on les trouve également dans des centres stratégiques d'échanges commerciaux. Les villes de marchés et de foires renommées attirent les mendiants de tous ordres. Ils s'établissent là où l'activité économique dense brasse bourgeois et marchands à même d'écouter leurs prêches et de faire preuve de libéralités fréquentes à leur égard.

Enfin, on ne peut omettre un aspect ayant trait à une forme de lutte plus ecclésiale. En s'installant en ville, les mendiants et leurs modes de vie axés sur la pauvreté se positionnent clairement comme les premiers antagonistes d'un clergé paroissial et épiscopal tombé peu à peu, toute mesure gardée, dans le luxe et l'opulence. L'opposition est flagrante aux yeux d'une population en perte de souffle spirituel, et surtout en demande constante d'une « présence ecclésiale personnelle plus active<sup>95</sup> ». L'arrivée des mendiants, au service de tous et de chacun, est donc appréciée diligemment, les plaçant immédiatement en concurrence directe avec les clergés locaux. Par ailleurs, les nouveaux religieux bénéficient d'appuis pontificaux importants. Un certain nombre de papes voient en eux les fers de lance d'un réajustement des pratiques chrétiennes dans

---

<sup>94</sup> De Paris 1982, 157.

<sup>95</sup> Miccoli 1989, 84.

une Eglise grevée par le développement de mouvements hérétiques toujours plus nombreux. Les dominicains seront d'ailleurs aux premières lignes dans la plupart des démarches inquisitoriales de l'époque.

En choisissant de s'installer de préférence dans les grands centres commerciaux, universitaires, ecclésiastiques ou politiques, là où la population est concentrée et dense, les mendiants permettent ainsi la diffusion et l'acceptation rapide de leurs ordres respectifs. Ils apportent une nouveauté en adéquation totale avec les aspirations d'un temps où les cités sont des foyers de progrès et d'ouverture. Par leurs modes de vie, leurs prêches et leurs exemples, ils sont les promoteurs tout trouvés dans la quête de réhabilitation à laquelle aspire l'Eglise.

### **Les mouvements de réformation mendiants à la fin du Moyen âge**

Le succès des ordres mendiants est fulgurant et sans appel. Ces religieux répondent aux besoins de leur temps, s'installant au coeur des cités en plein essor, pratiquant une spiritualité accessible, proche du peuple mais également des plus grands. La papauté a su en faire les artisans d'une certaine centralisation et d'une forme de contrôle des populations par la religion. Pourtant, à l'aube des Réformes protestante et catholique, les mendiants, bien qu'encore « jeunes », sont bel et bien eux aussi emportés dans les tourmentes religieuses du siècle.

#### **Des divergences précoces chez les franciscains**

Les spirituels, aussi appelés célestins et évoqués plus haut, avaient imposé de graves dissensions au sein de l'ordre franciscain dès la mort de son fondateur. Le mouvement, d'abord reconnu par Célestin V, puis révoqué par Boniface VIII en 1295, a pourtant laissé de profondes cicatrices. L'abrogation n'a pas balayé les aspirations de ces religieux qui, repoussés d'abord vers le sud de l'Italie, se reconstituent en petits

« groupes »<sup>96</sup>. Parallèlement, partout en Europe, les mineurs doivent s'adapter aux divers modes de vie citadine qu'ils rencontrent. Petit à petit, des disparités autour de l'idéal de pauvreté se font localement jour, et c'est à partir de l'Italie que des hommes vont chercher, dès le début du XIVe siècle, à les organiser en un mouvement institutionnalisé. Les papes et les ministres généraux successifs tentèrent de trouver des compromis, mais les spirituels, dont l'opposition s'exacerbait, n'attendaient plus qu'une scission définitive. Le pape Jean XXII, beaucoup moins conciliant que ses prédécesseurs, mit fin aux velléités et au mouvement des spirituels par la promulgation de trois bulles entre 1317 et 1318. *Quorumdam exigit* leur recommande de se soumettre. Deux mois plus tard, face à leur refus, la bulle *Sancta Roma* les condamne tous spécifiquement. La dernière bulle, *Gloriosam Ecclesiam*, est un interdit concernant un dernier groupe réfugié en Toscane<sup>97</sup>.

Les spirituels ne sont éditiairement plus, pourtant le débat sur la pauvreté continue tout au long du XIVe siècle, et des cellules éparses de communautés poursuivent leur combat. Nombreux seront les défenseurs de la cause de ceux qui souhaitent suivre ce que l'on commence à nommer, dès 1334, l'Observance régulière<sup>98</sup>. C'est en effet à cette date que le ministre général de l'ordre, Guiral Ot, autorise un petit groupe mené par Jean des Vallées à s'installer dans l'ermitage de Brugliano en Ombrie et d'y vivre dans le respect strict de la Règle. La communauté essaime, est reconnue par Clément VI le 13 décembre 1350, révoquée par Innocent VI le 18 août 1355, puis relancée par Gentil de Spolète, à Brugliano même, en 1368<sup>99</sup>. Les avancées et les marches arrières prennent officiellement fin dans ce dernier tiers du XIVe siècle. Les observants reçoivent des maisons et ermitages à la fois de leur ministre général, mais également du souverain pontife lui-même. Le 12 septembre 1380, leur responsable est nommé commissaire provincial, avant d'obtenir le titre de commissaire général des communautés réformées le 15 juillet 1388. La reconnaissance officielle de cette branche de la famille franciscaine est actée par le décret *Supplicationibus personarum* du concile de Constance du 23 septembre 1415.

---

<sup>96</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1977, 839.

<sup>97</sup> *Idem*, 841-842.

<sup>98</sup> Hasquenoph 2009, 515.

<sup>99</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1977, 848.

Le XVe siècle voit l'épanouissement des observants desquels se développent également d'autres groupements plus ou moins reconnus et autorisés tels que les colétants, les clarénins, les amadéites ou encore les *capriolanti*. Cependant, un siècle entier s'écoule avant qu'ils ne reçoivent l'approbation pontificale par la bulle *Ite et vos*, promulguée par Léon X le 12 juin 1517. Ils se nomment Frères mineurs de la régulière Observance, et les religieux non-réformés sont appelés Conventuels<sup>100</sup>. Dès lors, la famille franciscaine apaisée autorisera de nombreuses expériences originales et locales au sein de l'ordre, développant ainsi une généalogie dense des divers groupements créés en son sein.

### Les dominicains et la Réforme de Hollande

Les prêcheurs présentent cela de particulier que leur réforme n'en est pas une à proprement parler. Les auteurs sont unanimes à ce sujet<sup>101</sup>. Il s'agit plus précisément d'une volonté de recentrer leur apostolat sur l'observance des préceptes originaux. Non pas que l'ordre se soit généralement éloigné des inspirations de saint Dominique - on trouve encore partout dans le monde des religieux strictement observants, mais plutôt de petits foyers se laissant aller à des pratiques que la Règle n'a pas définies, mais qui n'ont pas non plus été prohibées par les textes législatifs dominicains. Les dominicains, aux côtés de carmes, avec de très solides bases édilitaires, traversent relativement sereinement les tourmentes religieuses du XIVE siècle. La « réforme » ne sera donc pas générale, mais ponctuelle et organisée. Comme souvent, elle arrivera d'Italie.

C'est en Toscane, à Sienne, qu'un premier vent de réforme tend à se constituer formellement. Là, dans le dernier tiers du XIVE siècle, Catherine Benincasa entre en religion chez les Dominicaines. Elle prend dès lors le nom de Catherine de Sienne, et sera canonisée et nommée docteur de l'Eglise au XVe siècle. Ses réflexions sur l'Eglise sont

---

<sup>100</sup> Hasquenoph 2009, 515.

<sup>101</sup> Voir entre autres Darricau 1979, 13-14 ; Porte 1976, 20-21 ; Maillard 2006, 480.

très poussées. Elle ne la rejette pas, mais souhaite que ses membres se recentrent sur la spiritualité, au lieu de la reléguer celle-ci au second plan derrière la gestion des affaires temporelles. « La Règle, plutôt que la coutume », selon le titre d'une partie de l'ouvrage de S. Hasquenoph<sup>102</sup>. La particularité de la sainte est d'avoir eu comme confesseur Raymond de Capoue. Nous laissons aux hagiographes et aux historiens le soin d'analyser leur relation intellectuelle et les influences respectives qu'ils ont pu exercer l'un sur l'autre. Toujours est-il qu'en 1380, la sainte décède et Raymond est élu maître général de l'ordre dominicain. Il entreprend immédiatement des réformes, et, en 1390, il signe un décret proposant d'installer ou de réorganiser un couvent d'observance de douze frères dans chaque province<sup>103</sup>. Une forme d'exemple-type consolidant les pratiques des religieux encore observants, et invitant les autres à retrouver les pratiques originales.

Ses successeurs poursuivront son oeuvre et, ainsi, naîtront ce que l'on nomme des « congrégations ». Celles-ci sont des « structures de réforme, créées en vue de la restauration de l'observance<sup>104</sup> ». Relevant de déterminismes locaux, apparaîtront, dans l'ordre, les congrégations de Lombardie, d'Aragon, de Hollande, de France,... Chacune regroupe les couvents réformés de sa région, et non pas de sa province dominicaine. C'est ainsi, pour l'aire géographique nous concernant, que les dominicains seront amenés à rejoindre non pas celle de France, mais la congrégation de Hollande. Celle-ci a été instituée par Martial Auribelli, maître général de l'ordre, en 1457. Sept ans plus tard, elle s'émancipe de l'autorité du ministre provincial<sup>105</sup> et, dès 1465, dispose d'un chapitre général, de visiteurs et d'un vicaire général<sup>106</sup>. Ses représentants continueront cependant à assister aux chapitres provinciaux jusqu'en 1474.

L'ordre des prêcheurs, grâce à un développement consciencieux favorisé par une réflexion rigoureuse, a su traverser les temps de renouveau ayant éprouvé l'Eglise des XIVe et XVe siècles. La « réforme » dominicaine, pensée par Catherine de Sienne et

---

<sup>102</sup> Hasquenoph 2009, 524.

<sup>103</sup> Darricau 1979, 14.

<sup>104</sup> Maillard 2006, 480.

<sup>105</sup> « Erection juridique formelle et définitive » le 9 octobre 1464, dans De Meyer 1947, XLVI.

<sup>106</sup> Le Gall 2001, 33.

Raymond de Capoue, « ne cherche pas à s'imposer par la force, mais elle propose un retour aux sources<sup>107</sup> ». Elle s'installera petit à petit, sans créer de scissions fondamentales comme on a pu le voir chez les franciscains.

### Les congrégations observantes des augustins

Les ermites de saint Augustin furent également touchés par les grands mouvements réformateurs des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Rapidement, l'ordre s'organise en quatre grandes provinces : l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et la France. Chacune est doublée presque immédiatement par une province observante. L'Italie, la plus importante, était subdivisée en une dizaine de petites provinces, elles aussi dédoublées entre les ermites conventuels et les observants. Dans les premiers temps, l'observance pratiquée par l'ordre est à rapprocher de celle des dominicains. Au départ, il n'existe pas de volonté globale de réformation augustiniennne. Il s'agit plus simplement de couvents ayant fait le choix de vivre, dans le respect de la Règle et des constitutions, dans des conditions plus austères et plus érémitiques. Ces couvents se sont rassemblés en congrégations locales et ont calqué leur organisation générale sur celle des provinces conventuelles. Les prieurs généraux ont approuvé le développement de ces congrégations et les ont autorisés à tenir leurs propres chapitres<sup>108</sup>. Ceux-ci étaient dirigés par un vicaire par congrégation, ne rendant de comptes qu'au prieur général directement. Les couvents eux-mêmes étaient dénués de prieur conventuel, et se reposaient sur un général pour rendre compte au vicaire<sup>109</sup>.

La plus importante de ces congrégations observantes italiennes était celle dite « de Lombardie ». Cette observance ne touchera pas les couvents de notre étude, mais nous la mentionnons car elle s'exprimera de manière monumentale au couvent voisin de Bourg-en-Bresse (Brou). Ses origines sont à trouver dans la ville de Gênes. C'est là qu'en 1422, l'augustin Paul Vivaldi entreprend de réformer les quatre établissements de la ville.

---

<sup>107</sup> Darricau 1979, 22.

<sup>108</sup> Zimmer 2003, 25.

<sup>109</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1931, 508.

Nommé vicaire par Augustin de Rome, prieur général, sa vision trop austère ne permit cependant pas la création d'une congrégation observante officielle. Celle-ci voit néanmoins le jour dans les années 1430, sur l'entreprise de trois religieux issus de la réforme de Gênes. Son succès est immédiat, et, à son acmé, à la fin du XVe siècle, elle compte une centaine de couvents en Italie et même au-delà.

Ces congrégations ne s'étaient pas détachées de la Règle et des constitutions. Elles vivaient simplement de manière plus austère. En revanche, des mouvements d'observance bien plus profonds vont donner naissance à de nouvelles branches issues de l'ordre augustinien. C'est le cas des ermites récollets de saint Augustin. Le mouvement est initié en Espagne par Jean d'Alarcon. Après avoir séjourné au couvent Sainte-Marie de Florence, il souhaite installer une congrégation observante en Espagne. Le prieur général Augustin de Rome le lui accorda en 1431 et l'en institua vicaire. Ce n'est pourtant qu'en 1588 que la rupture se concrétise avec la rédaction de constitutions spéciales par le père Luis de Léon, et en 1597 avec la reconnaissance officielle de la branche réformée de l'ordre par le pape Clément VIII. Les récollets tirent leur nom du latin *recolligere*, la récollection, le fait de se recueillir. Cette observance ibérique sera également à l'origine des franciscains récollets<sup>110</sup>.

### Mitigation et Contre-Réforme des carmes

Après les difficultés sociales du XIVe siècle, et notamment après la grande peste et le schisme d'occident, les carmes ont également eut à souffrir d'un essoufflement et d'un relâchement dans les pratiques de leur ordre. Leur Règle à l'austérité prononcée n'était plus respectée qu'avec difficulté dans de très rares localités. La réformation, devenue nécessaire, s'est effectuée en deux temps : une mitigation, c'est-à-dire un assouplissement de la Règle, puis une Contre-Réforme prônant le retour à une observance stricte.

---

<sup>110</sup> A ce sujet, voir Meyer 1995.

Barthelemi de Roquelio, devenu vicaire général de l'ordre lors du chapitre général tenu à Nantes en 1430, semble être à l'origine de la mitigation. C'est lui en effet qui, après décision du chapitre, adresse une supplique au pape Eugène IV à ce propos, expliquant au prélat le désarroi dans lequel se trouvaient ses frères face à la difficulté qu'ils éprouvaient à respecter tous les points de leur Règle. Trois d'entre eux en particulier, axés sur des pratiques de la vie ascétique en elle-même, retenaient sont attention. Il s'agissait du grand jeûne pratiqué entre mi-septembre et Pâques les mercredis, vendredis, samedis, et tous les jours pendant l'Avent et le Carême, de l'interdiction de manger de la viande, et de l'obligation de rester dans sa cellule pour la méditation. Après réflexion, le pape leur accorda donc la Bulle *Romani Pontificis*, datée du 15 février 1432, supprimant le grand jeûne et permettant de se promener dans le cloître et les jardins du couvent<sup>111</sup>. En 1459, Pie II les autorisa à manger de la viande en dehors de temps de jeûne.

Parallèlement à cette mitigation, des couvents ont malgré tout poursuivi leur quête d'observance régulière originelle. Diverses réformes ont vu le jour (de Mantoue, d'Albi, ...) avec plus ou moins de succès, localement et au-delà des frontières. La plus importante est sans doute celle du Bienheureux Jean Soreth, élu prieur général en 1451. A la différence des autres, cette réforme n'avait pas de visée séparatiste. La volonté du prieur était de concilier la Règle et la mitigation. Pour cela, il révisé les Constitutions et en promulgue de nouvelles en 1462<sup>112</sup>. A l'instar des dominicains, il propose que des couvents réformés soient implantés dans chaque province. On lui doit également la création du deuxième et du troisième ordre du Carmel. Ses successeurs poursuivent ce travail, jusqu'à Jean-Baptiste Rubeo de Ravenne qui, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, épaula Thérèse d'Avila dans la réforme qu'elle entreprit et qui inaugura la branche des carmes déchaussés. Ces derniers ont cela de particulier qu'ils doivent leur existence à des religieuses franciscaines réformées. Thérèse, en effet, entra en religion chez des Carmélites, mais, suite à sa « conversion » en 1557, décida de fonder un nouveau monastère imitant la vie des franciscaines de l'observance. Dès 1562, Pie IV l'autorise à

---

<sup>111</sup> Baudrillart, De Meyer, Van Cauwenbergh 1949, 1084.

<sup>112</sup> *Idem*, 1085.

rédiger de nouvelles constitutions. Cinq ans plus tard, elle obtint du prieur général la permission de fonder des couvents de carmes « contemplatifs », destinés à devenir les pères spirituels de ses soeurs religieuses. Les premières années furent difficiles pour ces pères, notamment dans l'opposition que leur faisait ceux que l'on appelait dès lors les Grands Carmes, les membres de l'ordre dont les couvents n'étaient pas passés à la Réforme. Branche observante de l'ordre, les déchaussés disposent de leurs propres provinces et vicaires. Leurs constitutions sont promulguées en 1581, et la séparation définitive d'avec les Grands Carmes est actée par la bulle de Clément VIII, datée du 20 décembre 1593.

Les quatre ordres définis comme « mendiants » par le second concile de Lyon en 1274 ont donc su trouver leur place dans une chrétienté quelque peu dispersée. Leurs aspirations ont su convaincre les souverains pontifes successifs qui ont approuvé leur mode de vie novateur. Leur fonctionnement est fondamentalement innovant et s'oppose radicalement aux pratiques antérieures. Ainsi, aux monastères retirés du monde ils préfèrent les couvents implantés au coeur des cités, à l'isolement ils répondent par la quasi représentation publique institutionnalisée. Ils forgent leurs esprits plus qu'ils n'abîment leurs mains, vivant de la mendicité plutôt que de la propriété terrienne. Leur présence dans les villes est monumentale. Le couvent, ouvert au siècle, polarise un quartier et devient le lieu de rencontre des populations. Très rapidement, les mendiants s'imposent donc spirituellement et matériellement dans la chrétienté du XIIIe siècle où leur arrivée est sans doute vécue comme une véritable révolution<sup>113</sup>.

---

<sup>113</sup> Bertrand 2019, 203.

## SOURCES

Le récolement des sources concernant les couvents mendiants de l'ancien diocèse de Genève a été réalisé pour ce travail dans diverses institutions situées en France, en Suisse et en Italie. La liste se veut la plus exhaustive possible, mais les aléas politiques et religieux ont, au fil du temps, dispersé ou fait perdre une grande partie de ces documents. Un travail plus approfondi, spécifiquement sur ces archives, permettrait sans doute de mettre au jour de nouvelles pièces. D'autant que la tâche du récolement est complexifiée par des champs lexicaux variés et propres à chaque ordre mendiant. Les systèmes de classement d'archives, locaux et nationaux, ne sont pas harmonisés. Ainsi, on pourra trouver des sources relatives aux franciscains en cherchant également aux termes « cordelier » et « mineur ». De plus, les instruments de recherches n'utilisent pas tous le principe de troncature terminale. Il faut donc prendre soin de chercher ce que l'on souhaite aux formes singulières et plurielles, comme « prêcheur » et « prêcheurs » pour l'exemple.

Néanmoins, ce sont près d'un millier de références que nous avons pu inventorier, dont la majorité a pu être consultée. Evidemment, le nombre de sources disponibles pour chaque couvent est inégal, les archives de certains établissements nous étant parvenues de manière beaucoup plus abondante. Nous les présentons ici rapidement.

## Des sources dispersées

Pendant leurs années de fonctionnement, les couvents conservaient eux-mêmes leurs documents. Cependant, nombreuses sont les interactions sociales qui ont nécessité de leur part de faire établir des documents officiels auprès des autorités civiles. Ces derniers étaient conservés dans les chefs-lieux. Aujourd'hui, cinq des sites de notre étude se situent en Suisse. Cette réalité géographique était tout autre lors de la fondation des couvents qui étaient sis sur les terres du comté de Genève, ou de celui de Savoie. En 1416, le second devient duché du saint Empire romain germanique, tandis que le premier devient l'un de ses apanages<sup>1</sup>. Chambéry est choisi pour capitale. C'est là que se trouvait la plupart des documents officiels concernant les mendiants de notre corpus. Or, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, suite au développement de la Réforme protestante et aux velléités de la France, cette capitale est déplacée à Turin, de l'autre côté des Alpes. Les archives y sont peu à peu transférées, avec un pic de déplacement au XVIII<sup>e</sup> siècle, lors de la suppression de la Chambre des comptes de Chambéry. En parallèle, au XVI<sup>e</sup> siècle, certains de nos couvents se retrouvent sis en terres bourguignonnes. Ceci explique le nombre important de documents repérés aux archives départementales de la Côte-d'Or.

La Réforme supprime certains des couvents et poussent les frères à fuir, avec ou sans documents - bien que ceux-ci soient les biens les plus précieux dont ils disposent, vers d'autres établissements de leurs ordres respectifs. Notons que cette solidarité monastique, puissante au Moyen âge, explique elle aussi la dispersion des sources<sup>2</sup>. La Révolution supprimant définitivement les établissements restants, ce sont donc dans des fonds d'archives civiles locaux ou départementaux que les différentes pièces sont transférées. Une exception est à relever cependant pour les cordeliers d'Annecy qui remettent leurs documents à l'évêque, occupant de leur église depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Leguay, Leguay 2005, 53.

<sup>2</sup> Le Fort, Lullin 1866, IV.

En 1860, la Savoie est rattachée à la France<sup>3</sup>. Les fonds d'archives se développent rapidement, notamment en 1905, avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui permet la récupération de la documentation ecclésiastique. Mais il faut attendre l'après-guerre, en 1947, pour qu'un traité soit signé entre la France et l'Italie afin de rétrocéder (ou céder, selon le point de vue) les archives déplacées à Turin. C'est ainsi que les archives départementales de Haute-Savoie récupèrent, en 1955, les pièces du comté de Genève et une partie de celles de l'apanage de Genevois<sup>4</sup>. C'est donc bien dans cette institution que nous avons inventorié le plus de documents intéressants notre sujet.

De même, la Suisse conserve également aujourd'hui de nombreuses pièces. Un outil de recherche centralisant les fonds des archives d'Etat et cantonales permet un récolement simplifié<sup>5</sup>. Ce dernier travail complète les diverses études menées à l'échelle nationale par les historiens Suisses qui ont compilé, par ordre religieux, l'histoire de chaque établissement monastique du pays. On les trouve ainsi réunies dans la collection *Helvetia Sacra*. Les sources elles-mêmes sont conservées dans deux institutions principales : les Archives cantonales vaudoises et les Archives d'Etat de Genève. Le pays fonctionnant sur un système fédéral, il n'est pas étonnant de trouver la majorité de nos documents dans le dépôt du canton vaudois. Celui-ci, bien qu'officiellement né en 1803, conserve ses archives depuis 1798. Pour ce qui nous intéresse, on y trouve des pièces datant des administrations bourguignonne, savoyarde et bernoise. A Genève, les prémices des archives d'Etat remontent au XIVe siècle, lorsque des citoyens de la ville achètent, en 1371, un premier coffre d'archives<sup>6</sup>. On y trouve nombre d'actes traitant de sujets divers, politiques, administratifs, religieux,...

Nous devons évoquer les sociétés savantes, très présentes dans la région. Aujourd'hui réunies en « Union des sociétés savantes de Savoie<sup>7</sup> », gardiennes du passé savoyard, elles veillent sur de nombreuses archives. Nous avons pu trouver dans leurs

---

<sup>3</sup> Leguay, Leguay 2005, 103.

<sup>4</sup> A.D.H.S. (s.d.).

<sup>5</sup> archivesonline.org

<sup>6</sup> Archives (s.d.).

<sup>7</sup> Publication au Journal officiel de la création en avril 1971, voir USSS (s.d.).

fonds quelques mentions de documents relatifs aux mendiants et à leurs couvents. L'Académie Chablaisienne possède un fonds d'archives important. La plupart a été déposée aux Archives Départementales de la Haute-Savoie. La Société des Amis du Vieil Annecy, association fondée en 1932, a pour but « la connaissance, la sauvegarde et la promotion de la Vieille Ville<sup>8</sup> ». Chaque année est publiée la revue *Annesci* dans laquelle sont mentionnées de nombreuses sources. Bien que certaines soient demeurées introuvables, la plupart a pu être repérée au sein de différents dépôts d'archives. L'Académie Florimontane publie, chaque mois depuis 1851, la Revue Savoisiennne. Celle-ci est d'une aide précieuse pour les études relatives à la région. Quelques centaines de mentions sur les mendiants du diocèse y figurent. Il s'agit à chaque fois d'études réalisées par des historiens contemporains à partir de différentes sources anciennes. Malheureusement, les références manquent. Nous avons donc choisi de retenir les informations données par ces historiens, mais de ne les utiliser qu'avec la plus grande prudence. D'autre part, l'Académie Florimontane possède son propre fonds d'archives. Il s'agit de documents divers datés entre le XVIe et le XVIIIe siècle. Enfin, l'Académie salésienne publie également une revue annuellement. Encore une fois, les références manquent souvent, notamment pour les volumes les plus anciens. C'est donc avec précaution que nous citons ces documents qui, toutefois, apportent des précisions intéressantes pour notre sujet.

Notons enfin que les sources relatives à chaque couvent ne se trouvent pas forcément dans le dépôt d'archives le plus proche, ni même dans la circonscription administrative dont ils auraient dépendu aujourd'hui. En Suisse ou en France, les institutions conservant des documents en possèdent globalement chacune sur tous les établissements de notre corpus.

---

<sup>8</sup> Société des Amis du Vieil Annecy (s.d.).

## Une importante documentation iconographique de la région

A l'époque moderne, nous l'avons vu, la région fait partie d'une grande entité politique très centralisée : les Etats de Savoie. La gestion administrative très réglementée de ce territoire a permis la mise en place de grandes campagnes de cadastration, de relevés et de représentations des différentes villes et campagnes. Ainsi, nous disposons de documentations iconographiques assez anciennes, représentant plus ou moins fidèlement la réalité planimétrique ou en élévation des établissements étudiés.

### La « Topographie française » de Claude Chastillon

Les plus anciennes représentations dont nous disposons sont sans aucun doute les quelques planches intéressant notre sujet dessinées par Claude Chastillon<sup>9</sup>. Né à Châlons-sur-Marne en 1547, il était topographe du roi et ingénieur des armées<sup>10</sup>. Entre 1572 et 1615, il a parcouru la France, sans doute également l'Italie et la Suisse, et a dessiné, en plan ou en perspective cavalière, des villes, des châteaux, des églises, ou encore des ruines remarquables. L'ensemble des planches qu'il a réalisées est assemblé post-mortem et publié dès 1641 sous le titre *Topographie française, ou représentation de plusieurs villes, bourgs, plans, châteaux, maisons de plaisances; ruines et vestiges d'antiquité du royaume de France*. Il sera réédité deux fois, en 1648 et 1655<sup>11</sup>. En ce qui nous concerne, trois villes ont bénéficié de son art : Annecy, Seyssel et Genève. Les titres sont éloquents : « La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie » (Doc. 1) ; « Genève, ville ancienne et renommée, figurée en sa partie méridionale »; « Saisel, petite ville sur le Rosne en Bresse » (Doc. 2). Ses dessins auraient été réalisés autour de 1600, puis gravés plus tard, soit par les soins de Chastillon lui-même, soit par un certain Poinart. C'est le

<sup>9</sup> Le comte M. de Seyssel lui a consacré un article sur lequel s'appuient nos données. Voir De Seyssel 1914, 492-496.

<sup>10</sup> Claude Chastillon est entre autres connu pour avoir dessiné les plans de la place Dauphine, de la place Royale (place des Vosges) et dirigé les travaux de construction du Pont-Neuf à Paris. En tant que spécialiste des fortifications, on lui doit aussi les plans du système de défense de Montmélian en Savoie.

<sup>11</sup> Aujourd'hui, l'ouvrage est consultable en très haute qualité sur le site de l'I.N.H.A. Voir Chastillon 1655.

cas de la représentation d'Annecy que l'on trouve enregistrée aux archives départementales de Haute-Savoie, dans le fonds « R. Oursel », avec pour précision : « par C. Chastillon, J. Poincart, ex. Gravé en 1598 »<sup>12</sup>. Il est plus probable que le dessin ait été réalisé en 1598, et qu'il ait été gravé plus tard, sans doute juste avant l'édition de 1641. Toujours est-il que ces planches présentent les trois villes en perspective cavalière. Les détails sont nombreux bien qu'il soit parfois compliqué de repérer les bâtiments des mendiants. Des lettres inscrites près des édifices laissent supposer qu'il existait des légendes à ces représentations. On en a malheureusement perdu la trace aujourd'hui.



Doc. 1 - *La Plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie*, Claude Chastillon, 1598 (A.D.H.S)

Par ailleurs, Claude Chastillon a également réalisé quelques recueils de représentations plus locales. C'est le cas pour la ville de Seyssel qu'il dessine dans « Plans et vues des villes de Bresse » et dont l'édition est réalisée entre 1634 et 1644<sup>13</sup>. La

<sup>12</sup> A.D.H.S. : 1 Fi 1302 : « La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie » par C. Chastillon, J. Poincart, ex. Gravé en 1598, J.C. Dijuod del. lib. Chaminade. Annecy, 1980, 205 x 325mm, 120 x 180mm, 1 estampe, impression mécanique (reproduction : PF 837).

<sup>13</sup> B.N.F., département Cartes et plans, GE BB-246 (X, 78)

gravure montre une vue de la ville depuis le nord. Le couvent des augustins apparaît donc en partie droite, au fond de la ville.



Doc. 2 - Seyssel, Claude Chastillon, vers 1640 (B.N.F.)

### Le *Theatrum Sabaudiae* (XVII<sup>e</sup> siècle)

En 1682, les graveurs Blaeu d'Amsterdam publient et livrent à Turin un ouvrage exceptionnel : le *Theatrum Sabaudia*. Commandé par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, ce *Théâtre des États de son Altesse Royale le Duc de Savoie, Prince de Piémont, Roy de Cypre*<sup>14</sup> était en fait un ouvrage de propagande et de prestige, destiné à présenter cette principauté, aspirant à la royauté, sous son meilleur jour<sup>15</sup>. Les textes sont accompagnés d'illustrations détaillées présentant les lieux d'exception du duché. Nous disposons ainsi des planches représentant les villes d'Annecy, de Thonon, d'Evian et de Genève en perspective cavalière. Elles ont toutes été réalisées par l'architecte militaire

<sup>14</sup> Titre originel : *Theatrum Statuum Regiae Celsitudinis Sabaudiae Ducis Pedemontii Principis Cypri Regis*. Traduction française de 1700.

<sup>15</sup> Weigel 2000.

Jean-Thomas Borgonio (1620 - 1691)<sup>16</sup>. Le choix de cet homme, par le duc lui-même, démontre la volonté de réaliser des dessins beaucoup plus techniques qu'artistiques. Pour autant, il semble qu'il ait laissé, de temps en temps, libre cours à son imagination. Anne Weigel fait remarquer que ses représentations d'Annecy et de Chambéry sont idéalisées pour en faire des « capitales plus florissantes qu'elles ne l'étaient réellement au XVIIe siècle<sup>17</sup> ». Nous y reviendrons, mais le plan du couvent franciscain annécien semble également plus fictif que réel. Borgonio réalise les planches savoyardes entre 1672 et 1675, lors d'un voyage dont l'itinéraire n'est pas décidé à l'avance. Il choisit lui-même, selon sa propre interprétation, ce qu'il doit représenter. Ainsi, Cluses, Seyssel, Gex, Nyon ou encore Coppet ne font pas partie de son programme, soit par choix de sa part, soit parce qu'il n'est pas passé dans ces villes. La vue d'Annecy est observée depuis le nord-ouest, sur la colline d'Aléry. Evian et Thonon semblent être réalisés depuis l'autre côté du lac Léman, on a donc des vues vers le sud. La planche de Genève enfin est un peu différente. Elle représente simplement les délimitations et fortifications de la ville en plan. Un petit cartouche indique, sans parcellaire et grossièrement, l'emplacement de quelques monuments importants. Une fois son travail terminé, Borgonio l'envoie à Amsterdam où les graveurs Johannes de Broen (Genève, Annecy, Thonon) et Johannes de Ram (Evian) les reproduisent, en ajoutant encore une touche d'interprétation, pour l'impression<sup>18</sup>. Ces planches n'en demeurent pas moins encore aujourd'hui un témoignage très intéressant du paysage savoyard du XVIIe siècle.

---

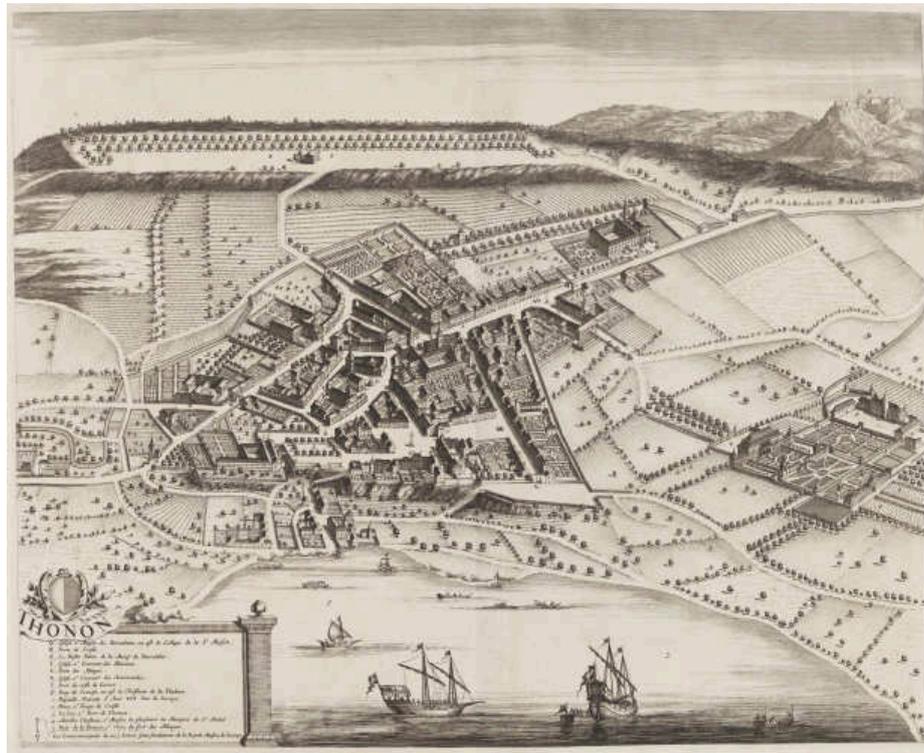
<sup>16</sup> Cité dans Bexon 2003, 41.

<sup>17</sup> Weigel (s.d.).

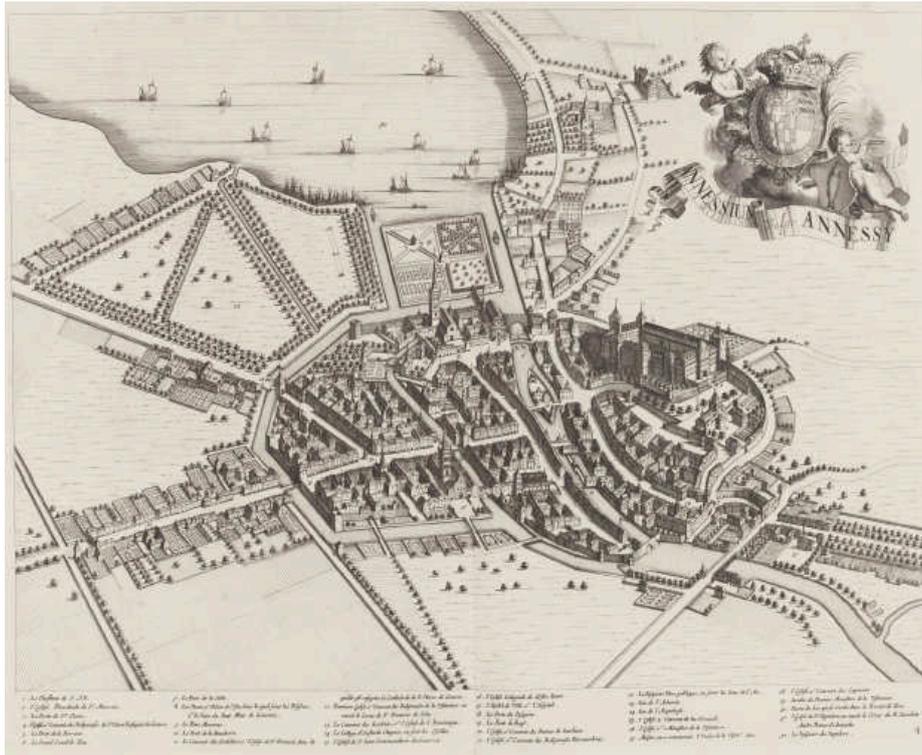
<sup>18</sup> Weigel (s.d.).



Doc. 3 - Evian, *Theatrum Sabaudiae*, Borgonio, 1672-1675



Doc. 4 - Thonon, *Theatrum Sabaudiae*, Borgonio, 1672-1675



Doc. 5 - Annecy, *Theatrum Sabaudiae*, Borgonio, 1672-1675

### Les Mappes sardes (XVIIIe siècle)

La région savoyarde dispose d'une source planimétrique exceptionnelle : les mappes sardes. Réalisées entre 1728 et 1738, il s'agit d'un cadastre très détaillé des paroisses du royaume de Piémont-Sardaigne. La réalisation de ces cartes s'insère dans un contexte particulier. Le 11 avril 1713, le traité d'Utrecht met fin à la guerre de succession d'Espagne. Le duc de Savoie, Victor-Amédée II, devient roi de Sicile et récupère Nice, le Piémont et la Savoie. En 1718 le duc échange la Sicile avec la Sardaigne, ses possessions devenant ainsi les « états sardes ». Turin, la capitale royale, est transformée par Victor-Amédée II en fer de lance d'une administration autoritaire et centralisatrice nécessitant des fonds importants. Ces derniers entrent dans les caisses du royaume par le biais des impôts et notamment des impôts fonciers. Le souhait du roi de gouverner avec justesse le conduit à chercher un système d'imposition équitable. C'est ainsi que le 9 avril 1728 est promulgué un édit ordonnant la cadastration de la Savoie<sup>19</sup>. L'intendant général est

<sup>19</sup> Bruchet 1896, 241.

chargé de la direction de cette opération par lettres patentes datées du même jour. Il lui faut une dizaine d'années, et l'aide de plus de cent géomètres répartis en « escadres », pour cadastrer chacune des 638 communes de Savoie. Aujourd'hui, cet important travail a été numérisé et est ainsi consultable en ligne sur le site des archives départementales de Haute-Savoie. Ce mode de consultation est bien plus simple lorsque l'on sait que ces plans peuvent atteindre plusieurs mètres de dimensions. Il existe une carte pour chaque paroisse, divisée en parcelles portant chacune un numéro permettant de la repérer dans les registres afférents. Ces derniers donnent des informations précieuses telles que le nom du propriétaire, son statut, la nature de la parcelle, ses dimensions, sa production, les différends qu'elle a pu engendrer<sup>20</sup>. Il est possible d'interroger ces registres dans les deux sens : soit en cherchant par numéro de parcelles (registres des numéros suivis), soit par nom de propriétaires (registres des tabelles). Ainsi, nous disposons des mappes d'Annecy, de Cluses, d'Evian et de Thonon. Les autres villes ayant accueilli nos couvents ne faisaient pas partie de l'Etat sarde. Notons cependant le cas particulier de Seyssel. Tout comme aujourd'hui, la ville était à l'époque partagée en deux par le Rhône, l'une appartenant aux Sardes, l'autre aux Français. Le couvent des augustins étant situé rive droite, côté français, il n'apparaît donc pas sur la mappe sarde de Seyssel. Cette dernière figure tout de même sommairement le réseau routier de sa voisine.

### Les plans et cartes suisses

La région est représentée sur des cartes à petites échelles depuis l'Antiquité, et notamment sur des plans de réseaux routiers romains, comme la table dite de Peutinger, figurant l'emplacement du lac Léman. La carte Duvillard dressée en 1588 figure grossièrement toutes les villes bâties sur les bords du lac<sup>21</sup>. Pour notre étude, on y repère donc Coppet, Nyon, Evian, Thonon et une partie de Genève. Néanmoins, il faut attendre le XVIIe siècle pour trouver des cartes et plans beaucoup plus détaillés et entièrement consacrés à la Suisse, et plus spécifiquement à Genève. Ainsi, le musée du Léman

<sup>20</sup> Guichonnet 1955, 255-298.

<sup>21</sup> C.I.G. : ms. fr. 140 : Carte du Léman de Jean Duvillard, 1588.

conserve une estampe de la ville, imprimée par Pierre Chouet en 1655<sup>22</sup>, et l'on trouve au Centre d'iconographie genevoise (CIG) une vue cavalière de Genève réalisée vers 1660 par Joan Blaeu, le cartographe néerlandais<sup>23</sup>.



Doc. 6 - *Geneva civitas*, Estampe de Genève imprimée par Pierre Choutet, 1655 (Musée du Léman). L'ancien couvent franciscain apparaît sur la gauche de l'image, au-dessus de la porte de ville.

Le plus important document est sans aucun doute également un plan de Genève levé par Jean-Michel Billon<sup>24</sup> (Annexe3, Fig. 6). Il s'agit d'un véritable programme de cadastration de la ville réalisé entre 1726 et 1728, soit dans les mêmes temps que la Mappede Sarde. Tout comme celle-ci, le but était de mieux contrôler la fiscalité foncière. Billon livre ainsi une oeuvre unique qui sera complétée, à la fin du siècle, par des registres afférents. Les anciens couvents dominicains et augustins ont depuis longtemps disparu, rasés avant l'édification des fortifications de Genève, mais, bien que déserté par les cordeliers, on devine encore des éléments relatifs à leur ancien établissement, épargné par les grands travaux car plus central dans la ville. En 1730, Jacques-Barthélemy Micheli du Crest (1690-1766) livre une carte à plus large échelle replaçant Genève au

<sup>22</sup> Musée du Léman : ML/003298.

<sup>23</sup> C.I.G. : Vue cavalière de Genève, Joan Blaeu, vers 1660 (39G 1)

<sup>24</sup> A.E.G., Cadastre A 2, « Plan Billon » (1726-1728).

coeur de son environnement proche<sup>25</sup>. On y distingue néanmoins les plans-masses des principaux bâtiments de l'actuelle vieille-ville. Le dernier couvent, celui des franciscains, étant totalement détruit au XVIIIe siècle, c'est l'ultime plan sur lequel on devine encore certaines rémanences architecturales mendiante<sup>26</sup>.



Doc. 7 - Vue cavalière de Genève, Joan Blaeu, vers 1660 (Genève, C.I.G.)

### Les cadastres napoléoniens et français

Pendant la Révolution Française, les différentes Assemblées du peuple ont décidé de réaliser la cadastration générale et uniforme de la France. Dès août et septembre 1791, les premiers textes législatifs relatifs à cette entreprise sont rédigés. Sous le Consulat, la réforme fiscale voulue par Bonaparte accélère le processus de préparation pour la mise en place du cadastre. C'est finalement la loi napoléonienne du 15 septembre 1807 qui lance, effectivement, la cadastration de la France. Une instruction du début du XIXe avait autorisé l'utilisation des mappes sardes, après vérification de leur exactitude. Le

<sup>25</sup> A.E.G., Archives privées 247/V/143, « Carte de Genève et des environs (*Geneva Civitas*) de Jacques-Barthélemy Micheli du Crest » (vers 1730).

<sup>26</sup> Deonna 1942, 148.

département de la Haute-Savoie a donc commencé à être cadastré dès 1802<sup>27</sup>. En Haute-Savoie, on différencie le cadastre napoléonien du cadastre français pour des raisons historiques, bien que dans les faits, à quelques différences près, il s'agisse de documents similaires soumis aux mêmes législations. En effet, la cadastration entreprise sous le Consulat puis l'Empire, a été interrompue à la chute de ce dernier (1815), puis reprise en 1860. Les communes non-cadastrées pendant la période de Restauration Sarde, l'ont donc été lorsque le département est redevenu français. Le service du cadastre a versé ces plans aux Archives départementales en 1951 pour le cadastre consulaire et napoléonien (1801-1813) et en 1988 pour le cadastre français (1861-1926). Ces derniers sont regroupés dans la sous-série 3 P 3. On y distingue les tableaux d'assemblages servant à se repérer géographiquement, et les plans parcellaires permettant d'identifier les différentes propriétés.



Doc. 8 - Ville de Thonon, A.D.H.S., cadastre napoléonien, 3 P 3/8651 - Feuille n° 2, parcelles n° 322 à 1728 - 31 février 1873

<sup>27</sup> Andrey, Maurin, Perret, Rey, Patris 2011.

## La cadastration contemporaine

Les plans du cadastre « français » réalisés à partir de 1860 ont été décrétés immuables. L'urbanisation dense et le développement industriel de la fin du XIXe siècle ne pouvaient donc y figurer. Afin de remédier à cela, une refonte générale des plans est ordonnée par la loi du 6 avril 1930, qui instaure également la mise à jour régulière des cadastres<sup>28</sup>. L'entreprise, rendue extrêmement difficile par les trop grandes évolutions de parcellaires depuis la réalisation du cadastre « français », connaît un tournant grâce à la loi du 17 décembre 1941. Celle-ci propose une nouvelle méthode : le « cadastre rénové » soit par réfection (on corrige les anciens plans), soit par renouvellement (on crée de nouveaux plans). Cette méthode est utilisée entre 1931 et 1974. Depuis 1974, et la loi du 18 juillet, le « remaniement cadastral » a été instauré. Il s'agit de mettre à jour régulièrement et en fonction des situations de chaque commune le plan « rénové »<sup>29</sup>. En 2008, ces plans ont été numérisés aux archives départementales de Haute-Savoie et rendus aisément accessibles au public.

Enfin, dans les différents dépôts d'archives ou les bibliothèques, on trouve encore une documentation iconographique contemporaine dense sous forme de photographies, de plans avant travaux, de dessins, gravures, peintures ou de cartes postales. Encore une fois, ces éléments nous intéressent et sont indispensables dans les cas où les bâtiments ont aujourd'hui disparu.

## Sources sur le couvent dominicain de Genève

Les dominicains de Genève ont fait l'objet de nombreuses études historiques, notamment par Catherine Santschi dans la collection « Helvetia Sacra »<sup>30</sup>. Cette dernière a donc déjà récolé un certain nombre de sources les concernant, et nous avons pu compléter ce travail. Elle présente également les inventaires d'archives du couvent,

---

<sup>28</sup> Maurin, Perret, Patris, 2011.

<sup>29</sup> Maurin, Perret, Patris, 2011.

<sup>30</sup> Santschi 1999.

réalisés à diverses époques. Le plus ancien a été dressé au milieu du XVe siècle, et complété en 1487<sup>31</sup>. Les documents qu'il liste sont antérieurs à 1455. La réalisation de trois inventaires a également été ordonnée par le Conseil des Deux-Cents suite à l'interdiction de la Messe du 10 août 1535. Au-delà des inventaires, les documents eux-mêmes semblent toujours conservés à Genève au XVIIIe siècle, et au début du XIXe siècle, puisqu'ils sont reclassés par les archivistes Louis Sordet, Adolphe-C. Grivel et Louis Dufour-Vernes. Aujourd'hui, on les retrouve dans plusieurs catégories des Archives d'Etat de Genève, celle des « Titres et droits », des « Testaments en portefeuille », des « Pièces Historiques », des « Finances » et dans les archives du Registres des Conseils. Catherine Santschi a réalisé un important travail de recensement dans cette dernière catégorie. A ce jour, il n'existe pas d'autre inventaire des archives concernant ces dominicains, simplement une sous-série des « Titres et droits » intitulée « Couvent de Palais, soit couvent des Frères prêcheurs, soit des Dominicains » (deux références en « Nbf31 » et « Nbf32 »).

Des pièces comptables relatives aux dominicains de Genève sont conservées aux archives départementales de Côte-d'Or, dans la série de la Cour des Comptes consacrée à la ville de Gex. Il n'y a rien d'étonnant à cela quand on sait que la baronnie, située à une vingtaine de kilomètres, dépendait directement des comtes de Genève. Boniface de Chaland, seigneur de Gex et grand donateur des prêcheurs genevois, devint l'un des bras droits du futur comte de Savoie Amédée VIII, qui le nommera même gouverneur du Piémont<sup>32</sup>.

Par ailleurs, la série IV (registres 1-20) des archives Généralice de l'Ordre, à Sainte-Sabine (Rome), conservent quelques documents publiés au début du XXe siècle par Sven Stelling-Michaud<sup>33</sup>, et nous avons pu consulter aux Archives d'Etat de Turin une pièce du XIVe siècle, détaillant la donation d'une chapelle de leur couvent par les dominicains (inventaire 87 *Regolari di la dai monti, Mazzo 5*). Enfin, quatre documents

<sup>31</sup> Santschi 1999, 374.

<sup>32</sup> Guichenon 1650, 72.

<sup>33</sup> Stelling-Michaud 1939, 50-70.

ont été repérés aux archives cantonales vaudoises. Leur localisation n'est pas étonnante puisqu'il s'agit du règlement de différends impliquant les dominicains genevois au sujet de possessions foncières situées entre Genève et Lausanne, et du paiement d'un ouvrier, dont le logement se situe sans doute dans la même région, pour des réparations au couvent.

### **Sources sur le couvent franciscain de Genève**

Les sources concernant l'ancien couvent des cordeliers de Genève ont été dépouillées par Albert Choisy au début du XXe siècle<sup>34</sup>. Il a résumé son travail dans un petit article en 1928 et les Archives d'Etat de Genève conservent son inventaire dans le fonds des « Manuscrits historiques ». Par ailleurs, c'est également dans cette institution que l'on peut trouver quelques références aux franciscains de Genève dans les fonds de la « chambre des comptes », des « pièces historiques » et des « titres et droits ». Dans ce dernier, une série leur est consacrée spécifiquement (« Couvent de Rive, soit couvent des Frères mineurs, soit des Franciscains ») et contient deux documents.

Selon Jean-Etienne Genequand, quelques ouvrages de la bibliothèque du couvent sont parvenus jusqu'à nous et sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève<sup>35</sup>.

Lors de nos recherches, nous avons pu compléter l'inventaire d'Albert Choisy en repérant quelques pièces intéressant le sujet dans les diverses institutions consultées. Ainsi, tout comme pour les dominicains, les archives de la cour des comptes de Côte-d'Or conservent la trace de deux dons en faveur des franciscains genevois, et on trouve l'autorisation de construction d'une chapelle de l'église aux Archives d'Etat de Turin. Des questions se posent pour des documents conservés aux archives départementales de l'Ain et aux archives cantonales vaudoises. En effet, les premières ont archivé une pièce

---

<sup>34</sup> Choisy 1928.

<sup>35</sup> Genequand 1978, 371.

mentionnant le « couvent Notre-Dame de l'Arve, occupé jadis à Genève par des Cordeliers ». Or, ce « couvent Notre-Dame de l'Arve » était en réalité occupé par les augustins. Le document, daté de la fin du XVII<sup>e</sup>, comporte donc une faute du rédacteur, qui, plus de quarante ans après la suppression des couvents, en a sans doute oublié la localisation. De même, aux archives cantonales vaudoises, une pièce mentionne « les frères Mineurs du Couvent du Palais de Genève ». On sait que l'établissement de Palais était celui des dominicains. Le document a été rédigé pour le procureur de Vaud, au sujet de dîmes relevant de la paroisse de Nyon. Or, cette ville abrite un couvent de franciscain. Il y a sans doute eu confusion lors de la rédaction de l'acte. Enfin, Jean-François Gonthier a publié l'obituaire des cordeliers de Genève <sup>36</sup>. Celui-ci avait été recopié par l'abbé Tremey d'après le manuscrit original, plus tard acheté par la bibliothèque municipale de Lyon.

### **Sources sur le couvent franciscain de Nyon**

La majorité des sources concernant le couvent franciscain de Nyon est conservée aux archives cantonales vaudoises à Lausanne<sup>37</sup>. Dans la section C des « Parchemins et papiers », une sous-section leur est même spécifiquement consacrée sous la cote C XI a « Couvent des cordeliers de Nyon ». On y trouve 41 pièces physiques dont les dates extrêmes sont le 1<sup>er</sup> janvier 1362 et le 29 janvier 1528. Ces éléments ont été récoltés par Berne dès le XVII<sup>e</sup> siècle, et sont définitivement inscrits dans les collections des Archives cantonales à partir de 1798. Le répertoire numérique correspondant à ce fonds a été réalisé par Sandrine Fanthys en 2018, sous la direction de Pierre-Yves Favez<sup>38</sup>. On conserve également quelques mentions des cordeliers de Nyon dans le fonds « Aa Inventaires généraux et généralités, 1382-1983 ».

Plus loin, un fonds des Archives d'Etat de Turin préserve des pièces intéressantes ces franciscains. Aux archives départementales de Côte-d'Or, la trace d'un don à ces

<sup>36</sup> Gonthier 1904, 238.

<sup>37</sup> Wildermann 1978, 405.

<sup>38</sup> Fanthys 2018.

derniers rappelle la générosité dont Amédée VIII faisait preuve à l'égard de toutes les institutions religieuses de son duché. Par ailleurs, il existe une représentation ancienne de Nyon figurant le couvent, conservée à l'Université de Bern. Notons qu'étonnement, les archives d'Etat de Genève, pourtant proches de Nyon, ne conservent aucune pièce relative à ces cordeliers.

Enfin, nous devons mentionner la bibliothèque même du couvent. Il semble que des ouvrages aient voyagé plusieurs fois d'une rive à l'autre du Léman, au grès des événements historiques. Pendant la Réforme, des frères auraient réussi à en emporter, avec ceux du couvent voisin de Morges, vers leur maison de Cluses, en Faucigny. Pendant l'occupation française, les couvents de cette province sont sécularisés, et des ouvrages sont emmenés à Genève. Un inventaire devait les accompagner puisqu'on distingue ceux d'origine nyonnaise et morgienne. La revue d'histoire et d'archéologie « Genava » mentionne encore la présence d'une dizaine de ces livres dans les incunables de la bibliothèque de Genève en 1949<sup>39</sup>.

### **Sources sur le couvent carme de Gex**

L'histoire de l'ancien couvent des carmes de Gex, aujourd'hui disparu, est assez bien documentée pour les XVIIe et XVIIIe siècles. En revanche, elle souffre d'un défaut de sources plus anciennes, particulièrement sur les premiers temps de l'établissement. On trouve donc des documents modernes intéressants aux Archives départementales de l'Ain. Les archives anciennes et révolutionnaires (Série L), ainsi que les séries de l'administration provinciale (Série C) et de l'instruction publique (Série D) conservent des parchemins et des liasses de papiers portant soit sur le couvent, soit sur les carmes eux-mêmes, alors que leurs bâtiments sont réquisitionnés pour y accueillir un collège. Dans la même institution, seule documentation iconographique disponible, deux cadastres du XIXe siècle nous renseignent sur l'emplacement ancien du couvent.

---

<sup>39</sup> Delarue, Guichonnet 1939, 48.

Pour les sources antérieures, il faut se rendre un peu plus loin, aux archives départementales de la Côte-d'Or. Celles-ci détiennent six comptes de châellenie du XVe siècle impliquant les Carmes de Gex (série de la Cour des comptes). Parallèlement, nous avons également pu y identifier sept références directes aux bâtiments conventuels entre le XVIIe et le XVIIIe siècle, notamment avec la mise en place du collège de Gex en lieu et place du couvent (séries du Parlement et de l'Intendance de Bourgogne). Enfin, les Archives nationales conservent les procès-verbaux d'inventaires de biens ecclésiastiques dressés lors de la Révolution. Il est également intéressant d'ajouter à cette liste une lettre de saint François de Sales qu'il adresse au roi Louis XIII et dans laquelle il plaide pour le rétablissement du couvent des carmes de Gex.

### **Sources sur le couvent augustin de Seyssel**

La documentation dont nous disposons au sujet des ermites augustins de Seyssel pourrait, à elle seule, faire l'objet d'un travail de recherche approfondi. Un très grand nombre d'archives est conservé dans des institutions plus variées encore que les plupart des autres couvents de notre étude. En effet, la localisation de Seyssel sur la frontière entre la Savoie et la France, l'a, au fil de son histoire, soumise à l'allégeance de l'une ou de l'autre alternativement. Ainsi, on trouve une documentation dense relative à ses augustins à la fois aux archives départementales de l'Ain, actuelle circonscription administrative dont dépend la ville et à laquelle sont versées aujourd'hui la plupart des archives relatives à ce territoire, de la Côte-d'Or, institution conservant notamment les comptes de châellenies de l'ancienne province française de Bourgogne, et des deux Savoie.

Les archivistes des archives départementales de l'Ain ont dressé l'inventaire des pièces intéressant notre sujet. Il peut être complété avec un « supplément », également créé par leurs soins, dans lequel se trouvent enregistrés par ordre d'entrée des documents concernant tous les établissements monastiques du département. La série H sur le clergé régulier conserve des documents datés entre le XVe et le XVIIIe siècle, éclairant sur la vie de ce couvent, des frères qui l'habitait, et des relations que ces derniers entretenaient

avec leur environnement proche. Le plus intéressant est sans aucun doute celui portant sur la comptabilité du couvent entre 1674 et 1693 (côte H 604). Il s'agit d'un épais manuscrit *in-folio* de 270 feuillets présentant les comptes et dépenses quotidiens de l'établissement. Nous en avons transcrit un mois complet, mais le document gagnerait à être étudié plus en profondeur. Il nous permet de percevoir la vie au jour le jour des hommes qui peuplaient ce couvent. L'institution conserve également les atlas cantonaux du début du XIXe siècle. Bien que le couvent soit à cette époque déjà à l'état de ruines (il est mentionné comme terrain « vague » sur ce cadastre), on peut tout de même en tirer le plan-masse de l'église. Mentionnons par ailleurs la série 4N des « Bâtiments départementaux », dans laquelle est conservé un plan de 1810 de la caserne installée dans l'ancien couvent des ermites augustins, et la série J des « Archives privées » dans laquelle est classée un leg réalisé le 27 février 1488 par la famille de Martel en faveur de ces religieux.

On trouve des documents concernant les augustins des Seyssel aux archives communales. Ceux-ci ont été répertoriés par le Service Archives du centre de gestion de l'Ain en 2017. Bien que la plupart des fonds concernant les religieux ait été déposés aux archives départementales (« Série H : congrégations religieuses (Augustins, Bernardines et Visitadines) »), quelques pièces modernes et contemporaines sont encore conservées dans le dépôt de la ville. Quatre séries sont ainsi concernées, dans lesquelles sont classés un procès contre les augustins tenu entre 1674 et 1675 (Série FF « Justice et procédures »), des documents relatifs à leurs célébrations liturgiques (Série GG « Culte catholique »), l'utilisation de leur couvent par la chambre du conseil en 1789 (Série AA « Actes constitutifs de la commune »), et enfin les projets de travaux publics contemporains devant être réalisés à l'emplacement de leurs bâtiments (Série 6W « Bâtiments communaux »).

Par ailleurs, nous l'avons mentionné, de très nombreuses occurrences des augustins de Seyssel sont enregistrées aux archives départementales de la Côte-d'or dans les comptes de châtelainies. Il s'agit de pièces comptables datées entre le XVe et le XVIIe siècle. Cette plage chronologique correspond à une période où Seyssel dépendait

du comte, puis duc, de Savoie (à l'exception d'une période entre 1536 et 1569 où elle fut, après une conquête de François Ier, rattachée temporairement à la France<sup>40</sup>). Les archives ont donc été déplacées. Cette translation eut lieu après le traité de Lyon en 1601, date à laquelle la ville redevient une possession française<sup>41</sup>. Dépendant dès lors de la province de Bourgogne, il est cohérent de retrouver de la documentation sur les augustins de Seyssel dans cette institution.

Le procès-verbal d'inventaire des biens du couvent dressé lors de la Révolution est conservé aux Archives nationales, au sein desquelles on trouve également la proposition d'installation d'une gendarmerie dans les bâtiments claustraux. Les archives départementales de Haute-Savoie préservent, outre deux pièces isolées du XVIIe siècle, la copie de la mappe sarde de Seyssel. Cette dernière représente en détail la ville orientale. La rive droite, qui nous intéresse, est sommairement représentée, mais présente l'avantage de localiser l'église des augustins. Cette copie est datée du 25 janvier 1762, et reprend la mappe originale dressée entre 1728 et 1738. Presque concomitamment, en 1720, la France fait elle aussi dresser un plan de Seyssel, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France. Là encore, seule une partie de la ville est représentée, la rive droite cette fois. Cette distinction, qui semble donc acceptée par les deux états, est assez étonnante puisqu'à cette époque Seyssel, rive droite et rive gauche, est bien française. On perçoit ici des éléments importants pour mieux comprendre la pratique concrète de la frontière. Cette question sera réglée lors du traité de Turin, en 1760, qui verra la frontière établie très précisément le long du cours du Rhône, rendant ainsi la rive gauche de Seyssel à l'état savoyard. La Bibliothèque nationale de France conserve également le plan de ce partage<sup>42</sup>. Enfin, bien que le couvent soit difficilement repérable, nous devons mentionner la publication en 1655 de la gravure de Claude Chastillon consacrée à Seyssel.

---

<sup>40</sup> Fenouillet 1891, 87-88.

<sup>41</sup> *Le trésor des chartes* (s.d.).

<sup>42</sup> B.N.F. : Département Cartes et plans, CPL GE DD-2987 (1562,I-II B) : *Carte géométrique d'une partie du cours du Rhône depuis Genève jusqu'au confluent du Guyer pour servir à la nouvelle limitation des États de France et de Savoie*, 1760.

En ce qui concerne les archives propres du couvent, aucune n'a pu être repérée. En tout état de cause, il y a peu de chance qu'on en retrouve un jour. En 1793, en effet, eut lieu le « bûcher de Gérin ». Il s'agit d'un auto-dafé organisé par les sans-culottes et lors duquel tout les mobiliers et papiers des églises et couvent de la ville furent brûlés<sup>43</sup>. Aujourd'hui, seule la petite rue de Gérin, au nord du centre ancien de Seyssel Ain, rappelle le souvenir de l'évènement qui prit place sur l'ancienne place phagocytée par l'expansion immobilière.

### Sources sur le couvent dominicain d'Annecy

L'histoire de l'ancien couvent des prêcheurs d'Annecy s'insère dans celle, beaucoup plus complexe, de la Savoie. Nous l'avons vu, les différents régimes qui s'y sont succédés ainsi que les très nombreux remaniements territoriaux ont conduit à la dispersion des archives. Depuis la fin du XIXe siècle, celles-ci sont petit à petit regroupées. Les très nombreux éléments concernant l'église Saint-Maurice - il s'agit du couvent pour lequel nous disposons du plus de documentation - restent toutefois disséminés dans diverses institutions, particulièrement aux Archives départementales de Haute-Savoie et aux Archives municipales d'Annecy. Dans les premières, un inventaire concernant spécifiquement les dominicains de la ville a été dressé par les archivistes. Notre récolement a permis de le compléter. Nous sommes également tombés par hasard sur un autre inventaire d'archives au sujet des dominicains d'Annecy. Il s'agit d'un unique feuillet utilisé comme couverture pour des archives sans rapport<sup>44</sup>. La trace des documents eux-mêmes n'a pas encore été retrouvée. A notre demande, les archivistes hauts-savoyards cherchent à comprendre sa provenance. Néanmoins, pas moins d'une quinzaine de séries conserve des pièces intéressants notre sujet, notamment le fonds « 18 H » sur les dominicains d'Annecy. C'est également dans cette institution que l'on trouve, en nombre, des plans et représentations figurées (Mappe sarde, *Theatrum Sabaudiae*, cadastres français et napoléoniens entre autres).

<sup>43</sup> Fenouillet 1891, 189-190.

<sup>44</sup> A.D.H.S. : 32 H 2.

Installées jusqu'en 2014 au sein de l'hôtel de ville, les archives municipales d'Annecy possèdent elles aussi de nombreux documents relatifs à l'ancien couvent. Un inventaire des références concernant ce dernier a été établi par les archivistes de la ville. Le présent travail a permis de le compléter. Trois séries regroupent des pièces antérieures à 1792 : DD, EE, GG. La ville possède également un nombre important de documents concernant des travaux post-révolutionnaires ayant affecté les bâtiments de l'ancien couvent et de l'église des prêcheurs d'Annecy. La plupart des références retenues dans la sous-série 2 M sont tirées des registres contenant les procès-verbaux des séances du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Maurice. Il s'agit d'éléments permettant d'appréhender la vie de la paroisse tout au long du XIXe siècle : comptes, budgets annuels, correspondances, rapports d'architectes sur des travaux d'entretien et d'aménagement dans l'église et la sacristie, etc<sup>45</sup>. La série P englobe des documents assez récents mais qui n'en demeurent pas moins intéressants. Ils présentent en effet des éléments concernant les prédications de carême, ainsi que les réglementations sur les inhumations et les sonneries des cloches. Ils permettent ainsi d'établir une continuité des usages même après le départ des dominicains. Nous avons trouvé un « Fonds contemporain sur l'église Saint-Maurice ». Il comporte dix-huit références relatives aux réparations apportées à l'église depuis la Seconde Guerre Mondiale. Enfin, les archives municipales d'Annecy disposent d'un document intitulé « Plan de la maison, église et jardins des cy-devant Dominicains d'Annecy » (coté 20 Fi 00034). C'est un élément très intéressant puisqu'il représente, en plan, la disposition de toutes les pièces du rez-de-chaussée du couvent, autour d'un cloître accolé à la partie septentrionale de l'église. La mention « fructidor an II » est lisible en partie basse du document, permettant de le dater de 1794. Il s'agit d'un plan dressé lors de la Révolution pour faciliter le démembrement des biens de l'église.

Nous l'avons évoqué plus haut, les archives de l'ancien comté puis duché de Savoie ont longtemps été conservées à Turin. Rapatriées progressivement depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, elles n'ont, pour autant, pas encore toutes été rétrocédées à

---

<sup>45</sup> Grandchamp 1986, 251-256.

la France. Ainsi, quelques références non négligeables ont été récolées dans les inventaires des *Archivio di Stato di Torino*. De même, une ou deux mentions des dominicains d'Annecy ont été repérées aux Archives départementales voisines de la Savoie et de l'Ain, et le dossier de classement de l'église au titre des Monuments historiques est conservé à Charenton. Aux archives cantonales vaudoises, en Suisse, une pièce isolée évoque la sépulture de Louyse de Savoie, en 1530, enterrée au « couvent de Saint-Dominique à Annecy ».

Quelques sources concernant directement ou indirectement l'étude de l'ancien couvent des dominicains d'Annecy ont été publiées. La plus importante est sans doute l'acte de fondation du couvent, publié dans l'ouvrage de Joseph-Antoine Besson en 1759<sup>46</sup>. Besson reproduit un extrait en latin de cet acte disparu<sup>47</sup>. Des documents relatifs à l'ancien diocèse de Genève ont eux aussi été reproduits. Signalons parmi eux les registres du Vatican ou encore les procès-verbaux des visites pastorales. Enfin, certaines publications des sociétés savantes reproduisent des extraits de documents anciens et peuvent ainsi être d'une précieuse aide lorsque ces derniers ont disparu.

En termes de représentations, nous devons évoquer en premier lieu la gravure de Claude Chastillon, publiée en 1655 sous le titre : « La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie ». C'est l'une des villes les mieux représentées de son corpus, bien que sans doute un peu idéalisée. Néanmoins, on remarque très distinctement l'ensemble conventuel dominicain. L'église Saint-Maurice a également su inspirer des peintres contemporains. Deux œuvres représentant une partie de cet édifice ont été repérées dans l'ouvrage d'Alain Bexon *Le lac d'Annecy par les peintres du XVe au XXe siècle*<sup>48</sup>. D'une part, Adam Töpffer (1766-1847), peintre de genre et de paysages, a dessiné au crayon de graphite le chevet de l'église depuis le sud-est. « La grenette d'Annecy, le chœur de l'église St Dominique » figure le marché près de Saint-Maurice, un petit bâtiment accolé

<sup>46</sup> Besson 1759, 444.

<sup>47</sup> Les Archives d'état de Turin conservent un document reproduisant le même extrait, mais en français. *Inventario* n. 087 : « *Materie Ecclesiastiche* » - *Inventario delle scritture riguardanti li regolari tanto di qua che di là da' monti* → *Regolari di là dai monti* → *Mazzo 5 : Fascicolo 1*.

<sup>48</sup> Bexon 2003.

à son chevet, et le mur du collège chappuisien. L'œuvre est datée du XIXe siècle. Nous pouvons corriger et préciser cette date. En effet, la grenette n'est pas établie avant 1796, et l'église Saint-Dominique (dont le nom apparaît dans le titre) change de vocable pour Saint-Maurice en 1803. Ce dessin date donc d'une période dont les dates extrêmes seraient 1796 et 1803. D'autre part nous avons trouvé une aquarelle intitulée « Saint-Maurice, démolition du collège chappuisien », peinte par René Ricard (1889-1956). Le chevet de l'église est au centre de l'œuvre. Accolés sur la partie orientale de son clocher, les restes du collège chappuisien présentent la configuration de Saint-Maurice lors du dessin de cette représentation en 1910. La grenette, hors champs, n'apparaît pas, mais nous pouvons constater que le petit bâtiment édifié contre le chevet, présent sur le dessin de Töpffer, a disparu.

Pour finir, l'étude de cartes postales anciennes a également apporté des indications précieuses sur l'état des bâtiments au début du XXe siècle. En effet, cinq cartes trouvées dans des marchés de livres anciens nous présentent l'église Saint-Maurice entre les dates extrêmes de 1906 et 1950. On y voit clairement la grenette qui était accolée à l'édifice, et les différents états de celle-ci. D'autres cartes postales ont été recensées aux Archives Départementales de Haute-Savoie, représentant à la fois l'intérieur et l'extérieur de l'église. Au nombre de sept, elles se trouvent dans le huitième fonds figuré (8 Fi) : « Fonds de cartes postales classées par communes ». Elles viennent ainsi compléter le fonds de photographies de l'institution, fonds qui nous livre également une documentation riche sur le devenir des bâtiments du couvent après le départ des dominicains.

### **Sources sur le couvent augustin de Thonon**

Le couvent des augustins de Thonon-les-Bains est sans aucun doute celui pour lequel nous disposons du moins d'informations. L'établissement n'a fonctionné qu'une centaine d'années, et son histoire a été écourtée par l'arrivée des Bernois, au début du XVIe siècle. Par ailleurs, la recherche de sources le concernant est largement compliquée

par un usage linguistique, un raccourci de langage qui pousse nombre d'historiens, d'archivistes mais également les rédacteurs même des documents originaux à appeler « augustins » indifféremment les ermites de saint Augustin et les chanoines de saint Augustin. Or les deux communautés se sont épanouies en même temps à Thonon, qui plus est suite à la volonté d'un même homme, Amédée VIII. Les confusions sont donc légions, tout comme les documents, ne permettant pas de déterminer s'il s'agit des ermites ou des chanoines.

Pourtant, les rares éléments parvenus jusqu'à nous permettent de dresser l'histoire du couvent mendiant dans les grandes lignes. Ce travail a été réalisé dès le XIXe siècle par l'historien Melville Glover<sup>49</sup>. Précisons que dans la rédaction de son article, l'auteur lui-même ne distingue pas « chanoine » d' « ermite ». Glover évoque des sources des archives cantonales vaudoises. En 1860, François Rabut, président de la Société savoissienne d'histoire et d'archéologie, lui avait affirmé que des documents concernant les augustins de Thonon se trouvaient aux archives cantonales vaudoises. Malheureusement, un an plus tard, Glover n'en trouva aucune trace dans cette institution. Nous avons relancé cette recherche et avons pu consulter quelques références intéressantes sur notre sujet dans le fonds Fu des « Fragments d'actes notariés » et dans celui des « parchemins et papiers » (série C).

Une mention des ermites de Thonon a été repérée aux archives départementales de Haute-Savoie. C'est dire la dimension lacunaire des sources. Cette unique pièce n'est de surcroît arrivée à Annecy qu'en 1967, par une donation des archives du Rhône. C'est pourquoi on la retrouve dans la série J des « Pièces isolées d'origine privée ». Néanmoins, on trouve tout de même dans cet établissement la documentation planimétrique de Thonon. Bien que les mendiants quittent la ville en 1536, le couvent demeure et accueille des barnabites et un collège dès le début du XVIIe siècle. Les plans figurent donc l'emplacement des bâtiments aujourd'hui disparus, même après modifications et travaux. Ainsi, nous pouvons consulter la mappe sarde de Thonon (1 Cd 16, 1728-1738) et le cadastre français (3 P 3/8651 - Feuille n° 2, parcelles n° 322 à 1728,

<sup>49</sup> Glover 1863, 3-8.

31 février 1873). Par ailleurs, le couvent apparaît également sur la planche de Thonon dans le *Theatrum Sabaudiae* de 1674, gravée par Borgognio<sup>50</sup>.

Notons enfin que les archives municipales de Thonon-les-Bains ne conservent aucun document relatif à nos ermites puisque leur plus vieille pièce est datée de 1570, plus de trente ans après le départ des mendiants<sup>51</sup>.

### Sources sur le couvent franciscain de Cluses

L'implantation d'un couvent de cordeliers dans la ville de Cluses est décrite avec force détails dans la *Narration historique*, du Père Fodéré<sup>52</sup>. Datant du début du XVII<sup>e</sup> siècle, d'un temps où l'établissement s'épanouissait encore, les éléments fournis par l'historien peuvent, de prime abord, être pris en considération. Il a visité le couvent, et a sans doute eu accès à un certain nombre de documents lui permettant d'en retracer l'historique. Pourtant, la *Narration historique* étant dénuée de références précises, nous devons prendre des précautions dans l'utilisation de ces données largement reprises par les érudits et les historiens locaux<sup>53</sup>. Néanmoins, nous pouvons nous fier à la plupart des éléments qu'il présente puisque les archives mêmes du couvent de Cluses sont parvenues jusqu'à nous en nombre important.

La série « H » du clergé régulier, aux archives départementales de Haute-Savoie, conserve trois dossiers relatifs aux cordeliers de Cluses datés entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. Ces documents semblent être des copies d'originaux compilées au fil du temps. Il s'agit de la documentation la plus intéressante pour éclairer l'histoire de cet établissement observantin. Les fonds sarde (série FS) et du clergé séculier (série G), celui des pièces isolées d'origines privées (série J), le fonds des administrations et tribunaux de la période révolutionnaire (série L) ainsi que des domaines nationaux (série Q) préservent

<sup>50</sup> *Nouveau théâtre* 1725, N.

<sup>51</sup> *Guide des archives* 2017.

<sup>52</sup> Fodéré 1619, 831-844.

<sup>53</sup> Besson 1759 ; Grillet 1807 ; Lavorel 1888 ; Rebord 1920 ; Oursel 2008.

quelques pièces isolées concernant la réutilisation des bâtiments du couvent après la Révolution. Par ailleurs, la ville a fait partie du programme de cadastration sarde du début du XVIIIe siècle. On trouve donc la mappe de Cluses (1 Cd 71), ses tabelles (1 Cd 1326) et numéros suivis (1 Cd 456) dans cette institution. Les bâtiments de l'ancien couvent apparaissent également dans les cadastres napoléoniens (3 P 3/3699 - 15 décembre 1813) et français (3 P 3/3717, feuille n°6 - 1<sup>er</sup> septembre 1909).

Par ailleurs, des documents modernes et contemporains sont conservés aux archives municipales de Cluses (séries DD « Biens communaux », GG « Culte, instruction, assistance » et M « Edifices communaux. Monuments et Etablissements publics »). Parmi ceux-ci, une pièce intéresse particulièrement les archives du couvent. Il s'agit d'une « délibération du Conseil de Ville relative aux titres égarés des cordeliers », dressé en 1767, soit quatre ans à peine avant la fermeture du couvent. Il y est question de l'égarement de titres de propriété des frères, introuvables aux archives de la ville. Sans doute sont-ils nécessaires pour le démembrement déjà planifié de l'établissement. Il est ainsi décidé d'en faire état au Sénat de Savoie afin qu'il en fournisse des copies. Lors de nos recherches, nous n'avons pas repéré la trace de celles-ci, mais il semble que les titres originaux aient été retrouvés et correspondent à ceux que l'on trouve encore aujourd'hui aux Archives municipales (GG 10).

On trouve une pièce relative à l'utilisation des bâtiments du couvent par la gendarmerie aux Archives d'Etat de Genève, dans le fonds des Archives du département du Léman; des éléments concernant les mineurs observantins de Savoie sont enregistrés aux Archives de l'Ain et, pour finir, les archives de Charenton conservent des plans du bénitier de Cluses, objet classé au titre des monuments historiques.

### **Sources sur le couvent augustin de Genève**

Dans le cadre du tome de la collection *Helvetia Sacra* consacré aux ermites de saint augustin en Suisse, Catherine Santschi a effectué un très gros travail de récolement

des sources disponibles concernant ceux de Genève<sup>54</sup>. Elles se trouvent, pour la très grande majorité, aux Archives d'Etat de Genève, dans les catégories des « Titres et droits », des « Registres du Conseil » (R.C.), des Procès criminels (P.C.), des Pièces historiques (P.H.), des Finances, et des « Notaires et Tabellions ». Dans la première, neuf actes datés entre 1501 et 1524 sont conservés. Pourtant, toujours dans la même catégorie, on trouve un « inventaire des titres du couvent » mentionnant 31 actes (1501-1529). Cet inventaire est assez silencieux sur son contenu. On ne sait si les neuf actes conservés en sont les seuls reliquats ou s'il concerne d'autres sources aujourd'hui perdues. La catégorie des « Registres du Conseil » présente de très nombreuses occurrences concernant ces augustins. Depuis 2016, les registres ont été intégralement numérisés pour une période allant de 1409 à 1820. De plus, l'océrisation de ces ouvrages numérisés permet la recherche plein texte, facilitant ainsi leurs études. Une référence a également été repérée aux Archives départementales de la Haute-Savoie dans la fond de l'évêché de Genève (1G). Enfin, et étonnamment, aucune source concernant les augustins de Genève n'est conservée aux Archives d'Etat de Turin.

Catherine Santschi s'est aussi intéressée au devenir des archives propres du couvent<sup>55</sup>. Bien qu'il demeure flou, elle estime qu'elles ont certainement été emportées par des religieux fuyant la Réforme, soit au moment de l'interdiction de la messe en 1535, soit lors de la sécularisation des établissements religieux. Dans les Registres du Conseil (R.C. 37, f.271v.-272r.), elle a repéré la mention d'un ancien augustin se présentant devant le Conseil pour être admis dans la bourgeoisie. Il apporte avec lui quelques-uns des titres du couvent. C. Santschi se demande si cela pourrait correspondre au fameux « inventaire des titres du couvent » que l'on retrouve dans la catégorie des « Titres et droits ».

---

<sup>54</sup> Cf. Santschi 2003.

<sup>55</sup> Santschi 2003, 158.

### **Sources sur le couvent dominicain de Coppet**

Suite à la Réforme, on garde peu de sources relatives à l'ancien couvent des dominicains de Coppet. Néanmoins, ces derniers ayant eut de nombreux différends avec la ville de Genève, celle-ci conserve, dans ses archives d'Etat, des pièces intéressantes. C'est ainsi que l'on retrouve quelques éléments dans la catégorie des « Registres des Conseils » (R.C.), la collection des « Pièces historiques » (P.H.) et celle des « Titres et droits ». Par ailleurs, au récolement présenté par Bernard Hodel en 1999<sup>56</sup>, nous pouvons aujourd'hui ajouter quelques références supplémentaires glanées dans ces mêmes archives genevoises.

Des testaments en faveur du couvent sont conservés aux archives cantonales vaudoises, dans le minutaire de G. Neveu (ou Nepotis), notaire à Coppet et à Nyon entre 1493 et 1533<sup>57</sup>. Dans cette institution, on peut également consulter des dossiers des Monuments historiques liés aux différents travaux de restaurations et d'études archéologiques réalisés sur le temple, anciennement église des dominicains (Section K « Archives officielles dès 1803, entrées avant 1985 »). Il s'agit notamment de plans, coupes, croquis, dessins, notes et photographies. Un nombre conséquent de ces documents datent de la première moitié du XXe siècle. On trouve, entre autres, des rapports et correspondances d'Albert Naef, archéologue et historien de l'art vaudois, au sujet de travaux ayant eu lieu entre 1901 et 1919, des plans, relevés, calques et croquis des architectes Nicati et Burnat de Vevey, et de Frédéric Gilliard de Lausanne, (1924-1953), ou encore un relevé d'une partie du bâtiment réalisé en 1974.

### **Sources sur le couvent franciscain d'Evian**

Les archives de l'ancien couvent des cordeliers d'Evian conservées aux archives municipales de la ville ont fait l'objet d'un article approfondi de la part d'A. Duplan. Ce

<sup>56</sup> Hodel 1999, 349.

<sup>57</sup> A.C.V. : Dm 72/1 Notaire NEVEU (NEPOTIS) G.: registre, 1493.01.01-1533.12.31.

dernier l'a publié dans les Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne en 1909<sup>58</sup>. Il y reproduit ainsi quelques lettres et requêtes des cordeliers aux diverses institutions, permettant d'éclairer leur installation dans la ville. Auparavant, et chez le même éditeur, il avait déjà publié des extraits d'une quittance pour legs et d'un testament destinés à ces cordeliers (respectivement datés de 1704<sup>59</sup> et de 1701<sup>60</sup>).

Les archives départementales de Haute-Savoie et de Savoie conservent également des pièces relatives à ces franciscains evianais. Les premières, dans la série « H » concernant les établissements réguliers, leur ont dédié une sous-série spécifique : « 42H ». Une unique cote y est inventoriée, malheureusement enregistrée comme lacunaire depuis le 28 décembre 2011. Néanmoins, on trouve des références dans d'autres fonds, et notamment quatre pièces datées du XVIIe siècle dans le Fond « Théodore Reinach » (F 100), et quelques documents dans l'« Inventaire des archives collectées par l'académie chablaisienne » (43 J 1236). C'est également dans cette institution qu'est conservée une documentation iconographique concernant ce couvent : la gravure de Blaeu (1682) dans le *Theatrum sabaudiae*<sup>61</sup>, les mappes sardes (1 C d 146) et leurs tabellions (1 C d 505), ainsi que les cadastres napoléoniens. Aux archives départementales de Savoie, à Chambéry, le « fonds des cours et juridictions d'Ancien régime » (série B) nous livre quatre documents intéressants notre sujet. Il s'agit d'édits du Sénat de Savoie antérieurs à 1730. Les registres ont la particularité d'avoir été transcrits par Gabriel Pérouse dans les années 1920. Ainsi, on trouve les transcriptions des registres 2 B 220 à 222 sous la cote IR 206.

A Turin, les archives d'Etat conservent également des documents originaux. Ils nous intéressent particulièrement puisqu'il s'agit de patentes et de donations pour la construction du couvent dans la ville d'Evian. On les trouve dans l'inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », dans le paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ». Les Archives

<sup>58</sup> Duplan 1909.

<sup>59</sup> *Mémoires* 1904, XVII-XVIII.

<sup>60</sup> Duplan 1896, 162-170.

<sup>61</sup> *Nouveau théâtre* 1725.

d'Etat de Genève conservent quant à elles une pièce isolée très tardive, mais mentionnant le « clos des cordeliers », un indice important pour la localisation de l'ancien couvent.

Enfin, nous devons mentionner une représentation iconographique à la gouache intitulée « Evian - Couvent des cordeliers ». Le lieu de conservation de celle-ci, datée de 1854 et attribuée à A. de Lenaul, a cependant échappé à nos recherches. On peut néanmoins la consulter sur le site internet de la ville<sup>62</sup>.

### Sources sur le couvent franciscain d'Annecy

Tout comme pour les dominicains, les archives des franciscains d'Annecy nous sont parvenues en nombre relativement important. Epargnées par la Réforme trop lointaine, elles ont, paradoxalement, bénéficié de la cohabitation des cordeliers avec le chapitre cathédrale<sup>63</sup>. Lorsque le couvent est supprimé, par le bref *Felici ac tranquillo* du pape Clément XIV daté du 24 août 1771<sup>64</sup>, toutes ses archives sont remises à l'évêque, et un inventaire en est dressé le 3 février 1772<sup>65</sup>. Claude Faure, au début du XXe siècle, a réalisé une petite étude comparative des sources encore consultables et de l'inventaire de 1772<sup>66</sup>. Aujourd'hui encore, on trouve une grande partie de ces documents conservée aux archives départementales de la Haute-Savoie, dans le fonds « 1 G », de l'évêché de Genève. On trouve également quelques pièces dans d'autres fonds de l'institution, notamment dans la série « H » du clergé séculier<sup>67</sup>, la série « J » des pièces isolées d'origines privées, ou encore la série « L » de la période révolutionnaire. Les archives du département conservent enfin une documentation planimétrique intéressante. On trouve le

<sup>62</sup> 1854 - Evian 2015.

<sup>63</sup> Rebord 1923, 10.

<sup>64</sup> Faure 1927, 4.

<sup>65</sup> A.D.H.S., 1 G 361 : « Suppression des Cordeliers d'Annecy : transmission à l'évêque de leur église et de leur couvent ; acte d'état des bâtiments ; inventaire des titres remis à l'évêque. 1771 - 1772 ».

<sup>66</sup> Faure 1927, 12-39.

<sup>67</sup> Le fonds « 16 H » concerne les cordeliers d'Annecy spécifiquement.

couvent des franciscains sur la même mappe sarde que celui des dominicains<sup>68</sup>. De même, pour le cadastre français, les bâtiments des mineurs apparaissent sur le même tableau d'assemblage que ceux des prêcheurs, et on note une particularité similaire : une grosse tâche masque leurs représentations<sup>69</sup>. Enfin, la plus ancienne représentation dont nous disposons, où est également représenté le couvent des dominicains, est datée de la fin du XVIIe siècle et figure dans le *Theatrum Sabaudiae*<sup>70</sup>.

D'autres institutions, plus ou moins éloignées, conservent des archives relatives aux cordeliers d'Annecy, aux premières desquelles les archives municipales de la ville. On y trouve effectivement des documents modernes et contemporains dans la série DD des « Biens communaux, Eaux et Forêts, Travaux publics, Voirie », mais surtout quelques plans anciens dans la série Fi des « Documents figurés ». Par ailleurs, et comme pour les dominicains de la ville, un dossier y est enregistré mais indiqué comme « manquant » depuis 1991<sup>71</sup>. Plus au nord, aux archives départementales de Côte-d'or, le fonds des cordeliers de Dijon (49 H) conserve une dizaine de lettres patentes, datées entre le XVIe et le XVIIIe siècle, nous renseignant sur la vie « sociale » des franciscains d'Annecy. Le déplacement de ces archives demeure un mystère, bien qu'on puisse imaginer des échanges de documents entre couvents d'une même province franciscaine, en l'occurrence celle de Bourgogne (rebaptisée Saint-Bonaventure), lors de fermetures<sup>72</sup>. De même, les archives départementales de l'Ain conservent des documents relatifs aux cordeliers annéciens, mais également aux mineurs observantins de Savoie en général, dans la série H du clergé régulier. Aux Archives d'Etat de Turin, on trouve six documents de première importance, parmi lesquels un plan non daté qui semble être le plus ancien dont nous disposons représentant le couvent<sup>73</sup>. Enfin, les archives des Monuments historiques conservent une série de pièces contemporaines relatives au classement de l'édifice et à des travaux projetés et réalisés dans celui-ci.

<sup>68</sup> A.D.H.S. : 1 C d 88.

<sup>69</sup> A.D.H.S. : 3 P 3/2255.

<sup>70</sup> *Nouveau théâtre* 1725.

<sup>71</sup> A.M.A., 2 R 90.

<sup>72</sup> Fodéré 1619, 8.

<sup>73</sup> A.E.T., Inventaire 87, *Mazzo 7 : Regolari di la dai monti*.

Notons, pour finir, l'existence de quelques monographies évoquant le couvent des cordeliers mais se focalisant plus spécifiquement sur les aspects épiscopaux du lieu. Les sources citées foisonnent, et nous nous permettons de renvoyer le lecteur vers ces travaux de récolement qui, du point de vue de la réutilisation des bâtiments, apportent quelques références complémentaires à notre recherche<sup>74</sup>.

---

<sup>74</sup> Rebord 1923; Gabion, Grandchamp, Oursel 1958.



## HISTORIOGRAPHIE ET ETUDES ARCHEOLOGIQUES

Les travaux sur les ordres mendiants ont longtemps été dirigés par les religieux eux-mêmes et relevaient plus de l'exégèse que de la recherche historique propre. Ce n'est que dans les années 1960, avec des historiens comme Richard Emery<sup>1</sup> ou Jacques Le Goff<sup>2</sup>, que les études ont commencé à se développer plus généralement. Emery a proposé, en 1962, une importante synthèse sur l'implantation franciscaine en France. Le Goff, quant à lui, avec le Centre de Recherches Historiques de la VI<sup>e</sup> Section de l'Ecole des Hautes Etudes, s'intéressait au phénomène urbain *via* les implantations mendiante. A partir d'un programme-questionnaire, il avançait l'hypothèse que ces dernières pouvaient être un critère permettant d'appréhender la France urbaine médiévale. Ces deux études pionnières ont clairement lancé les recherches sur les ordres mendiants qui se sont multipliées dès lors. Plus récemment, de nombreuses synthèses historiographiques ont été écrites. Parmi celles-ci, nous retenons particulièrement celle publiée par Caroline Bruzelius en 2012 à laquelle nous renvoyons le lecteur<sup>3</sup>. L'historienne de l'art américaine classe les études sur les mendiants en trois catégories : les monographies se focalisant sur un site en particulier, les travaux concernant une région ou une période (Bertrand 2004, Martin 1975, Schenkluhn 2003, Volti 2003), puis les analyses plus spécifiques

---

<sup>1</sup> Emery 1962.

<sup>2</sup> Le Goff 1968 et 1970.

<sup>3</sup> Bruzelius 2012.

traitant de l'architecture mendicante (Meersseman 1946, Montagnes 1977). Ce dernier groupe peut être défini plus largement avec l'émergence d'essais traitant de différents domaines comme les relations des mendiants avec le clergé séculier (Congar 1961), les structures économiques des couvents (Bertrand 2004, Bertrand, Viallet 2004) ou encore leur positionnement dans l'histoire de l'art (Volti 2003).

La plupart de ces publications est à mettre en relation avec le développement récent de travaux mutualisés sur les mendiants. Depuis quelques années en effet, on assiste à la multiplication des études systématiques, comme notamment celle menée par Nicole Beriou et Jacques Chiffolleau entre 2001 et 2009 sur la relation entre pauvreté volontaire et régulation économique et sociale<sup>4</sup>. Elles donnent lieu à des journées d'études (Rome, 3 novembre 2016 : Quelles sources pour l'histoire de la position du chœur dans les églises mendiante (XIIIe -XVIe siècle) ?), des tables-rondes (Nice, 4-6 décembre 2019 : les Ordres Mendiants en Méditerranée Nord-occidentale, XIIIe-XVIe siècles), ou des colloques (Rennes, 2-3 juin 2016 : Les couvents mendiants dans l'économie du sacré en Europe centrale, v.1220 - v.1550). A propos de l'Europe centrale, et à la suite du travail mené par Bériou et Chiffolleau, un important programme a été mis en place à partir de 2012 pour étudier le phénomène mendiant dans la région : MARGEC, « Marginalité, économie et christianisme. La vie matérielle des couvents mendiants en Europe centrale »<sup>5</sup>. Il a donné lieu à la mise en place d'une base de données toujours active et complétée régulièrement.

En ce qui concerne les mendiants dans l'ancien diocèse de Genève plus particulièrement, seul un article global a à ce jour été écrit par Jean-Pierre Leguay<sup>6</sup>. A la suite des travaux de Le Goff, il met en parallèle le phénomène urbain et l'implantation des ordres mendiants en Savoie et à Genève. Ses limites géographiques sont donc plus étendues que les nôtres et excluent, de fait, la dimension diocésaine essentielle pour les mendiants, comme nous allons le voir. Outre cet article, la plupart des couvents du corpus

---

<sup>4</sup> Beriou, Chiffolleau 2009.

<sup>5</sup> Projet ANR-12-BSH3-0002, 2012-2016. Il se poursuit sans limite de durée. Coordonné par Marie-Madeleine de Cevins. <https://margec.msh.uca.fr/>

<sup>6</sup> Leguay 2003.

a déjà fait l'objet de publications monographiques plus ou moins anciennes et d'ampleurs variables. Les plus importantes concernent l'établissement dominicain de Coppet et les deux couvents d'Annecy. Le premier a fait l'objet de plusieurs campagnes de fouilles et d'études de bâti qui ont donné lieu à une publication tant historique qu'archéologique très complète. Annecy, quant à elle, intéresse les historiens et passionnés d'art et d'histoire depuis le XVIIIe siècle. Par ailleurs, ses deux anciennes églises mendiante sont classées aux Monuments historiques. Elles ont donc bénéficié de recherches approfondies dans la première moitié du XXe siècle. Les trois églises mentionnées ci-dessus sont encore en élévation. Ceci peut expliquer l'intérêt qui leur a été porté. Pourtant, tel n'est pas le cas pour celle de Cluses, ancien édifice franciscain, toujours en place derrière la mairie. Elle est bien mentionnée régulièrement dans des ouvrages plus généraux, tout comme les cordeliers qui l'ont utilisée, mais elle n'a fait l'objet d'aucune publication d'envergure.

Nous devons mentionner à part le cas des couvents qui se situaient, avant leur démolition, sur le territoire actuel de la Suisse. En effet, entre 1972 et 2007, une longue collaboration pluridisciplinaire a mené à la publication de 28 volumes dans la collection *Helvetia Sacra*. Celle-ci retrace de manière très détaillée l'histoire des institutions catholiques du pays (diocèses, chapitres, monastères). Chaque établissement a fait l'objet d'une étude archivistique très poussée, dans la mesure où les documents les concernant étaient parvenus jusqu'à nous. Ainsi, les cinq couvents suisses de notre corpus figurent dans cette collection, et leurs entrées nous apportent un précieux regard sur la vie de chaque communauté. Pour autant, les données concernant les bâtiments aujourd'hui disparus sont quasi inexistantes. Pour en trouver, il faut aller piocher dans les grandes sommes historiques, particulièrement nombreuses depuis le XVIIe siècle. Les mentions, bien qu'éparses et questionnables scientifiquement, apportent quelques éclairages nouveaux sur la vie matérielle de nos couvents.

Enfin, des publications sont aussi le résultat de la tenue d'opérations archéologiques. Ces dernières années, celles-ci se sont multipliées sur le territoire français qui a connu un fort réinvestissement des centres urbains. Retenons, pour exemples, les importantes opérations effectuées chez les dominicains de Rennes

(2011-2013) et de Montbrison (2012), ou encore chez les franciscains d'Aubenas (2017), de Nice (2019) et de Chambéry (2018-2020). Dans l'ancien diocèse de Genève, six couvents ont ainsi bénéficié de travaux de fouilles ou d'analyse de bâti : deux en Suisse (franciscain de Genève<sup>7</sup> et dominicain de Coppet<sup>8</sup>), et quatre en France (franciscain de Cluses<sup>9</sup> et d'Annecy<sup>10</sup>, augustin de Seyssel<sup>11</sup> et dominicain d'Annecy<sup>12</sup>).

Nous présentons ci-dessous les principales publications permettant d'appréhender la présence mendicante dans l'ancien diocèse de Genève ainsi que l'histoire des hommes et des couvents de notre corpus.

### Approches générales

**Bertrand 2004** : P. Bertrand, *Commerce avec dame pauvreté: structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIIIe-XIVe s.)*, Genève, Librairie Droz, 2004.

**Besson 1759** : J.-A. Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste, et Maurienne, et du décanat de Savoie*, Annecy, Sébastien Henault, 1759.

**Bonivard 1825** : F. Bonivard, *Les chroniques de Genève*, I, Genève, Dunant, 1825.

**Deonna 1942** : W. Deonna, *Les arts à Genève des origines à la fin du XVIIIe siècle*, Genève, Musée d'art et d'histoire, 1942.

**Emery 1953** : R. Emery, The second Council of Lyon and the Mendicant Orders, *Catholic Historical Review*, 39 (1953), 257-271.

---

<sup>7</sup> Plan 2010 : I. Plan, Des carreaux gravés dans le couvent des Frères Mineurs de Genève, *Bericht der Stiftung Ziegelei-Museum*, 27 (2010), 4-26 ; Terrier 2000 : J. Terrier, Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1998 et 1999, dans *Genava*, 48 (2000), 163-204.

<sup>8</sup> Eggenberger, Grandjean 1996 : P. Eggenberger et M. Grandjean (dir.), E. Leemans, H. Kellenberger, H. Chatelain, M. Bory, P. Jaton, L'église et l'ancien couvent dominicain de Coppet, *Cahiers d'Archéologie Romande*, 68 (1996).

<sup>9</sup> Roger 2017 : A. Roger, *Saint-Nicolas de Cluses : l'ancien couvent de cordeliers*, Rapport d'opération, DRAC Rhône-Alpes, non publié, 2017.

<sup>10</sup> Résultats à venir.

<sup>11</sup> Mélo 1998 : A. Mélo, Notice historique sur les augustins de Seyssel-Ain, D. Mazuy (dir.), P. Roussel, A. Vérot-Bourrély, A. Melo, Seyssel (Ain), *Le couvent des augustins, rapport de fouille d'évaluation archéologique*, SRA Ain, 1998.

<sup>12</sup> Roger 2014 : A. Roger, *Annecy (Haute-Savoie). Eglise Saint-Maurice. Enregistrement des éléments mis au jour lors de la dépose du sol du chœur (Restauration 2014)*, Rapport d'opération, DRAC Rhône-Alpes, non publié, 2014 ; Roger 2015 : A. Roger, *Saint-Maurice d'Annecy : Etude archéologique de l'escalier médiéval*, Rapport d'opération, DRAC Rhône-Alpes, non publié, 2015.

**Fodéré 1619** : J. Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de saint François et monastères de sainte Claire érigés en la province anciennement appelée de Bourgogne, à présent de saint Bonaventure*, Lyon, Pierre Rigaud, 1619.

**Gonthier 1901** : J.-F. Gonthier, *Oeuvres historiques*, 1, Thonon-les-Bains, Jules Masson, 1901.

**Gonthier 1902** : J.-F. Gonthier, *Oeuvres historiques*, 2, Thonon-les-Bains, Jules Masson, 1902.

**Grillet 1807** : J.-L. Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman ; contenant l'Histoire ancienne et moderne de la Savoie*, 1, Chambéry, J.F. Puthod, 1807.

**Le Fort, Lullin 1866** : C. Le Fort, P. Lullin, *Regeste Genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*, Genève, Les principaux libraires, 1866.

**Le Goff 1968** : J. Le Goff, Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme-questionnaire pour une enquête, *Annales. économies, sociétés, civilisations*, 23-2 (1968), 335-352.

**Le Goff 1970** : J. Le Goff, Etat de l'enquête, *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 25-4 (1970), 924-946.

**Leguay 2003** : J.-P. Leguay, Urbanisme et ordres mendiants : l'exemple de la Savoie et de Genève (XIIIe-début XVIe s.), dans S. Cassagnes-Brouquet, A. Chauou, D. Pichot et Lionel Rousselot (dir.) *Religion et mentalités au Moyen Âge : Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, 2003, [en ligne, consulté le 24 juin 2020 : <http://books.openedition.org/pur/19803>].

**Martin 1975** : H. Martin, *Les ordres mendiants en Bretagne*, Paris, Librairie C. Klincksiesk, 1975.

**Montagnes 1977** : B. Montagnes, *Architecture dominicaine en Provence*, Éditions du CNRS, Paris, 1977.

**Naef 1968** : H. Naef, *Les Origines de la réforme à Genève*, I, Genève, Jullien, 1968.

**Picot 1811** : J. Picot, *Histoire de Genève*, I, Genève, Manget et Cherbuliez, 1811.

**Spon 1730** : J. Spon, *Histoire de Genève*, I, Genève, Fabri & Barrillot, 1730.

**Volti 2003** : P. Volti, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions du CNRS, 2003.

### Sur les dominicains de Genève

Blondel 1919 : L. Blondel, Les faubourgs de Genève au XVe siècle, *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, in-4°, 5, Genève, A. Jullien, 1919.

Santschi 1999 : C. Santschi, Genève, dans U. AMACHER (éd.), *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, Helvetia sacra IV/5, Bâle, Schwabe, 1999, 352-390.

Zumkeller 2018 : D. Zumkeller, Plainpalais, dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 07.02.2018, [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/003312/2018-02-07/>].

### Sur les franciscains de Genève

Blondel 1936 : L. Blondel, Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1935, dans *Genava*, 14 (1936), 32-36.

Blondel 1966 : L. Blondel, La maison de l'évêque de Nice et le quartier de Rive à Genève, *Genava*, nouvelle série, 14 (1966), 13-28.

Choisy 1928 : A. Choisy, Notes sur le couvent de Rive, *Etrennes genevoises*, 1928, 3-27.

Genequand 1978 : J.-E. Genequand, Couvent des franciscains de Genève, dans H. Vonlanthen (éd.), *Die Franziskaner, die Klarissen und die Regulierten Franziskaner-Terziarinnen in der Schweiz*, Helvetia Sacra V/1, Berne, Francke Verlag, 1978, p. 370-380.

Gonthier 1904 : J.-F. Gonthier, Obituaire des cordeliers de Genève, *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 27 (1904), 235-257.

Plan 2000 : I. Plan, Découvertes archéologiques dans la ville basse : le couvent des cordeliers de Rive, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 30 et 31 (2000-2001), 158.

Plan 2010 : I. Plan, Des carreaux gravés dans le couvent des Frères Mineurs de Genève, *Bericht der Stiftung Ziegelei-Museum*, 27 (2010), 4-26.

Terrier 2000 : J. Terrier, Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1998 et 1999, dans *Genava*, 48 (2000), 163-204.

### **Sur les franciscains de Nyon**

Roger 1959 : J. Roger, Contribution à l'histoire des établissements hospitaliers de Nyon, dans *Gesnerus : Swiss Journal of the history of medicine and sciences*, 16 (1959), 104-112.

Wildermann 1978 : A. Wildermann, Franziskanerkloster Nyon, dans H. VONLANTHEN (éd.), *Die Franziskaner, die Klarissen und die Regulierten Franziskaner-Terziarinnen in der Schweiz*, Helvetia Sacra V/1, Berne, Francke Verlag, 1978, 404-412.

### **Sur les carmes de Gex**

Brossard 1851 : J. Brossard, *Histoire politique et religieuse du pays de Gex et lieux circonvoisins, depuis César jusqu'à nos jours*, Bourg-en-Bresse, Milliet-Bottier, 1851.

### **Sur les augustins de Seyssel**

Dufournet 1993 : P.-H. Dufournet, Seyssel la batelière, aux derniers temps de la navigation sur le haut Rhône, *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 3-4 (1993), 7-40.

Fenouillet 1891 : F. Fenouillet, *Histoire de la ville de Seyssel (Ain et Haute-Savoie), depuis son origine jusqu'à nos jours*, Annemasse, J. Chambert, 1891.

Mélo 1998 : A. Mélo, Notice historique sur les augustins de Seyssel-Ain, , D. Mazuy (dir.), P. Roussel, A. Vérot-Bourrély, A. Melo, Seyssel (Ain), *Le couvent des augustins, rapport de fouille d'évaluation archéologique*, SRA Ain, 1998.

### **Sur les dominicains d'Annecy**

Carcel 2011 : A. Carcel, L'église Saint-Maurice d'Annecy, pour l'étude de l'église Saint-Maurice d'Annecy par S.E.L.A.R.L. d'Architecture R. Feasson, G. Gagnal, R. Goulois, non publié, 2011.

Lachèvre 2000 : M.-L. Lachèvre, L'église Saint-Maurice d'Annecy, [mémoire de maîtrise, Histoire de l'art, Université de Chambéry, 2000], non publié.

Oursel 1954 : R. Oursel, L'église Saint-Dominique - Etude Archéologique, *Annesci*, 2 (1954), 51-59.

Perron 1954 : F. Perron, Etude historique. 1422-1860, *Annesci*, L'église Saint-Dominique, 2 (1954), 27-50.

Serralongue 1986 : J. Serralongue, Annecy (Haute-Savoie). Église St-Maurice, *Archéologie médiévale*, 16 (1986), 179.

Au moment où nous terminons la rédaction, un nouvel ouvrage paraît sur Saint-Maurice d'Annecy, l'ancienne église des dominicains :

Regat, Copper, Grandchamp, Guillet, Vouvé 2020 : C. Regat (dir.), J. Copper, P. Grandchamp, Y. Guillet, F. Vouvé, Annecy, l'église Saint-Maurice - Ancienne église conventuelle Saint-Dominique, *Annesci*, 54 (2020).

### **Sur les augustins de Thonon**

Glover 1863 : M. Glover, Les augustins de Thonon, *L'ami des livres*, 12 (1863), 3-8.

Tinthoin 1972 : R. Tinthouin, Essai de Géographie urbaine historique. Une petite ville : Thonon dans la première moitié du XVIIIe siècle, dans *Revue de géographie alpine*, 60-2 (1972), 341-358.

### **Sur les franciscains de Cluses**

Fodéré 1619 : J. Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de saint François et monastères de sainte Claire érigés en la province anciennement appelée de Bourgogne, à présent de saint Bonaventure*, Lyon, Pierre Rigaud, 1619.

Lavorel 1888 : J.-M. Lavorel, Cluses et le Faucigny, *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*, 11 (1888).

Poirier (s.d.) : F. Poirier, *Eglise Saint-Nicolas de Cluses*, archives-en-ligne.savoie, s.d., [en ligne, consulté le 3 mars 2020 : [http://archives-en-ligne.savoie.fr/dossiers\\_sabaudia/\\_eglises/eglise-cluses.php](http://archives-en-ligne.savoie.fr/dossiers_sabaudia/_eglises/eglise-cluses.php)].

Roger 2017 : A. Roger, *Saint-Nicolas de Cluses : l'ancien couvent de cordeliers*, Rapport d'opération, DRAC Rhône-Alpes, non publié, 2017.

### **Sur les augustins de Genève**

Blondel 1919 : L. Blondel, Les faubourgs de Genève au XV<sup>e</sup> siècle, *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, in-4°, 5, Genève, A. Jullien, 1919.

Santschi 2003 : C. Santschi, Genève, dans B. ANDENMATTEN (éd.), *Die Augustiner-Eremiten. Die Augustinerinnen, die Annunziatinnen und visitandinnen in der Schweiz*, Helvetia Sacra IV/6, Bâle, Schwabe, 2003, 145-160.

### **Sur les dominicains de Coppet**

Bory 1998 : M. Bory (dir.), *Coppet. Histoire et architecture*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1998.

Eggenberger, Grandjean 1996 : P. Eggenberger et M. Grandjean (dir.), E. Leemans, H. Kellenberger, H. Chatelain, M. Bory, P. Jaton, L'église et l'ancien couvent dominicain de Coppet, *Cahiers d'Archéologie Romande*, 68 (1996).

Hodel 1997 : P.-B. Hodel, Histoire du couvent dominicain de Coppet, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 67 (1997), 151-171.

Hodel 1999 : P.-B. Hodel, Coppet, dans U. AMACHER (éd.), *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, Helvetia sacra IV/5, Bâle, Schwabe, 1999, 346-351.

### **Sur les franciscains d'Evian**

Anglade 1914 : M.-P. Anglade, Les cordeliers de Morges (1497-1536), *Revue historique vaudoise*, 22 (1914), 139-154.

De Marlioz 1885 : L. De Marlioz, *Les Clarisses d'Evian-Les-Bains*, Abbeville, Retaux, 1885.

Dubouloz 1887 : J. Dubouloz, Vie municipale d'Evian au commencement du XVIIe siècle, *Mémoires et documents publiés par l'académie chablaisienne*, 1 (1887), 87-127.

Duplan 1909 : A. Duplan, Les cordeliers à Evian d'après les Archives municipales, *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, XXIII (1909), 41-125.

### **Sur les franciscains d'Annecy**

Faure 1927 : C. Faure, Les Célestins et les Cordeliers d'Annecy, *Revue d'histoire franciscaine*, IV-1 (janvier-mars 1927).

Gabion, Grandchamp, Oursel 1958 : R. Gabion, G. Granchamp, R. Oursel, La cathédrale d'Annecy, *Annesci*, 6 (1958).

Poncet 1876 : F. Poncet, *La cathédrale d'Annecy et ses tombeaux: notice historique*, Annecy, Niérat, 1876.

Rebord 1923 : C.-M. Rebord, *Cathédrale de saint François de Sales, de ses prédécesseurs immédiats et de ses successeurs. 1535-1923*, Annecy, Imp. commerciale, 1923.

## **PREMIERE PARTIE : MISE EN PLACE D'UN RESEAU MENDIANT ET CONDITIONS D'IMPLANTATIONS**

Pendant les deux premiers tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, les mendiants ne faisaient que traverser notre territoire, au même titre que tous les voyageurs de l'époque. La plupart arrivaient du sud pour aller fonder de nouveaux couvents plus au nord. Ces ordres étaient alors effectivement en plein essor. Pourtant, le diocèse de Genève ne constituait qu'une étape sur leur trajet, et non une destination. Il n'était pas encore question d'y implanter de nouveaux établissements. Ce n'est que dans le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle que les premiers frères commencent à s'installer durablement sur le territoire. En faisant le récit chronologique de ces fondations mendiante, nous proposons des éléments d'analyse pouvant expliquer ces implantations tardives. A l'échelle diocésaine, les conditions ayant mené à leur mise en place étaient variées et dépendaient de facteurs géographiques, démographiques, historiques et géopolitiques. Les acteurs à l'initiative de ces fondations étaient des personnalités tant laïques que religieuses, et les mendiants eux-mêmes ont pu jouer un rôle déterminant dans le choix des villes accueillant leurs couvents.



## **Chapitre I - XIIIe siècle : Arrivée des mendiants dans le diocèse de Genève**

Ce n'est que dans la seconde moitié du XIIIe siècle que les mendiants s'installent donc dans le diocèse, à Genève et à Nyon. Ces implantations sont assez tardives pour des ordres qui existent déjà depuis une cinquantaine d'années. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce retard, parmi lesquels les traits administratifs, spirituels et laïcs de la région, mais également une géomorphologie où la montagne, dominatrice, se pose en obstacle de taille à l'arrivée de nouveaux religieux qui ont fait de la ville leur terrain de prédilection.

### **I. 1. Cadre spirituel du diocèse avant l'arrivée des premiers mendiants**

Bien que notre étude porte sur les mendiants, nous avons choisi les délimitations diocésaines comme cadre géographique. Les provinces mendiante ne correspondent pas d'un ordre à l'autre et sont calquées sur des réalités linguistiques plus que sur des expériences de vie collective territoriales. Le diocèse, en revanche, présente un appareil administratif et spirituel organisé déterminant les relations entre les hommes dans un espace bien défini. L'ancien diocèse de Genève se distingue à bien des égards et, en cela, a fait l'objet de nombreux travaux approfondis<sup>1</sup>.

Les origines du diocèse ne sont pas claires, mais la plus vieille mention retrouvée, une lettre de saint Eucher, évoque un certain Isaac évêque du diocèse vers 400<sup>2</sup>. Il s'agit d'un des plus anciens diocèses d'Occident<sup>3</sup>. Lorsque les premiers mendiants arrivent dans

---

<sup>1</sup> Voir entre autres Binz 1973 ; Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985 ; Fellay, Santschi 1986 ; Santschi 2007.

<sup>2</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 14 ; Santschi 2007.

<sup>3</sup> Gabion, Grandchamp, Oursel 1958, 13.

la région, le diocèse est rattaché à la province ecclésiastique de Vienne. La dépendance à cette métropole est confirmée dès 450 par le pape Léon Ier, et restera effective jusqu'au XVIIIe siècle<sup>4</sup>.

Les délimitations diocésaines remontent aux temps anciens où les circonscriptions ecclésiastiques furent modelées sur les territoires des *civitas* romaines. Pourtant, il semble que notre diocèse correspondait à un territoire bien plus vaste comprenant la *civitas* de Genève, celle de Nyon, et un secteur sur la rive droite du Rhône. Ce profil a fait l'objet de nombreuses controverses au fil des siècles, et également parmi les historiens contemporains. Afin d'en définir les contours, ces derniers ont utilisé les pouillés permettant d'associer chaque paroisse à son diocèse. Comme l'explique Louis Binz, ce sont ainsi des zones-frontières - et non des lignes-frontières - qui ont été déterminées<sup>5</sup>.

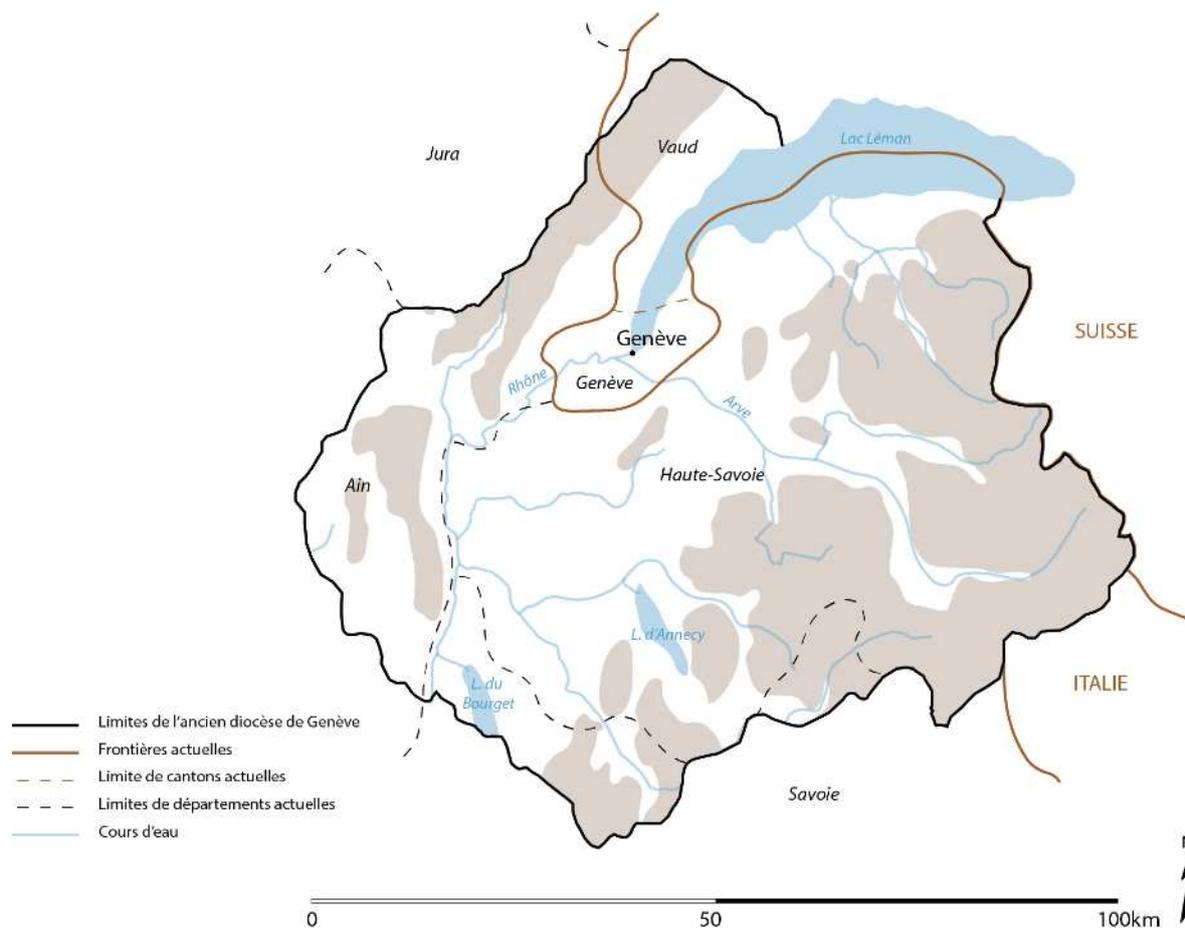
Sur une carte administrative actuelle, le diocèse engloberait la quasi totalité de la Haute-Savoie, le sud-ouest du canton de Vaud et Genève en Suisse, et une partie de l'Ain. Sa frontière nord débutait au Léman, entre Morges et Lausanne, rejoignait la vallée de la Valserine au coeur du Jura, contournait le chaînon du grand Colombier par l'ouest, puis le massif des Bauges par le sud en suivant la vallée de l'Isère, rejoignait celle du Doron avant de suivre le Val Veny flanquant le Mont-Blanc au sud, pour enfin se confondre avec l'actuelle frontière franco-suisse jusqu'au Léman à nouveau (Doc. 9). Cette frontière délimite ainsi un territoire d'une superficie de 6800 km<sup>2</sup> pour des côtés atteignant les 110 km. Louis Binz évoque la classification de Jacques de Font-Réaulx définissant ce diocèse de « petit parmi les grands »<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 14.

<sup>5</sup> Binz 1973, 6.

<sup>6</sup> *Idem*, 10.



Doc. 9 - Limites de l'ancien diocèse de Genève

Ces délimitations resteront stables jusqu'à la Réforme au XVIe siècle. En 1535, en effet, les protestants s'emparent de Genève, la capitale diocésaine. L'évêque et tout le Chapitre cathédrale doivent fuir et sont accueillis par la ville d'Annecy. Pourtant, ils ne cesseront jamais d'espérer un retour. On continuera à appeler l'évêque le « Prince de Genève », le diocèse gardera son nom, et la cathédrale d'Annecy, lors de visites pastorales, sera dénommée « cathédrale Saint-Pierre de Genève » jusqu'à la Révolution. Ce n'est qu'en 1822 qu'est créé l'actuel diocèse d'Annecy, par la bulle *Sollicita catholici gregis* du 15 février, ratifiée par le pape Pie VII<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 1.

A la veille de l'arrivée des mendiants, Genève est le coeur d'un diocèse très centralisé. Les historiens s'accordent pour en faire le point de départ de la christianisation ancienne du territoire. Nous verrons que ce schéma ne s'applique en revanche pas tout à fait à l'expansion mendicante. L'évêque règne sur la vie spirituelle et temporelle de la ville épiscopale. Depuis l'accord de Seyssel, en 1124, il a même pris l'ascendant officiel sur le comte de Genève. Dans le reste du territoire, rural dans sa quasi totalité, il s'appuie sur des doyens administrant huit décanats<sup>8</sup> dont l'existence est avérée par une décime pontificale de 1275<sup>9</sup>. Par ailleurs, depuis 1162 et un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, l'évêque de Genève est officiellement reconnu comme Prince d'Empire<sup>10</sup>. C'est donc un pouvoir quasi étatique qu'il exerce sur le territoire, sous l'autorité directe de l'empereur, pouvoir qui ne sera troublé qu'à partir du XIIIe siècle avec l'arrivée des comtes de Genevois et de Savoie<sup>11</sup>.

Plus localement, les recherches récentes font remonter l'organisation paroissiale du diocèse au VIe ou VIIe siècle<sup>12</sup>. Chaque paroisse regroupait plusieurs villages et hameaux<sup>13</sup>. On estime que ce réseau paroissial était défini dès le XIe siècle<sup>14</sup>. A la fin du XIIIe siècle, les comptes de la décime pontificale évoquée ci-dessus font état de 387 paroisses auxquelles il faut ajouter les sept paroisses de la ville épiscopale. En 1450, leur nombre s'élève à 453 selon Louis Binz<sup>15</sup>.

L'évêque, disposant du pouvoir politique et de la direction spirituelle diocésaine, doit également faire face aux établissements religieux implantés sur son territoire. Les abbayes ont investi le diocèse de Genève tardivement, à partir du XIe siècle, en commençant par les grandes vallées<sup>16</sup>. Ainsi, plus d'une soixantaine de prieurés clunisiens

<sup>8</sup> Appellation locale des doyennés.

<sup>9</sup> Le Fort, Lullin 1866, VII.

<sup>10</sup> Santschi 2007.

<sup>11</sup> Le Fort, Lullin 1866, XI. ; Santschi 2007.

<sup>12</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 27.

<sup>13</sup> Binz 1973, 45.

<sup>14</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 38.

<sup>15</sup> Binz 1973, 10.

<sup>16</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 39.

dépendant de Saint-Victor de Genève furent établis sur le territoire, une vingtaine d'églises étaient rattachées à Savigny par le prieuré de Talloires, d'autres encore appartenaient à l'abbaye de Saint-Oyend. Rapidement, la montagne à proprement parler accueille à son tour des fondations de grands monastères qui eux-mêmes essaieront : Saint-Michel-de-la-Cluse, Saint-Maurice d'Agaune, Cîteaux et les Chartreux<sup>17</sup>. Ainsi, mises à part les futures implantations mendiante, le réseau monastique diocésain est fixé dès la fin du XIIe siècle.

Au début du XIIIe siècle, un peu partout dans le diocèse, les relations entre clergé régulier et séculier sont épineuses. Les moines installés dans les paroisses captent une grande part des revenus, notamment les dîmes, les curés gardant la charge spirituelle. De plus, et bien que ce soit là une prérogative épiscopale, les réguliers s'arrogeaient le droit, en tant que seigneurs, de nommer les séculiers desservant leurs paroisses. On comprend dès lors les tensions qui pouvaient voir le jour. Ce problème fut réglé en 1250 lorsque l'évêque Aimon de Grandson reçut du pape Innocent IV un document le confirmant dans sa position d'électeur des curés paroissiaux, et ceci malgré les réticences des monastères du diocèse<sup>18</sup>.

## **I. 2. Premières implantations mendiante (Genève et Nyon)**

L'histoire des dominicains et des franciscains de Genève est peu connue. Les sources se font rares et seules des opérations archéologiques récentes ont permis d'apporter quelques précisions sur la vie matérielle de ces couvents. Elles viennent compléter les mentions toujours rapides que l'on trouve à leur sujet dans les récits concernant la ville.

---

<sup>17</sup> Carrier 2004.

<sup>18</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 46.

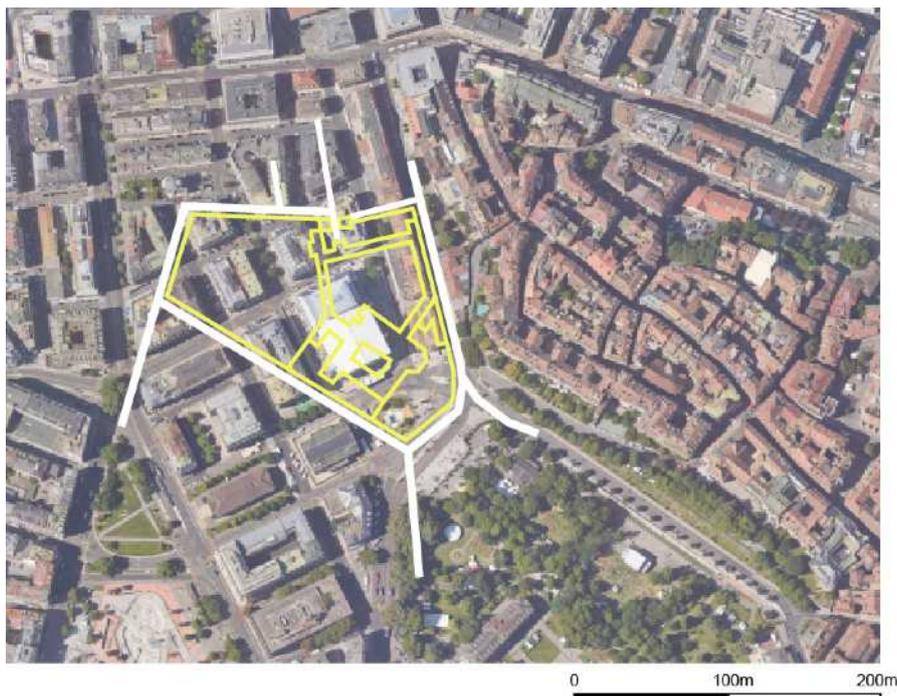
## I. 2. a. Les dominicains de Genève (1263 - 1534)

Depuis la création de leur ordre, les dominicains connaissent une croissance exponentielle dans toute l'Europe. Il faut néanmoins attendre près de cinquante ans pour qu'une première fondation soit actée officiellement dans le diocèse de Genève. Pour autant, ces frères circulaient déjà dans le territoire depuis longtemps. En 1227, à Genève, confronté à un procès relatif à sa gestion administrative, temporelle et spirituelle du diocèse, l'évêque Aimon (de Grandson?) est accusé de ne plus prêcher depuis cinq ans et de se faire remplacer pour cela par des dominicains<sup>19</sup>. Quelques années plus tard, en 1234, des prêcheurs sont cités comme délégués et témoins dans une sentence rendue à Genève par l'archevêque de Vienne<sup>20</sup>. Les mendiants, et particulièrement les dominicains étaient donc déjà bien présents dans le paysage religieux du XIIIe siècle de la région. Ce n'est finalement qu'en 1263 qu'un couvent de leur ordre est bâti aux portes de la cité épiscopale. Il prend place au nord de la plaine de Plainpalais, au sud-ouest de l'enceinte de la ville (Annexe 3, Fig. 3). L'ensemble a aujourd'hui disparu, mais on situe l'emplacement des bâtiments conventuels au nord de l'actuelle place Neuve, entre les rues de la Corraterie à l'est, de Hesse au nord et le boulevard du Théâtre à l'ouest. L'enclos s'étendait quant à lui plus à l'ouest encore, presque jusqu'au boulevard Georges-Favon (Doc. 10).

---

<sup>19</sup> Le Fort, Lullin 1866, 168-169.

<sup>20</sup> Doumergue 1905, 134.



Doc. 10 - Genève, couvent des dominicains replacé sur le parcellaire actuel, d'après Blondel 1919 (les rues anciennes sont figurées en blanc)

Cette fondation semble intimement liée à l'histoire même de la ville qui connaît des innovations très importantes au cours des années 1260. A cette époque, Genève fait partie des possessions du comte éponyme qui avait abandonné son pouvoir temporel sur la cité en faveur de l'évêque et qui s'était réfugié à Annecy<sup>21</sup>. Dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, deux nouvelles forces entrent en jeu pour le contrôle de la cité : le comte de Savoie et la commune. En effet, les Savoie en pleine expansion souhaitent faire de Genève, située au coeur de leurs possessions, une capitale. Vers 1250, Pierre de Savoie s'était emparé du château du comte de Genève situé au sud de la ville, à Bourg-du-four<sup>22</sup>. La cité épiscopale est une place stratégique en plein développement, déjà riche et bien peuplée. C'est justement cette population dense qui se dresse également comme un nouveau candidat au pouvoir sur la cité. En 1263, les habitants tentent pour la première fois de s'organiser en commune<sup>23</sup>. Enfin, c'est aussi dans ces années que Genève prend place sur la scène internationale avec, sous l'influence de marchands italiens, le

<sup>21</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 44.

<sup>22</sup> Duparc 1978, 169.

<sup>23</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 50.

développement d'une foire renommée dont la première mention remonte à 1262<sup>24</sup>. Dans ce contexte, l'arrivée des dominicains porteurs d'une nouvelle manière de vivre la foi, plus près du peuple, était presque prévisible.

Ils sont donc bénéficiaires d'une première donation de terrain de la part de Pierre de Savoie, datée du 23 février 1263<sup>25</sup>. Au préalable, l'emplacement était constitué de plusieurs parcelles appartenant à Aymon de Saint-Jeoire et au chapitre de Saint-Germain, rachetées par le comte. La transaction avec les chanoines était sans doute locative puisqu'un document ultérieur du 20 octobre 1490 atteste que les dominicains paient toujours un cens annuel au chapitre<sup>26</sup>. Des frères venus de France sont chargés de développer l'établissement. Genève faisait en effet partie de la province dominicaine de France, au côté du couvent de Lausanne également. Dans les quelques années qui suivent, l'ensemble conventuel gagne en superficie grâce à des dons et des achats de terrains, sur lesquels nous reviendront plus loin. L'église est bâtie un peu plus tard, grâce à un don de 69 livres concédé par le père provincial le 16 février 1284<sup>27</sup>. Deux ans après, les prêcheurs reçoivent une petite somme de la part de Pierre, archevêque de Cosenza<sup>28</sup>. On peut penser qu'ancien dominicain lui-même, il souhaitait aider à la construction du nouveau couvent. Martine Piguet estime que la communauté atteint rapidement les vingt à trente frères<sup>29</sup>, chiffre qui paraît être stable dans le temps puisqu'ils sont 29 en 1460<sup>30</sup>, et Joseph Besson lui prête le rang de plus riche établissement religieux de la ville<sup>31</sup>. Son aura et son attractivité étaient telles que le couvent semble être à l'origine du développement de tout le quartier dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Les marchands les plus riches séjournaient dans le couvent ou devenaient propriétaires dans

---

<sup>24</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 50.

<sup>25</sup> Le Fort, Lullin 1866, 227 (pièces numéro 950 et 964).

<sup>26</sup> Leguay 2003.

<sup>27</sup> A.E.G., P.H. 96.

<sup>28</sup> A.E.G., P.H. 101 (10 mai 1286).

<sup>29</sup> Piguet 2018.

<sup>30</sup> Blondel 1919, 40.

<sup>31</sup> Besson 1759, 96; Bonivard 1825, 107.

son voisinage. Au XVe siècle, Louis Blondel y relève la présence de plusieurs auberges, hôtelleries, étuves et même des maisons de plaisir<sup>32</sup>.

L'établissement était couramment dénommé le « couvent de Palais ». Plusieurs étymologies sont proposées par les auteurs à ce sujet. La première, sans doute erronée, est relative à la magnificence que présentait l'ensemble conventuel. Tous s'accordent sur le fait que le couvent présentait des proportions bien plus élevées qu'ailleurs dans l'ordre<sup>33</sup>. La famille de Savoie en a effectivement fait l'une de ses résidences privilégiées et a donc contribué à en développer l'éclat. Le duc y demeurait avec sa famille, mais également avec sa cour<sup>34</sup>. En 1523, Béatrice du Portugal, épouse du duc de Savoie Charles III, y accoucha d'un fils mort-né<sup>35</sup>. C'est dire comme la famille ducale y avait durablement installé ses quartiers. Si l'on ajoute à cette assemblée les religieux eux-mêmes déjà nombreux, on peut imaginer un couvent dont la capacité d'accueil dépassait sans doute la centaine de personnes. Outre les Savoie, la somptuosité de l'établissement en a également fait un logement de choix pour toutes les personnalités qui s'arrêtaient dans la ville. Au début du XVe siècle, le pape Martin V, rentrant du concile de Constance, s'y reposa quelques jours avant de rejoindre le couvent des franciscains. Quelques années plus tard, le pape Félix V (Amédée VIII), venant de renoncer à son siège, choisit de s'installer un temps chez les dominicains genevois pour régler ses dernières affaires avant sa mort. A cette occasion, on le traitait encore comme le souverain pontife<sup>36</sup>. Notons qu'au-delà des puissants personnages, le couvent semblait également considéré par les habitants de la ville. L'établissement disposait de deux cloîtres. Au nord, le plus grand présentait des dimensions considérables. C'est là que se réunissaient les Assemblées lorsqu'il pleuvait sur la plaine de Plainpalais, là qu'on venait écouter les prêches de l'Avent et du Carême et là également qu'un très grand nombre de Genevois choisissait de se faire inhumer<sup>37</sup>. En 1502, le Conseil offre au couvent ses grandes orgues

<sup>32</sup> Blondel 1919, 34.

<sup>33</sup> Spon 1730, 212.

<sup>34</sup> Bonivard 1825, 107.

<sup>35</sup> *Idem.*

<sup>36</sup> Mallet 1836, 26-27.

<sup>37</sup> Blondel 1919, 36.

qui servaient uniquement pour les cérémonies les plus importantes<sup>38</sup>. La seconde explication sur l'origine de l'appellation Palais est plus directement étymologique. Elle viendrait du latin *palis*, le pieu, ou du vieux latin *palatium*, désignant des alignements de pieux servant à se protéger d'ennemis ou de débordements de cours d'eau. La plaine de Plainpalais, dont l'étymologie *plana palus* évoque les marécages, était régulièrement soumise aux crues de l'Arve<sup>39</sup>. En ce sens, il n'est pas étonnant que les prêcheurs aient construit les premiers endiguements dès le XIIIe siècle, gagnant ainsi des terres sur le delta compris entre l'Arve et le Rhône, aux portes de la ville<sup>40</sup>. La plaine, située en dehors de la cité, était de fait très exposée. Dès l'origine, l'établissement dominicain se trouve donc positionné au coeur des grandes luttes féodales locales. Au début du XIVe siècle, les conflits entre les différents seigneurs dévastent la région. Le château de Bourgu-du-Four est détruit en 1320 et, un an plus tard, le comte de Genève et le baron de Faucigny s'allient, avancent vers Genève et atteignent les faubourgs qu'ils mettent à sac. L'enceinte conventuelle des dominicains est entièrement démolie<sup>41</sup>, mais reconstruite aussitôt<sup>42</sup>.

Les sources sont nombreuses à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle au sujet de démêlés auxquels ces dominicains prennent part. En 1491, nous les trouvons bataillant ardemment pour que leurs frères ne s'installent pas durablement dans la ville voisine de Coppet. Nous reviendrons sur cet événement. Par ailleurs, au XVe siècle, l'ordre des frères prêcheurs voit en son sein grandir les mouvements d'observances aspirant à un respect plus strict des règles originelles. L'un d'entre eux, que l'on nomme la Réforme de Hollande, tentera, en vain, de s'imposer à Genève<sup>43</sup>. En 1492, le maître général des dominicains ordonne à tous les établissements de la province de France de ne pas la rejoindre. Quatre ans plus tard, c'est le conseil de ville qui refuse l'arrivée de

<sup>38</sup> Deonna 1942, 230.

<sup>39</sup> Spon 1730, 464.

<sup>40</sup> Binz 1980, 21.

<sup>41</sup> Blondel 1919, 34 ; Duparc 1978, 264 : « *Item eodem anno, die martis post festum b. Bartholomei, dicti de Augusta, Foucigniaco et Gebennesi talliaverunt vineas et arbores a parte S. Victoris, et combusserunt burgum a parte fratrum praedicatorum de Palais* ».

<sup>42</sup> Zumkeller 2018.

<sup>43</sup> Naef 1968, 252.

l'observance dans tous les couvents de la ville. Pour cela, il demande même officiellement l'intercession du duc de Savoie. Parallèlement, les débats se multiplient autour des controverses théologiques qui mèneront à la Réforme. Certains frères du couvent de Palais se retrouvent ainsi en première ligne dans les *disputes* et autres joutes verbales. Malgré tout, ils ne parviendront pas à sauver leur maison spirituelle et physique. Dès 1534, un arrêté ordonne à toute la population du faubourg de quitter les lieux et de détruire leur propre habitation afin que l'on puisse y construire de nouvelles fortifications<sup>44</sup>. L'ensemble conventuel fut alors entièrement rasé, avant même que les religieux catholiques ne soient officiellement chassés de la ville (été 1535)<sup>45</sup>.

#### I. 2. b. Les franciscains de Genève (1266 - 1534)

L'implantation et l'évolution des franciscains à Genève sont très similaires à celles des dominicains de la ville. On ne connaît pas la date précise de leur arrivée, mais on peut retenir 1266 comme *terminus ante quem*. Deux mentions anciennes de cordeliers genevois remontent en effet à cette année<sup>46</sup>. Il s'agit de différends dans lesquels un franciscain tient le rôle d'arbitre. Le premier se tient le 5 mai 1266 entre l'évêque de Genève, au titre de prieur de Saint-Victor, et un *damoiseau* nommé Girard de Ternier. On apprend qu'un certain Pierre de Boège, de l'Ordre des Frères Mineurs, est le surarbitre de la rencontre. Pour autant, on ne sait pas s'il dépend du couvent de Genève ou d'un autre. En revanche, la seconde mention, datant de 1266 et visant à régler un conflit entre les Frères de Saint-Germain, cite clairement le nom de Pierre de Ballaison, gardien du couvent des Cordeliers de Genève. Par ailleurs, Jean-Etienne Genequand relève que ces franciscains ne sont pas mentionnés dans le premier testament de Pierre de Savoie en 1264, mais ils figurent bien dans celui de 1268. La date de 1266 est donc couramment retenue<sup>47</sup>.

<sup>44</sup> Bonivard 1825, 88 ; Zurbuchen 1984, 61.

<sup>45</sup> Dufour 1886, 217.

<sup>46</sup> Gonthier 1904, 235.

<sup>47</sup> Genequand 1978, 371.

Les recherches sur ce couvent sont facilitées par un nombre de sources important, mais surtout par les opérations archéologiques dont il a fait l'objet au cours du XXe siècle. En 1935, l'immeuble du n°9 rue du Vieux-collège à Genève doit être détruit. Des fouilles sont alors menées par Louis Blondel et mettent au jour des éléments correspondant à l'ancien port romain, mais également à l'ancien couvent des franciscains<sup>48</sup>. Bien plus tard, suite à la volonté d'aménager un centre commercial en centre-ville, de nouvelles fouilles sont réalisées en 1998 et permettent de corriger et de compléter les précédents travaux de Blondel<sup>49</sup>. Rapportée au cadastre actuel, l'emprise de l'ensemble conventuel correspondait à un espace situé juste au nord-est de la cathédrale, entre la rue Verdaine à l'ouest, celle de Rive au nord, la rue d'Italie à l'est et celle du Vieux-collège au sud (Doc. 11; Annexe 3, Fig. 3).



Doc. 11 - Genève, couvent des franciscains replacé sur le parcellaire actuel (d'après Plan, 2000)

<sup>48</sup> Blondel 1936, 43.

<sup>49</sup> Terrier 2000, 171; Plan 2000, 158.

A l'instar des dominicains, il semble que les Savoie soient également à l'origine de cette fondation<sup>50</sup>. L'incertitude<sup>51</sup> qui plane à ce sujet est contrebalancée par un nombre important de sources attestant les liens privilégiés qui existaient entre cette famille et le couvent<sup>52</sup>. Ainsi, on sait que Pierre, comte de Savoie entre 1263 et 1268, leur lègue vingt livres viennoises le 7 mai 1268. En 1282, le 21 septembre, à la mort du dauphin Jean, trois cordeliers de Genève sont présents à la cure de Bonneville pour la lecture du testament. Beatrice, soeur et mère des deux hommes évoqués, fonde leurs anniversaires ainsi que le sien propre dans l'église des franciscains genevois. Néanmoins, l'apogée de l'accointance entre ce couvent et la maison de Savoie prend place dans la seconde moitié du XVe siècle lorsque le duc Louis et son épouse Anne de Chypre, tous deux tertiaires franciscains, décident d'y élire sépulture, dans la chapelle Notre-Dame de Bethléem qu'ils ont eux-mêmes financée<sup>53</sup>. Anne y est inhumée en novembre 1462, en habits franciscains<sup>54</sup>. Louis y sera enseveli quatre ans plus tard<sup>55</sup>. C'est une rupture très importante pour cette Maison qui, depuis toujours, enterrait ses membres les plus illustres à l'abbaye cistercienne de Hautecombe - à l'exception notable d'Amédée VIII<sup>56</sup>. Pour Laurent Ripart, il s'agit même d'une tentative, abandonnée au profit de Chambéry, d'en faire un sanctuaire dynastique.

Le couvent est installé dans un quartier dynamique, celui de Rive, le long d'une voie marchande et près d'une porte. Le développement des foires dans la ville est semblait-il également à mettre en lien avec cette implantation. L'établissement dépasse très rapidement la vingtaine de frères<sup>57</sup> et prend une place de premier plan dans la cité. On garde la trace d'un nombre important d'actes signés au couvent<sup>58</sup>, avec les franciscains pour témoins, du séjour de Martin V à son retour du concile de Constance en 1418, ou

<sup>50</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 75.

<sup>51</sup> Naef 1968, 16.

<sup>52</sup> Besson 1759, 95 ; Gonthier 1904, 235-236.

<sup>53</sup> A.E.T., *Inventario* 87, *mazzo* 7.

<sup>54</sup> Guichenon 1660, 521.

<sup>55</sup> Bonivard 1825, 200.

<sup>56</sup> Ripart 2019, 64.

<sup>57</sup> Piguet 2018.

<sup>58</sup> Guichenon 1660, 288.

encore des longues disputes théologiques qu'il a accueillies lors de la Réforme<sup>59</sup>. Pourtant, au début du XVIe siècle, les cordeliers genevois ne semblaient pas être de parfaits religieux. Ils n'hésitaient pas à utiliser les superstitions pour attirer les populations. Au début du siècle, on les retrouve intrigant autour d'un tableau sur lequel la peinture rouge fondait par trop grosses chaleurs et leur permettait, démontrant la colère de Dieu, de conspuer les mauvaises moeurs. Les leurs étaient si dissolues qu'en 1503 l'évêque lui-même voulut leur faire adopter l'observance pour les ramener sur le droit chemin. Celle-ci, à l'instar des dominicains, fut rejetée par les syndics de la ville<sup>60</sup>. A la veille de la Réforme, la foi catholique est galvaudée au point que le prieur du couvent prêche en faveur des thèses calvinistes et doit être rappelé à l'ordre par les syndics et l'évêque<sup>61</sup>. Il s'agit du plus célèbre débat s'étant tenu chez les franciscains, la fameuse « dispute de Rive » du 30 mai au 24 juin 1535. Les réformés ayant remporté cette dernière, la messe est abolie et les religieux doivent quitter Genève<sup>62</sup>. A la différence des dominicains, l'emplacement de l'établissement des cordeliers, intra-muros, à certainement contribué à la sauvegarde d'une partie des bâtiments qui, sécularisés, ont servi à diverses fonctions. Presque immédiatement on y installe un collège<sup>63</sup> auquel succèdera une charpenterie<sup>64</sup> avant d'être finalement détruit par parcelle au XVIIIe siècle<sup>65</sup>. Cinq jardins furent vendus à un certain Jacques Gallatin en 1735 qui y fit construire des maisons. Les quelques élévations de l'église qui tenaient encore debout sont démolies en 1777 pour y construire un grenier, puis une caserne<sup>66</sup>.

---

<sup>59</sup> Besson 1759, 95 ; Naef 1968, 16 ; Genequand 1978, 370.

<sup>60</sup> Picot 1811, 184 ; Naef 1968, 252.

<sup>61</sup> Giard 1913, 46.

<sup>62</sup> Dufour 1886, 217-240.

<sup>63</sup> Picot 1811, 338.

<sup>64</sup> Bonivard 1825, 68. Voir le plan Billon (annexe - Fig. 6).

<sup>65</sup> Deonna 1942, 148.

<sup>66</sup> De Jussie 1853, XI.

## I. 2. c. Les franciscains de Nyon (v. 1293 - 1536)

La fondation du couvent franciscain de Nyon, dans l'actuel canton de Vaud, est également à mettre au crédit de la Maison de Savoie. Nous n'en connaissons pas la date exacte, mais nous pouvons affirmer qu'elle a lieu entre 1293 et 1296. La ville, dénommée *Nividinum* au Moyen âge, relevait du domaine de l'archevêque de Besançon depuis au moins 1122. En son nom, elle était administrée par la famille de Prangins<sup>67</sup>. Un siècle et demi plus tard, en 1272, l'évêque décide de céder ce fief à Philippe, comte de Savoie. Cette transaction est confirmée lorsque le comte de Flandres Amé (son neveu et futur comte de Savoie sous le titre d'Amédée V) lui rend hommage en 1289. Elle positionne ainsi les Prangins comme vassaux des Savoie, situation que les premiers déplorent. Contre le droit, ils soumettent leur fief à Béatrice de Faucigny, engendrant le courroux du comte de Flandres et de son frère Louis Ier, seigneur de Vaud. Après avoir rassemblé leurs armées, ils attaquent Nyon en juin 1293. Dès le 10 juillet, Amé est dans la ville. Il accorde les franchises aux bourgeois, et, généreusement, achète le mandement aux Prangins pour la somme de 3000 livres. Suite à cette victoire, le comte donne à son frère toutes ces terres nouvellement conquises.

C'est justement à Louis 1<sup>er</sup> de Vaud que l'on doit la fondation du couvent franciscain dans la ville de Nyon. Lors d'une grave maladie, il fait le voeu de prendre l'habit de religieux dans le couvent des frères mineurs qu'il fait bâtir dans le faubourg de Rive. Il devait entrer dans ce couvent cinq ans après la fin de sa construction. Pourtant quelques années après, sans que l'on en connaisse vraiment les circonstances, le seigneur prend peur de cet ordre, de son rigorisme. Il se résout à contacter le pape Boniface VIII pour modifier son voeu. Ainsi, le 5 janvier 1298, le pontife donne son autorisation, permettant à Louis de choisir un autre ordre. Néanmoins, il meurt lors d'une campagne militaire à Naples en 1302, sans avoir pu entrer en religion<sup>68</sup>. 1298 pourrait ainsi être la date extrême de fondation, mais Ansgar Willdermann a trouvé, aux archives d'Etat de Turin, la mention d'un certain Johannes Revayron ou Rivairon, gardien du couvent en

<sup>67</sup> Martignier, De Crousaz 1867, 664.

<sup>68</sup> *Idem*, 666 ; Willdermann 1978, 404.

décembre 1296 fixant ainsi une année extrême de fondation<sup>69</sup>. L'église conventuelle est sans doute rapidement construite, mais l'édification du couvent semble prendre plus de temps. Dans son testament daté du 19 janvier 1354, Isabelle de Chalon-Arlay, veuve de Louis II de Vaud (lui-même fils du fondateur), décide d'élire sépulture dans l'église mais lègue également 210 livres aux mineurs pour leurs constructions<sup>70</sup>.

Le couvent Saint-François semble très actif pendant le Moyen âge. Récipiendaire de nombreuses rentes, dont celles liées aux moulins, à des vignes ou encore à des péages, et grâce au soutien permanent des Savoie, l'établissement tient une place de premier rang dans la cité. De nombreuses personnes, y compris de la Maison de Savoie, y élisent sépulture. Pour autant, le déclin arrive rapidement. Au nombre de 14 en 1445<sup>71</sup>, on ne compte plus que quatre frères dans ses murs au moment de la Réforme<sup>72</sup>.

La vieille ville de Nyon, ceinte de murailles, était située sur un promontoire de la rive droite de l'Asse. Le couvent prenait place en dehors de l'enceinte, dans un faubourg en contrebas, sur les rives du Léman, et le long de la voie ancienne reliant Genève à Lausanne<sup>73</sup> (Doc. 12; Annexe 3, Fig. 11 et 15). Aujourd'hui, il n'en reste rien. Le 10 octobre 1530, il est pillé par les Fribourgeois et les Bernois qui cassent et brûlent les images sacrées<sup>74</sup>, avant d'être incendié, en 1536, par l'armée savoyarde déboutée<sup>75</sup>. Transformés en hôpital dès le XVIe siècle, les bâtiments qui avaient subsisté sont finalement intégralement rasés en 1755 pour une réhabilitation totale du site de l'hôpital<sup>76</sup>. Le plus ancien plan dont nous disposons date de 1672. Bien que très schématique, il est antérieur à la construction du nouvel hôpital et représente donc des

<sup>69</sup> A.E.T, Sezione I, Archivio di corte, Baronnie de Vaud, paquet I, I Nr. 3 : Registrum litterarum feodorum terre domini Ludovici, domini Waudi, f° 43r et 56v; paquet I, 2 Nr. 9. dans Wildermann 1978, 406.

<sup>70</sup> A.C.V., C I d 37.

<sup>71</sup> Wildermann 1978, 405.

<sup>72</sup> Gilliard 1931, 331.

<sup>73</sup> Martignier, De Crousaz 1867, 670.

<sup>74</sup> Wildermann 1978, 405.

<sup>75</sup> Martignier, De Crousaz 1867, 667 ; Wildermann 1978, 405.

<sup>76</sup> Roger 1959, 108. Voir le plan visuel Bonnet de 1672 (annexe -Fig. 12) représentant l'hôpital dans le couvent avant sa destruction.

bâtiments qui devaient appartenir à l'ensemble conventuel. Le site subira encore de profondes transformations au XXe siècle avec l'installation d'une école, d'un musée en 1954, d'un aquarium en 1985, et enfin du célèbre musée du Léman en 1989 auquel sera adjoint un centre de documentation en 1998<sup>77</sup>.



Doc. 12 - Nyon, localisation du couvent des franciscains dans le parcellaire actuel (les pointillés indiquent l'emplacement approximatif du couvent)

### I. 3. Les tenants d'une première implantation discrète dans le diocèse

La première vague d'implantation mendicante dans l'ancien diocèse de Genève reste fort limitée et se concentre à l'ouest du lac Léman. Par ailleurs, à une échelle plus globale, elle accuse un certain retard par rapport au reste de l'Europe. Ce délai peut être expliqué par divers facteurs, tant géographiques, démographiques que politiques. Il

<sup>77</sup> Informations recueillies sur le site internet de la ville [en ligne]consultable : [nyon.ch](http://nyon.ch). Lors de la construction du musée du Léman, une étude historique avait été réalisée : C. Schmutz-Nicod, Nyon. Quai Louis-Bonnard 8. Musée du Léman, parcelle 414, eca 754, 755, 757 et 761 Propriété de la Commune de Nyon. Etude historique des bâtiments et du site, 2013 [non publié].

faudra encore attendre une cinquantaine d'années pour voir l'arrivée de nouveaux couvents.

### I. 3. a. Contourner la montagne

Face aux quinze couvents mendiants recensés par Hervé Martin en Bretagne avant la fin du XIIIe siècle<sup>78</sup>, on peut s'étonner de leur absence notable dans l'ancien diocèse de Genève dans la première moitié de ce même siècle. Les franciscains et les dominicains ont connu un développement fulgurant et sont déjà implantés dans la plupart des régions, y compris les plus reculées. Leur logique de diffusion reposait sur la mise en place d'un établissement depuis lequel, en rayonnement, d'autres couvents étaient fondés. Au XIIIe siècle, les mendiants les plus proches du diocèse étaient installés à Chambéry, à Lausanne, et ultramontainement en Italie. Pourquoi, en ce cas, n'ont-ils pas essaimé dans notre territoire ? L'un des premiers éléments d'explication tient, sans doute, à la conjoncture entre mode d'implantation et type de relief.

L'ancien diocèse de Genève présente une géographie contrastée et très hétérogène, à la croisée de grandes entités géomorphologiques. Dominé par les Alpes internes et les différents massifs préalpins, il s'articule autour de grandes vallées, lacs et plaines. Pour autant, la montagne, bien que perméable depuis des siècles, n'en demeurait pas moins un obstacle à l'implantation mendicante. Plus de 40% du diocèse se situe à plus de 800 m d'altitude. Si l'on prend le cas des franciscains, on peut proposer le cheminement, couvent par couvent, qui les a menés de l'Italie, terre originelle, vers la région de Genève. Ainsi, dès la première moitié du XIIIe siècle, nous les retrouvons au pied des Alpes, côté italien, à Côme. En 1230, ils sont à Lugano et à Locarno (actuellement dans le canton suisse du Tessin). Un couvent est implanté à Bâle dans les années qui suivent, et à Zurich vers 1240. Au début des années 1250, les franciscains sont à Berne, puis ils s'installent à Fribourg en 1256, et deux ans plus tard à Lausanne. De là, il ne leur restait qu'un saut de puce pour arriver à Genève, puis à Nyon. L'itinéraire ainsi dessiné atteste le

---

<sup>78</sup> Martin 1975, 4.

respect d'un schéma cohérent pour l'implantation du réseau franciscain. L'obstacle de la montagne n'est surmonté qu'une seule fois, entre Locarno et Bâle. C'est la plus longue distance parcourue pour l'établissement d'un nouveau couvent dans la région. De Bâle, sorte de poste avancé au-delà des monts, les franciscains n'ont plus qu'à rayonner, et notamment vers Berne, puis Lausanne, avant d'atteindre Genève. Cette configuration où un couvent « mère » est implanté de l'autre côté de la montagne se retrouve sur diverses longitudes alpines. L'axe Locarno-Bâle est le plus occidental. Plus à l'ouest, les franciscains ont contourné les Alpes par le sud. Les dominicains, originaires du sud-ouest de la France, ont, semble-t-il, suivi le même schéma, avec des implantations rapides dans l'est de la France, puis à Bâle (1233) et Lausanne (1234) desquelles partaient des frères pour fonder de nouveaux couvents<sup>79</sup>. Ceux de Genève arrivent sans doute de Lausanne, de la province dominicaine de France. Remarquons à ce propos qu'il est souvent fait mention de l'origine française des mineurs et prêcheurs genevois. Il ne s'agit pas d'une origine nationale, mais bien d'un rattachement provincial à l'échelle administrative de chaque ordre. Pour les deux qui nous concernent ici, notre diocèse appartenait à la province de France.

### I. 3. b. Faible démographie, faible urbanisation

C'est aujourd'hui une certitude que les mendiants, du moins à l'origine, posent sciemment le choix de la ville pour l'implantation de leurs couvents. Qu'en est-il pour le territoire de notre étude ? Les données manquent pour le XIIIe siècle. Le diocèse est néanmoins sans doute encore sous-peuplé. Louis Binz a proposé une moyenne, hors agglomérations, de deux feux par km<sup>2</sup> au début du XVe siècle. Quelques entités urbaines se démarquaient, atteignant la moyenne de cinq feux au km<sup>2</sup>. A la même époque, la région parisienne en comptait jusqu'à quatorze<sup>80</sup>. Au XIIIe siècle, la population se concentrait donc dans une vingtaine de très petites villes<sup>81</sup>. On trouvait des cités dont les origines remontaient à l'Antiquité comme Nyon, Seyssel, ou Aix, des bourgs développés

---

<sup>79</sup> Müller 2012.

<sup>80</sup> Binz 1973, 14-15.

<sup>81</sup> Leguay 2003.

aux pieds de forteresses comme Annecy, Thonon ou Evian, ou encore de petites villes au marché renommé comme Cluses. Jean-Pierre Leguay nous donne des chiffres concrets pour le XVe siècle, estimant que Genève atteint les 12.000 habitants, Chambéry entre 4.000 et 5.000, et de plus petites villes comme Annecy ou Aix-les-Bains entre 1.500 et 2.000. Dans le diocèse, Genève polarisait véritablement les hommes. De grands événements historiques comme la guerre de Cent ans ou l'installation des papes à Avignon font de cette ville un noeud de première importance dans le réseau européen. Les foires s'y développent rapidement et font de l'ombre à celles de Champagne. Les populations affluent dans la capitale diocésaine. Ainsi, la présence relativement précoce des mendiants dans la ville n'est pas anodine. Nyon, quant à elle, était située entre Genève et Lausanne. Les cordeliers s'étaient installés dans cette dernière ville entre 1258 et 1262<sup>82</sup>. Un flux de population constant unissait les deux importantes cités. En s'installant à Nyon, les franciscains renforçaient ainsi leur maillage territorial et imposaient leur ordre dans la région. Le reste du diocèse, encore très campagnard, n'était tout simplement pas encore apte à recevoir et à faire vivre un couvent de mendiants.

### I. 3. c. Des facteurs géopolitiques

Il faut bien admettre que l'arrivée des mendiants dans le diocèse est également intimement liée à la Maison de Savoie. Nous l'avons vu, celle-ci prend une part effective dans les trois premières fondations. Le comté de Savoie est l'entité territoriale la plus importante des Alpes à partir du XIe siècle<sup>83</sup>. Ses comtes, suzerains du Saint-Empire romain germanique, dirigent des possessions en situation de carrefour. Ils contrôlent les principaux axes de communication et de commerce entre la France, la Suisse et l'Italie. Par des alliances politiques dûment menées, mais aussi par des conquêtes militaires, ils accroissent considérablement le domaine et imposent une lignée qui restera maîtresse de la région pendant de nombreux siècles. Parmi les comtes les plus marquants de cette Maison, on trouve Pierre II, celui-là même qui prit une part active dans la fondation des

---

<sup>82</sup> Coutaz 2009.

<sup>83</sup> Leguay, Leguay 2005, 21-26.

couvents mendiants genevois. A la suite de ses aïeux, il focalise son attention sur son voisin, le comte de Genève. Vers 1250, il réussit, selon les mots de Pierre Duparc, un « coup de maître » en prenant le château de Genève<sup>84</sup>. Devenu comte en 1263, il poursuit sa politique expansionniste au nord-est du Léman ou encore à Turin. Genève, ville épiscopale, est dirigée par un prince-évêque. Mais le développement des foires, et l'exemple des communes libres d'Italie poussent les habitants à s'élever contre ce dernier. Le pouvoir fort des syndics de la ville est sans doute à l'origine du léger retrait des Savoie à l'égard de la cité, les comtes ne préférant pas se mêler de trop près à ces affaires compliquées de gouvernance urbaine. Est-ce l'une des raisons expliquant l'installation de couvents mendiants? Les trois fondations du diocèse au XIIIe siècle correspondent à l'acquisition de Genève et de Nyon. On ne peut ainsi négliger l'importance de l'aspect religieux dans les affaires politiques du temps, et la Maison de Savoie, en fondant de nombreux établissements, s'imposait donc comme dépositaire d'un aval divin sur les marges nouvellement acquises de son territoire malgré des pouvoirs locaux forts. Ces traditions perdureront dans la famille comme nous l'avons vu avec la chapelle Notre-Dame de Bethléem fondée par Anne de Chypre au couvent franciscain de Genève. Cette dernière fut également à l'origine de l'arrivée des dominicains à Chambéry, des franciscains observants à Turin et à Nice, mais aussi des capucins de Cognin, près de Chambéry<sup>85</sup>. L'attrait des comtes puis ducs de Savoie ainsi que de leurs familles pour les mendiants se prolongera ainsi jusqu'à l'époque moderne.

---

<sup>84</sup> Duparc 1978, 169.

<sup>85</sup> Guichenon 1660, 521.

Le diocèse de Genève, l'un des plus anciens de la chrétienté occidentale, s'étendait donc sur un vaste territoire. Les mendiants, en pleine phase d'expansion, ne s'y installent pourtant que tardivement, dans le troisième tiers du XIIIe siècle. Les facteurs expliquant ce retard sont nombreux et variés. Dominé par les massifs alpins, le territoire concentre dans les grandes vallées sa population. Bien que l'essor démographique y soit à cette époque déjà enclenché, les hommes se regroupent dans quelques petites villes, et surtout à Genève qui polarise toutes les attentions de la région. Le reste du diocèse, où l'implantation monastique « traditionnelle » est largement développée, ne semble pas encore attractif pour les mendiants. Pourtant, alentours, ils sont à Lyon dès 1218 et à Lausanne dès 1234. Plus proche encore, on trouve des franciscains à Grenoble dans les années 1230 et à Chambéry avant 1250. Ils ne rejettent donc pas totalement ce type de morphologie géographique, et l'on doit certainement se pencher plutôt vers une explication démographique, les hommes n'étant pas assez nombreux auparavant pour attiser leur intérêt.

Localement, les années 1260 marquent un tournant. Genève voit l'arrivée d'une population nombreuse grâce, entre autres, au développement des foires qui se déplacent petit à petit de Champagne vers notre territoire, moins exposé aux guerres et plus central dans le réseau géopolitique international. Il semble même que la première mention des foires de Genève remonte à 1262. Un an après, l'évêque, chef spirituel mais aussi temporel administrant fermement la cité, doit faire face à la première tentative des habitants de se constituer en commune. Parallèlement, il affronte également un nouveau venu dans l'échiquier politique, le comte de Savoie. Celui-ci a de très fortes prétentions sur la ville épiscopale. En 1263, il contribue à l'arrivée des mendiants à Genève et, par son frère, à Nyon. Il est difficile de ne pas y voir là une forme de manoeuvre politique. La Maison de Savoie se servira jusqu'à l'époque moderne des couvents mendiants comme d'un réseau de fidèles dûment entretenu.

Economiquement, administrativement et spirituellement, Genève connaît donc, au moment de l'arrivée des mendiants, un tournant majeur dans son histoire. Il est délicat d'affirmer que le territoire était volontairement exclu de toute forme d'expansion mendicante préalable. La faible démographie, la puissance des grandes abbayes et la mainmise de l'évêque pourraient avoir empêché des implantations plus précoces. Néanmoins, bien que les mendiants aient volontairement délaissé le diocèse, ils profitent, à la fin du XIIIe siècle, d'opportunités sans précédent.



## Chapitre II - Premières implantations carme et augustine

Au regard de la reconnaissance complète et définitive de leurs ordres au rang de mendiant, les carmes et les augustins s'implantent assez rapidement dans l'ancien diocèse de Genève. Les premiers ont reçu l'autorisation de prêcher, d'enseigner et de confesser grâce à l'extension de la bulle *Super cathedram* en 1326<sup>1</sup>, et les seconds quelques années auparavant, le 16 janvier 1303, par la bulle *Inter sollicitudines nostras*<sup>2</sup>. On les retrouve ainsi dès la première moitié du XIVe siècle dans les localités excentrées de Gex et de Seyssel. Ces emplacements frontaliers dans un siècle d'extrêmes tensions géopolitiques jouent d'ailleurs un rôle certain dans l'implantation et le devenir des deux couvents. Les religieux ont su profiter des largesses de puissants seigneurs, tout en faisant face à une population plus ou moins réfractaire à leur présence. Ils ont également, avec ces deux fondations, contribué à l'expansion raisonnée de deux ordres en plein développement.

### II. 1. Implantations des couvents mendiants de Gex et de Seyssel

Les couvents mendiants de Gex et de Seyssel sont des implantations résolument à part dans notre corpus. Les changements d'allégeance de leurs régions respectives ont, contre toute attente, contribué à la sauvegarde de documents nous permettant de retracer avec force détails l'histoire de ces religieux. Gex, en premier lieu, accueille le seul établissement de carmes de l'ancien diocèse de Genève. Celui-ci est également le seul qui, une fois supprimé par la Réforme protestante, sut se relever au tout début du XVIIe siècle. De tous temps, ces religieux bénéficièrent des appuis des plus grands. Les augustins de Seyssel quant à eux, bien que soutenus par la puissante maison de Savoie et

---

<sup>1</sup> Donadieu-Rigaut 2005, 168; De Vries 2013, 148.

<sup>2</sup> Zimmer 2003, 22.

la famille royale de France, durent faire face à une population locale réticente et à de nombreuses difficultés immobilières dues à l'emplacement de leur ensemble conventuel en bord de Rhône.

### II. 1. a. Les carmes de Gex (1343 - v. 1790)

L'implantation des carmes à Gex est sans doute celle pour laquelle, dans le cadre de notre étude, nous disposons du plus grand nombre de sources. Celles-ci sont conservées aux archives départementales de l'Ain, mais également aux archives départementales de la Côte-d'Or. Nous avons accès à des documents originaux, mais également, opportunités riches bien qu'à prendre avec précaution, à des procès-verbaux du XVII<sup>e</sup> siècle listant les archives consultées directement dans le couvent. L'unique établissement carme de notre corpus, aujourd'hui disparu, nous livre encore, grâce aux documents anciens, de précieuses indications sur l'implantation et la vie carmélitaine dans le diocèse. Dans le parcellaire actuel, le couvent était sis à l'emplacement de la place de la Visitation, entre la rue des Terreaux et la rue du Commerce, et l'église se dressait en lieu et place de la rue Ernest Zegut, percée en 1927<sup>3</sup> (Doc. 13).

---

<sup>3</sup> Buathier, Brunet 1985, 399. Il n'est pas rare de voir des rues percées dans l'alignement des nefs d'églises, le travail de démolition et de déblaiement étant, de fait, facilités.



Doc. 13 - Gex, couvent des carmes replacé sur le parcellaire actuel

Les archives départementales de l'Ain conservent un document permettant de retracer l'arrivée des carmes à Gex au XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un rapport très détaillé du révérend père Claude de Saint-Joseph, envoyé comme prier à Gex, analysant les causes du mauvais état dans lequel il trouve le couvent<sup>4</sup>. Dans ce procès-verbal, daté du 23 mars 1688, le religieux dépeint avec force détails les bâtiments qu'il visite. Il s'attarde également sur l'historique de l'établissement et, pour cela, se fait présenter des documents-preuves résumés sommairement. Parmi ceux-ci se trouve la bulle de Clément VI, datée du 2 avril 1343, donnant son autorisation pour l'installation d'un couvent de carmes à Gex. On trouve également un feuillet relatant la fondation actée devant le notaire Etienne de Burdignin, dans son château de Sauverny, par Huguard de Joinville, seigneur de Gex, le 20 août 1343<sup>5</sup>. C'est ce dernier qui est à l'origine même de la requête faite au pontife pour l'installation de ces religieux.

<sup>4</sup> A.D.A., D17.

<sup>5</sup> A.D.A., D17 ; Brossard 1851, 175.

Selon le prieur Claude de Saint-Joseph, douze carmes s'installent rapidement dans la localité<sup>6</sup>. Les religieux venaient du couvent de la Rochette, en Savoie, construit une quinzaine d'années plus tôt, en 1329-1330<sup>7</sup>. Il est probable que les religieux vivaient déjà à Gex avant de recevoir l'autorisation de bâtir leur maison. En effet, pour les besoins de leur culte, on voit Huguard leur offrir la chapelle Saint-Georges qu'il avait fait construire au pied du château en 1339, soit quatre ans avant la bulle de Clément VI<sup>8</sup>. C'est justement cette chapelle qui donnera son nom au futur ensemble conventuel. En 1688, au moment où le prieur rédige son procès-verbal, l'église est à l'état de ruine et a laissé place à un jardin communément appelé le « verger de Saint-Georges ». Au sud de son château, et à l'ouest de l'emplacement du couvent, Huguard donne aux carmes un bois qui s'étend jusqu'à la rivière du Journans, ainsi qu'une terre de superficie égale au-delà de cette rivière. Il leur octroie également une rente de 6 florins d'or, à prélever annuellement, à la Toussaint, sur les tailles et sur ses biens. Pour les besoins de la construction, il autorise les pères à utiliser le bois de ses montagnes proches de Gex. Dans ce contrat de fondation, le seigneur insiste sur la mise en place de sa protection et de ces avantages. Ceux-ci ne seront effectifs que dans la mesure où les religieux respecteront un impératif, celui de célébrer quotidiennement une messe pour le repos de son âme et de celles de ses proches. En échange, Huguard s'engage également à faire construire le puits du couvent et à y faire mener l'eau. Par ailleurs, sachant que la construction prendra un certain temps, il concède aux carmes des maisons sises sous le château et les nomme aumôniers de ce dernier. Un an plus tard, le 16 octobre 1344, Huguard de Joinville rédige son testament et n'oublie pas cette jeune fondation. Il lègue 50 florins d'or aux religieux, et surtout, il offre 300 florins d'or, somme conséquente, pour l'édification du couvent.

Pendant près de deux siècles, les religieux font l'objet d'un accueil favorable dans la ville et dans la région. Les archives départementales de la Côte-d'Or conservent de nombreux actes témoignant des largesses dont ils étaient les bénéficiaires. A Gex, ils

---

<sup>6</sup> A.D.A., D17.

<sup>7</sup> A.D.A., D17 ; Besson 1759, 324.

<sup>8</sup> A.D.A., D17 ; Guigue 1873, 164.

demeurent aumôniers du château, mais également de l'hôpital. Le couvent semble avoir une certaine renommée, en particulier pour les études qu'y suivent les frères en matière de théologie, de philosophie et d'humanité. En 1511, c'est dans ces bâtiments qu'a lieu le chapitre provincial<sup>9</sup>. Par ailleurs, on sait que l'église accueille une confrérie de Saint-Roch, établie le 21 janvier 1504<sup>10</sup>. Celle-ci est sans doute à mettre en relation avec le regain des épidémies de peste constaté à partir des années 1472-1478 en Savoie<sup>11</sup>. Les carmes continuent de bénéficier des faveurs de la Maison de Savoie, du moins jusqu'à la Réforme. Celle-ci met brusquement un terme à l'épanouissement du couvent.

En 1535, les Bernois s'emparent de la région. Ils pillent le couvent et l'incendient<sup>12</sup>. Les bâtiments sont sécularisés et profondément remodelés. L'église sert un temps aux protestants, mais son état de délabrement trop avancé les pousse à se rabattre sur le grand réfectoire pour les besoins de leur culte. Le couvent est adjugé à l'encan à un cabaretier dès 1536<sup>13</sup>. Deux ans plus tard, il est en partie vendu au syndic de la ville qui lui donne de nouvelles fonctions. Dans le couvent on installe le temple, le tribunal de baillage dans la chapelle du cloître, le logement du ministre, ainsi qu'une boucherie<sup>14</sup>. Ces événements sont en partie retranscrits dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> août 1582. C'est un document très intéressant puisqu'il s'agit du témoignage d'un frère, Jacques, alors âgé de 82 ans, ayant vécu les événements de 1536. Son récit, indubitablement emprunt d'une part de subjectivité, paraît néanmoins pertinent. Il mentionne qu'au moment de la fermeture du couvent ils étaient 17 frères, nombre appréciable pour cette localité.

Les carmes, bien que dépourvus de couvent, sont pourtant encore mentionnés dans les archives gexaises postérieures à ces événements. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ils

---

<sup>9</sup> A.D.A., D17.

<sup>10</sup> A.D.C.O., B 12267 - Grand'Chambre, 14 novembre 1652 - 30 avril 1653. Fol. 286, verso : « Autre par lequel, sans s'arrêter à l'intervention des religieux Carmes du couvent de Gex, la Cour ordonne aux catholiques de cette ville de s'assembler pour aviser au rétablissement de la confrérie de Saint-Roch, fondée par les frères Poncet et nommer deux prieurs pour en administrer les revenus demeurés dans la famille ».

<sup>11</sup> Devos, Joisten, 1978, 31.

<sup>12</sup> A.D.A., D17.

<sup>13</sup> Brossard 1851, 279 ; De La Teyssonnière 1844, 155.

<sup>14</sup> A.D.A., D17.

semblent en effet se battre pour récupérer légalement leurs bâtiments. C'est ainsi que le 13 janvier 1604, le syndic de la ville est condamné à leur verser un loyer pour l'utilisation qu'il fait du réfectoire de l'ancien couvent<sup>15</sup>. Dans leur volonté de réinvestir Gex, les carmes sont épaulés par des personnages de premier rang. En 1604, le duc de Savoie et les Bernois s'accordent sur l'interdiction qu'auront ces derniers de faire rebâtir l'église des frères si celle-ci doit servir aux prêches réformés<sup>16</sup>. Par ailleurs, François de Sales, évêque de Genève, joue un rôle de première importance dans le rétablissement du couvent. En 1612, il écrit à cette fin à Marie de Médicis. Quatre ans plus tard, c'est au roi Louis XIII qu'il s'adresse<sup>17</sup>. Il semble que ces appels aient été entendus puisque les carmes sont de retour à Gex le 30 juillet 1618, grâce à la pugnacité du père Marcellin Beauvasle envoyé pour en devenir le prieur<sup>18</sup>. Pour autant, les habitants leur refusent l'accès à leur couvent qui servait encore de temple et de tribunal.

S'en suit une période difficile marquée par le manque d'argent. L'abbaye de Saint-Claude, constatant la pauvreté de l'établissement, offre aux pères la desserte de la paroisse de Cessy, au sud de la ville. Cet apport financier permet aux procès de s'enchaîner, mais la perte de *documents-preuves* complique drastiquement la récupération des biens spoliés. En effet, lors de l'attaque bernoise, la plupart des titres du couvent ont été emportés par le prieur Claude Chapuis, devenu apostat, le reste ayant été récupéré par « ceux de Berne ». Fort heureusement, un frère a réussi à sauver quelques documents et à les emporter au couvent de Pont-de-Beauvoisin. Ainsi, en 1622, les carmes retrouvent l'acte de propriété de vignes concédées par Guillaume Borsat aux Bernois en 1554. Celui-ci est condamné le 10 janvier à leur payer une redevance annuelle<sup>19</sup>. Quelques mois plus tard, le 27 avril, le syndic est à nouveau condamné lui aussi pour deux ans d'arriérés de paiement du loyer suite à l'utilisation du réfectoire<sup>20</sup>. Ces procès peuvent s'inscrire

---

<sup>15</sup> Revel 1775, 710.

<sup>16</sup> Brossard 1851, 380.

<sup>17</sup> *Idem*, 389 ; Lettre CCCLV, au roi Louis XIII : lettre de saint François de Sales pour le rétablissement des carmes à Gex : 21 janvier 1618 [en ligne] <http://www.clerus.org/bibliaclerusonline/pt/kow.htm#b1h> [consulté le 15 novembre 2019].

<sup>18</sup> A.D.A., D17.

<sup>19</sup> Brossard 1851, 377.

<sup>20</sup> *Idem*.

dans la durée comme c'est le cas pour le conflit qui les oppose à des habitants entre 1623 et 1633. Ces derniers sont enjoins de rendre aux religieux des biens et bénéfices dont les réformés s'étaient octroyés la propriété<sup>21</sup>. Enfin, les carmes doivent encore attendre jusqu'en 1634, et un arrêt du Parlement de Bourgogne daté du 22 février, pour récupérer définitivement une partie des ruines de leur couvent lorsque les protestants sont chassés de la ville de Gex<sup>22</sup>.

Les trois religieux qui s'y installent s'attèlent à reconstruire le prestige matériel et spirituel de l'établissement<sup>23</sup>. C'est le cas en 1649 lorsqu'ils dépensent 1027 livres pour racheter et réparer le bâtiment de leur dortoir<sup>24</sup>. Buathier et Brunet, dans leur *Histoire des communes de l'Ain*, mentionnent que la chapelle aurait été reconstruite au XVIIe siècle par un certain abbé de Brosses<sup>25</sup>. Nous n'avons trouvé aucune autre information à ce sujet, néanmoins, il est probable que les religieux ont cherché à rebâtir leur église. Par ailleurs, on trouve encore de nombreux procès intentés dans l'optique de récupérer des rentes. La même année, ils bénéficient d'un arrêt enjoignant la famille Olard à leur verser une somme d'argent et à leur céder une demeure accolée à leur couvent<sup>26</sup>. Le 22 mars 1662, le Parlement leur donne raison contre d'autres citoyens. Ceux-ci leur doivent dès lors un cens annuel d'un quart de froment de sept deniers et demi<sup>27</sup>. Tous les moyens sont bons pour retrouver leur gloire d'antan, y compris les requêtes au roi lui-même. Dans les années qui suivent, les carmes lui écrivent, demandant la remise en place des rentes

<sup>21</sup> A.D.C.O., B 12237 - Grand-Chambre, 1623-1633. Fol. 305 « Autre qui condamne le sieur Colliard, Louis de Livron, Louise Thomeguet, veuve de Fr. De Livron, ses enfants, Gaspard et Philippe de Livron à se dessaisir, au profit des Carmes de Gex, des biens provenant des chapelles et bénéfices ecclésiastiques usurpés par les seigneurs de Berne ».

<sup>22</sup> A.D.A., D17 « Arrêt du Parlement de Dijon : les hérétiques sont chassés de Gex et contraints à rendre les bâtiments et héritages des carmes de Gex : 22 février 1634 ». Source trouvée aux A.D.C.O. : B 12238 - Grand'Chambre, 1633-1634. Fol. 199 : « Autre qui condamne les syndic et habitants de Gex à rendre aux Carmes dudit lieu des bâtiments ayant dépendu de leur couvent, et dans lesquels ils faisaient tenir le prêche ».

<sup>23</sup> A.D.A., D17.

<sup>24</sup> Collet 1698, 48.

<sup>25</sup> Buathier, Brunet 1985, 399.

<sup>26</sup> A.D.C.O., B 12262 - Grand'Chambre, 14 mai - 26 octobre 1649. Fol. 113, verso. : « Arrêt qui condamne les héritiers Olard, à Gex, à céder, moyennant remboursement aux religieux carmes dudit lieu, une maison joignant et ayant des vues sur leur couvent ».

<sup>27</sup> Collet 1698, 51.

annuelles allouées par Huguard de Joinville, leur fondateur<sup>28</sup>. Le monarque les entend. La visite mentionnée plus haut - et dont nous disposons du procès-verbal - que leur rend le père Claude de Saint-Joseph et des experts en 1688 fait ainsi suite à une requête expresse du roi<sup>29</sup>.

La réputation des carmes semble à nouveau florissante. Cette *renaissance* trouve son apogée au XVIIIe siècle lorsque la ville décide de leur confier la responsabilité du nouveau collège de Gex<sup>30</sup>. Nous conservons les patentes du 29 novembre 1741 approuvant cette création<sup>31</sup>. Cette nitescence ne dure pourtant qu'un temps. Dès 1771, on juge leur comportement inapproprié et des négociations commencent pour les renvoyer de la ville<sup>32</sup>. Peu avant la Révolution, le collège leur est retiré et sa direction en est confiée à Mgr Roup de Varicourt, curé de Gex<sup>33</sup>. Le couvent de carmes est définitivement supprimé entre 1790 et 1791<sup>34</sup>. Les bâtiments sont sans doute réutilisés à des fins administratives puisqu'on trouve, aux archives de la Côte-d'Or, un devis de transformation du couvent pour y installer « le directoire de district, la municipalité et le comité de surveillance de Gex »<sup>35</sup>. Quelque temps après, des ursulines s'établissent dans les locaux. Celles-ci semblent présentes à Gex au moins depuis le XVIIe siècle. En effet, Brossard, dans son *Histoire politique et religieuse du pays de Gex*, les trouve citées en

---

<sup>28</sup> A.D.A., D17.

<sup>29</sup> A.D.A., D17.

<sup>30</sup> A.D.C.O., C 2 - Inventaire des dépêches adressées par M. de Saint-Florentin, ministre-secrétaire d'Etat, aux intendants de Bourgogne, 1740-1758. Fol. 5 : « Etablissement du collège de Gex dirigé par les Carmes » ; B 12130 - Enregistrement des édits, ordonnances, lettres patentes, Tome XV, 1740-1741. Fol. 255 : « Ratification du traité conclu entre la mairie de Gex et le couvent des Carmes pour l'institution du collège (1740-1741) »

<sup>31</sup> A.D.A., D17.

<sup>32</sup> Les archives départementales de l'Ain, conservent le « Mémoire particulier du subdélégué Fabry, envoyé en 1771 à M. Amelot, ministre et secrétaire d'Etat, sur la conduite fâcheuse des Carmes et l'abandon du Collège ; il y propose le départ des Religieux et la fondation d'un Collège municipal » (D17). D'autres documents sont conservés aux archives départementales de la Côte-d'Or : C 362 - Instruction publique, 1746-1779. « Plaintes des officiers municipaux de Gex contre l'immoralité des carmes, chargés de la direction du collège ».

<sup>33</sup> Buathier, Brunet 1985, 399.

<sup>34</sup> A.N., F/17/1168, Ain, pièce n° 14 : « Procès-verbal d'inventaire des biens du couvent des grands carmes de Gex », 12 mai 1790.

<sup>35</sup> A.D.A., 6 L 59, 1789-an V « Devis des travaux de transformation du couvent des Carmes de Gex afin d'accueillir le directoire de district, la municipalité et le comité de surveillance de Gex ».

1658 dans un état du clergé du baillage<sup>36</sup>. En 1824, les soeurs se rattachent à l'ordre de la Visitation et prennent la direction d'un collège de jeunes filles installé dans leur institution<sup>37</sup>. Afin d'accueillir le pensionnat, les bâtiments sont détruits et intégralement reconstruits. En 1905, lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les religieuses sont expropriées et des bureaux administratifs prennent la place.

## II. 1. b. Les ermites augustins de Seyssel (1348 - v. 1770)

L'historiographie concernant les augustins de Seyssel souffre de l'erreur courante qui voit la confusion entre ermites et chanoines. Depuis la fin du XIXe siècle, des historiens tentent de retracer brièvement leur histoire, mais, les amalgames étant légion nous devons prendre avec prudence leurs assertions et effectuer un travail de vérification minutieux<sup>38</sup>. Pour cela, nous disposons encore aujourd'hui d'un certain nombre de sources nous permettant de confirmer ou d'infirmer les éléments qu'ils avancent. Néanmoins, quelques-unes d'entre elles ayant disparu depuis le départ des augustins, nous devons, pour certaines données, prendre en considération avec mesure ce que nos prédécesseurs ont avancé. C'est justement le cas avec l'année de fondation du couvent. Les ouvrages traitant du sujet évoquent deux dates, celles de 1327 et de 1348. Le plus ancien, celui du chanoine Besson en 1759, s'arrête sur la seconde en s'appuyant sur un document daté du 3 février 1348<sup>39</sup>. Il s'agit d'un acte par lequel les bourgeois de la ville offrent ce qu'ils nomment « la maison de la Confrairie » pour l'établissement du couvent et de l'église des augustins. En 1891, l'historien Félix Fenouillet donne lui 1327 comme date de fondation<sup>40</sup>. Pourtant, la plus ancienne source dont il dispose évoque le même

<sup>36</sup> Brossard 1851, 469.

<sup>37</sup> Buathier, Brunet 1985, 399.

<sup>38</sup> C'est notamment le cas de Félix Fenouillet, en 1891, qui utilise aléatoirement les termes d'ermites et de chanoines pour évoquer ces augustins. La confusion semble ancrée puisqu'on peut lire dans ses notes de bas de page « On les appelait quelquefois chanoines de Saint-Augustin. Ils avaient des maisons en Savoie à Abondance, à Meillerie, à Rumilly et à Entremont ». Il emploie également le mot prieuré pour parler de leur couvent, ce qui est aussi une erreur de vocabulaire. Voir : Fenouillet 1891, 72.

<sup>39</sup> Besson 1759, 165.

<sup>40</sup> Fenouillet 1891, 72-76.

précédent acte de 1348. Il précise qu'il a eu accès à un extrait de ce document aux archives départementales de Bourg. Nous n'avons malheureusement pas pu le retrouver. Depuis, les historiens donnent indifféremment les dates de 1327 ou de 1348<sup>41</sup>. Aujourd'hui, le plus ancien document dont nous disposons est un compte du châtelain de Nantua, Jean de Coci, qui, entre 1347 et 1349, fait un don aux augustins de Seyssel pour des fondations dans leur chapelle<sup>42</sup>.

Les ermites pourraient donc déjà être présents à Seyssel avant 1348, mais on ne connaît pas les motivations précises de leur implantation. Ils n'ont ni couvent, ni église. Selon Fenouillet, ils vivent dans une maison qu'ils louent à un particulier<sup>43</sup>. C'est pourquoi, les habitants de la ville, par l'entremise de leurs syndics, leur offrent une maison et un terrain attenant. L'acte est signé par Humbert de Bassy et Jean Quaras de Rochis, religieux et procureurs de la communauté augustine, et par vingt-quatre bourgeois de la ville<sup>44</sup>. Les syndics posent une condition : les frères doivent y faire construire leurs église et couvent, et les bourgeois pourront se rassembler dans l'une des pièces de ce dernier quand ils le désireront<sup>45</sup>. Pour les besoins de la construction, ils bénéficient des prodigalités du Comte Vert, Amédée VI de Savoie. Celui-ci accède à la dignité comtale à l'âge de 9 ans et à la majorité justement en cette année 1348. On conserve encore aujourd'hui la trace de dons qu'il effectua en faveur des augustins de

---

<sup>41</sup> Pour 1327 voir Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 76. Pour 1348 voir De Seyssel 1909, 33.

<sup>42</sup> A.D.C.O., B 10091 : Compte de Jean de Coci, de Nantua, damoiseau, châtelain - 1347-1349. Paiement de 6 sous, aux Augustins du couvent de Seyssel, pour certaines fondations dans cette chapelle.

<sup>43</sup> Fenouillet 1891, 72.

<sup>44</sup> Fenouillet en dresse la liste : « *Etienne de Châtillon, Etienne de Sillan, Barthélémy et Guillaume de Châtillon frères, Aymonet Doci, Aymonet Davanoz, André Depraz, Jacques Molon, Jean Lovat, Jean Sirizin, Antoine de Pont, Jean Apétrier, Aymon Collin, Rolet Fabry, Guichard du Mollard, Humbert de Ronoz (Rémoz?), Jeannet de Curre de Maillecroustaz (Maillicrosta), Hudry de Ardons, Pierre Féroliat, Aymont Tavinat (ou Tavuna), Etienne et Jean de la Sale, frères, Jean de Dissie, et Aymon Féroliat, bourgeois et confrères (confratibus et burgenses seyssellensis)* ». Voir Fenouillet 1891, 73.

<sup>45</sup> Fenouillet a pu consulter des registres municipaux dans lesquels apparaît régulièrement la mention « L'Assemblée réunie dans la grande salle des Augustins, au son de la cloche ». Voir Fenouillet 1891, p. 73.

Seyssel spécifiquement pour la construction de leur couvent<sup>46</sup>. Il ne fut pas le seul et, très rapidement, l'argent arrive au couvent pour aider les huit frères qui y vivent<sup>47</sup>. On le trouve sous forme de dons, de fondations de messes, de ventes de récoltes, de rentes ou encore de servis<sup>48</sup>. Par ailleurs, la famille de Savoie semble attachée à cette communauté puisqu'elle exempte les religieux de dîmes sur toutes leurs terres en 1440, et renouvelle cette exemption en 1563<sup>49</sup>. Plus localement, les châtelains de la région font également preuve de prodigalités à leur égard. Dans des comptes de 1427-1428, André de Maresta paie 10 florins d'or à Jean d'Evoges, le prieur et procureur des ermites de Seyssel, pour la desserte de la chapelle du château de la Mar<sup>50, 51</sup>. Pour les mêmes motifs, en 1501-1502, ils reçoivent 10 florins de Louis de Verboz<sup>52</sup>, grand châtelain inféodé du comte de Genève au Châtel-sur-les-Usses, à Usinens<sup>53</sup>.

Sur l'église et les bâtiments claustraux, aujourd'hui disparus, on sait peu de choses. La première mention qui nous est parvenue après le don de 1348 remonte au début du XVe siècle. En 1411, la ville subit un grave incendie. Le couvent augustin est presque intégralement détruit. C'est de cette époque que datent trois donations expressément faites pour sa reconstruction. Elles sont conservées aux archives

---

<sup>46</sup> A.D.C.O., B 10093 - Compte d'Aymon Bonivard, de Chambéry, chevalier, châtelain (1357-1359) : Aumône de 10 sous, faite par le comte Amédée VI aux Augustins de Seyssel, pour l'édifice de leur couvent; B 10094 - Compte d'Aymon Bonivard, de Chambéry, chevalier, châtelain (1359-1361) : Aumône de 6 florins, faite par le comte aux Augustins de Seyssel, pour l'édifice de leur couvent.

<sup>47</sup> Fenouillet 1891, 74.

<sup>48</sup> A.D.C.O., H 604 - comptabilité.

<sup>49</sup> A.D.C.O., H 588 : Arrêt du Parlement de Savoie de 1440, accordant aux Augustins l'exemption des dîmes sur leurs fonds; Privilège du duc Emmanuel-Philibert du 10 décembre 1563, par lequel les Augustins de Seyssel sont exempts des dîmes et autres contributions ducales.

<sup>50</sup> A.D.C.O., Compte de noble homme André de Maresta, châtelain - 1427-1428. Paiement de 10 florins, à Jean d'Evoges, prieur et procureur des Augustins de Seyssel, pour la desserte de la chapelle du château

<sup>51</sup> André de Maresta a la possession du château de la Mar en 1408, voir Brocard 1995, 164.

<sup>52</sup> A.D.C.O., Compte de Louis de Verboz, grand-châtelain - 1501-1502. Paiement de 10 florins aux religieux augustins de Seyssel desservant la chapelle du château.

<sup>53</sup> Foras 1899, 573.

départementales de la Côte-d'Or et sont le fait du comte Amédée VIII<sup>54</sup>. L'ensemble conventuel est donc rebâti et l'église semble subsister ainsi jusqu'au XIXe siècle, moment où Félix Fenouillet la décrit « de style ogival, de belles proportions, ornées de nombreuses sculptures et statues<sup>55</sup> ». Pourtant, il est fort probable qu'elle a subi d'autres remaniements entre temps. Sa localisation en bord de Rhône l'a rendue sujette à de nombreuses inondations, et notamment en 1656 où les eaux l'ont quasiment intégralement détruite. L'évêque, Charles-Auguste de Sales, a dû donner aux religieux de Seyssel l'autorisation de quêter dans tout le diocèse pour récolter les fonds nécessaires à sa reconstruction<sup>56</sup>.

Bien que l'ensemble conventuel ait aujourd'hui disparu, on connaît son emplacement ancien grâce à l'étude de quelques rares archives et surtout de la planimétrie moderne de la ville. Il s'élevait dans le centre ancien, au nord de l'actuelle commune de Seyssel (Ain), entre les rues Bonivard et Winston Churchill, à l'emplacement de la place Gambetta (Doc. 14). La lecture des différents plans permet d'avancer que l'ensemble conventuel des augustins s'est peut-être, au grés des reconstructions et des réparations, « déplacé » dans le parcellaire urbain riverain de l'église. En effet, sur un plan conservé à la Bibliothèque nationale de France et dressé en 1720, le couvent apparaît au sud de l'église<sup>57</sup>. Dix ans plus tard, sur la mappe sarde, il semble situé au nord-ouest de celle-ci. Mais rappelons que la Mappe ne représente que la rive gauche en détails. Sur ce plan, Seyssel (côté France) n'est représentée que schématiquement et souffre donc peut-être de quelques approximations. Une quinzaine d'années avant la Révolution, l'évêque ayant décidé que ce couvent n'était plus utile à son diocèse, les augustins sont dispersés. Or on sait, grâce à des pièces conservées aux Archives Nationales, que leur couvent accueille

<sup>54</sup> A.D.C.O., B 10108 : Compte de François de Bussy, damoiseau, châtelain - 1411-1412. 1/ Paiement fait aux Augustins de Seyssel, savoir : de 50 florins, qui furent donnés par le comte pour la construction de la croisée de leur église ; 2/ de 50 florins, pour la construction des bâtiments et de l'église du couvent, qui avaient été détruits lors de l'incendie qui consuma la ville de Seyssel ; 3/ et de 20 florins, spécialement pour leur église.

<sup>55</sup> Fenouillet 1891, 74. Bien qu'il annonce la destruction de l'église en 1834, et qu'il ne soit né qu'en 1842, il décrit l'édifice avec de nombreux détails...

<sup>56</sup> Fenouillet 1891, 74.

<sup>57</sup> B.N.F., Département Cartes et plans, GE D-26604 : *Plan de la ville de Seissel*, 1720.

une caserne de gendarmerie dans les années 1810-1812<sup>58</sup>. Celle-ci apparaît nommément au nord-ouest de l'église sur le plan de cadastre dressé en 1814<sup>59</sup>. Ce dernier intéresse également la destinée de l'église elle-même. Selon Fenouillet, elle subsiste jusqu'en 1834<sup>60</sup>. Pourtant, le cadastre de 1814, qui offre une représentation du plan-masse de l'édifice, enregistre cette parcelle (n°342) comme « terrain vague ». Il semble donc que l'église n'ait pas survécu longtemps à ses anciens occupants et qu'elle ne soit plus que ruines, à l'exception peut-être de chapelles latérales - nous y reviendrons, en 1834. Lorsque le diocèse de Belley est recréé par la bulle de Pie VII datée du 6 octobre 1822, il est décidé que Seyssel (Ain) devait se doter d'une nouvelle église paroissiale<sup>61</sup>. Celle-ci est achevée, à l'emplacement de l'ancienne caserne, en 1831. Jugée trop petite, elle est démolie en 1899 pour être remplacée par l'actuelle église Saint-François-de-Sales dès 1901. Seul témoin de la présence ancienne des mendiants à Seyssel, la fontaine dite « des augustins » érigée sur la place de l'église au XIXe siècle avec des pierres provenant de l'ancien couvent.



Doc. 14 - Seyssel, couvent des augustins remplacé sur le parcellaire actuel

<sup>58</sup> A.N., F/13/1672 : Seyssel. Caserne de gendarmerie dans le couvent des Augustins (1810-1812).

<sup>59</sup> A.D.A., Atlas cantonal, Cadastre 1814, 3 P 9018 - Feuille1.

<sup>60</sup> Fenouillet 1891, 74.

<sup>61</sup> Jomand 1978, 16.

## II. 2. Importance du rôle des laïcs dans les fondations

Les carmes de Gex et les augustins de Seyssel ont cela en commun qu'on ignore aujourd'hui qui fut précisément à l'origine de leurs implantations. Ces villes faisaient-elles partie d'une planification réfléchie de leur part pour développer leurs réseaux spirituels respectifs ? Des concours de circonstances les ont-t-ils poussés à s'installer sur la durée dans ces localités ? Ont-ils été formellement appelés ou diplomatiquement incités à se fixer dans ces villes-frontières ? Les sources et l'histoire même de la région nous permettent d'échafauder quelques hypothèses à ce propos, d'avancer les motivations probables que chacun avait d'accueillir, favorablement ou non, ces mendiants.

### II. 2. a. Rôle du couvent gexoïis dans les imbroglios territoriaux locaux

L'histoire mouvementée des carmes de Gex s'inscrit dans celle de sa région, et plus largement dans celle de la Savoie et de la France elles-mêmes. Du seigneur souhaitant imposer son autorité politique localement tout en assurant la pérennité spirituelle et mémorielle de sa lignée, au roi désireux de défendre sa religion d'Etat en consolidant ses frontières, les bienfaits religieux dont les puissants ont fait montre ont contribué à l'épanouissement de la communauté religieuse des carmes de Gex.

#### *Implantation dans un climat belliqueux*

Aux portes de Genève, le pays de Gex fut l'un des points stratégiques des différents conflits territoriaux ayant émaillé la région au Bas Moyen âge. convoitée par le comte de Savoie et le dauphin du Viennois, la baronnie dépendait du comté de Genève depuis le XI<sup>e</sup> siècle, dont elle fut même l'apanage des cadets. En 1234, la vassalité change et le seigneur de Gex, Amédée II, prête hommage à Pierre II de Savoie. Sa fille Léonette, dite « la dame de Gex », dut soumettre son propre mariage à la volonté du

comte de Savoie qui lui fit épouser son cousin, Simon de Joinville. Les possessions de la maison de Gex s'amenuisent avec ses successeurs, sans cesse réduites par les avancées du comte de Savoie. Le dernier de la lignée des Gex-Joinville, Huguard (1324-1347), est celui-là même qui est à l'origine de l'implantation des carmes dans la localité en 1343<sup>62</sup>. Cette même année, il est fait chevalier par Aymon, comte de Savoie<sup>63</sup>. Il fait partie des seigneurs qui se rallient au comte dans les guerres qui l'opposaient à Hugues, fils cadet du comte de Genève et pro-delphinois<sup>64</sup>. Pour autant, dans son testament daté du 16 octobre 1344<sup>65</sup>, c'est à ce même Hugues de Genève qu'Huguard choisit de remettre la baronnie. En effet, le seigneur de Gex n'ayant pas d'héritier, c'est sa soeur Eléonore, femme de Hugues, qu'il constitue comme légataire. Le nouveau baron sera le dernier seigneur de Gex. Le comte de Savoie Amédée VI, offusqué du retournement d'allégeance d'Huguard en faveur d'Hugues de Genève, annexe le pays de Gex en 1353<sup>66</sup>. En parallèle, entre 1343 et 1349, de longs pourparlers se sont tenus au sujet du Dauphiné<sup>67</sup>. Humbert II, son comte ruiné, se voit dans l'obligation de vendre ce territoire au roi de France Philippe VI de Valois. En ce qui concerne Gex, Charles, le jeune dauphin, statue en faveur du savoyard, reconnaissant la déshérence du fief après la mort sans héritier mâle d'Huguard de Joinville. La remise du pays de Gex et du Faucigny au comte de Savoie est officialisée par le traité de Paris en 1355. A cette époque, le roi de France préparait une campagne en Guyenne contre Edouard III, roi d'Angleterre, qui briguait son trône<sup>68</sup>. Il avait donc tout intérêt à entretenir des relations pacifiques avec son voisin du sud-est.

C'est ainsi, dans ces années d'extrêmes tensions politiques et militaires, qu'Huguard choisit de fonder un couvent de carmes à Gex. Ses motivations, tout à fait intéressées, ont pour objectif d'assurer son salut. La manière dont est rédigée la clause dans le contrat de fondation confine même à l'intimidation. En effet, les religieux ne

---

<sup>62</sup> A.D.A., D17 ; Brossard 1851, 175.

<sup>63</sup> De Sainte-Marie 1726, 699 ; Brossard 1851, 120.

<sup>64</sup> Brossard 1851, 185.

<sup>65</sup> A.D.A., D17.

<sup>66</sup> Brossard 1851, 190.

<sup>67</sup> Chaubert 2012, 30.

<sup>68</sup> Il s'agit des premières années de la « Guerre de Cent ans ».

bénéficieront de sa protection qu'à condition de célébrer une messe quotidienne pour le repos de son âme et de celles de ses proches. En ces temps troublés, cette protection, réciproque *in fine*, était sans doute la bienvenue. D'une part, les religieux n'ayant pas encore de couvent où se réfugier trouvent bienvenue la sécurité offerte par le baron. D'autre part, celui-ci semble assez inquiet du climat hostile pour demander la célébration d'offices journaliers pour sa propre protection, soit une quantité assez considérable. Pourtant, depuis le 7 mars 1335 et la médiation du roi de France, une forme de trêve est en cours entre les différents belligérants. Hugard profite-t-il de cette détente, synonyme de pressions financières moindres, pour accomplir des oeuvres pieuses pour lesquelles il n'avait pas encore trouvé le temps ? Enfin, le baron de Gex a peut-être également en tête les mésaventures récentes d'Humbert II, comte du Dauphiné. Ayant perdu André, son unique fils et héritier, le 2 avril 1338, ce dernier a dû se résigner à vendre son fief<sup>69</sup>. Huguard, sans enfant lui aussi, souhaite sans doute éviter la même destinée à son patrimoine familial. Les prières des pères ne rendront pas moins inéluctable la récupération rapide de la baronnie par le comte de Savoie...

### *Le choix des carmes*

Relevant des affinités personnelles, il n'est pas évident d'avancer les raisons qui ont présidé au choix par un fondateur d'un ordre en particulier. Pourquoi Huguard choisit-il les carmes ? La question ne trouve pas de réponses dans les sources. La raison qui semblerait la plus évidente est évidemment circonstancielle. Les religieux sont déjà présents dans la ville au moment où Huguard fait le voeu de fonder une communauté<sup>70</sup>. Ils sont même déjà les chapelains de son château<sup>71</sup>. En ce sens, et sans autre information, on peut supposer que les carmes eux-mêmes avaient préalablement choisi Gex comme lieu stratégique d'implantation... Néanmoins, l'histoire même de la famille des Joinville pourrait apporter quelques pistes supplémentaires. En effet, il ne faut pas remonter bien

<sup>69</sup> Brossard 1851, 187.

<sup>70</sup> A.D.A., D17, Guigue 1873, 164.

<sup>71</sup> A.D.A., D17.

loin dans la généalogie familiale pour trouver quelques accointances entre cet ordre et les seigneurs de Gex.

Simon II, le grand-père d'Huguard, par son mariage avec Léonette, implante les Joinville dans la région et crée ainsi une nouvelle branche familiale : les Joinville-Gex. Cette famille, très ancienne, a pris part aux grandes épopées des rois de France. Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Jean, frère de Simon II, fut le chroniqueur de Louis IX<sup>72</sup>. Or, durant la septième croisade (1248-1254), plusieurs épisodes sont à mettre directement en lien avec le Mont-Carmel. L'un d'entre eux, relaté par Jean de Joinville, lui-même membre de l'expédition, est assez significatif<sup>73</sup>. Lors d'une trêve, en 1252, Louis IX se rend à Nazareth. N'ayant pu faire le détour par le Mont Carmel, six religieux qui peuplaient les grottes de cette montagne descendirent à sa rencontre et lui firent une impression si forte que le monarque les invita à le suivre. Tout d'abord dans ses pérégrinations jusqu'à Jérusalem, par la suite plus loin, jusqu'à Paris, où il leur fera construire un imposant couvent, devenu ce qu'on appelait les *Grands Carmes*. Un autre épisode - plus ou moins légendaire et sans doute à confondre avec le premier - survenu en Terre Sainte nous est également parvenu. Naviguant au large du Mont-Carmel, l'équipage du roi fut pris dans une tempête. Entendant une cloche au loin, le roi demanda ce dont il s'agissait. Joinville lui aurait expliqué la présence des carmes dans les montagnes. Les hommes, dans une prière désespérée à la Vierge, vénérée par ces religieux, firent le voeu de fonder un couvent de cet ordre s'ils s'en sortaient vivants. Les vents immédiatement calmés, on décida d'embarquer six carmes et de les ramener à Paris pour accomplir la promesse faite<sup>74</sup>.

Il semble que la fondation parisienne de Louis IX ait été imitée par ses plus proches amis. On sait en effet que l'archevêque Eudes Rigaud, très proche du roi, est à l'origine de l'arrivée des Carmes à Rouen en 1260<sup>75</sup>, tout comme Jean de Bretagne, protagoniste des épisodes évoqués ci-dessus, ramena avec lui en France deux carmes pour fonder le couvent de Ploërmel en 1272<sup>76</sup>. On pourrait alors s'étonner de la date

---

<sup>72</sup> Molinier 1903, 105.

<sup>73</sup> De Montor 1843, 3.

<sup>74</sup> De Saint-Alexis 1727, 35-36.

<sup>75</sup> Delsalle 2011, 105-112.

<sup>76</sup> Janssen 1964, 7.

tardive de l'établissement gexois, en 1343. Ce serait sans compter sur la longévité de Jean de Joinville. Celui-ci est décédé à quatre-vingt-douze ans, en 1317<sup>77</sup>. Hugard, son petit-fils et fondateur des carmes de Gex, dont les parents se sont mariés en 1293, a, selon toute vraisemblance, connu son aïeul et entendu les récits qu'il contait sur son ami royal. C'est sans doute naturellement qu'il a pensé aux carmes lorsqu'il a choisi de fonder un couvent dans sa région.

Le choix d'implanter une maison de carmes à Gex pourrait également relever d'une toute autre explication, plus politico-relationnelle que spirituelle. En cette année 1343, les tractations pour la cession du Dauphiné aux Valois s'amorcent. Hugard, aux allégeances fluctuantes, est à ce moment dans les bonnes grâces du comte de Savoie, Aymon, qui vient de le faire chevalier. Celui-ci, ennemi du Dauphin, est favorable à l'aliénation de son territoire par les Français, ses alliés auprès desquels il a combattu le roi d'Angleterre Edouard III<sup>78</sup>. Les négociations commencent à Avignon sous la direction déterminée du pape Clément VI. L'homme est très proche de Philippe VI de Valois qui en a fait l'un de ses conseillers de confiance. En février, il réunit ainsi le roi de France, son fils aîné et le dauphin du Viennois. Hugard était-il présent? Quoi qu'il en soit, l'entrevue a des impacts forts pour l'avenir de la région. On y promet le Dauphiné à l'héritier du roi. Par les jeux d'alliance, le baron de Gex se doit de plaire à ces différents puissants. Or à cette époque, l'influent Clément VI est épaulé en tout ce qu'il fait par son proche ami et confesseur Pierre de Besse. Celui-ci appartient à l'ordre du Carmel et il est l'exécuteur testamentaire de Pierre de Casa, maître général des Carmes, auquel il succèdera à l'évêché de Vaison<sup>79</sup>. L'histoire retient l'influence qu'il a eue sur le prélat. Dès lors, peut-on imaginer une forme d'ingérence de sa part lorsque Clément VI rédige la bulle du 2 avril 1343 autorisant l'implantation d'un couvent de mendiants à Gex, et plus particulièrement d'un couvent de carmes ?

<sup>77</sup> Molinier 1903, 106.

<sup>78</sup> Jose 1956, 67.

<sup>79</sup> Anheim 2014, 104.

Le XIV<sup>e</sup> siècle, « siècle d'or du Carmel<sup>80</sup> », est connu pour l'influence qu'ont eue les carmes auprès des plus grands. Leur vitalité intellectuelle a su séduire les puissants laïcs et religieux. Nul doute qu'Hugard de Joinville, mêlé aux tumultes politiques de son temps, n'ait prétendu faire valoir sa baronnie en les imitant et en se positionnant dans les bonnes grâces spirituelles des seigneurs dont il dépendait.

*Rôle de la monarchie française pour le rétablissement des carmes à Gex après la Réforme*

Bien plus tard, alors que les tourmentes de la Réforme ont fait fuir les carmes de la ville, c'est aux rois de France eux-mêmes que l'on doit le retour de ces derniers. François de Sales, évêque de Genève, se trouve à l'origine des tractations favorables à la résurgence du couvent gexois. Nommé le 8 décembre 1602, il a à cœur la lutte contre le protestantisme et le renouveau du catholicisme dans la région.

Le pays de Gex, à cette époque, a une destinée particulière. Depuis le traité de Lyon du 17 janvier 1601 mettant fin à une occupation de la France en terres savoyardes, la région est devenue française<sup>81</sup>. Or, les limites du diocèse de Genève n'ont, elles, pas changé, et le place en grande majorité sur les terres du duc de Savoie. L'évêque doit donc composer entre ce dernier et la monarchie française pour réaliser son ambition de raviver le catholicisme et de lutter contre la Réforme dans sa circonscription. Peu avant son élection, alors qu'il est coadjuteur du diocèse, il se rend à Paris pour rencontrer le roi et lui parler de l'état inquiétant de la religion dans le pays de Gex. Ses propos furent sans doute pertinents puisqu'à son retour, il reçoit, le 17 octobre 1602, une lettre d'Henri IV lui enjoignant de rétablir le culte catholique dans le bailliage de Gex<sup>82</sup>. Mais l'entreprise est longue, confrontée aux difficultés que lui faisaient les réformés. Le roi intervient à nouveau. A l'automne 1609, sur ordre d'Henri IV, François se rend à Gex pour rencontrer le baron de Lux, gouverneur de Bourgogne, et poser, avec lui, de nouvelles bases pour le

<sup>80</sup> Baudrillart, De Meyer, Van Cauwenbergh 1949, 1082

<sup>81</sup> Brossard 1851, 364

<sup>82</sup> Lettre XXXI, cf. *Oeuvres* 1839, p. 42.

rétablissement du culte catholique dans le *pays*<sup>83</sup>. C'est sans doute lors de ce séjour qu'il constate l'existence à Gex des restes de l'ancien couvent des carmes. Quelques mois plus tard, le roi meurt et laisse le royaume sous la régence de Marie de Médicis, Louis XIII n'ayant que huit ans. François de Sales n'en abandonne pas moins son projet et c'est désormais à la régente qu'il écrit. Une lettre qu'il lui adresse le 12 février 1612 nous est parvenue<sup>84</sup>. Il souhaite le retour des carmes dans la ville de Gex et le rétablissement des bâtiments qui appartenaient jadis à leur ordre<sup>85</sup>. Le courrier n'a, en tout état de cause, pas eu les effets escomptés. Quelques années plus tard, le 24 avril 1617, Louis XIII prend le pouvoir de force en faisant assassiner Concini, le favori de sa mère<sup>86</sup>. Immédiatement, c'est le provincial des carmes de la province de Narbonne qui lui écrit pour lui demander le rétablissement des carmes à Gex. Le roi s'empresse de répondre favorablement à cette requête, et, en août 1617, ordonne à l'évêque du diocèse, François de Sales, d'intervenir en ce sens. Il faut attendre encore un an, et quelques échanges de lettres, pour que les carmes réintègrent officiellement la ville de Gex, le 30 août 1618<sup>87</sup>.

Du baron de Gex au roi de France, les carmes ont, dans cette localité, toujours su profiter des largesses des plus grands. Parallèlement, les très nombreuses fondations dont ils furent les destinataires, les fiefs, rentes et biens immeubles dont ils héritèrent<sup>88</sup>,

---

<sup>83</sup> La tenue de cette entrevue est connue, entre autres, grâce à une anecdote ayant fait grand bruit et ayant été relatée par François lui-même. Dans une lettre qu'il adresse à Antoine des Hayes, maître d'hôtel d'Henri IV et ami du saint, datée du 4 décembre 1609, il explique comment, le Rhône étant trop gros et l'obligeant donc à faire un détour d'une trentaine de kilomètres, il choisit plutôt de passer par Genève. Or, la ville, dont il était l'évêque, était tenue depuis près d'un siècle par ses citoyens. Le duc de Savoie, s'étant fait relater l'évènement, crut que François complotait contre lui. Les lettres dont nous disposons aujourd'hui à ce sujet sont du prélat lui-même expliquant qu'il ne s'agissait que de fainéantise de sa part, voulant s'éviter un trop long voyage vers Gex. Cf : David 2016, lettre 560.

<sup>84</sup> *Les oeuvres* 1669, 884, lettre 48.

<sup>85</sup> François connaît bien le Carmel. Lors de son séjour de neuf mois à Paris en 1602, alors même qu'il était là pour supplier le roi de s'intéresser au pays de Gex, il fréquentait assidument le cercle spirituel de Madame Barbe Acarie. Celle-ci est à l'origine de l'introduction des carmes déchaux en France, mission pour laquelle François semble l'avoir aidée. Le cercle est fréquenté par des personnages de premier plan, et, entre autres, par Marie de Médicis elle-même. Cf. Henry-Couannier 1921, 114-130.

<sup>86</sup> Saupin 2004, 147.

<sup>87</sup> Lettre 355 du 21 janvier 1618 : cf. *Oeuvres* 1839, p. 335 ; Brossard 1851, 389 ; A.D.A., D17.

<sup>88</sup> A.D.A., D 17 - 1688-1771.

attestent l'accueil plutôt positif que leur ont réservé les populations locales. A cet égard, la situation seyssalane semble avoir été diamétralement opposée.

## II. 2. b. Les bourgeois et les augustins de Seyssel

Alors que Gex vit ses dernières années sous l'autorité d'un baron encore puissant, Seyssel quant à elle s'administre de manière quasi autonome depuis la fin du XIIIe siècle. A la tête du Conseil de ville, les bourgeois ne semblent pas offrir un accueil des plus chaleureux aux ermites augustins. Les sources dont nous disposons tendent à indiquer que l'implantation, dont on ignore l'origine, serait le fait des nobles bien plus que des bourgeois, ces derniers leur préférant l'église paroissiale pour l'exercice de leur culte. Nous n'oublions pas néanmoins que l'absence de sources n'est évidemment pas la preuve qu'elles n'ont jamais existé. S'il advenait que certaines soient mises au jour, peut-être découvririons-nous un tout autre aspect des relations ayant lié bourgeois et augustins de Seyssel...

### *Une ville administrée par les syndics*

Dans l'Occident du XIIIe siècle, la ville de Seyssel a réussi à se forger une place de premier plan grâce, entre autres, à la pugnacité de ses habitants. En 1286, suivant la tendance du mouvement communal, ces derniers obtiennent d'Amédée V, comte de Savoie, leur première charte de franchises<sup>89</sup>. Les bourgeois dépensent 200 livres viennoises à cette fin, et deviennent ainsi les mandataires directs du pouvoir comtal dans la localité. Sur le papier, le châtelain de Seyssel garde l'autorité et la représentativité directe du comte. Dans le fait, les bourgeois disposent du dernier ressort pour toutes les décisions relatives à la vie de la cité. Ils s'organisent en conseil de prud'hommes (*probi homines*). Ce conseil est élu annuellement par l'assemblée générale des bourgeois. Avec ce système oligarchique - quasi démocratique - ils s'émancipent de l'échelon de pouvoir

<sup>89</sup> Fenouillet 1891, 48.

semi-autochratique détenu auparavant par le seigneur. Désormais, les bourgeois répondent directement au comte. Jusqu'à la Révolution française, ils prendront garde à faire renouveler régulièrement ces franchises par le prince régnant, qu'il soit savoyard ou français<sup>90</sup>. Seyssel a en effet la particularité de se situer à cheval sur le Rhône. Au cours de l'histoire, le fleuve a fréquemment servi de frontière entre les Etats français et savoyard. Ainsi, la ville a périodiquement été coupée en deux entités distinctes<sup>91</sup>. Mais, localisée aux confins de ces états, elle a su garder une autonomie importante. C'est donc vers les bourgeois que les augustins doivent se tourner pour obtenir l'implantation de leur couvent.

### *L'origine méconnue des augustins de Seyssel*

Les augustins sont présents à Seyssel près de vingt ans avant leur implantation officielle. On connaît l'importance historique de la ville dans la région. Depuis ses origines antiques, elle tient une place de premier plan dans les relations commerciales occidentales, plus spécifiquement grâce au réseau fluvial rhodanien. La ville, située à la confluence du Fier et du Rhône, correspond au point de rupture de charge<sup>92</sup>. On y débarquait, depuis le sud, les hommes et les marchandises se rendant plus avant dans les terres. Et, inversement, il s'agissait du port de départ vers Lyon et, plus au sud, vers la Méditerranée. Cette situation a contribué au développement de la ville, de sa démographie, et à l'émergence d'une classe bourgeoise volontaire et déterminée. Dans ce contexte, on comprend l'attrait qu'elle a pu avoir sur un ordre mendiant en pleine expansion. Au début du XIVe siècle, néanmoins, la région est largement oubliée par les augustins. Au plus proche, on retrouve l'un de leurs couvents fondé à Crémieu en 1317<sup>93</sup>,

<sup>90</sup> Fenouillet 1891, 52. Les chartes seront renouvelées par tous les princes de Savoie et roi de France jusqu'à la Révolution française : en 1325 par le comte Edouard, en 1383 par la régente Bonne de Bourbon, en 1407 par Amédée VII, en 1465 par le premier duc de Savoie Amédée VIII, en 1492 et 1503 par Philibert, en 1508 par Charles III, en 1554 par le roi de France Henri II, en 1573 par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, en 1584 par Charles-Emmanuel, en 1604 par la roi de France Henri IV, en 1613 par Louis XIII, en 1658 par Louis XIV, et en 1778 par Louis XVI.

<sup>91</sup> Dans la région, d'autres localités comme Saint-Gingolph (avec la Morge) ou le Pont-de-Beauvoisin (avec l'Isère) ont éprouvé ce type de dédoublement.

<sup>92</sup> Dufournet 1993, 9.

<sup>93</sup> Calvet-Rogniat 1848, 68.

et un autre érigé en 1325 à la Voulte-sur-Rhône<sup>94</sup>. Par le Rhône, les premiers sont à environ 100 km au sud de Seyssel, les seconds à environ 200km. Ils appartiennent tous les deux à la province augustine de Bourgogne et de Narbonne, province dans laquelle se situe également la ville de Seyssel. Dès lors, on peut légitimement se demander si, profitant du réseau fluvial, les augustins crémolans ou vouldains venaient prêcher et quêter dans ce territoire éloigné. Les termes, ces découpages territoriaux mendiants, étaient partagés entre couvents à l'échelle des provinces religieuses de chaque ordre. Les deux jeunes établissements ayant besoin de fonds pour se développer, le provincial augustin pourrait leur avoir accordé l'autorisation de se rendre dans les confins de sa province, et entre autres, grâce au Rhône, jusqu'à Seyssel. Evidemment, les religieux de Crémieu étant plus proches, il est probable que ce terme leur est revenu. Il se trouve d'ailleurs qu'en 1337, ce couvent ne pouvant accueillir que dix religieux fut agrandi et que, très vite, trente augustins y étaient installés. Le recrutement n'était donc pas un problème pour cet ordre<sup>95</sup>. L'hypothèse dépourvue de preuve n'en reste pas moins envisageable.

### *L'indifférence des bourgeois vis-à-vis des augustins ?*

Les ermites augustins attestés à Seyssel en 1327, crémolans, vouldains ou non, ne sont dans tous les cas pas autochtones. Ils résident dans une maison qu'ils louent à un particulier<sup>96</sup>. Cette pratique est courante chez les ordres mendiants dont les religieux parcouraient les pays de localité en localité. S'ils ne disposaient pas de couvent, ils achetaient ou louaient un logement pouvant les accueillir. Il semble donc que c'est le cas à Seyssel. Pourtant, les bourgeois ne paraissent pas pressés de les accueillir officiellement et définitivement. Vingt ans s'écoulaient avant qu'ils ne leur concèdent, en 1348, une maison et un terrain pour bâtir leur couvent<sup>97</sup>. Pourquoi ce délai ? Les augustins avaient-ils eux-mêmes prévu de s'installer dans la ville ? Les sources manquent. Les conditions

<sup>94</sup> A.D.Ar., 5 H : *Augustins de La Voulte, 1325-1790*.

<sup>95</sup> Calvet-Rogniat 1848, 68.

<sup>96</sup> Fenouillet 1891, 72.

<sup>97</sup> Besson 1759, 165.

matérielles que les bourgeois imposent pour cette implantation, à savoir la libre utilisation de leur grande salle pour leurs conseils, poussent à croire qu'ils l'ont sans doute autorisée de manière contrainte et forcée. Un élément de première importance peut sans doute apporter quelques éclairages : la grande peste de 1348. La propagation de celle-ci est désormais bien connue. On la sait à Marseille en novembre 1347, et en Avignon dès janvier-février 1348<sup>98</sup>. Dès lors, profitant des réseaux commerciaux, notamment par voie fluviale, elle était pour ainsi dire aux portes de Seyssel<sup>99</sup>. Les bourgeois de la ville ne pouvaient qu'être au courant de l'arrivée imminente du fléau. En conséquence, on pourrait voir dans leur choix d'accueillir définitivement les augustins une manière de se protéger spirituellement contre l'épidémie approchant, ou s'étant déjà installée dans leur cité. A moins que le jeune comte Amédée VI et ses régents n'aient intercédé en leur faveur auprès du conseil?

#### *Le couvent objet d'incartades politico-religieuses ?*

Nous nous permettons ici un petit aparté visant à exposer quelques éléments circonstanciels qui pourraient expliquer l'implantation des ermites augustins à Seyssel. Aucune source ne venant les confirmer, ces propositions sont donc évidemment subjectives, mais elles constituent un faisceau d'informations concordantes rendant cohérente l'installation seysselane des augustins précisément dans ces années troublées.

Lorsqu'Amédée VI accède à la charge comtale à la mort de son père Aymon de Savoie en 1343, il n'a que neuf ans. La tutelle est assurée par Louis II de Savoie-Vaud et le comte de Genève Amédée III<sup>100</sup>. Pendant la régence, le conflit delphino-savoyard connaissait une forme de trêve. Les tractations visant la récupération du Dauphiné par la France avaient déjà commencé. Mais les Savoie ne perdaient pourtant pas espoir de

<sup>98</sup> Jacquart 2006, 248.

<sup>99</sup> Jean-Paul Bravard, cité par Paul Dufournet nous fournit une estimation des temps de voyage entre Seyssel et Lyon de 12 à 18h pour la descente et de 18 à 36 jours pour la remontée (cf. Dufournet 1993, 13). Cette estimation est tardive, du début du XIXe siècle, mais semble pertinente puisque Paul Dufournet estime que ce mode de transport perdure en l'état jusqu'au milieu du XIXe siècle (Cf. *Ibidem*, 29).

<sup>100</sup> Andenmatten 2020.

récupérer ce territoire. Alors que l'armée française était occupée à combattre les Anglais dans le nord, les régents négociaient avec le duc de Bourgogne pour s'assurer un allié de poids au cas où les tensions reprendraient avec leur voisin direct<sup>101</sup>. On sait également que la Savoie envoyait des espions en terres dauphinoises, à l'Isle-Crémieu et à Morestel, dans le but d'effrayer les populations et d'en tirer ainsi des « gages de paix »<sup>102</sup>. Or il se trouve qu'à Crémieu, dans ces territoires donc, se trouve le jeune couvent d'augustins susmentionné. Certains de ces augustins sont-ils à ce moment convaincus ou forcés par les émissaires à rejoindre le côté savoyard ? Toujours est-il que pendant l'hiver 1347-1348, on retrouve les deux régents intrigant à la cour papale d'Avignon pour s'assurer la caution du souverain pontife<sup>103</sup>. C'est dans ce contexte qu'en janvier 1348, à 14 ans, Amédée VI est déclaré majeur. Pour autant, la régence continue sous le nom de « Conseil du comte ». On imagine donc la part de ce dernier dans le choix de subventionner l'installation des augustins à Seyssel. Mais quels avantages pouvait-il en tirer ? Encore une fois, la réponse est sans doute plus politique que spirituelle.

Dès lors que les augustins furent acceptés par des bourgeois difficilement convaincus, le provincial de la province augustine de Narbonaise devait leur donner des termes afin d'exercer leur apostolat et de subvenir à leurs besoins. En cela, il leur a, selon toute probabilité géographique, donné un territoire environnant leur couvent. Ce faisant, il en privait *de facto* un autre couvent, certainement celui de Crémieu, le plus proche. Qu'ils aient préalablement convaincu ou non les augustins crémolans de rejoindre le parti savoyard, les régents, par cette fondation, pouvaient ainsi porter un coup bas au dauphin Humbert II qui affectionnait particulièrement le couvent de Crémieu dont il fut l'un des plus grands bienfaiteurs<sup>104</sup>. Par la même occasion, le coup bas était également porté par l'archevêque de Vienne. Crémieu relevait effectivement de son diocèse, une autre dimension territoriale à prendre en compte...

---

<sup>101</sup> Cox 2015, 61.

<sup>102</sup> Kersuzan 2015, 63.

<sup>103</sup> Cox 2015, 68.

<sup>104</sup> Calvet-Rogniat 1848, 68-69.

Seyssel se trouve près de la frontière entre les diocèses de Genève et de Vienne. A l'origine, elle fait partie du second. Au XIe siècle, c'est bien l'archevêque de Vienne qui nomme les bénédictins de Seyssel aux charges paroissiales de la ville. Peu après, le diocèse de Genève gagne en superficie à l'ouest du Rhône, récupérant ainsi Seyssel dans ses limites. Pourtant, et c'est une petite spécificité, la ville continue à être administrée « spirituellement » par l'archevêque de Vienne jusqu'au XVIe siècle<sup>105</sup>. Pour la période qui nous concerne, les années 1340, ce dernier est Bertrand de la Chapelle, et ses relations avec le dauphin sont au plus bas - dès le 9 mars 1340, il avait prononcé une sentence d'excommunication à son encontre<sup>106</sup>. Or l'évêque doit donner son accord pour que les mendiants quêtent et prêchent sur le territoire de son diocèse. Dans ses démêlés avec Humbert II, priver d'une partie de ses revenus un couvent qu'il affectionne semble une manoeuvre que l'archevêque aurait effectivement pu orchestrer. A cela faut-il encore ajouter une inimitié ayant pu jouer un rôle dans cet éventuel coup-bas : celle de l'évêque de Genève envers l'archevêque de Vienne. Il se trouve que le premier, Pierre II de Faucigny, est l'un des plus fermes alliés du dauphin. Humbert II l'a même nommé conseiller principal pour le baillage de Faucigny. Cette décision a été prise le 3 mars 1336 à Crémieu<sup>107</sup>, sans doute dans le couvent des augustins...

#### *Implication des puissants et désaveu confirmé des bourgeois*

Les augustins implantent donc leur couvent de Seyssel dans un contexte géopolitique tendu et doivent, pour le développement de leur maison, compter sur la famille de Savoie bien plus que sur les Seysselans eux-mêmes. Nous l'avons vu, les comtes puis ducs de Savoie les exemptent de dîmes à plusieurs reprises et sont les principaux bienfaiteurs du couvent. Les archives départementales de la Côte-d'Or conservent un certain nombre de ces donations. Amédée VI est, au vu des sources parvenues jusqu'à nous, le plus généreux. Il contribue à l'édification de l'église et du

<sup>105</sup> Fenouillet 1891, 43.

<sup>106</sup> Moret de Bourchenu Valbonnais 1711, 170.

<sup>107</sup> Besson 1759, 38.

couvent<sup>108</sup>, il pourvoit à des fondations de messes chez ces augustins<sup>109</sup>, et leur accorde également des aumônes ponctuelles<sup>110</sup>. Notons que le premier don du comte pour l'édification du couvent n'intervient pas dès 1348, mais en 1355. Cette date n'est pas anodine puisqu'elle correspond au traité de Paris mettant fin au conflit delphino-savoyard<sup>111</sup>. Amédée VI exprime-t-il ainsi sa gratitude ? Songe-t-il, par cette fondation, à s'attirer les faveurs des habitants de Seyssel, localité de première importance sur les frontières de son territoire, mais également dans le réseau commercial rhodanien ? Il est fort probable que ces aspects ont été ne serait-ce que considérés à l'époque. Après la mort du comte, en 1383, sa femme Bonne de Bourbon poursuivra ses bonnes oeuvres. On conserve trois de ses dons : deux sont des aumônes sous forme de livraison de froment<sup>112</sup>, le troisième est une pension accordée à l'un des frères pour services rendus<sup>113</sup>. Lorsqu'en 1411 un incendie ravage Seyssel et détruit l'ensemble conventuel, son petit-fils Amédée VIII fait une importante donation pour la reconstruction du couvent, de l'église et de sa croisée<sup>114</sup>. En 1536, François Ier envahit la Savoie. Il fait prêter serment de fidélité aux syndics et aux bourgeois dans la grande salle du couvent des augustins<sup>115</sup>. Le traité de

<sup>108</sup> A.D.C.O., B 10093 - *Compte d'Aymon Bonivard, de Chambéry, chevalier, châtelain - 1357-1359. Aumône de 10 sous, faite par le comte Amédée VI aux Augustins de Seyssel, pour l'édifice de leur couvent*; B 10094 - *Compte d'Aymon Bonivard, de Chambéry, chevalier, châtelain - 1359-1361. Aumône de 6 florins, faite par le comte aux Augustins de Seyssel, pour l'édifice de leur couvent.*

<sup>109</sup> A.D.C.O., B 10097 - *Compte de François Bonivard, châtelain - 1366-1368. Paiement de 10 sous, à Pierre de Leth, procureur du couvent des Augustins de Seyssel, pour la desserte des messes fondées par les comtes*; B 7067 - *Compte d'Étienne de Châtillon, châtelain - 1353-1355. Paiement de 6 florins d'une fondation faite au profit des Augustins de Seyssel.*

<sup>110</sup> A.D.C.O., B 10100 - *Compte de François Bonivard - 1378-1380. Livraison de 16 coupes de froment, données en aumône par le comte aux Augustins de Seyssel.*

<sup>111</sup> Kersuzan 2015, 66.

<sup>112</sup> A.D.C.O., B 10102 - *Compte d'Aymon Bonivard, chevalier, châtelain - 1387-1388 : Livraison de 8 veysseles de froment, données en aumône par la comtesse aux Augustins de Seyssel* ; B 10103 - *Compte d'Aymon Bonivard - 1389-1391. Livraison de 8 boisseaux de froment, donnés en aumône par la comtesse aux religieux augustins de Seyssel.*

<sup>113</sup> A.D.C.O., B 10102 - *Compte d'Aymon Bonivard, chevalier, châtelain - 1387-1388 : Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui donne une pension de 10 florins à Frère Étienne de Froment, religieux augustin du couvent de Seyssel, en récompense de ses services (Ripailles, 11 juillet 1386).*

<sup>114</sup> A.D.C.O., B 10108 - *Compte de François de Bussy, damoiseau, châtelain - 1411-1412 : - Paiement fait aux Augustins de Seyssel, savoir : de 50 florins, qui furent donnés par le comte pour la construction de la croisée de leur église ; - de 50 florins, pour la construction des bâtiments et de l'église du couvent, qui avaient été détruits lors de l'incendie qui consuma la ville de Seyssel ; - et de 20 florins, spécialement pour leur église.*

<sup>115</sup> Fenouillet 1891, 87.

Cateau-Cambrésis signé le 3 avril 1559 marque le retour de la ville dans le giron savoyard. Le duc Emmanuel-Philibert, désireux de s'attirer les bonnes grâces de chacun, promet aux bourgeois de ne pas les inféoder<sup>116</sup> et confirme l'exemption de dîmes des augustins<sup>117</sup>. Plus tard, par le traité de Lyon signé le 17 janvier 1601, le Bugey est officiellement transféré, entre autres territoires, de la Savoie à la France. Seyssel est alors coupée en deux entités distinctes de part et d'autre du Rhône. Les augustins se retrouvent dans la partie de France. Pour autant, ils ne sont toujours pas oubliés par leur souverain. On conserve en effet un don du roi de France Henri IV qui, le 20 avril 1605, leur accorde une petite rente annuelle<sup>118</sup>.

Face à ces prodigalités des puissants, les bourgeois de Seyssel semblent beaucoup moins intéressés par ces religieux. Les plus anciennes fondations de particuliers en faveur des augustins de Seyssel ne remontent pas avant le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>119</sup>. Nulle part on ne trouve la trace de l'assistance d'un bourgeois pour l'édification ou la réfection d'un de leurs bâtiments. Au contraire, lorsqu'après une crue du Rhône en 1656 leur église est totalement détruite, les augustins ne peuvent compter que sur le produit de leurs quêtes dans tout le diocèse, accordées par l'évêque Charles-Auguste de Sales, pour la rebâtir<sup>120</sup>. Leurs bâtiments sont pourtant utilisés à volonté par le conseil et les bourgeois dans des affaires communales, mais également pour des manifestations religieuses. C'est dans leur église, sans doute plus vaste, que le carême est prêché chaque année. Affront du conseil ou non, ça n'est pourtant pas à un religieux du couvent qu'il est confié, mais à un étranger auquel on alloue l'importante somme de 60 livres<sup>121</sup>. A ce sujet, les augustins ont dû faire face à plusieurs procès intentés par le curé de la ville au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle. Celui-ci estimait que les religieux devaient payer le prédicateur. Le conflit fut réglé en

---

<sup>116</sup> Fenouillet 1891, 88.

<sup>117</sup> A.D.C.O., H 588 - *Privilège du duc Emmanuel-Philibert du 10 décembre 1563, par lequel les Augustins de Seyssel sont exempts des dîmes et autres contributions ducales.*

<sup>118</sup> A.D.C.O., B 6683 - *Compte de François Gendrier, receveur alternatif, nommé par lettres données à Paris, le 20 avril 1605, par Henri, roi de France. Redevance de 4 livres due annuellement aux religieux du couvent de Saint-Augustin de Seyssel pour le domaine, leur est payée par le fermier; l'adjudication lui en ayant été faite à cette condition et sans diminution de prix.*

<sup>119</sup> A.D.A., H 589.

<sup>120</sup> Fenouillet 1891, 74.

<sup>121</sup> *Idem.*

1606 après l'intervention de l'évêque François de Sales qui négocia pour que, dès lors, la commune rémunère elle-même le prédicateur<sup>122</sup>. Les fondations des particuliers étaient plus volontiers accordées à la paroissiale, située rive gauche : en témoigne la liste des patrons des chapelles parvenue jusqu'à nous grâce aux procès-verbaux des visites pastorales du diocèse, mais également les nombreuses dalles funéraires encore présentes, souvenirs des sépultures des principales familles bourgeoises de la ville.

Les citoyens de Seyssel semblaient vouer un culte particulier à Notre-Dame et, de fait, privilégier tous les lieux qui lui étaient dédiés dans la ville. La paroissiale, avant de recevoir en 1680 le vocable de Saint-Blaise qu'on lui connaît encore aujourd'hui, lui était dédiée. Le pont reliant les deux rives du Rhône présentait une imposante pile centrale. Sur celle-ci, on trouvait une chapelle de première importance pour les seysselans. Selon Fenouillet, « Notre-Dame du Rhône était pour les bateliers de Seyssel ce qu'est Notre-Dame de la garde pour les marins de Marseille<sup>123</sup> ». Il s'agissait d'un haut lieu de vénération, pour la protection des naufetiers du Rhône, principale corporation de la ville. Là encore, les augustins y trouvèrent maille à partir. Ils furent accusés par la population d'avoir des ambitions pécuniaires par rapport à cette chapelle. Au XVIIe siècle, on leur en interdit même l'accès, cause encore une fois de longs procès. Enfin, un dernier lieu dévolu à Notre-Dame attirait les faveurs des habitants de Seyssel : la grotte de la Rochette. Au sud de la ville, celle-ci renfermait une statue de la Vierge nommée *Notre Dame de Bonna Moda*. Elle veillait au « Bon départ » des bateliers, tout comme la Vierge du pont accueillait ceux qui rentraient<sup>124</sup>. Ce lieu de pèlerinage était si fréquenté que la statue donna son nom à l'île qui lui faisait face (aujourd'hui appelée simplement « l'île de Seyssel », partagée entre Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie)<sup>125</sup>. Notons enfin que ce culte marial, antérieur à l'arrivée des mendiants, pourrait également être une explication de leur venue à Seyssel. Au-delà des aspects géopolitiques, le simple engouement spirituel et l'attrait d'une ville vouant une adoration à la Vierge semblable à la leur aurait pu suffire à attirer les ermites augustins dans la localité...

---

<sup>122</sup> Fenouillet 1891, 74.

<sup>123</sup> *Idem*, 153.

<sup>124</sup> Dufournet 1993, 28.

<sup>125</sup> Fenouillet 1891, 155.

Les bourgeois se désintéressaient donc des augustins de leur ville. Au XVI<sup>e</sup> siècle, ils leur préférèrent même la petite congrégation des altariens, fondée par l'un des leurs (Claude de Seyssel, archevêque de Turin) pour s'occuper du collège. De même, les bernardines se tournent vers ces derniers pour trouver des confesseurs<sup>126</sup>. Il fallut attendre la Révolution française et le départ des religieux pour que la population de Seyssel, une fois la Terreur passée et le culte rétabli, s'intéresse à nouveau à cet édifice de culte pour ses fonctions intrinsèques. L'église est ainsi à nouveau utilisée pour la célébration des offices. Le comble tient en ce que le premier curé réinstallé fut en réalité le dernier prieur des augustins.

### **II. 3. Gex et Seyssel dans le réseau carme et augustin**

Lorsque les carmes et les augustins investissent le diocèse de Genève, leurs ordres respectifs vivaient des phases d'expansion soutenues, bientôt stoppées par la peste de 1348 et le schisme de 1378. Gex est la seule fondation, excentrée, des carmes, et il faudra attendre encore un siècle pour voir une nouvelle implantation augustine sur le territoire, à Thonon (1427). Le diocèse de Genève n'est-il pas attractif pour ces religieux? Répondent-ils à des logiques d'expansion bien définies ? Comment se positionnent ces deux maisons dans les réseaux carme et augustin plus largement?

#### **II. 3. a. Provinces carmes et augustines dont dépendaient le diocèse de Genève**

##### *Les provinces carmes*

Nous l'avons vu, les ermites du Mont-Carmel ont commencé à fuir vers l'Occident dès 1235<sup>127</sup>. Douze ans plus tard, ils y organisent leur premier chapitre général à

---

<sup>126</sup> Fenouillet 1891, 160.

<sup>127</sup> Jotischky 2002, 13.

Aylesford, en Angleterre. A ce moment, l'ordre semble déjà organisé en quatre provinces : celles de Terre Sainte, de Sicile, d'Angleterre et de Provence<sup>128</sup>. Lors de ce chapitre, un nouveau prieur général est élu : Simon Stock<sup>129</sup>. Il s'agit d'une des figures les plus importantes de l'ordre du Carmel. Il a orchestré l'installation de ses religieux en Occident, il les a défendus contre le clergé séculier qui leur était hostile, et a largement contribué à un développement maîtrisé de l'ordre. Sous son généralat, les couvents se multiplièrent - il participa personnellement à l'installation des carmes dans les grandes villes universitaires, si bien que quelques années après sa mort, les constitutions de 1281 font état d'une organisation de l'ordre en dix provinces (aux précédentes s'ajoutent celles de Toscane, de Lombardie, de France, d'Allemagne, d'Aquitaine, et d'Espagne)<sup>130</sup>. Six ans plus tard, au chapitre général de Montpellier, il n'est plus fait mention de la province d'Espagne<sup>131</sup>. Quelques années avant l'arrivée des carmes à Gex, les constitutions de 1324 décrivent une organisation en quinze provinces. Quatre nouvelles ont ainsi été créées, celles de Narbonne, d'Irlande, des Pouilles et d'Ecosse, et la province d'Allemagne a été scindée en deux (supérieure et inférieure)<sup>132</sup>. Les carmes termineront leur « siècle d'or » avec pas moins de 21 provinces<sup>133</sup>. En principe, le prieur général détenait un pouvoir absolu sur l'ordre, mais concrètement, les provinces avaient une voix au chapitre non négligeable. Chacune était administrée par un prieur provincial qui tentait d'organiser les couvents dont il avait la charge selon des lois et coutumes propres aux régions comprises dans sa province. La maison de Gex dépendait de la province de Narbonne, dont elle était l'établissement le plus éloigné. On comprend dès lors la difficulté de la tâche du prieur provincial qui devait harmoniser les pratiques de ses territoires diamétralement opposés.

---

<sup>128</sup> De Vries 2013, 146.

<sup>129</sup> Baudrillart, De Meyer, Van Cauwenbergh 1949, 1078-1079.

<sup>130</sup> De Vries 2013, 152.

<sup>131</sup> Baudrillart, De Meyer, Van Cauwenbergh 1949, 1082

<sup>132</sup> Baudrillart, De Meyer, Van Cauwenbergh 1949, 1082.

<sup>133</sup> Baudrillart, De Meyer, Van Cauwenbergh 1949, 1082

*Les provinces des augustins*

L'une des particularités du découpage administratif de l'ordre des augustins est la multiplicité et les fluctuations du nombre et des limites de ses provinces. Son caractère érémitique originel en est sans doute la cause. Lors de la *Magna Unio* en 1256, l'ordre était sans doute organisé en quatre « provinces-mères », celles d'Italie, d'Espagne, de France et d'Allemagne<sup>134</sup>. Néanmoins, celles-ci étaient plus vraisemblablement subdivisées en myriade de petites entités extrêmement locales. En cela, Marie-Thérèse Disdier estimait que c'était l'Italie qui gardait « *le mieux le caractère érémitique des origines, faisant de son sol une poussière de monastères augustiniens*<sup>135</sup>, ou mieux, de cellules où quelques religieux, en très petit nombre, se sanctifiaient en édifiant et en servant le prochain »<sup>136</sup>. Il fallut attendre un certain temps avant que les trois autres provinces-mères ne soient découpées à leur tour. C'est ainsi que le couvent des augustins de Seyssel dépendait de la province de Bourgogne et de Narbonne, subdivision de la province de France. Elle est comprise entre les provinces de Toulouse à l'ouest, de Bourges au nord-ouest et au nord, du Rhin et de Souabe à l'est, et enfin de Provence au sud. Au départ, il s'agissait de deux provinces distinctes. Elles furent réunies pour former la temporaire Province de Lyon, puis scindées à nouveau en ce que l'on nomme deux vicariats : de Narbonne et de Bourgogne<sup>137</sup>. Des règles strictes furent établies entre les deux entités qui continuèrent néanmoins à ne former qu'une seule et même province. L'une de ces règles induit l'impossibilité pour des religieux extérieurs à la province de fonder un nouveau couvent, et donc, réciproquement, l'attestation qu'un couvent ne peut être développé que par des religieux issus de la même province.

---

<sup>134</sup> Hasquenoph 2009, 419.

<sup>135</sup> *Sic*. L'historiographie actuelle tend à réserver le terme d'« augustiniens » aux chanoines, et non aux ermites (mendiants), de Saint Augustin. On utilisera plus volontiers le terme d'« augustins » pour parler de ces derniers.

<sup>136</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1931, 502.

<sup>137</sup> Guérin 1877, 27.

## II. 3. b. Les couvents antérieurs dans la province au début du XIVe siècle

*Les couvents carmes au voisinage de Gex*

Dans le rapport sur l'état du couvent de Gex daté de 1688, le révérend père Claude de Saint-Joseph explique avoir consulté des documents éclairant l'origine des carmes de Gex. Il y avance ceci : « *L'original de notre fondation doit être chez nos Pères Carmes de La Rochette en Savoie* »<sup>138</sup>. On ne sait si son affirmation est fondée sur la lecture de pièces originelles, mais elle n'en demeure pas moins tout à fait envisageable. En 1343, lorsque Hugard de Joinville signe l'acte de fondation de l'établissement de Gex, les carmes sont loin d'être bien représentés dans la région. Le plus proche établissement est effectivement celui de La Rochette (dans l'actuel département de la Savoie), situé à environ 140 km plus au sud. Ce dernier a été édifié dès 1329 grâce aux donations de François de la Rochette et de sa femme Béatrix, et à l'autorisation du prieur de Saint-Jeoire<sup>139</sup>. Notons qu'avec les fondations de Gex et de La Rochette par des seigneurs n'appartenant pas à la Maison de Savoie, celle-ci semble bien se désintéresser des carmes, du moins au XIVe siècle... Le couvent de la Rochette a une particularité similaire à celui des augustins de Seyssel. En effet, il a été édifié sur la rive gauche du Jourdon alors que la majeure partie de la ville était sise sur la rive droite. Cette rivière formait la limite naturelle entre le diocèse de Maurienne et l'archidiocèse de Vienne<sup>140</sup>. Or, dans la sphère carmélitaine, le premier relevait de la province de Provence, et le second de celle de Narbonne. Ainsi, bien que la Rochette dépendait du diocèse de Maurienne, son couvent de carmes relevait d'un prieur provincial établi bien plus loin, à Narbonne. Seul couvent dans cette moitié nord-est de la province, toutes les probabilités étaient effectivement en faveur d'un essaimage de celui-ci vers Gex.

---

<sup>138</sup> A.D.A., D17.

<sup>139</sup> A.D.S., notice « La Rochette, église des carmes (s) » : [http://www.savoie-archives.fr/archives73/dossiers\\_sabaudia/gothique/notes/18.htm](http://www.savoie-archives.fr/archives73/dossiers_sabaudia/gothique/notes/18.htm). La chapelle du couvent est encore en élévation et sert d'église paroissiale.

<sup>140</sup> Besson 1759, 324.

Il nous faut néanmoins mentionner deux couvents qui, bien que n'appartenant pas aux mêmes provinces carmes, se situaient à une distance quasi équivalente de Gex que celui de La Rochette (environ 150 km). On ne peut pas mettre de côté la possibilité qu'ils aient fourni des religieux au couvent de Gex. Celui de Lyon, en premier lieu, où les carmes reçoivent l'autorisation d'acquérir des terrains pour bâtir leur couvent par le chapitre Saint-Jean, le 30 septembre 1291<sup>141</sup>, puis l'approbation définitive de l'archevêque Louis de Villars en 1303<sup>142</sup>. Ils appartenaient à la province carmélitaine de France. Plus à l'est, dans la province d'Allemagne inférieure, un autre couvent pourrait être lié aux carmes de Gex, celui de Thoun (aujourd'hui en Suisse, *Thun*). Cité dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*, il semble néanmoins légèrement postérieur, peut-être fondé en 1349, et les possibles interactions entre les deux établissements pour leurs implantations auraient plus volontiers fonctionné de Gex vers Thoun...

#### *Couvents de la province augustine de Bourgogne et de Narbonne*

En 1348 au moment où les bourgeois offrent aux ermites augustins une maison à Seyssel, la province augustine de Bourgogne et de Narbonne, à laquelle ils sont rattachés, compte déjà cinq établissements : Montagnac (1290), Crémieu (1317), Ennezat (1324), Montpellier (1324) et La Voulte (1325). Comme nous l'avons vu il semble qu'un couvent augustin ne peut être développé que par des religieux issus de la même province. Bien qu'aucune des sources parvenues jusqu'à nous ne nous indique l'origine des augustins de Seyssel, on peut sans doute ainsi la circonscrire à l'un de ces cinq établissements. Nous avons établi qu'au regard de la situation géopolitique de la région, il y a de fortes probabilités que les premiers augustins de Seyssel aient été originaires du couvent de Crémieu. Celui-ci est une fondation du dauphin Jean II dont la date retenue de 1317, bien que souvent évoquée, demeure incertaine. Roland Delachenal, historien de Crémieu,

<sup>141</sup> B.M.L., Fonds Coste, ms 261 : pièces concernant les Grands Carmes de Lyon : « *in civitate et suburbiis Lugduni acquirere mansionem et locum ubi possint manere, inhabitare, commorari, ipsam mansionem tenere, possidere, habere et aedificare, prout sibi videbitur, salvo jure alieno et specialiter ecclesiae Lugdunensis* », 30 septembre 1291. Le couvent, aujourd'hui disparu, fut bâti vers l'actuelle place des Terreaux.

<sup>142</sup> Martin 1908, 166 ; A.D.R., 11 H 5 - Établissement des carmes à Lyon : autorisation donnée aux carmes par Louis de Villars, archevêque de Lyon, de s'établir à Lyon (1303).

préfère donc la situer avant la rédaction du testament de Jean II, en 1318, testament mentionnant les augustins<sup>143</sup>. Ses recherches l'ont également amené à avancer que le couvent, initialement prévu pour dix religieux, avait, grâce aux prodigalités d'Humbert II quelques années plus tard, atteint la capacité considérable de quarante augustins. Peut-on voir dans ce « trop-plein » d'hommes, du moins pendant le temps de la construction, un autre argument favorisant une origine crémolane des ermites de Seyssel ?

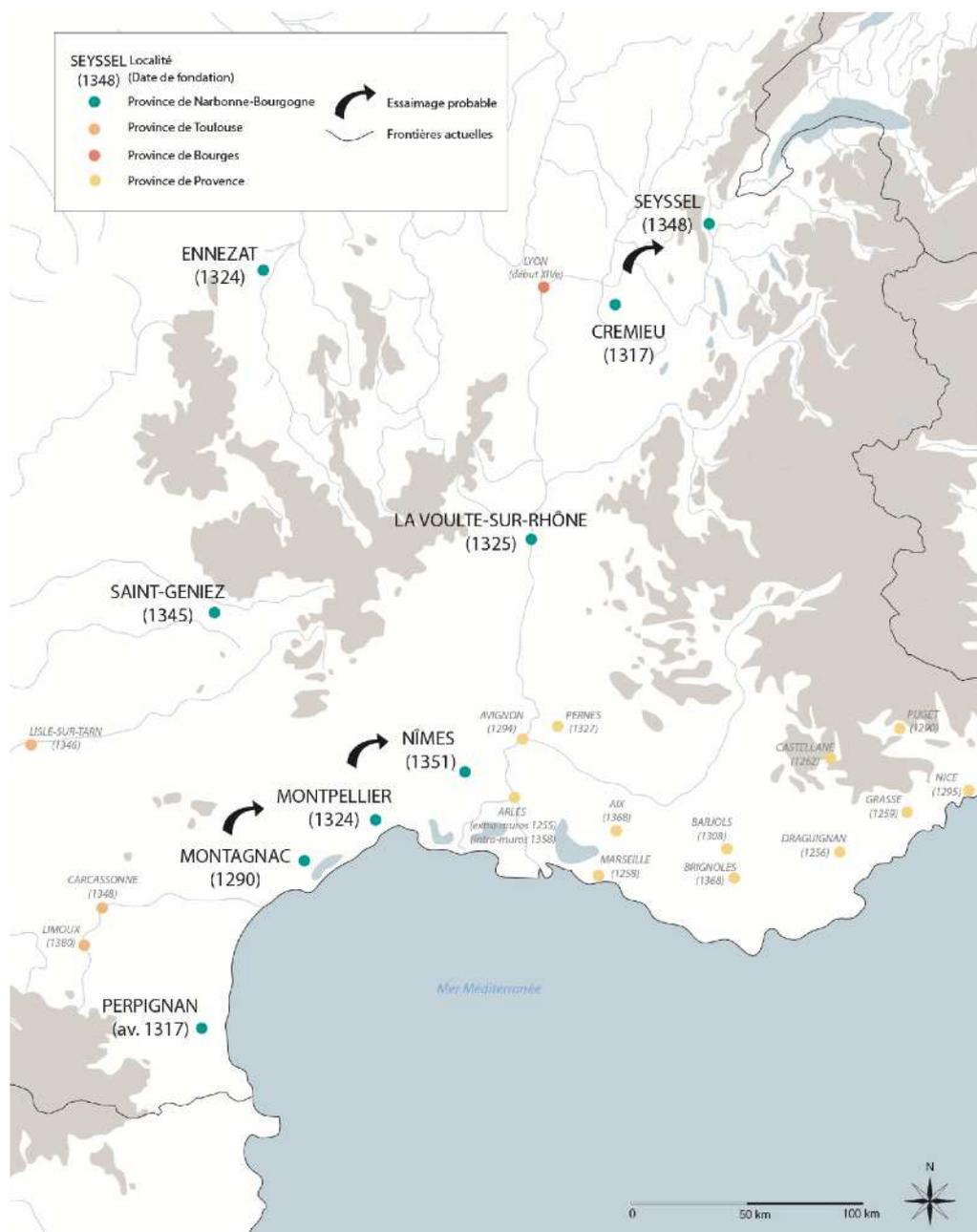
### II. 3. c. Une expansion ordonnée : l'exemple des augustins de la province de Bourgogne et de Narbonne (première phase - XIVe siècle)

Nous l'avons vu, les ermites augustins de la province de Bourgogne et de Narbonne, dans certains ouvrages appelée plus commodément « province de Narbonne-Bourgogne », obéissaient à une règle validée par le chapitre provincial au début du XIVe siècle leur interdisant de s'installer dans une autre province. Ainsi, l'essaimage nécessaire au développement de l'ordre ne pouvait avoir lieu que dans les régions comprises au sein des limites déterminées des provinces augustines. Celles-ci ne correspondaient pas à des frontières étatiques, mais semblaient déterminées plus probablement par des éléments naturels, comme c'était le cas dans la province carme de Narbonne avec l'exemple de La Rochette, vu précédemment. L'analyse des fondations augustines au sein de la province de Narbonne-Bourgogne tend à démontrer que les différentes implantations ont répondu, outre aux choix personnels des divers donateurs, à une logique réfléchie d'expansion qui prenait sans doute en compte la dimension diocésaine (Doc. 15).

Aux XIVe et XVe siècles, on recense plus d'une vingtaine de fondations de couvents mendiants augustins dans la province de Narbonne-Bourgogne. Notons dès à présent que l'intitulé de cette province correspond simplement à l'axe sur lequel elle s'inscrit. Narbonne n'a, en effet, jamais accueilli d'établissement augustin, et la majeure partie des territoires bourguignons relevaient de la province de Bourges. En Narbonne-Bourgogne donc, deux phases d'implantations ont pu être repérées : l'une au XIVe siècle,

<sup>143</sup> Delachenal 2019, 29.

entre les années 1290 et 1350, l'autre au XVe siècle, entre les années 1420 et 1490. Une période de soixante-dix ans sépare ainsi ces deux phases. Elle correspond, selon toute vraisemblance, aux crises qu'a connues l'Occident avec la grande peste de 1348 et le schisme de 1378 qui trouvera sa résolution lors du concile de Constance (1414-1418).



Doc. 15 - Première phase d'implantation des augustins dans la province de Narbonne-Bourgogne (XIVe s.)

La première phase d'expansion des mendiants augustins en Narbonne-Bourgogne voit la fondation de neuf couvents, les premiers s'installant dans le sud-ouest de la

province, à Montagnac, en 1290. On peut noter que cette année correspond à celle de la validation définitive des premiers statuts de l'ordre lors du chapitre général de Ratisbonne<sup>144</sup>. Une fois les statuts écrits et confirmés, les augustins bénéficiaient alors d'une forme de programme contribuant donc sans doute au développement de nouveaux établissements. Ce phénomène se confirme dans notre province.

En Narbonne-Bourgogne, aucun des couvents n'est implanté dans un diocèse où une maison d'ermites augustins est déjà présente (Doc. 16). Deux exceptions viennent néanmoins confirmer la règle au XVe siècle, celles de Grenoble et de Genève sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Au XIVe siècle, c'est donc bien dans neuf diocèses différents que s'installent ces religieux, ceux d'Agde (Montagnac), Perpignan, Grenoble (Crémieu), Clermont (Ennezat), Montpellier, Viviers (La Voulte-sur-Rhône), Rodez (Saint-Géniez), Genève (Seysssel) et enfin Nîmes. En cela, on retrouve une caractéristique des augustins qui limitaient leur recrutement au stricte nécessaire<sup>145</sup>. Leur apostolat couvrait des missions pastorales, plutôt rurales, et éducatives. C'est pourquoi, sur neuf fondations, cinq le sont dans de petites localités dans lesquelles n'existaient aucun autre couvent de mendiants. Dans les autres, les établissements dominicains, carmes, et franciscains accusaient déjà une cinquantaine, voire une centaine d'années. Ainsi, les prêcheurs étaient à Montpellier dès 1220, également année d'installation des mineurs dans la ville, et à Perpignan en 1245. Les franciscains arrivent à Nîmes en 1222 et les carmes rejoignent les religieux montpelliérains dans la seconde moitié du XIIIe siècle. A Montagnac, Crémieu, Ennezat, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Géniez et Seysssel, ils sont les premiers et resteront les seuls mendiants de la ville. Leur assimilation aux mendiants les poussant à entrer plus concrètement au service de laïcs, et particulièrement dans les villes, ils trouvent, en s'installant dans de petites localités, un exutoire aux aspirations érémitiques originelles qui n'ont jamais vraiment quitté leurs esprits.

---

<sup>144</sup> Hasquenoph 2009, 421.

<sup>145</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1931, 515.

<b>Localité</b>	<b>Date de fondation</b>	<b>Diocèse</b>
Montagnac	1290	Agde
Perpignan	Avant 1317	Perpignan
Crémieu	1317	Grenoble
Ennezat	1324	Clermont
Montpellier	1324	Montpellier
La Voulte-sur-Rhône	1325	Viviers
Saint-Géniez	1345	Rodez
Seyssel	1348	Genève
Nîmes	1351	Nîmes

Doc. 16 - Couvents augustins et diocèses en Narbonne-Bourgogne (XIV<sup>e</sup> siècle)

La comparaison avec la province voisine de Provence apporte quelques éléments complémentaires. Sur un territoire trois fois plus petit, cette province compte déjà, avant le grand schisme de 1378, treize implantations d'ermite augustins. En 1290, lorsque ces derniers s'installent à Montagnac, dans la future Narbonne-Bourgogne, et que le chapitre général de Ratisbonne approuve les statuts de l'ordre<sup>146</sup>, la Provence compte déjà six implantations. La plus ancienne est celle d'Arles, dont le couvent est installé *extra-muros* en 1255. Globalement donc, la Provence a connu une expansion augustine plus ancienne que la Narbonne-Bourgogne. En revanche, on y repère également une répartition ordonnée des couvents sur tout le territoire, présentant, à peu de choses près, un établissement par diocèse. Cette répartition, quasi complète à la veille du Schisme, explique qu'il n'y ait eu que trois nouvelles implantations aux siècles suivants, trois couvents qui relevaient de diocèses ignorés jusque là par les augustins.

---

<sup>146</sup> Hasquenoph 2009, 421.

<b>Localité</b>	<b>Date de fondation</b>	<b>Diocèse</b>
Arles <i>extra-muros</i>	1255	Arles
Draguignan	1256	Fréjus
Marseille	1258	Marseille
Grasse	1259	Grasse
Castellane	1262	Senez
Puget	1290	Glandèves
Avignon	1294	Avignon
Nice	1295	Nice
Barjols	1308	Fréjus
Pernes	1327	Carpentras
Arles <i>intra-muros</i>	1358	Arles
Aix	1368	Aix
Brignoles	1368	Aix
Saint-Sauveur de Valbaines	1425	Sisteron
Reilhane	1438	Digne
Esparron de Verdon	1521	Digne

Doc. 17 - Implantation des ermites augustins en Provence (XIIIe - XVIe siècles)

Avec son implantation seysselane, le diocèse de Genève entrainait donc dans la logique d'expansion normalisée des ermites augustins qui ne voyait s'installer qu'un couvent dans chaque territoire diocésain. Rien d'étonnant donc à cette unique fondation avec laquelle on peut sans doute comparer celle des carmes de Gex. L'ordre de ces derniers semblait répondre d'un système similaire d'implantations. C'est ainsi qu'on les retrouve dès 1303 à Lyon (diocèse de Lyon), en 1419 à Pont-de-Beauvoisin (diocèse de Chambéry) ou encore à Clairvaux-les-lacs (diocèse de Besançon) en 1434. Dans le diocèse de Genève, la différence entre augustins et carmes prendra place plus tard, au XVe siècle, lorsque les premiers fonderont de nouveaux couvents sur le territoire diocésain tandis que les seconds se contenteront de leur implantation gexoise.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les implantations des couvents carme de Gex et augustin de Seyssel sont donc les fruits de la conjonction de facteurs locaux et régionaux. Elles s'inscrivent dans un contexte général d'expansion des ordres auxquels elles sont rattachées. Bien qu'aucune des sources parvenues jusqu'à nous n'atteste l'implication directe de ces mendiants dans le choix d'une localité pour une nouvelle fondation, on ne peut exclure cette possibilité. Leur politique d'essaimage par diocèse devait tôt ou tard les faire venir dans celui de Genève. Sans doute ont-ils profité de circonstances territoriales ponctuelles pour engager des tractations en leur faveur. Toujours est-il qu'ils ont su profiter des prodigalités des plus puissants sans lesquelles leur développement, au regard de leurs propres constitutions, semblait inabordable matériellement.

En ce XIV<sup>e</sup> siècle, on peut également s'interroger sur l'absence de fondations dominicaines et franciscaines. Ce serait oublier, dans un premier temps, les conditions géographiques et démographiques du diocèse de Genève à cette époque. Nous l'avons vu, plus de 40% du territoire est situé à plus de 800 m d'altitude. Les grandes villes sont rares. Genève tient en cela la première place avec environ 4000 habitants au début du XV<sup>e</sup> siècle. Les mineurs et prêcheurs n'ont pas manqué d'y fonder un couvent dès les années 1260. Annecy est la seule autre cité d'importance moyenne avec près de 1000 habitants au début du XIV<sup>e</sup> siècle. En cela, on peut s'étonner de l'absence de mendiants dans son enceinte. Mais la situation de cette époque voit les intérêts se focaliser sur d'autres territoires. Ainsi, le pays de Gex et la ville de Seyssel constituaient-ils des points stratégiques dans les conflits fraternels consumant la région. En cela, les carmes et les augustins se sont simplement implantés dans des centres qui, à un moment précis, polarisaient l'attention des puissants et nécessitaient un soutien spirituel renforcé. Par ailleurs, ils s'installent dans des localités délaissées par les puissantes et anciennes abbayes qui disposent déjà d'un fort réseau dans le diocèse. C'est le cas notamment de celle d'Abondance, de Hautecombe, ou encore de Saint-Pierre près de Genève. Notons enfin, comme nous l'avons mentionné plus haut, que la conjoncture du siècle n'a pas

concouru à encourager les implantations religieuses. Les conflits locaux, mais également plus généraux avec la Guerre de Cent ans, les famines, les épidémies avec la crise de la grande peste et ses répliques, et enfin le schisme de 1378 sont autant de facteurs expliquant le nombre moindre de fondations religieuses dans le diocèse au XIVe siècle.



## **Chapitre III - Une seconde phase d'implantations mendiantes dans le diocèse**

Après ces cinq premières implantations, synonymes de l'installation des dominicains, des franciscains, des carmes et des ermites augustins dans le diocèse, une longue période commence pendant laquelle aucun ordre ne fondera de nouvel établissement sur le territoire. Non pas que la volonté d'expansion de chacun s'essouffait, mais la conjoncture n'était pas favorable. Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, l'Occident connaît en effet de grandes crises démographiques, économiques et religieuses. En moins de cinquante ans, sur notre territoire, la population diminue de moitié<sup>1</sup>, décimée par une succession d'épidémies, comme celle de la peste noire. Les guerres fraternelles delphino-savoyardes s'éternisent et ponctionnent les finances. On constate un net appauvrissement généralisé. Dans ce contexte, le clergé local souffre également. Le recrutement est difficile et les bâtiments religieux se dégradent vite. A plus grande échelle, c'est toute la chrétienté qui doit faire face à l'une des plus graves crises de son histoire, celle du Grand Schisme d'Occident (1378-1417). Finalement, l'addition de toutes ces profondes perturbations n'encourageait pas les nouvelles implantations mendiantes. Ce n'est qu'une fois le climat redevenu favorable, au début du XV<sup>e</sup> siècle, qu'elles reprennent.

### **III. 1. Implantations mendiantes tardives dans le diocèse**

#### **III. 1. a. Les dominicains d'Annecy (1422-1791)**

La charte de fondation du couvent des dominicains d'Annecy n'est pas parvenue jusqu'à nous dans sa forme originale. Toutefois, deux copies incomplètes sont

---

<sup>1</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 51.

aujourd'hui consultables. La première est conservée aux Archives d'Etat de Turin<sup>2</sup>. Il s'agit d'un document rédigé en français par un notaire et procureur du siège mage de Genevois le 11 septembre 1717 à Annecy. Sur l'endroit on trouve des morceaux choisis de la charte. Sur le revers, le notaire atteste que cette copie est conforme à l'acte présenté par Pierre Gottaz, dominicain d'Annecy. Au début du XVIIIe siècle, la charte de fondation du couvent de Saint-Dominique est donc encore en possession des religieux. La seconde trace que nous ayons trouvée de ce document est à chercher dans l'ouvrage du chanoine Besson datant du milieu du XVIIIe siècle<sup>3</sup>. Pour appuyer ses propos sur l'histoire du diocèse, il recopie intégralement la charte en latin. Il a donc certainement eu accès au document originel. Ces deux documents, auxquels nous pouvons confronter une importante quantité de sources, nous permettent de retracer l'histoire de cette première implantation mendiante à Annecy. Aujourd'hui, seule demeure l'église conventuelle qui prit la titulature de Saint-Maurice en 1803 lorsqu'elle devint paroissiale en remplacement de la chapelle sise sous le château, jugée trop petite et trop détériorée<sup>4</sup>. Auparavant, du temps des dominicains, elle portait le vocable de Saint-Dominique. Dans le parcellaire actuel, elle se situe dans le centre ancien de la ville, face à l'hôtel de ville, entre la rue Saint-Maurice au sud, la rue du Collège chapuisien à l'ouest, les rues Saint-Dominique et Camille Dunand au nord, et le quai Eustache Chappuis à l'est. Notons qu'elle est bâtie à cheval sur le canal Saint-Dominique, branche septentrionale du Thiou. L'ensemble conventuel aujourd'hui disparu s'élevait quant à lui au nord, à l'emplacement de l'îlot compris dans le triangle formé par les rue Joseph Blanc à l'ouest, Camille Dunand au sud et le quai Eustache Chappuis à l'est (Doc. 18).

<sup>2</sup> A.E.T., *Materie ecclesiastiche, Regolari di là dai monti, mazzo 5, fasc. 1. Domenicani di Annecy, n. 1*, « Mémoire de la fondation du Couvent des Pères de St Dominique dans la ville d'Annecy » ; *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, Tome VIII, Chambéry, 1864.

<sup>3</sup> Besson 1759.

<sup>4</sup> Serralongue 1986, 179.



Doc. 18 - Annecy, ancien couvent des dominicains replacé sur le parcellaire actuel

Le couvent est fondé en 1422 dans une ville marquée par un délabrement certain, tant au niveau matériel que moral et spirituel. Annecy a effectivement subi de lourds dégâts à cause des incendies et des inondations à répétition, et l'espace urbain commence à atteindre la saturation face à l'afflux de migrants, démoralisant une population délaissée par son clergé. Ces crises locales prennent place, paradoxalement, dans un contexte plus global de renouveau après les fléaux ayant frappé l'occident : la guerre, la peste et ses répliques, les famines, et le grand schisme. Ce dernier vient de trouver sa résolution lors du concile de Constance avec l'élection, le 11 novembre 1417, du nouveau pape Martin V. Se dirigeant vers Rome, il séjourne à Annecy du 5 au 9 septembre 1418 et observe par lui-même l'état déplorable de la ville<sup>5</sup>. C'est après avoir constaté une désolation matérielle et morale générale qu'il ordonne la fondation d'un couvent de mendiants à Annecy. Il confie cette tâche à l'homme qui l'accompagnait dans son voyage : le cardinal Jean Fraczon Allarmet de Brogny<sup>6</sup>. Après avoir reçu la bulle de Martin V, datée du 5 octobre 1421, l'autorisant à bâtir un couvent de mendiants dans la ville d'Annecy, Brogny prend en

<sup>5</sup> Bruchet 1895, 135-137 ; Gonthier 1889, 339.

<sup>6</sup> Besson 1759, 122.

main le lancement des travaux. L'acte de fondation est signé à Rome le 2 mars 1422. Il envoie son procureur le père Jean Grucelli, un dominicain d'Avignon, pour lancer concrètement cette entreprise. Ce dernier arrive à Annecy le 22 mai 1422. Acclamé par la foule, il ouvre aussitôt le chantier. Dans un premier temps, il prend possession des terrains et immeubles situés à l'emplacement du futur couvent et lance les premiers devis. Les travaux commencent immédiatement sur une avance de 1000 écus d'or consentis par Brogny. Les annéciens font montre d'une grande motivation à l'idée de cette implantation et s'investissent rapidement pour l'entretien et l'ameublement des religieux. Le prélat ne verra toutefois jamais le couvent achevé. Le 15 février 1426, il meurt à Rome sans avoir pu revenir à Annecy. Mais il n'a pas oublié les dominicains dans son testament ni dans le codicille de celui-ci. Une somme importante leur est réservée pour finir la construction de leur couvent. Cependant la générosité du cardinal fût limitée car ses finances n'étaient pas à la mesure de sa prodigalité. Au final, les dominicains d'Annecy ne reçurent que mille florins, un calice et quelques ornements.

Avec l'arrivée de prêcheurs, très vite réformés, Annecy retrouve peu à peu un équilibre spirituel depuis longtemps perdu. Leur église devient le centre de vie religieuse de la ville, la vertu des frères est reconnue par les plus grands et leur exemple est suivi dans toute la région. La réforme des dominicains est menée par la Congrégation de Hollande qui l'introduit à Annecy le 31 décembre 1481 suite à la volonté de la duchesse de Savoie. Il ne s'agissait pas de bouleverser les habitudes de l'ordre, mais simplement de revenir à une vie dominicaine telle qu'elle avait été pensée par son fondateur, au service du peuple. Malgré quelques protestations, tous les frères du couvent annécien acceptent définitivement ce changement le 11 avril 1482<sup>7</sup>. En Savoie, le couvent de Chambéry avait épousé la réforme en 1474, tandis que ceux de Montmélian et de Coppet l'adopteront plus tard, respectivement en 1485 et 1494<sup>8</sup>. Dès leur arrivée, les dominicains se positionnent comme des références spirituelles de premier ordre dans la ville. Pendant plus de deux siècles, ils sont d'ailleurs les prédicateurs du Carême attitrés d'Annecy. Ces grands moments liturgiques réunissaient tous les fidèles dans leur église, seul et unique

---

<sup>7</sup> Mortier 1909, 553.

<sup>8</sup> De Meyer 1947, LII, LXXXVIII.

bâtiment de la ville pouvant accueillir un nombre important de personnes. Très vite, l'église Saint-Dominique devient le lieu par excellence de tous les événements religieux importants se déroulant à Annecy, mais également pour la région. Nous en dressons une petite liste en guise d'exemple. Le 23 août 1480, on retient le passage de Mgr Claude Rupp venu y conférer la tonsure à vingt-deux jeunes postulants<sup>9</sup>. Ce nombre, très important, prouve s'il en est l'attractivité de ce couvent. En 1533, c'est tout le Chapitre Général provincial de l'Ordre qui se réunit dans l'église. Deux ans plus tard, suite aux crises religieuses sévissant à Genève, les Clarisses doivent fuir la ville. Le 6 septembre elles arrivent à Annecy et sont accueillies très chaleureusement dans l'église des dominicains. Le prince François de Luxembourg les y conduit à nouveau le lendemain pour se recueillir sur le tombeau de sa famille. En 1490, le duc Charles Ier de Savoie avait fait édifier un couvent à Annecy destiné à des dominicaines. Celles-ci n'arrivèrent jamais puisqu'il fut attribué aux clarisses genevoises. Ces dernières durent attendre un an pour prendre possession des lieux encore en travaux. Elles passèrent le temps de délai au château de Beaufort, appartenant au duc de Nemours. Les soeurs de Sainte Claire n'arriveront finalement à Annecy qu'en 1537<sup>10</sup>. Le prieur des dominicains est l'une des principales personnalités de la ville et de la province et figure parmi les témoins de nombreux actes solennels. En 1556, le prieur Papard prend place au Conseil d'administration du Collège Chappuisien à Annecy, aux côtés du doyen de Notre-Dame de Liesse et de deux syndics de la ville. Il a donc voix en ce qui concerne l'éducation des jeunes annéciens<sup>11</sup>. En 1563, le père Louis Bollo, dominicain d'Annecy, est nommé inquisiteur pour tout le duché de Savoie<sup>12</sup>. Le 15 septembre 1571, c'est encore l'église Saint-Dominique qui est choisie par Mgr Ange Justiniani pour la proclamation officielle du Concile de Trente<sup>13</sup>. D'autre part, deux évêques furent sacrés chez les dominicains : Mgr Claude Garnier en 1579<sup>14</sup>, et Charles-Auguste de Sales, le 14 mai 1645<sup>15</sup>.

---

<sup>9</sup> Perron 1954, 31.

<sup>10</sup> *Revue Savoissienne*, 1866 (A7), p. 72.

<sup>11</sup> Lachèvre 2000, 71.

<sup>12</sup> *Idem*.

<sup>13</sup> Mercier 1878, 147.

<sup>14</sup> *Idem*.

<sup>15</sup> Besson 1759, 123.

La réputation des prêcheurs d'Annecy, leur ferveur, leurs prédications, et leur notoriété inspirèrent. Le couvent forma de grands hommes, et se donna en exemple qu'on cherchait à imiter dans toute la région. Il devint également l'un des principaux centres de vie sociale d'Annecy. On conserve la liste des différentes corporations qui venaient y accomplir leurs dévotions, mais également le souvenir des nombreuses inhumations y ayant pris place, grâce aux registres mortuaires étudiés par le chanoine Mercier<sup>16</sup>. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Le XIXe siècle a perturbé ces inhumations. Les pierres sépulcrales ont été déplacées, certaines ont même été réemployées pour l'édification de bâtiments civils dans la ville. Les sépultures ont été pillées à la Révolution pour récupérer les fers et les plombs.

Les dominicains d'Annecy demeurent pendant près de deux siècles fidèles à leur mission d'apostolat et à leurs vœux de mendiants. Leur intégration dans la ville est une réussite et ils sont très appréciés par les annéciens. Toutefois, cette heureuse harmonie commence à s'étioler à partir du XVIIe siècle. A Annecy comme ailleurs, les testaments, donations, et autres aumônes contribuent à l'enrichissement des mendiants et à la perte de l'esprit de pauvreté originel. Dès le XVIIIe siècle, les propriétés que possèdent les dominicains annéciens semblent largement dépasser les besoins nécessaires à la subsistance d'une communauté dont le nombre de frères ne dépasse sans doute plus la dizaine. Réquisitionné à la Révolution, le couvent servit de haras national puis de caserne avant d'être détruit au XXe siècle pour laisser la place à des immeubles d'habitations<sup>17</sup>. Aujourd'hui, il ne demeure plus que l'église, devenue la paroissiale Saint-Maurice.

---

<sup>16</sup> Mercier 1878, 144.

<sup>17</sup> A.D.H.S., Série L : « Archives départementales postérieures à 1790 ». Sept références concernent l'histoire récente de l'église : le dépôt des cloches après la Révolution, le haras dans l'ancien couvent, le traitement du curé, et la caserne Saint-Dominique.

### III. 1. b. Les ermites augustins de Thonon (1427-1536)

La ville de Thonon, aujourd'hui Thonon-les-Bains en Chablais, a accueilli un couvent d'ermites augustins pendant une centaine d'années, juste avant la Réforme. Nous l'avons mentionné, retracer leur courte histoire est une tâche rendue compliquée par la confusion générale qui existe entre les mendiants ermites et les chanoines de saint Augustin. A notre connaissance, une seule étude lui a été consacrée : l'article de l'historien Melville Glover, paru en 1863<sup>18</sup>, fondé sur des documents découverts aux Archives d'Etat de Turin par Auguste Dufour et présentés l'année précédente à la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie<sup>19</sup>. Glover lui-même utilise indifféremment le terme d' « ermite » ou de « chanoine » pour qualifier ces religieux soumis à la règle de saint Augustin. Les deux communautés ont effectivement vécu concomitamment à Thonon et Ripaille, deux localités voisines, et, pour ajouter à la confusion, ont été fondées par la même personnalité : Amédée VIII. Aujourd'hui, il ne reste rien de cet établissement qui s'élevait dans le centre ancien de la ville, à l'emplacement du square Aristide Briand (Doc. 19). De plus, depuis 1984, ce dernier abrite dans son sous-sol un parking municipal<sup>20</sup>. Le souvenir des ermites augustins ne subsiste plus que dans la toponymie d'une rue voisine. Située dans le prolongement oriental du square, la rue Saint-Sébastien rappelle l'existence ancienne de l'église conventuelle des augustins.

---

<sup>18</sup> Glover 1863, 3-8.

<sup>19</sup> Dufour 1861, 313-402.

<sup>20</sup> Une surveillance archéologique a été demandée par le Service régional d'archéologie lorsqu'a eu lieu le chantier du parking Aristide Briand en 1984. L'opération, dirigée par Laurent Berman (aujourd'hui responsable des collections archéologiques au Musée de Thonon-les-Bains), n'a pas donné lieu à un rapport archéologique, mais le mobilier mis au jour a été inventorié et entreposé au dépôt archéologique de la ville.



Doc. 19 - Thonon, couvent des barnabites (ancien établissement augustin) replacé sur le parcellaire actuel

Selon Samuel Guichenon, qui écrit son *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie* dès 1660, la fondation de ce couvent remontait précisément au 13 mai 1427<sup>21</sup>. A cette époque, Amédée VIII est le maître de la Savoie depuis plus de trente ans, d'abord comme comte à la mort de son père en 1391, puis comme duc lors de l'érection du comté en duché en 1416. Cette longévité ne lui a pas épargné de lourdes épreuves personnelles. Dans la décennie de 1420, il a déjà perdu trois de ses enfants et sa femme Marie de Bourgogne, décédée le 8 octobre 1422 sans doute en couches<sup>22</sup>. A cela s'ajoute un difficile épisode de peste qui frappe ses Etats, et particulièrement Turin cette même année<sup>23</sup>. Le duc était déjà fort pieux, mais ces événements le font plonger dans une mysticité plus profonde et son sentiment religieux s'en voit renforcé. C'est ainsi qu'en 1427, il aurait ordonné la construction de l'église des ermites augustins de Thonon, et en aurait confié la tâche à Jean de Fribourg, augustin lui-même<sup>24</sup>. Un document mis au jour à Turin par Max Bruchet semble confirmer l'implication de ce religieux. Il s'agit d'une pièce comptable indiquant qu'Amédée VIII alloue six coupes de froments à Jean de

<sup>21</sup> Guichenon 1660, 467.

<sup>22</sup> Bruchet 1907a, 86.

<sup>23</sup> Glover 1863, 4.

<sup>24</sup> Bruchet 1907a, 172.

Fribourg pour l'édification prochaine de l'église des ermites à Thonon<sup>25</sup>. Le manque d'argent se fit néanmoins rapidement sentir, et la construction en fut longuement ralentie, au point que seize ans plus tard, en 1443, Amédée donne l'autorisation de quêter à cette fin pour une période de dix ans. Entre-temps, le duc était devenu pape sous le nom de Félix V. Cette fonction lui permit donc d'attribuer sept ans d'indulgence à toute personne se montrant généreuse envers cette fondation.

Melville Glover décrit l'accueil que reçurent les religieux de la part du duc au château de Thonon. En s'appuyant sur l'acte de réception mis au jour à Turin par Auguste Dufour, il indique que cet événement officiel eut lieu le 28 juin 1429. Selon le récit de l'historien, dix-sept augustins se présentent donc au château, face au duc et à son conseil, et en présence de Pierre Robin, prieur provincial augustin de la Narbonne-Bourgogne. Lors de cette rencontre, on exposa aux religieux les obligations très détaillées qui leur incombaient au regard de cette fondation ducal. Elles consistaient principalement en des actes de dévotion à l'égard d'Amédée VIII lui-même et de sa famille, et en la reconnaissance qu'ils tenaient toutes leurs possessions du duc, qu'ils lui étaient donc redevables.

L'église Saint-Sébastien des ermites augustins est fondée *extra-muros*, au sud de la ville. Selon Glover, elle présente le profil courant d'une nef, terminée par un chevet à pans coupés, à laquelle s'accrochent deux chapelles latérales créant une forme de transept<sup>26</sup>. L'ensemble conventuel se développait à l'ouest de l'église. L'expansion vers le nord n'était pas possible puisque les terres situées entre le couvent et le château appartenaient aux chartreux de Vallon<sup>27</sup>. Amédée VIII les leur échangea rapidement afin d'étendre la

---

<sup>25</sup> Bruchet 1907b, IX-XI : « *Libravit fratri Johanni de Friburgo, ordinis augustinatorum, fabricam eorum ecclesie de proximo tunc Thononii deo hospite incepturo, quod dominus (dux Sabaudie) eidem donavit pro suo victu in principio faciendo, ut per ipsius domini litteram... datam Burgeti, die 11 dec. 1427, dimidium modii frumenti ; libravit eidem fratri Joh. de Friburgo, ordinis heremitarum S. Augustini conventus, per dominum divina favente clemencia in loco Thononii de proximo fondati, quas dominus eidem in helemosinam donavit... ut per domini litteram de donacione... datum annessiaci die 19 marcii a. d. 1428, 6 cupas frumenti* » A.E.T., Compte de Pierre de Gaillard, châtelain de Thonon, 1427-1428.

<sup>26</sup> Glover 1863, 6.

<sup>27</sup> La toponymie actuelle de Thonon-les-Bains garde le souvenir de ces chartreux avec la rue Vallon s'étendant au sud de la place Aristide Briand en direction du Léman.

ville à cet endroit. Des ermites augustins eux-mêmes, on sait peu de chose. L'histoire a néanmoins retenu le nom de quatre de leurs prieurs. Le tout premier est Jean de Passier. C'est lui qui signe l'acte de réception officielle de la fondation en 1429<sup>28</sup>. C'est sans doute Claude Revel qui lui a succédé puisque dès le 24 décembre 1434 il est témoin et signataire, en tant que prieur des augustins, du testament que rédige Amédée VIII<sup>29</sup>. Un document conservé aux archives cantonales vaudoises nous indique qu'en 1477, le prieur est un certain Pierre de Molliaz<sup>30</sup>. Il s'agit d'une vente entre un bourgeois et les augustins. Nous connaissons enfin le nom du dernier prieur de cet établissement : Michel de Blonay. Celui-ci joua un petit rôle dans la suppression de la religion catholique à Thonon lors de la prise de la ville par les Bernois en 1536<sup>31</sup>. L'arrivée des réformés n'avait pas abrogé le culte et, bien que deux ermites augustins, Girard Pariat et Claude Clemtini, s'étaient défroqués, leur couvent était toujours en activité. Mais le prieur Michel de Blonay décida de faire jouer une comédie satirique mettant en scène un Calvin ridiculisé. Ce fut là l'une de ses dernières actions, et celle-ci contribua, à sa mesure, à éteindre les bonnes intentions initiales des Réformés. L'établissement fut réquisitionné et les frères chassés. Les Bernois détruisirent tous les objets catholiques et en firent interdire le culte dès le 6 juin 1536<sup>32</sup>. L'église fut alors transformée en temple réformé.

Les ermites augustins ne réintégrèrent jamais leur couvent thononais. Après avoir servi aux protestants, celui-ci fut rendu au culte catholique grâce à l'entremise de François de Sales qui y fit installer des Barnabites. Selon le chanoine Besson, cet événement daterait du 3 septembre 1615<sup>33</sup>, date reprise également par Grillet<sup>34</sup>. François Rabut, en 1862, réfute les assertions de ses deux prédécesseurs et évoque la date du 12 avril 1616 après avoir consulté un document qu'il a découvert à Turin<sup>35</sup>. Ce dernier est

---

<sup>28</sup> Glover 1863, 5.

<sup>29</sup> *Idem*, 7.

<sup>30</sup> A.C.V., Fu7 - Fragment d'actes notariés : b. 1477 - Acte de vente fait par Jehan, fils de feu Mermet Pontex, bourgeois de Thonon, et par Johannete, sa femme, à dom Pierre de Molliaz, prieur du couvent des frères Augustins de Thonon, signé Franciscus Guillieti, folio 158.

<sup>31</sup> Glover 1863, 7.

<sup>32</sup> Grillet 1807, 19-20.

<sup>33</sup> Besson, 1759, 106.

<sup>34</sup> Grillet 1807, 187.

<sup>35</sup> Rabut 1862a, 202. (Le texte dont il est question est reproduit pp. 178-189).

l'acte officiel par lequel toutes les anciennes possessions des augustins (l'église, mais également les « places, cimetière, jardins, maisonnement ») sont octroyées aux clercs réguliers de Saint-Paul par les autorités. Ces barnabites ainsi implantés à Thonon, administreront le collège, lui-même installé dans les ruines de l'ancien château de la ville<sup>36</sup>, jusqu'en 1729<sup>37</sup>. Réquisitionné à la Révolution, l'ancien couvent des augustins, très lourdement remanié par les Barnabites, servira de caserne de gendarmerie. Les sardes en conserveront un temps la fonction de casernement, mais ils y abriteront aussi les bureaux de la gabelle et du tabac et la salle d'audience du juge-mage. Avant d'être définitivement détruits, les bâtiments serviront encore pour partie de collège et de lieu de stockage pour du blé et pour les archives du Tabellion<sup>38</sup>.

### III. 1. c. Les franciscains observants de Cluses (1471-1791)

Les conditions d'implantation du couvent de franciscains observants de Cluses ont déjà fait l'objet de plusieurs travaux de recherches. Principalement publiés en quelques lignes dans des ouvrages d'érudits, la plus ancienne, et sans doute la plus complète, remonte au début du XVIIe siècle avec la *Narration historique* du père Fodéré<sup>39</sup>. Les « récits » de ce dernier ont, depuis, été largement repris par les historiens tels que Joseph-Antoine Besson ou Jean-Louis Grillet, et plus récemment par les historiens savoyards Jean-Marie Lavorel, qui produit une somme très importante pour l'histoire de la ville et de la région, Charles Rebord et Raymond Oursel<sup>40</sup>. L'oeuvre du père Fodéré, dont l'objectivité souffre un peu de sa condition religieuse<sup>41</sup>, est néanmoins un document de première importance. Il a en effet visité le couvent, au tout début du XVIIe siècle, et a pu consulter des pièces d'archives aujourd'hui disparues. Nous nous fions donc à lui pour

---

<sup>36</sup> Rabut 1862b, 181.

<sup>37</sup> Compère, Julia 1984, 178.

<sup>38</sup> A.D.H.S., 8 FS 3/144, Couvent des Barnabites à Thonon : état des bâtiments appartenant au domaine, copie du jugement de l'affaire d'usurpation Colly, procès-verbal d'opposition à saisie, verbal de mise en possession de l'écurie et du fenil, procès-verbal de vérification de travaux par le géomètre, correspondance (1817-1858).

<sup>39</sup> Fodéré 1619, 831-844.

<sup>40</sup> Besson 1759 ; Grillet 1807 ; Lavorel 1888 ; Rebord 1920 ; Oursel 2008.

<sup>41</sup> Voir à ce sujet Meyer 2016.

retracer l'histoire de cette fondation, mais également à des copies de la Bulle autorisant cette dernière, copies conservées aux Archives d'Etat de Turin<sup>42</sup> et aux Archives départementales de Haute-Savoie<sup>43</sup>.

Au XVe siècle, Cluses est sise au cœur de la baronnie du Faucigny. Depuis le 13 février 1460, cette dernière fait partie de l'apanage de Janus de Savoie, comte de Genevois<sup>44</sup>. C'est à cette époque que la baronnie doit faire face à un ou plusieurs mouvements que l'on pourrait qualifier aujourd'hui de sectaires<sup>45</sup>. Peu de détails nous sont parvenus à ce sujet. Le père Fodéré évoque des cérémonies occultes proches de la vaudoiserie et de la sorcellerie<sup>46</sup>. Il situe la tenue de ces assemblées à la grotte de « Barne<sup>47</sup> » et au château « les Rosiers<sup>48</sup> ». Au début du siècle, en 1403, après une visite dans la région, le dominicain Vincent Ferrier faisait déjà état d'une « confrérie du Saint-Orient » rendant un culte au soleil<sup>49</sup>.

Les cordeliers de Myans, au sud-est de Chambéry, constatant le développement rapide de ces dévotions païennes dans la région, décident d'y remédier. Pour cela, et sous la conduite du frère Jean Bourgeois, un chambérien lecteur de leur couvent depuis 1469<sup>50</sup>, ils mettent en place des missions de prédications dans tout le Faucigny. Le frère Bourgeois, pour édifier ses frères, choisit la vallée de l'Arve, entre Cluses et Passy, là où les « hérétiques » étaient à ses yeux les plus virulents<sup>51</sup>. Le travail de conversion effectué par ces franciscains porte rapidement des fruits qui ne laissent pas indifférent le comte

<sup>42</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

<sup>43</sup> A.D.H.S., 17H1.

<sup>44</sup> Perrillat 2008, 3.

<sup>45</sup> A.D.H.S., 17H1.

<sup>46</sup> Fodéré 1619, 832.

<sup>47</sup> Il pourrait s'agir plus précisément de la grotte de la Balme située à cinq kilomètres au sud-est de Cluses, sur la commune actuelle de Magland ; ou bien de la grotte de la Barne (respectant la graphie proposée par le père Fodéré), située quant à elle à seize kilomètres au nord-est de Cluses, sur la commune de Taninges. Fodéré la situant « dans les rochers de la vallée tirant depuis la ville de Cluses, contre la paroisse de Passier », il nous semble plus à propos de considérer qu'il s'agit bien de la grotte de la Balme.

<sup>48</sup> Il pourrait s'agir ici du château de Charousse, au nord-est de Passy.

<sup>49</sup> Paravy 1985, 148.

<sup>50</sup> Million 1866, 221.

<sup>51</sup> Fodéré 1619, 833.

Janus de Savoie. Ce dernier leur écrit sa satisfaction et les assure de son appui moral et financier pour l'accomplissement de cette entreprise. Jean Bourgeois mis au courant de ce soutien de premier ordre décide de se rendre auprès du comte afin de lui expliquer la situation et ses attentes. Il lui fait remarquer l'importance que revêt cette mission aux yeux de ses frères et de lui-même, d'autant que le Faucigny ne dispose d'aucun couvent de leur ordre, ou d'un autre ordre mendiant. Pourtant, et de manière réciproque, l'absence de maison franciscaine les pousse à rester sur les routes, loin de leur couvent de Myans, sans lieu pour se ressourcer ou tout simplement pour respecter la vie en communauté prescrite par leur propre Règle. Afin de pallier ces manques, sa proposition est simple : fonder un couvent de franciscains observants dans la région.

Le frère Bourgeois demande ainsi à Janus de Savoie de lui écrire des lettres de recommandation. La chose est rapidement conclue, et le franciscain part lui-même les porter à leurs destinataires. En premier lieu, il se rend à Turin où réside alors le duc de Savoie Amédée IX. Frère aîné de Janus, il se montre très favorable à la demande, rédige, lui aussi des patentes, et charge son ambassadeur personnel à Rome de soutenir le frère Bourgeois dans sa démarche. Ce dernier arrive donc à Rome, devant le pape Paul II, chargé de recommandations. Il plaide si bien sa cause que, très rapidement, le souverain pontife lui accorde une Bulle, datée du 15 juin 1471. Paul II précise que le couvent devra être bâti à Cluses et respecter les règles de l'Observance de saint François. Le document est adressé au prieur de Talloires, prieuré voisin, et lui enjoint de veiller à l'accomplissement de cette entreprise. Le pape précise, dans cette même Bulle, que la fondation du couvent est de première importance pour une région encore dépourvue de fondation mendicante. Le choix de Cluses n'est pas anodin. La ville est en effet située dans la vallée de l'Arve, lieu de passage très fréquenté et carrefour de voies au cœur du Faucigny. Ce positionnement central permettant ainsi aux religieux un rayonnement plus efficace, et aux régionaux l'accès à un couvent, point de convergence de nombreux événements spirituels, facilité par la proximité.

Impétrant de la Bulle papale, le frère Bourgeois rentré à Cluses cherche aussitôt un lieu pouvant accueillir cette fondation. Les clusiens le connaissent bien et

l'apprécient. Ils se montrent, de fait, très enclins à l'épauler dans ce projet. Un noble local, Nicolas Pucti, se présente au cordelier et fait don de l'un de ses terrains situé au nord de la ville, bien au-delà des murailles de celle-ci<sup>52</sup>. D'autres habitants lèguent quelques aumônes et permettent ainsi aux franciscains de commencer les travaux. Ils bâtissent ainsi une première chapelle dédiée à Notre-Dame de Consolation<sup>53</sup>. Le manque d'argent se fait vite ressentir et le frère Jean Bourgeois doit mener des campagnes de prédications dans tout le diocèse afin de récupérer quelques aumônes. C'est ainsi qu'il faudra encore attendre 1484 pour voir le parachèvement du chantier. La consécration a lieu le 16 juin 1485 par l'archevêque de Tarentaise, Jean de Compeys<sup>54</sup>. Deux jours plus tard, ce dernier bénit à leur tour le chapitre et le cloître du couvent<sup>55</sup>.

Dans la plupart des sources, l'église, le couvent, mais aussi l'ensemble conventuel en général portent le vocable de Saint-François. Une exception confirme la règle et nous autorise une digression. En 1813, le préfet du Léman, M. Capelle, envoie à la Bibliothèque de Genève un exemplaire du « Livre des Anges »<sup>56</sup> (Doc. 20). Deux exemplaires y sont toujours conservés aujourd'hui<sup>57</sup>. Il s'agit d'un ouvrage d'angélologie écrit par le franciscain catalan François Ximenes. L'anecdote est importante puisqu'il s'agit du tout premier livre de l'histoire imprimé à Genève, sans doute par Adam Steinschaber, le 24 mars 1478<sup>58</sup>. Pourtant, l'ouvrage en lui-même nous intéresse moins que deux petites notes manuscrites auxquelles il sert de support.

---

<sup>52</sup> Fodéré 1619, 836.

<sup>53</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

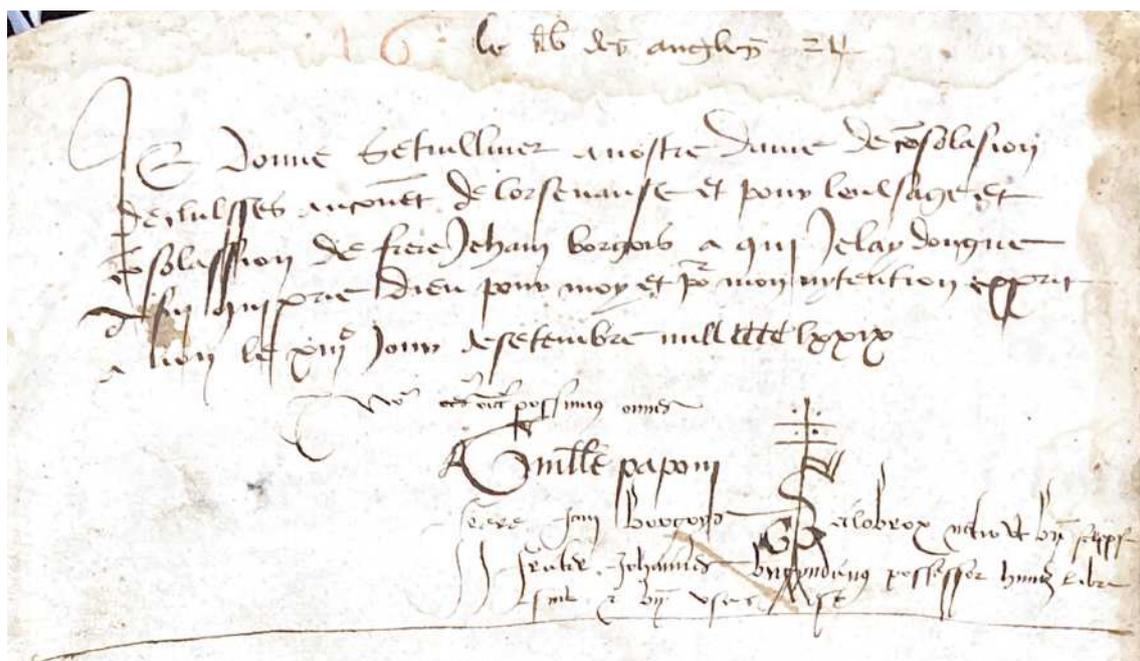
<sup>54</sup> A.D.H.S., 17 H 1, f° 12 v. : Teneur d'instrument de la dédicace de l'église de Cluses - 16 juin 1485.

<sup>55</sup> Fodéré 1619, 838.

<sup>56</sup> Favre-Bertrand 1841, 15-52.

<sup>57</sup> B.G., Bc 207 Rés. et Bc 207\* Rés. : « *C'est le prologue de cest présent livre appellé le livre des sains anges*, Ximenis Francesc, Steinschaber Adam, Imprimé à Genève, 1478 ».

<sup>58</sup> Besson 1938, 365-366.



Doc. 20 - Exemple du *Livre des anges* ayant appartenu au frère Jean Bourgeois (B.G., Bc 207 Rés.)

Voici la transcription de la première note :

*« Je donne cesuilliver a Nostre Dame de Consolasion de Clulsses au convent de lorsevanse et pour leulsage et consolassion de frere Jehan Borgois a qui je lay dougne afin qui prie Dieu pour moy et pour mon nytention expres. A Lion le XIIIe jour de setembre mill CCC LXXIX, Guillaume Paponi ».*

La seconde est écrite en latin de la main ou sur ordre de Jean Bourgeois lui-même, et confirme ainsi qu'il offre l'ouvrage au couvent de Cluses :

*« Frère Jan Borgoy; frater Johannes Burgundinus possessor hujus libri; Conceditur conventui Clusarum ».*

Nous nous attardons évidemment sur cette première note manuscrite qui donne une information très intéressante en terme de vocable, celui de Notre-Dame de Consolation. Il correspond au nom utilisé dans la relation de l'histoire du couvent de Cluses, classée aux Archives d'Etat de Turin avec la copie de la Bulle autorisant la fondation<sup>59</sup>. Ce document décrit une construction de l'ensemble conventuel en différentes

<sup>59</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

étapes, à commencer par l'existence initiale d'une petite chapelle Notre-Dame de Consolation. Il semble qu'il s'agisse de l'actuelle chapelle latérale sud-ouest qui servait pour les offices des religieux au tout début, avant même la construction de l'église. Celle-ci, achevée en 1484, est consacrée un an plus tard sous le vocable de Saint-François. Le don du *Livre des anges* à Jean Bourgeois en 1478 nous indique donc qu'à cette époque la chapelle avait une place de première importance pour la fondation clusienne. Il est donc possible d'imaginer que le vocable de Notre-Dame de Consolation, utilisé pendant une quinzaine d'années, ait perduré quelque temps encore dans les pratiques collectives de la ville avant que celui de Saint-François ne prenne le dessus.

Les religieux de Cluses font donc rayonner leurs prédications sur tout le Faucigny. Leur réputation atteint le pays de Vaud, et jusqu'à Lausanne, dans le diocèse voisin. Plus à l'est encore, on trouve des cordeliers clusiens, le père Coturier et le père Alexis Guigniard, prêchant le Carême à Romont (Suisse) entre 1555 et 1557<sup>60</sup>. L'un des frères du couvent, Amable d'Antioche, sera même à l'origine de la fondation du couvent de Morges, au bord du lac Léman, à l'ouest de Lausanne<sup>61</sup>. La première pierre de cet établissement est posée et bénie le 4 septembre 1497. Sa destinée est pourtant très courte puisqu'en 1535 il est réquisitionné par les troupes réformées. Les Bernois permettent aux religieux qui s'y trouvaient de partir s'installer à Cluses. Ils mettent à leur disposition une dizaine de bateaux afin d'y transporter leurs meubles, titres, livres et ornements d'église<sup>62</sup>. En 1558, tous ces objets sont offerts au jeune couvent d'Annecy, à l'exception des documents concernant celui de Morges qui demeurent à Cluses (où le père Fodéré a pu les consulter).

Sous la cote 17 H 1, les Archives départementales de la Haute-Savoie conservent près de 250 documents relatifs aux cordeliers de Cluses. On y retrouve notamment des copies des titres et droits des religieux, comme la Bulle de fondation du couvent, ou encore l'acte de consécration de l'église. Mais la majorité des documents sont des

---

<sup>60</sup> Dellion 1899, 407.

<sup>61</sup> Fodéré 1619, 840.

<sup>62</sup> *Idem*, 842.

donations ou des fondations destinées à cette maison. Les dates extrêmes de ce fonds sont 1471 et 1659. Il y a donc fort à parier que le père Fodéré qui rédige sa « Narration historique » en 1619 a eu accès aux mêmes documents que nous. Ces derniers, sources exceptionnelles dans notre corpus, ont donc été épargnés, sans doute dans leur quasi totalité, par la Révolution. Il serait fastidieux d'énumérer chacune des occurrences de ce dossier, mais leur très grand nombre nous permet d'avancer qu'au moins jusqu'au XVIIe siècle, les religieux étaient fort appréciés par leurs contemporains. Des donations considérables leur sont même accordées. On peut retenir pour l'exemple le don initial de 500 florins par le comte Janus de Savoie, les 400 florins offerts par le propre père d'Amable d'Antioche lorsqu'il entre au couvent ou encore, à la fin du siècle, les 60 florins et 8 deniers à prendre annuellement sur la châtelainie de Cluses sur ordre de Philibert de Savoie<sup>63</sup>. Nombreux sont également les testateurs n'oubliant pas les franciscains, notamment au XVIIe siècle, comme les 100 florins qui leur sont légués par Jean-François de Bergoend en 1650<sup>64</sup>, ou leur place dans le testament de Bernard Ducis, châtelain de Saint-Jeoire, en 1660<sup>65</sup>. Les cordeliers sont également les récipiendaires de dons en nature comme un calice par les habitants de Moulins, des meubles et ornements d'église par le duc de Bourbon, ou de nombreuses terres jouxtant leur couvent<sup>66</sup>. La famille de Savoie leur semble particulièrement attachée et les exempte régulièrement d'imposition<sup>67</sup>. D'un point de vue plus spirituel, on leur fait confiance. C'est ainsi qu'en 1535, lorsque Thonon est prise par les Bernois et que ces derniers n'ont pas encore interdit le culte catholique, les habitants de la ville font appel à un certain Claude Bruny, franciscain de Cluses, pour « soutenir la controverse avec Fabri »<sup>68</sup>. Le cordelier ne se présenta pas, sans doute rendu frileux par la peine de prison encourue par le perdant, mais cet épisode démontre la considération que portaient leurs contemporains aux religieux clusiens.

---

<sup>63</sup> Lavorel 1888, 175.

<sup>64</sup> Tavernier 1886, 210.

<sup>65</sup> *Testament* 1900, 277.

<sup>66</sup> Lavorel 1888, 175.

<sup>67</sup> A.D.H.S., 17 H 1 f° 23-24 et f° 299.

<sup>68</sup> Gaberel 1853, 546-548.

C'est également ce que semble avoir remarqué le père Fodéré lorsqu'il leur a rendu visite au début du XVII<sup>e</sup> siècle, décrivant un couvent prospère dont la piété des membres était reconnue de tous. Il nous indique d'ailleurs qu'au moment de son passage à Cluses, l'établissement était composé de 27 frères dont 5 prédicateurs<sup>69</sup>. Ce nombre, bien qu'important, ne semble pas incohérent pour un couvent dont, au regard de sa situation isolée, la portée de rayonnement était très étendue. D'ailleurs, l'évêque François de Sales, lors d'une visite pastorale réalisée en 1606, soit quelques années seulement avant la rédaction de la « Narration historique » de Fodéré, se réjouit des 25 tonsurés et 11 minorés présents dans l'établissement<sup>70</sup>.



Doc. 21 - Cluses, couvent des franciscains replacé sur le parcellaire actuel

Pourtant, l'esprit originel semble s'être perdu bien avant la Révolution. La ferveur populaire dont les cordeliers de Cluses jouissaient au XVII<sup>e</sup> siècle s'est évaporée au siècle suivant. Les conflits liés au droit de sépulture, aux prêches de Carême ou encore à des ressources matérielles, habituels chez les ordres mendiants, se sont multipliés drastiquement. Les moeurs mêmes des religieux se sont allégées. Les archives départementales de l'Ain et municipales de Cluses conservent des rapports de visites des

<sup>69</sup> Fodéré 1619, 844.

<sup>70</sup> Gonthier 1889, 419 ; A.M.C., GG 02.

prieurs provinciaux<sup>71</sup>. Jean-Marie Lavorel les a étudiés et note une remarque adressée aux religieux clusiens devant s'améliorer sur « ... la subordination, le retranchement des superfluités, l'assiduité au chœur »<sup>72</sup>. Henri Baud cite quant à lui Monseigneur Biord qui juste avant la Révolution s'indigne de ce que ces cordeliers « n'ont cessé de fournir sujets de plaintes et de scandale par leurs discordes, leurs débauches, et leurs fréquentations avec les personnes du sexe, sans que les Supérieurs aient jamais pu remédier à ces désordres... »<sup>73</sup>.

Comme souvent, la Révolution met un point final à l'existence de cette communauté. En 1793, tous les biens du couvent sont réquisitionnés, et la plupart des frères, moins d'une dizaine, renonce même à leur foi en prêtant serment devant les autorités révolutionnaires<sup>74</sup>. Le clocher est démoli le 6 décembre 1793<sup>75</sup>. L'église est partagée entre un temple de la Raison, et un magasin de fourrages et de bois<sup>76</sup>. En 1844, Cluses subit un terrible incendie qui ravage toute la ville<sup>77</sup>. L'ensemble conventuel, excentré, sert de « logements de secours » pour les victimes. L'église paroissiale Saint-Nicolas ayant trop souffert du sinistre, celle des cordeliers est réaffectée au culte trois ans plus tard, et la paroisse y est définitivement rattachée. Parallèlement, après la Révolution la commune avait transformé le couvent pour partie en école secondaire et pour l'autre en poste de gendarmerie<sup>78</sup>. Sous la période Sarde, ces deux affectations sont conservées et on trouve donc dans l'ensemble une école et une caserne de carabiniers<sup>79</sup>. Il servira

<sup>71</sup> A.D.A., H 517 : 1680-1722 : « Décision sur l'obligation aux religieux de chanter l'office au chœur ; peines qu'ils encourent en s'abstenant volontairement ; intervention légitime du supérieur ; cas où le religieux peut ne pas chanter l'office, etc. » ; A.M.C., GG 02 : « Procès-verbal de visite du Rd Paris, 1736 ».

<sup>72</sup> Lavorel 1888, 177.

<sup>73</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 153.

<sup>74</sup> A.D.H.S., 4 L 87 : Date : 1793. Analyse : Cultes : églises Saint-Nicolas et des Cordeliers à Cluses : inventaire des biens ; prestation de serment des Cordeliers.

<sup>75</sup> A.D.H.S., 4 L 7 : Date : 14 frimaire-27 nivôse an II. Analyse : Délibérations de l'administration du district. Présentation du contenu : Démolition du clocher des Cordeliers de Cluses (16 frimaire an II).

<sup>76</sup> Poirier (s.d.).

<sup>77</sup> B.R.T., Misc. 315 : *Narrazione dell'incendio della città di Cluses nella provincia del Faucigny in Savoia avvenuto nella notte del 13 al 14 guigno 1844.*

<sup>78</sup> A.D.H.S., 8 FS 3/134 : Date : 1825-1850. Analyse : Couvent des Franciscains (ou Cordeliers) à Cluses.

<sup>79</sup> A.D.H.S., 8 FS 3/134 : *Couvent des Franciscains (ou Cordeliers) à Cluses (1825-1850).*

encore pour la célèbre école d'horlogerie de Cluses<sup>80</sup> et accueillera un temps la mairie avant d'être détruit en 1899 pour construire le nouvel Hôtel de ville, encore utilisé à cette fin de nos jours<sup>81</sup>.

### III. 1. d. Les ermites augustins de Genève (v. 1480 - 1535)

L'une des particularités du couvent des augustins de Genève est sa très courte période d'existence. Cette dernière est d'ailleurs fortement perturbée par les troubles religieux et politiques liés à la Réforme secouant la ville dans le premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup>. Pourtant, les sources au sujet de ces religieux sont nombreuses, bien que quasi exclusivement limitées à des sentences du Conseil de ville. Par ailleurs, nous disposons du récit historique de François Bonivard, témoin contemporain chargé à l'époque de rédiger l'histoire de Genève, et plus particulièrement des éléments ayant conduit à l'émancipation de ses habitants<sup>83</sup>. Notons dès à présent que son impartialité est limitée par son propre chemin de vie. D'abord à la tête du prieuré clunisien de Saint-Victor près de la ville épiscopale, il est fait prisonnier par les troupes savoyardes et exilé au château de Chillon<sup>84</sup>. Lorsqu'il revient en 1536, il change de camp et prend le parti des Genevois dont il deviendra l'un des deux cents conseillers. Il rédige son histoire de Genève dans la décennie de 1540. Cet homme a donc côtoyé les augustins de près avant qu'ils ne soient définitivement chassés de la ville. Dès lors, son témoignage reste pour nous de première importance. Les historiens de Genève qui lui ont succédé n'ont d'ailleurs jamais oublié de se référer à ses écrits, de Jacob Spon, Jean Picot ou encore Jeanne de Jussie jusqu'à très récemment, et plus particulièrement sur l'histoire religieuse, Henri Naef, Catherine Santschi ou Jean-Blaise Fellay<sup>85</sup>.

---

<sup>80</sup> Poirier (s.d.).

<sup>81</sup> A.M.C., M 05 : Hôtel de ville (dans l'ancien couvent), travaux d'aménagements et de réparations, 1849-1899.

<sup>82</sup> Cet aspect est d'autant plus intéressant que Luther lui-même fut ermite de Saint-Augustin.

<sup>83</sup> Bonivard 1825.

<sup>84</sup> Chaponnière 1845, 173.

<sup>85</sup> Spon 1730 ; Picot 1811 ; De Jussie 1853 ; Naef 1968 ; Fellay, Santschi 1986 ; Santschi 1988a.

Les ermites augustins sont donc présents à Genève pendant un peu plus de cinquante ans, entre environ 1480 et 1536. Leur couvent était sis en dehors des murailles, au sud de la ville, dans le faubourg Saint-Léger, et près du Pont-d'Arve (Annexe 3, Fig. 3). L'établissement était connu sous le nom de « Notre-Dame-de-Grâces ». Aujourd'hui, son souvenir, et sans doute son emplacement, ne subsiste plus que dans la toponymie avec la « place des Augustins » et le quartier éponyme situés au sud de la célèbre plaine de Plainpalais. Le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique* nous indique, en 1932, que le couvent aurait été fondé en 1351<sup>86</sup>. Cette date, erronée, est sans doute avancée en raison de la confusion existante entre « simple » ermite et ermites de saint Augustin. Le premier, dans la lignée de l'érémisme paléochrétien, choisit de se retirer du monde seul, à la différence des seconds vivant en communauté et membres d'un ordre religieux reconnu officiellement. En effet, la chronique de François Bonivard nous apprend qu'au même emplacement existait déjà, préalablement à l'arrivée des augustins, un ermitage. L'amalgame se joue donc sans doute ici. Dès les années 1450, un ermite est effectivement installé près du pont d'Arve et de la maladrerie de Carouge<sup>87</sup>. Catherine Santshi, qui a beaucoup travaillé sur l'érémisme dans la région, a récolté quelques informations à son sujet. Son nom était Hugues de la Chapelle. Il vivait dans une petite maison et disposait d'un oratoire. Sa piété était reconnue, au point qu'en 1457 le vicaire général lui accorda une lettre de *placet* offrant quarante jours d'indulgences à toute personne qui l'aiderait à agrandir son ermitage<sup>88</sup>. En 1471, il connut quelques différends avec le prêtre de la paroisse au sujet d'aumônes et de rentes<sup>89</sup>, mais c'est finalement la maladie, et sans doute la vieillesse, qui le poussa à abandonner son ermitage. Les augustins prennent donc sa place, et s'installent au Pont-d'Arve à une date qui n'est pas précisément connue, entre 1479 et 1480. Les Registres du Conseil de Genève conserve une demande du 8 février 1480 des frères souhaitant avoir l'autorisation de construire une église<sup>90</sup>. Leur réputation est bien moins bonne que celle de l'ermite Hugues. Dès les premières années, la discipline même des frères laisse à désirer. Vers 1488, Guichard de

<sup>86</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1931, 527.

<sup>87</sup> Blondel 1919, 52.

<sup>88</sup> Santshi 1988a, 354.

<sup>89</sup> A.E.G., P.H. 684.

<sup>90</sup> Blondel 1919, 52.

Seyssel, évêque *in patribus* de Ratisbonne, doit intervenir pour « rétablir la règle » dans le couvent. Peu après, alors qu'il est de passage à Seyssel justement, il apprend que les religieux sont à nouveau sur le point de s'en prendre à leur prieur. Il doit écrire aux syndics de la ville pour leur demander de calmer les esprits<sup>91</sup>. Le 19 mars 1488, les augustins doivent publiquement reconnaître leurs erreurs<sup>92</sup>.

Sur l'ensemble conventuel à proprement parler, on ne dispose que de peu d'informations, à l'exception notable de la construction d'une chapelle dans l'église. En effet, en 1494, René dit « le Grand Bâtard de Savoie », fils illégitime de Philippe II de Savoie, fait construire dans l'église des augustins une chapelle dédiée à Notre-Dame<sup>93</sup>. Il fait preuve de prodigalités envers les religieux, leur accorde des rentes pour leurs besoins courants, et fait décorer somptueusement sa chapelle, notamment avec un tableau de la Vierge à la renommée connue dans toute la région. Le couvent prend rapidement le vocable de Notre-Dame-de-Grace, nom sous lequel on le retrouve le plus souvent dans la documentation contemporaine. Les auteurs anciens proposent diverses explications pour cette dénomination. La plus courante correspond en toute simplicité aux grâces que l'on y recevait de la Madone. Le tableau offert par René de Savoie a très vite suscité l'enthousiasme car on lui attribuait de nombreux miracles, notamment celui de ressusciter les enfants morts-nés juste assez de temps pour pouvoir les baptiser. Un pèlerinage s'est d'ailleurs rapidement développé à ce propos vers la chapelle. Pour le reste des bâtiments, on sait sans précision que le couvent se développait au nord de l'église et que l'établissement fut l'objet d'agrandissements entre 1495 et 1513<sup>94</sup>.

Les registres du Conseil gardent le souvenir de quelques anecdotes relatives aux augustins. En 1504, par exemple, deux voleurs ayant prédécoupé les cordes qui devaient les pendre, s'enfuient du gibet et se réfugient dans le couvent. Ils s'y cachent un temps avec la complicité des religieux qui leur font mettre des habits de l'ordre avant de les aider à rejoindre la Bourgogne. Le prieur, désireux d'édifier les foules et de dénoncer les

---

<sup>91</sup> A.E.G., P.H. 757 bis.

<sup>92</sup> De Grenus 1823, 65.

<sup>93</sup> Bonivard 1831, 109.

<sup>94</sup> Deonna 1942, 150.

mauvaises moeurs d'une partie de la population, fit peindre l'affaire sur un tableau qu'il exposa dans la chapelle de Notre-Dame. Le Conseil de ville et les syndics le lui firent évidemment rapidement retirer<sup>95</sup>, et, plus tard, le tableau fera partie des oeuvres détruites par les réformés<sup>96</sup>. On ne garde le souvenir que d'une seule autre peinture dans le couvent, et plus particulièrement dans le réfectoire, celle d'une « *grosse et grasse femme faysans semblans de descendre ung pasté avec un grand verre...* »<sup>97</sup>. Néanmoins, ces oeuvres ne peuvent suffire à être le témoignage d'un certain faste du couvent. Bien au contraire. Il semble que l'établissement était le plus pauvre de la ville. En 1484, le duc Charles de Savoie se rend à Genève. On lui réserve une entrée grandiose. Bonivard nous décrit la scène avec détails, précisant le luxe dont étaient parés les religieux à l'exception notable des augustins. Ses mots sont clairs : « *mais les Augustins de Nostre Dame de Grace n'estoient poinct revestus, à cause quilz estoient si paouvres quilz navoient aulcungz parementz* »<sup>98</sup>.



Doc. 22 - Genève, couvent des augustins replacé sur le parcellaire actuel

<sup>95</sup> Picot 1811, 184 185.

<sup>96</sup> Deonna 1942, 202.

<sup>97</sup> *Idem.*

<sup>98</sup> Bonivard 1831, 93.

Lors des évènements politico-religieux liés à la Réforme, les augustins de Notre-Dame de Grace jouent immanquablement un rôle à leur mesure. Dès 1527, on les trouve acteurs dans les démêlés opposant le duché à la ville. L'évêque Pierre de la Baume hésite entre l'allégeance au duc de Savoie et celle due à ses sujets genevois souhaitant s'émanciper. Le duc, mécontent, envoie ses archers le récupérer chez les augustins où, on l'apprend, il avait ses habitudes. Il s'y rendait effectivement tous les samedi pour entendre (ou célébrer?) la messe. Les hommes du prince de Savoie ne l'y trouvèrent pas, l'évêque ayant déjà fuit la ville, avec l'aide des augustins semble-t-il, pour le pays de Gex<sup>99</sup>. Les évènements s'accélérent dans les années 1530. A ce moment, on trouve les ermites augustins tentant par tous les moyens d'édifier une population qui semble, peu à peu, s'éloigner du christianisme traditionnel. Ainsi, on les voit, la nuit, mettre des bougies sur des écrevisses pour faire croire à un retour des âmes damnées du purgatoire ; ou encore appliquer des baumes faisant rougir la peau sur des enfants morts-nés afin de faire croire à une résurrection<sup>100</sup>. Les syndics se sont évidemment élevés contre ces pratiques. Les tensions politiques s'accélérent et le faubourg de Saint-Léger est en grande partie rasé dès 1534<sup>101</sup>. Le couvent augustin reste debout mais, placé en première ligne, il va très vite avoir à pâtir des assauts à la fois savoyards et genevois. Le 5 mai 1535, une statue de Saint Jean-Baptiste est abattue dans l'église<sup>102</sup>, le 11, on réquisitionne les cloches, à commencer par celle de Notre-Dame-de-Grâce, pour les besoins en métal de l'artillerie<sup>103</sup>.

Parallèlement, la Réforme gagne du terrain dans les esprits des Genevois. Un débat, une « dispute », est officiellement organisé du 30 mai au 24 juin, au couvent des franciscains de Rive. Les prédicateurs réformés l'emportent, la messe est abolie et l'on requiert le départ des religieux de Genève<sup>104</sup>. C'est également à ce moment que l'on décide la destruction des images pieuses. Le 9 août, des capitaines réformés s'en prennent

---

<sup>99</sup> Spon 1730, 188.

<sup>100</sup> Picot 1811, 340-341.

<sup>101</sup> De Jussie 1853, X.

<sup>102</sup> Spon 1730, 252.

<sup>103</sup> De Grenus 1823, 202.

<sup>104</sup> Dufour 1886, 217-240.

donc aux églises. Ils entrent dans celle des augustins et détruisent toutes les représentations religieuses<sup>105</sup>. Les syndics de la ville les stoppent avant qu'ils ne s'en prennent à la chapelle Notre-Dame qui, bien que catholique, est jugée trop belle pour mériter un tel destin<sup>106</sup>. Le lendemain, tous les religieux de la ville, y compris les augustins, sont convoqués : une chance leur est donnée d'accepter les conclusions de la dispute de Rive. Face à leur refus, le culte catholique est aboli<sup>107</sup>. Les objets cultuels de Notre-Dame-de-Grâce ayant échappé à la destruction sont emportés au palais de ville le 17 septembre<sup>108</sup>. Le 24, les tensions politiques avec le duc de Savoie étant toujours d'actualité, on ordonne d'installer une garnison dans le couvent, et particulièrement des guetteurs dans la tour de celui-ci<sup>109</sup>. Les conséquences de la dispute de Rive prennent quelques mois à se mettre en place, et ce n'est que fin octobre 1535 que les images pieuses sont définitivement détruites. C'est le cas du tableau de Notre-Dame-de-Grâce qui, pour l'exemple, est brûlé publiquement dans la salle même du Conseil le 31 octobre<sup>110</sup>.

L'ensemble conventuel ne résistera pas bien longtemps. Face aux événements, Charles II, le duc de Savoie, cherche à reprendre le contrôle de Genève. Le 3 janvier 1536, ses troupes attaquent la ville par le pont d'Arve et se rendent maîtresses du couvent des augustins le temps d'une nuit. Suite à cela, ayant constaté la dangerosité de laisser à l'ennemi un tel point d'appui, les Genevois décident de raser complètement l'établissement ainsi que quelques demeures alentours<sup>111</sup>. Un doute subsiste néanmoins sur le démantèlement total de ces bâtiments. Les Archives d'Etat de Genève conservent en effet une pièce datée de 1539 le mentionnant. Il s'agit de travaux effectués à *Notre-Dame-de-Grasse* par un certain Mermet Serrailon en novembre 1539<sup>112</sup>. Dans tous les

---

<sup>105</sup> Bonivard 1831, 109.

<sup>106</sup> Spon 1730, 257.

<sup>107</sup> Spon 1730, 259.

<sup>108</sup> Bonivard 1831, 109.

<sup>109</sup> De Grenus 1823, 209.

<sup>110</sup> Picot 1811, 337.

<sup>111</sup> Spon 1730,267.

<sup>112</sup> A.E.G., Finances P 4.2.33 : « Compte de Mermet Serrailon pour les travaux qu'il a effectués aux horloges du pont du Rhône, de Saint-Pierre et de Notre-Dame-de-Grâce. Attestation de la vérification du dit compte. Mandat de 25 florins en sa faveur ». 17 - 21 novembre 1539.

cas, l'ensemble conventuel n'existe plus de manière certaine dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les réformés avaient en effet décidé de restaurer les fortifications de la ville. Tout ce qui se trouvait en dehors fut définitivement détruit pour créer des champs de tir<sup>113</sup>.

### III. 1. e. Les dominicains de Coppet (1490 - 1536)

A l'instar des ermites augustins genevois que nous venons d'évoquer, les dominicains de Coppet n'ont pas profité longtemps de leur couvent, eux aussi chassés par la Réforme en 1536. Néanmoins, une différence de taille subsiste : leur église. Transformée très tôt en temple réformé, c'est toujours aujourd'hui le lieu de culte protestant de la ville. Il est sis au 42 Grand'Rue, au bord du lac Léman et est inscrit comme bien culturel suisse d'importance nationale (Doc. 23). L'histoire des dominicains qui ont autrefois habité ce couvent a fait l'objet de nombreuses études, et particulièrement d'une fouille archéologique de grande envergure entre 1973 et 1994 sous la direction de Peter Eggenberger et de Philippe Jaton. Les résultats de cette longue opération ont été publiés, avec le concours de l'historien Marcel Grandjean, en 1996<sup>114</sup>. Par ailleurs, l'historien Paul-Bernard Hodel, qui a beaucoup travaillé sur les ordres mendiants en Suisse, s'est déjà attaché à relater l'histoire des prêcheurs de Coppet<sup>115</sup>. Nous reprenons donc ici les principales données de ces chercheurs . Bien que l'existence de ces mendiants soit courte, les sources ne manquent pas, et particulièrement sur les difficultés qu'ils ont eues à s'installer dans cette localité si proche de Genève (moins de 15 km).

Cette fondation est le fait d'Amédée de Viry. En 1484, il fait l'acquisition de Coppet, localité rapidement transformée pour lui en baronnie par le duc Charles I<sup>er</sup> de Savoie. Avec l'appui de sa belle-mère Marguerite de Challant, il souhaite y faire bâtir un couvent de dominicains et adresse donc sa requête au pape Innocent VIII. Ce dernier y accède et lui accorde une bulle en ce sens datée du 10 mars 1490<sup>116</sup>. C'est à l'archevêque

---

<sup>113</sup> A.E.G., Militaire M 1, fol. 96 r<sup>o</sup>.

<sup>114</sup> Eggenberger, Grandjean 1996.

<sup>115</sup> Hodel 1999.

<sup>116</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 15.

de Tarentaise, Jean de Compey, qu'il confie la mission<sup>117</sup>. Quinze jours plus tard, le 24 mars, Gioacchino Torriani, maître général des dominicains, décide que la nouvelle fondation dépendra de la Congrégation réformée de Hollande. Il charge donc le vicaire de cette dernière de superviser l'entreprise. La réception officielle dans la Congrégation ne pourra avoir lieu qu'une fois l'ensemble conventuel bâti et l'église consacrée. Le projet est durement mis à mal durant les années suivantes. Les sources sur les dominicains de Coppet, très prolixes, concernent quasi exclusivement ces événements.

Dès le mois de mai 1490, la nouvelle s'étant rapidement répandue, les premières voix d'opposition s'élèvent. Et il ne s'agit pas de n'importe quelles voix, mais bien de celles des mendiants voisins. Les plus virulents sont évidemment les prêcheurs de Genève, mais également ceux de Lausanne et les franciscains de la ville épiscopale. Leurs réticences sont matérielles avant tout : l'arrivée de nouveaux mendiants va nécessairement bousculer la répartition des territoires de quêtes. Le conseil de ville de Genève conserve une demande en date du 25 mai exigeant l'opposition officielle à la création du nouveau couvent. Le lendemain, la même exigence est portée au chapitre cathédral.

En attendant, le principe de subsidiarité est poussé à une étape supplémentaire puisque le vicaire Torriani désigne à son tour des frères des couvents voisins pour réaliser concrètement l'implantation. C'est ainsi que l'on retrouve les religieux Jacobus Franconis et Jacobus Gruselli à la tête de la fondation. Le premier arrive de Chambéry avec deux de ses frères, le second est député du couvent d'Annecy avec quatre frères. Ces deux établissements venaient tout juste de passer à la réforme de Hollande, en 1474 pour celui de Chambéry et en 1481 pour celui d'Annecy<sup>118</sup>. Le couvent de Genève ne la rejoindra jamais. Les dissensions entre conventuels et réformés semblent dès lors beaucoup plus nettes. Alors que le Conseil de ville, le chapitre cathédral et même les plus hauts responsables de l'ordre dominicain tergiversent, les prêcheurs de Coppet sont néanmoins assurés du soutien de puissants laïcs. Alors que le couvent est officiellement

---

<sup>117</sup> Hodel 1999, 346.

<sup>118</sup> De Meyer 1947, LII, LXXXVIII.

reçu dans l'ordre le 21 mai 1491, le maître général, dont on comprend mal les motivations si ce n'est la propension à satisfaire les conventuels, exige que les frères quittent Coppet. A cette occasion, ils sont défendus par leur fondateur Amédée de Viry devant le conseil de ville, et obtiennent l'annulation de l'ordre par Innocent III, le pape lui-même, après les tractations opérées pour eux par la régente de Savoie Blanche de Montferrat<sup>119</sup>. Des événements identiques se reproduisent deux fois, en 1492 et en 1494, et, à nouveau, les Savoie leur viennent en aide avec les interventions respectives de Blanche de Savoie et du comte de Bresse, futur Philippe II. C'est finalement par l'entremise du chapitre cathédral que le règlement de cette affaire aboutira. Un arbitrage est organisé le 10 avril 1498 par le chantre et vicaire épiscopal André de Malvenda. Le verdict est accepté par tous les partis : les religieux ne devront pas être plus de douze et les zones, les termes, où ils pourront quêter sont déterminés précisément<sup>120</sup>. Evidemment, les conflits ne s'arrêtent pas pour autant, notamment aux sujets de ces termes, mais le couvent est dès lors accepté dans le paysage religieux de la région.

Les sources ne nous permettent pas de connaître plus avant la vie des religieux de Coppet. Quelques mentions éparses de frères ne nous renseignent pas sur leur spiritualité, ni même sur l'accueil qu'ils ont reçu des populations locales. Néanmoins, on note un fait intéressant relevé par Marcel Grandjean<sup>121</sup>. Coppet, depuis 1379 au moins, dispose d'un hôpital et d'une chapelle de ville dédiée au Saint-Esprit. Le couvent des prêcheurs est installé à son emplacement et la chapelle est intégrée à la nouvelle église. Marcel Grandjean fait remarquer que l'hôpital n'est pas remplacé après l'installation des religieux et que le couvent s'y est donc sans doute substitué. L'historien a repéré une mention de 1556 évoquant l'existence chez les dominicains d' « *une grande chambre basse, autrefois appelée des hostes* ». Les mendiants, dont ce n'est pas l'apostolat, auraient-ils, à Coppet, pris en charge les nécessiteux au sein de leur établissement? L'assertion semble possible. Ce n'est qu'après leur départ qu'un nouvel hospice sera bâti, en 1553.

---

<sup>119</sup> Hodel 1999, 347.

<sup>120</sup> *Idem*, 348.

<sup>121</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 16.



Doc. 23 - Coppet, couvent des dominicains replacé sur le parcellaire actuel

Le couvent sort de l'ombre documentaire au moment des événements liés à la Réforme protestante. Le 5 avril 1536, les commissaires bernois arrivent dans la ville et investissent le couvent. Ils n'y découvrent qu'un unique frère. Il semble qu'ils étaient deux mais que l'un a fui, emportant avec lui ce qui avait le plus de valeur. En 1550, les objets liturgiques les plus précieux sont partagés entre les couvents d'Annecy et de Chambéry, à la condition qu'ils soient retournés dès la réouverture du couvent de Coppet<sup>122</sup>. A ce moment, l'espoir n'était donc pas éteint pour cet établissement. Il l'est le 25 juin 1573 lorsque ces objets sont définitivement donnés aux couvents qui les conservaient. Le lieu de culte ne retournera jamais dans le giron catholique.

<sup>122</sup> Hodel 1999, 348.

## III. 1. f. Les franciscains observants d'Evian (v. 1550 - 1772)

Les franciscains observants s'installent tardivement à Evian, chassés de Suisse au moment de la Réforme protestante. Pourtant, il faudra attendre encore un siècle pour que leur établissement soit officiellement autorisé et pour qu'ils puissent construire leur ensemble conventuel. L'arrivée de ces religieux à Evian relève donc de la nécessité, et non d'une politique réfléchie d'expansion de l'ordre. C'est au couvent de Morges, près de Lausanne et au bord du lac Léman, qu'on trouve l'origine des frères évianais. L'établissement est fondé entre 1497 et 1500, sous l'impulsion d'Amable d'Antioche<sup>123</sup>. Ce religieux ne nous est pas inconnu puisqu'il est devenu franciscain au couvent de Cluses, par les mains mêmes du célèbre frère Jean Bourgeois. L'existence de la Maison de Morges se limite à une trentaine d'années. Dès 1530, elle pâtit des attaques des troupes confédérées, et ne semble pas survivre à des assauts datant de 1536. En effet, dès les années 1540, c'est un cimetière qu'on trouve à son emplacement. Les religieux n'ont pas eu d'autre choix que de fuir, et c'est à Evian, de l'autre côté du lac, qu'ils choisissent de se déplacer.

Le choix d'Evian n'est pas anodin. Les relations entre le couvent de Morges et cette ville dataient, à peu de choses près, des origines de l'établissement. M.-P. Anglade, dans son article « Les cordeliers de Morges (1497-1536) », retranscrit un travail effectué par le chanoine Fontaine qui a recensé, dans les registres du conseil de ville d'Evian, les mentions de ces franciscains<sup>124</sup>. Ces mendiants avaient l'autorisation de quêter dans un

<sup>123</sup> Bisseger 2019.

<sup>124</sup> Anglade 1914, 147-148. Voici la liste qu'il transcrit : « 1506 : la ville d'Evian accorde un petit hospice aux frères cordeliers de Morges pour s'y retirer lorsqu'ils viendront queter pour leur maison; 1 mars 1508 : on baille aux vénérables hommes du couvent de Saint-François à Morges VI coulpes de blé, mesure de Vevey, pour ce que le Gardien s'est recommandé à nostre charité et que le dit convent à grand faute; 6 octobre 1511 : Le vénérable prieur (gardien) du convent de Monsieur Saint-François à Morges ès païs de Vaud requerre humblement de faire la queste en icette ville d'Evian. On le lui permet et on lui donne trois septiers de vin et un quarteron de febves; 19 février 1514 : Vénérable homme frère Bernard de Morges a reçu du Conseil XX sols de monnoie cursable, pour ce que son convent est en grande nécessité; 11 avril 1514 : pour ce que les frères du convent de Monsieur Saint-François sont moult besongnieux et necessiteux on leur fait porter par Jean Quisard quatre coulpes de blé, trois septiers de vin et douze sols lausannois; 6 mars 1523 : baillé au convent de Saint-François à Morges un escu de Vienne, en leur remontrant que la ville a des charges et ne peut faire plus; 24 février 1524 : soldé pour réparation à l'hospice des frères de Morges, une livre de Genève; 10 juillet 1525 : permis aux cordeliers de Morges de faire la queste par la ville, pour ce que leur convent est fort necessiteux ».

territoire situé entre Gruyères et Bienne, au nord-est du lac Léman (notamment dans les villes précitées ainsi qu'à Romont, Morat et Fribourg)<sup>125</sup>. Or, les nombreuses mentions dans les registres de la ville démontrent que ces franciscains traversaient également le lac pour venir quêter en Chablais, et particulièrement à Evian, ville qui faisait par ailleurs montre de largesses à leur égard. C'est pourquoi, lorsque les Bernois attaquent la ville de Morges et dévastent le couvent<sup>126</sup>, c'est à celle d'Evian qu'ils demandent l'accueil. Celle-ci répond favorablement en précisant qu'elle n'a pas beaucoup de moyens à leur accorder mais qu'elle fera de son mieux pour les prendre en charge<sup>127</sup>. Les cordeliers s'installent donc dans le petit hospice que la ville leur avait octroyé en 1506, mais n'y demeurent que quelques semaines seulement. Une fois les troubles terminés, ils retournent dans leur couvent... pour mieux en repartir six ans plus tard lorsque les Bernois se rendent définitivement maîtres de la localité. Les bourgeois de Morges et d'Evian les aident à fuir, les uns en leur prêtant une dizaine de bateaux pour traverser le lac, les autres en leur fournissant l'argent nécessaire au voyage<sup>128</sup>. Cette fois, c'est dans le couvent observant de Cluses qu'ils se réfugient avec tous leurs documents importants, les objets précieux étant quant à eux envoyés au couvent d'Annecy<sup>129</sup>. Il faut encore attendre 1558 pour voir de nouveau les cordeliers à Evian. Jean Gachi, le provincial ancien profès du couvent de Cluses, fait le constat que le retour à Morges ne sera plus possible, et décide de répartir les frères issus de cette ville dans les divers établissements de la custodie de Savoie. C'est ainsi que quelques-uns reviennent à Evian à la fin des années 1550. Pourtant, l'objectif n'est pas pour l'ordre d'y implanter un nouveau couvent dédié à l'apostolat mendiant. La solidarité se joue ailleurs, avec le second ordre franciscain, celui des clarisses. Elles aussi ont dû fuir la Suisse et les troupes réformées. Les colettines (réforme de Sainte Colette) des couvents de Vevey et d'Orbe (Valais) se sont ainsi réfugiées à Evian dès 1528<sup>130</sup>. Les franciscains qui arrivent dans la ville en 1558 y sont

---

<sup>125</sup> Duplan 1909, 50.

<sup>126</sup> Jeanne de Jussie décrit avec force détails les préjudices matériels infligés au couvent par les Bernois, cf. De Jussie 1853, 8-10.

<sup>127</sup> Anglade 1914, 151.

<sup>128</sup> *Idem*, 152.

<sup>129</sup> Lavorel 1888, p. 176.

<sup>130</sup> Grillet 1807, 254.

envoyés expressément pour devenir les chapelains de ces religieuses<sup>131</sup>, fonctions bien éloignées de leur apostolat originel. Ils vivent dans une petite maison, près du couvent des soeurs<sup>132</sup>. Dans les années qui suivent, on n'a plus de traces des cordeliers. On sait que les clarisses doivent se réfugier à Romont (Vaud) entre 1589 et 1593 lorsque les Genevois attaquent le Chablais<sup>133</sup>. On ne sait si leurs chapelains les suivent, bien que cela semble hautement probable. Les éléments dont nous disposons à leur sujet pour la suite sont tirés de récits ultérieurs dument récolés par l'historien chablaisien Albert Duplan<sup>134</sup>.

Ce n'est donc qu'un siècle plus tard que le projet de fondation d'un couvent de cordeliers est lancé. Avant cela, la vie des religieux s'est articulée autour du service aux clarisses. Ils récitent tous les offices en commun et sont leurs confesseurs. Cette organisation mixte, assez inhabituelle, fonctionne quelques décennies avant de montrer ses premières limites. Les conflits avec les religieuses se multiplient au point que le souverain savoyard doit intervenir en faveur des cordeliers auprès de l'évêque, et lui demande « *d'imposer silences aux Révérendes religieuses de Ste-Claire dudit Evians et tous autres prestes et religieux sous peines de réduction de leur temporel*<sup>135</sup> ». Selon une requête du 20 décembre 1631, les franciscains demandent à disposer de leurs propres couvent et église. Les Archives d'Etat de Turin conservent les patentes et arrêts du Sénat à ce sujet, notamment une lettre datée du 26 mars 1633 par laquelle le duc Victor-Amé Ier donne la permission aux syndics, bourgeois et habitants d'Evian « de faire bâtir une Eglise, ou hospice, sous l'invocation du Bienheureux Amé de Savoie pour les religieux observantins de la province de Saint-Bonaventure, ordre de Saint François »<sup>136</sup>. Les travaux semblent commencer rapidement sur des terrains qui leur sont offerts à l'est de la ville, en dehors des murailles<sup>137</sup>. Pourtant, quelques années plus tard, ils ne disposent toujours pas d'église. En février 1638, la régente de Savoie, Christine de France,

<sup>131</sup> Anglade 1914, 154.

<sup>132</sup> Duplan 1909, 41.

<sup>133</sup> Fodéré 1619, 90-91.

<sup>134</sup> Duplan 1909.

<sup>135</sup> *Idem*, 59.

<sup>136</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

<sup>137</sup> Duplan 1909, 77-78.

constatant la pauvreté de l'établissement, leur octroie l'autorisation d'utiliser les pierres du château<sup>138</sup>. Celui-ci avait en effet été ruiné par les troupes françaises en 1591<sup>139</sup>. Selon Besson, leur église n'est finalement consacrée par l'évêque Jean d'Arenthon que le 1<sup>er</sup> novembre 1663<sup>140</sup>. Dès lors, les relations avec la ville semblent s'apaiser si l'on s'en tient au silence des sources.

En 1772, le provincial décide de la suppression du couvent<sup>141</sup>. Dès le mois d'août, on procède à l'inventaire des biens des cordeliers et l'ensemble est vendu. Très vite, le faubourg de la Touvière près duquel l'établissement se trouvait est repensé. On décide de construire une nouvelle rue, vers l'est, et pour cela on détruit l'église dès 1806. Le couvent subsiste, et les soeurs de Saint-Joseph y installent un pensionnat en 1822. Le cadastre français de 1867 figure toujours l'ensemble conventuel qui sera largement remanié pour les besoins du collège<sup>142</sup>. Depuis, le parcellaire a radicalement changé. On peut néanmoins circonscrire l'ancien ensemble conventuel à un carré délimité aujourd'hui par le lac au nord, la rue de la source des cordeliers à l'ouest, la rue Jean Léger au sud et la place aux bois à l'est (Doc. 24).



Doc. 24 - Evian, couvent des franciscains replacé sur le parcellaire actuel

<sup>138</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

<sup>139</sup> Dubouloz 1887, 87.

<sup>140</sup> Besson 1759, 106.

<sup>141</sup> Duplan 1909, 103.

<sup>142</sup> A.D.H.S., 3 P 3/4497-4504, 9492.

### III. 1. g. Les franciscains observants d'Annecy (1534 - 1771)

L'histoire des franciscains observants d'Annecy est intimement liée à celle du chapitre cathédral du diocèse. De ce fait, nombreux sont les historiens à en avoir déjà retracé les grandes lignes. L'installation des mendiants est tout à fait particulière. D'une part, ils arrivent en 1535 dans un établissement qui n'a pas été imaginé pour eux mais pour des célestins, d'autre part, suite aux événements de la Réforme, ils doivent rapidement accueillir dans leurs murs d'autres religieux, et notamment les chanoines cathédraux de Genève.

Le projet initial est donc l'implantation d'un monastère de célestins. Il s'agit d'un souhait émis par Pierre (de) Lambert, à ce moment chanoine de Genève et futur évêque de Caserte en Italie. Ce personnage très pieux souhaitait, par la fondation d'un établissement religieux, assurer sa vie dans l'au-delà. Selon Fodéré, il acquiert un terrain déjà bâti dès le 17 février 1462<sup>143</sup>. Cette date nous paraît erronée et semblerait correspondre plutôt à l'achat du terrain voisin sur lequel sa famille fait construire ce qu'on nomme toujours aujourd'hui la « maison Lambert »<sup>144</sup>. Pierre Lambert lance donc les travaux d'un ensemble conventuel à une date encore indéterminée et, suite à la rencontre fortuite de deux célestins, décide sans l'annoncer encore qu'il leur offrira le monastère lorsqu'il sera terminé. Pendant quelques années, il semble que le projet soit mis en pause, sans doute par manque de place. Dans les années 1490, il reprend après l'achat de terrain contigus<sup>145</sup>. Le 10 janvier 1518, Pierre Lambert obtient du pape l'autorisation de fonder un couvent de célestins, et ces derniers s'y installent en 1521<sup>146</sup>. Le secret avait sans doute été bien gardé puisque les annéciens découvrent étonnés le choix de ces religieux<sup>147</sup>. Ils semblent même particulièrement hostiles à leur présence et

---

<sup>143</sup> Fodéré 1619, p. 1010.

<sup>144</sup> Mercier 1878, 297. Elle est sise au 15 rue Jean-Jacques Rousseau.

<sup>145</sup> Fodéré 1619, 1011.

<sup>146</sup> Mercier 1878, 297.

<sup>147</sup> Fodéré 1619, 1011.

n'ont de cesse de relever leurs moindres égarements<sup>148</sup>. L'église n'est toujours pas construite. Pour remédier à cela, Pierre Lambert a besoin de liquidités et s'adresse aux célestins de Lyon. Ceux-ci refusent de lui accorder un prêt. Il n'en faut pas moins aux annéciens pour sauter sur l'occasion de décrier la présence de ces religieux dans la ville. En 1532, Philippe, duc de Nemours et comte de Genevois, s'adresse en leur nom à Pierre Lambert pour demander l'échange avec des franciscains. Deux ans plus tard, c'est son frère Charles le Bon, duc de Savoie, qui réitère la demande. Le 27 février 1534, le pape, sur une ultime demande de Charlotte d'Orléans<sup>149</sup>, accède à cette dernière et produit un bref adressé au provincial des franciscains observants<sup>150</sup>. Les mineurs s'installent très rapidement, dès les mois qui suivent, dans l'établissement des célestins. Ces derniers tenteront encore pendant quelques années de récupérer leur maison, sans résultat. L'installation des franciscains est approuvée par le chapitre provincial réuni à Mâcon lors de Pâques 1535, et ils sont officiellement reçus dans le couvent par l'évêque de Belley le 23 mai suivant<sup>151</sup>.

Les cordeliers ne profitent pas longtemps seuls de leur couvent. Cette même année, la Réforme chasse les religieux de Genève. Les premiers à arriver à Annecy et à se réfugier chez les franciscains sont les chanoines du chapitre des Macchabées. Ce dernier avait été fondé le 23 mars 1406, dans la cathédrale Saint-Pierre, par Jean de Borgny, celui-là même qui implanta les dominicains à Annecy. Dès 1536, on autorise ces chanoines à utiliser l'une des sacristies du couvent<sup>152</sup>, tout comme des prêtres altariens de Saint-Pierre de Genève et de Saint-Germain, eux aussi chassés par la Réforme<sup>153</sup>. C'est à cette époque également que Pierre Lambert réunit assez de fonds pour lancer la construction de l'église. Celle-ci est consacrée le 12 octobre 1539<sup>154</sup>. Entre-temps, la ville accueille les chanoines du chapitre cathédral. D'abord réfugiés à Rumilly, il s'installent à

---

<sup>148</sup> Mercier 1878, 297.

<sup>149</sup> Fodéré 1619, 1013.

<sup>150</sup> Faure 1927, 2.

<sup>151</sup> Fodéré 1619, 1013.

<sup>152</sup> Mercier 1878, 299.

<sup>153</sup> Rebord 1923, 10.

<sup>154</sup> Besson 1759, 124.

Annecy dans la paroissiale Saint-Maurice, sous le château. Jugeant les locaux trop petits pour eux, et avec l'accord du pape Paul III, ils emménagent chez les cordeliers. Le chanoine Poncet a eu accès à un document précisant qu'ils récitaient leurs offices chez ces derniers dès 1538 : « *Nos divinum officium... in hoc oppido Annessiaci et ecclesia devoti conventus regularis observantiae B. Francisci ibidem noviter fundati facientes* »<sup>155</sup>.

La cohabitation n'est pas sereine, et ne le sera jamais totalement. Lorsque les chanoines cathédraux perdent l'espoir de retourner à Genève, ils décident d'entamer des démarches pour transformer officiellement l'église des franciscains en cathédrale. Les archives départementales et communales conservent une grande quantité de documents relatifs aux différents procès à ce sujet. Ces derniers se sont enchaînés pendant des dizaines d'années. Les frais étaient tels que tous les couvents de la province franciscaine ont dû se cotiser pour conserver leur établissement annécien<sup>156</sup>. Un accord est trouvé le 27 janvier 1559<sup>157</sup>. La transaction décrit avec force détails les termes de la cohabitation, répartissant précisément les horaires des offices et donc l'utilisation de l'église par les diverses communautés. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les protagonistes n'auront de cesse de revenir sur ces accords. Les chanoines cathédraux ne furent jamais vraiment acceptés par la communauté urbaine elle-même. Dès le 27 août 1541, on trouve un arrêté du conseil de ville interdisant à ces derniers de sonner la cloche de leurs offices, sous prétexte qu'ils n'étaient que des étrangers<sup>158</sup>. Pourtant, à terme, c'est bien au chapitre cathédral que revient l'établissement. Le 24 août 1771, un bref du pape entraîne la suppression des cordeliers d'Annecy, et la transformation officielle de leur maison en cathédrale<sup>159</sup>. Les différentes tractations à ce sujet, éminemment politiques, sont longuement détaillées par le chanoine Rebord<sup>160</sup>. Dès 1779, les chanoines repensent l'église. Le jubé est démoli, le chœur, les stalles et le sanctuaire subissent de lourdes réfections, les baies des chapelles

<sup>155</sup> Poncet 1876, 12.

<sup>156</sup> Fodéré 1619, 1016.

<sup>157</sup> Poncet 1876, 4.

<sup>158</sup> Mercier 1878, 216.

<sup>159</sup> Faure 1927, 4.

<sup>160</sup> Rebord 1923, 63 et suiv.

sont réparées, etc.<sup>161</sup>. Dix ans plus tard, on lance le projet de construction du nouveau palais épiscopal qui entrainera la démolition d'une partie du couvent<sup>162</sup>. La Révolution chasse le chapitre en 1793<sup>163</sup>. L'église sert successivement au club des jacobins, de salpêtrière, et de magasin militaire. Le 28 septembre 1798, la ville en fait le lieu des assemblée décadaires<sup>164</sup>. Après le rétablissement du culte catholique, le chapitre revient en 1803 et devient, en 1821, le chapitre d'Annecy érigé en diocèse<sup>165</sup>.

Aujourd'hui, la cathédrale Saint-Pierre d'Annecy est toujours en élévation, sise au 8, rue Jean-Jacques Rousseau (Doc. 25). Le palais épiscopal sert désormais au conservatoire et au service de la police municipale. Une partie de l'ancien couvent est encore visible à l'ouest de l'église. Deux galeries du cloître, la salle du chapitre et une sacristie servent de lieux de stockage et de salles de réunion. L'église, richement décorée, n'a pour autant pas perdu la simplicité architecturale voulue par ses constructeurs, les franciscains. Les remaniements et les différentes cohabitations n'en ont pas altéré toutes les formes, nous aurons l'occasion d'y revenir.



Doc. 25 - Annecy, couvent des franciscains replacé sur le parcellaire actuel

<sup>161</sup> Rebord 1923, 76.

<sup>162</sup> Poncet 1876, 19 ; Rebord 1923, 124.

<sup>163</sup> Mercier 1878, 219.

<sup>164</sup> Poncet 1876, 35.

<sup>165</sup> Mercier 1878, 219.

## III. 1. h. Les dominicains des Voirons (1643 - 1768)

Bien qu'à part dans le corpus, nous devons mentionner l'établissement des Voirons, au sud-est de Genève. A l'origine, il s'agit d'une petite communauté d'ermites très populaire. Une première chapelle y avait été construite en 1451 par le sire de Langin<sup>166</sup>. Dès 1456, il la fait approuver officiellement par l'évêque de Genève<sup>167</sup>. Un pèlerinage très renommé se développe autour d'une statue d'une Vierge noire exposée sur leur autel. Tous les ans, le 2 juillet, les pèlerins affluaient en nombre pour la vénérer<sup>168</sup>. L'ermitage souffrira fortement des troubles liés à la Réforme, et particulièrement en 1536<sup>169</sup>. Néanmoins, la communauté se reconstituera. Dès 1537 en effet, un ermite augustin de Thonon, chassé par les Bernois, se réfugie aux Voirons et entreprend la restauration de la chapelle. Il est très vite rejoint par d'autres prêtres. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le 9 mai 1620, l'évêque François de Sales approuve la règle de ces ermites qu'il a rédigée lui-même<sup>170</sup>. Celle-ci aura une influence certaine sur la vie spirituelle de la région<sup>171</sup>. Dans les années suivantes, la popularité de l'établissement ne cesse de grandir. Nombreux sont les bienfaiteurs à leur octroyer des dons ou même à venir y accomplir des retraites spirituelles. Le plus célèbre est sans aucun doute Charles-Auguste, futur évêque de Genève et neveu de saint François de Sales, qui, après son mandat à l'évêché, viendra y finir sa vie<sup>172</sup>. Il semble être à l'origine de la recommandation faite aux ermites des Voirons de s'unir aux dominicains d'Annecy. Approuvée par l'évêque Juste Guérin, l'union est signée le 29 août 1643<sup>173</sup>. La quatrième condition de cet arrangement stipule que « les ermites actuels, devenus dominicains, auront droit de rester aux Voirons à moins

---

<sup>166</sup> Gonthier 1902, 50.

<sup>167</sup> Pachoud 1988, 324.

<sup>168</sup> Gonthier 1902, 44.

<sup>169</sup> Gonthier 1902, 55.

<sup>170</sup> Gonthier 1901, 605. Le chanoine retranscrit ces constitutions dans le second volume des ses *Oeuvres* (Cf. Gonthier 1902, 62-63).

<sup>171</sup> Santschi 1988b, 69.

<sup>172</sup> Gonthier 1902, 67.

<sup>173</sup> Gonthier 1902, 71-72.

d'infirmité ou de vices qui exigeraient leur déplacement ». L'union bénéficia de l'assentiment de Christine de France, régente et duchesse de Savoie, le 7 octobre 1643<sup>174</sup>. Concrètement, la vie et les coutumes dans l'ermitage devenu couvent ne changèrent pas et se poursuivirent comme elles l'avaient toujours été faites. Le pèlerinage resta vivace. Eloignés dans leur retraite solitaire, les dominicains des Voirons ne subirent pas, à la fin du XVIIe siècle, la lente décadence des moeurs constatée de manière généralisée dans l'ordre. Pourtant, celle-ci les atteignit par le biais des frères annéciens eux-mêmes. Ceux-ci en effet, envoyaient aux Voirons les religieux indignes. A terme, cela causa même la destruction du couvent. Le 7 août 1768, l'un d'entre eux, le père Vincent Audé, ivre, mit le feu pendant la messe. L'établissement fut presque intégralement détruit, trois frères vinrent se réfugier à Annecy, et deux autres furent autorisés à rester aux Voirons. Néanmoins, ils n'y demeurèrent que quelques mois avant que le supérieur d'Annecy, le père Bauge, ne décide la suppression définitive du couvent<sup>175</sup>. Les éléments structuraux épargnés par l'incendie ne survécurent pas au climat, et notamment aux orages et aux vents sévissant sur la montagne. Ce n'est qu'au milieu du XIXe siècle que les propriétaires décidèrent de rebâtir une petite chapelle. En 1966, les soeurs de Bethléem s'établirent non loin de là, ravivant ainsi l'activité spirituelle de la localité<sup>176</sup>.

L'établissement, aujourd'hui disparu, n'étant pas une fondation mendicante, nous l'écartons donc de notre corpus. Il est néanmoins intéressant de le mentionner pour les quelques données qu'il nous apporte au sujet des dominicains d'Annecy.

### **III. 2. Les modalités d'implantation**

La seconde phase d'implantation mendicante dans le diocèse voit donc la fondation de sept nouveaux établissements : deux dominicains, deux augustins, trois franciscains et aucun carme. Les modalités d'implantations évoluent et ces dernières connaissent un second souffle grâce à la diffusion des mouvements d'Observance. Le souhait personnel

---

<sup>174</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », mazzo 5 « *Regolari di là dai monti* ».

<sup>175</sup> Gonthier 1902, 82.

<sup>176</sup> Pachoud 1988, 324.

de laïcs ou de religieux influents prend une place déterminante dans les fondations mendiante des XVe et XVIe siècles.

### III. 2. a. Positionnement dans les réseaux mendiants

#### *L'exemple des augustins de la province de Narbonne-Bourgogne (seconde phase - XVe siècle)*

Nous l'avons avancé, les ermites augustins semblaient respecter un schéma d'implantation par diocèse au sein de leurs provinces<sup>177</sup>. Une première phase d'expansion de la province de Narbonne-Bourgogne, au XIV siècle, a vu la fondation du couvent de Seyssel, à l'ouest du territoire étudié. Une fois la résolution du Schisme et les troubles liés à la peste calmés, une seconde phase d'implantation est entamée. Conserve-t-elle la logique de la première ?

<b>Localité</b>	<b>Date de fondation</b>	<b>Diocèse</b>
Béziers	1420	Béziers
Marvejols	1420	Mende
Montluel	1421	Lyon
Saint-Pierre d'Albigny	1422	Chambéry
Morestel	1427	Grenoble
Thonon	1427	Genève
Saint-Amour	1438	-
Beaufort	1451	Grenoble
Saint-Rome de Tarn	1488	Vabres

Doc. 26 - Seconde phase d'implantation des ermites augustins en Narbonne-Bourgogne (XVe siècle)

La confrontation des deux tableaux présentés dans ce travail démontre l'apparition de nouvelles modalités (Doc. 15 et 26). A la fin du XVe siècle, deux diocèses comptent plus d'un couvent augustin : Grenoble et Genève. A Grenoble, après la fondation de Crémieu en 1317, on implante les couvents de Morestel en 1427 et de

<sup>177</sup> Voir infra, première partie, II. 3. c.

Beaurepaire en 1451. Pour notre diocèse, aux augustins sesseylans s'ajoutent ceux de Thonon dès 1427, puis ceux de Genève en 1480. Il semble que dans cette seconde phase, les implantations augustines relèvent plus d'opportunités que de politiques générales d'expansion. Lorsqu'Amédée VIII décide de fonder un couvent à Thonon, les augustins n'y voient sans doute pas d'objection puisque la région, tout autour du lac Léman, est vide de couvent de leur ordre. Le Chablais et le Faucigny, particulièrement, n'accueillent également aucune autre fondation augustine à cette époque. En ce cas, le principe d'une implantation par diocèse pouvait sans doute être écarté. Une autre modalité diffère de la première phase d'expansion, celle du choix de s'installer dans une ville dénuée de couvent mendiant. Dans la province de Narbonne-Bourgogne, ce ne semble plus être rédhibitoire. Les augustins s'installent à Marvejols et à Béziers, là où étaient déjà implantés respectivement des franciscains et des dominicains. A Genève, les ermites ne semblent pas gênés par l'existence préalable des couvents de mineurs et de prêcheurs.

Mais d'où viennent les religieux de Thonon et de Genève? Nous n'en gardons pas la trace. Seyssel étant le couvent le plus proche, on peut imaginer que certains frères en étaient originaires. C'est une possibilité pour le couvent de Thonon, mais qui semble moins probable pour celui de Genève. En effet, ce dernier ne dépendait pas de la province de Narbonne-Bourgogne, mais de celle du Rhin et de Souabe. Or, nous l'avons évoqué, seuls les frères d'une même province pouvaient intégrer une nouvelle fondation<sup>178</sup>. Les augustins genevois venaient-ils donc d'établissements situés plus à l'est, comme ceux de Bâle, Engelberg ou Zurich, au plus proche ? Cette règle du début du XIVe siècle liée à l'expansion était-elle même encore en application au XVe siècle ? Rappelons que c'est un certain Jean de Fribourg, mendiant lui-même, que l'on nomme premier prieur des augustins de Thonon. Bien que le trop grand nombre d'homonymes ne nous permette pas de connaître les origines de cet homme, son patronyme pourrait nous laisser penser qu'il venait de l'est, et donc d'une province augustine différente...

Ajoutons enfin une remarque complémentaire. Marie-Thérèse Disdiers, dressant la liste des couvents par province, signale une implantation n'ayant pu être identifiée

---

<sup>178</sup> Guérin 1877, 27.

dans sa forme française, celle de *Chononii* de la province de Narbonne<sup>179</sup>. Il nous semble qu'il s'agit sans doute là d'une erreur de lecture avec *Thononii*, le nom latin de Thonon. On trouve en effet de nombreuses mentions de la ville sous cette forme dans les archives de la chambre des comptes<sup>180</sup>.

### *Diffusion de l'Observance*

Au XVe siècle, nous l'avons vu, la chrétienté est marquée par des grands mouvements d'observance. Les différentes communautés religieuses mendiantes du diocèse de Genève n'en sont pas exclues et, dès leur fondation ou très rapidement après, adoptent l'un ou l'autre des modes de vie réformés.

Si l'on excepte les Voirons, résolument à part, le diocèse de Genève accueillait donc trois couvents de dominicains. Ceux de Coppet et d'Annecy relevaient de la Congrégation de Hollande, frange observante de l'ordre, celui de Genève, resté conventuel, dépendait de la province de France. Les tensions étaient vives entre les deux branches dominicaines, au point même, nous l'avons vu, de compliquer drastiquement l'installation des prêcheurs à Coppet. Les conventuels, associés dans ce combat avec les franciscains de Genève, voyaient dans la nouvelle implantation une diminution probable de leurs revenus après le partage nécessaire des territoires de quêtes. Il est fort probable que le choix de dominicains observants pour Coppet étaient une réponse directe à l'existence voisine des conventuels. Le fondateur, Amédée de Viry, a choisi l'ordre qu'il souhaitait implanter dans sa baronnie. Une fois approuvée par le pape, la décision de fonder un couvent observant ou non relevait du maître général. Celui-ci, Gioacchino Torriani, a sans doute délibérément opté pour des observants dans l'espoir de limiter de potentielles tensions avec l'établissement (trop) proche de Genève. Ce fut peine perdue et, jusqu'à la Réforme, les conflits et procès ne cessèrent pas entre les deux voisins. Les antagonismes se jouaient également plus haut dans la hiérarchie puisqu'on conserve, aux

---

<sup>179</sup> De Meyer, Van Cauwenbergh 1931, 519.

<sup>180</sup> Pour l'exemple, retenons la transcription d'une sentence reproduite dans De Costa de Beauregard 1839, 265-269.

Archives d'Etat de Genève, un mandement du 3 septembre 1492 émanant du maître provincial de France et interdisant à ses couvents d'admettre des frères observants<sup>181</sup>. Rappelons qu'ailleurs, en cette seconde moitié du XVe siècle, il n'était pas rare de trouver des frères observants et conventuels évoluer au sein du même établissement...<sup>182</sup>.

Néanmoins, notons qu'au sein de la congrégation réformée, le principe d'expansion semble avoir été suivi de manière traditionnelle. Ce sont en effet trois dominicains de Chambéry et cinq d'Annecy, couvents les plus proches de la province observante, qui viennent prendre possession et développer la nouvelle fondation de Coppet. A une échelle plus large, il faut noter l'importance de cette congrégation. Dans la région, tous les couvents, à l'exception de celui de Genève, adopteront la réforme. C'est à la duchesse de Savoie, Blanche de Montferrat, que l'on doit la diffusion de l'observance dans ses Etats<sup>183</sup>.

L'observance franciscaine se déploie également dans l'ancien diocèse de Genève avec les implantations de Cluses, d'Evian et d'Annecy. Les solidarités qui lient ces établissements s'expriment dès leur fondation. Ce sont les cordeliers de Myans, au sud-est de Chambéry, qui installent un couvent à Cluses. Ce dernier accueille le fameux Amable d'Antioche qui est à l'initiative de l'établissement de Morges, près de Lausanne. Chassés par la Réforme, les religieux de celui-ci se réfugient à Cluses avant d'aller fonder la maison d'Evian. Un siècle sera néanmoins nécessaire pour l'officialisation de cette dernière implantation. Sans doute ne jugeait-on pas indispensable la création d'un établissement si proche de celui de Cluses, les frères n'étant à Evian, à l'origine, que pour servir de chapelains à leurs soeurs franciscaines... Le dernier couvent du diocèse, celui d'Annecy, accueille dès les origines douze frères, et plus précisément deux de chaque couvent observant de Savoie (Belley, Myans, Cluses, Pont-de-Vaux, Saint-Michel-sur-Moûtiers et Chambéry)<sup>184</sup>.

---

<sup>181</sup> A.E.G., série « Collection des pièces historiques », P. H. 782.

<sup>182</sup> Montagnes 1985, 68.

<sup>183</sup> Darricau 1979, 23.

<sup>184</sup> Fodéré 1619, 1014.

Les provinces observantes franciscaines étaient calquées sur les provinces conventuelles. Ainsi, tous les couvents du diocèse dépendaient des provinces, réformées ou non, de Bourgogne. Celles-ci étaient subdivisées en six custodies, et nos établissements relevaient de celle de Lausanne. En 1503, on reconnaît officiellement la province observante de Bourgogne qui prend dès lors le nom de Saint-Bonaventure, en référence au couvent de Lyon, le plus prestigieux de la custodie<sup>185</sup>. Les couvents de Nyon et de Genève, fondés au XIII<sup>e</sup> siècle, demeurent conventuels. Toutes les fondations ultérieures relèvent de l'observance. Son succès a été étudié par Edith Pierregrosse qui démontre, en plus, l'importance et le rôle de la maison de Savoie dans cette diffusion sur leurs territoires (Myans, Pont-de-Vaux, Saint-Michel-sur-Moûtiers, Cluses, Belley, Nice et Chambéry)<sup>186</sup>. Bien que les vieux couvents de Nyon et de Genève refusent de se réformer, ils n'étaient pourtant pas imperméables à l'observance et accueillaien volontiers des prêches de leurs frères réformés<sup>187</sup>. Il est intéressant de noter ici l'ingérence de la ville de Genève. En 1503, ce sont les syndics qui interdisent aux mineurs de passer à l'observance<sup>188</sup>. Tout comme nous venons de le voir ci-dessus pour les prêcheurs genevois, les mendiants de la ville n'avaient pas toute liberté dans le choix de leur mode de vie. Étaient-ils consentants ? Il semble que oui<sup>189</sup>. Sans doute était-ce également un moyen pour la ville de garder le contrôle sur ses communautés religieuses historiques à la veille de la Réforme.

En ce qui concerne les deux autres ordres intéressant notre diocèse, la seule implantation carme, le couvent de Gex, malgré son existence mouvementée, garde une certaine stabilité originelle, et aucun des établissements augustins ne semble adopter de réforme observante. Pourtant, ils étaient sis dans le territoire des savoyards ayant largement contribué au développement, plus tardif, de la réforme de Lombardie

---

<sup>185</sup> Fodéré 1619, 196.

<sup>186</sup> Pierregrosse 2005, 231.

<sup>187</sup> *Idem*, 256.

<sup>188</sup> Naef 1968, 251.

<sup>189</sup> Gonthier 1904, 237.

Le panel de notre étude est bien trop restreint pour tirer des conclusions générales. L'exemple des ermites augustins, développé à une échelle plus large, permet néanmoins de mieux appréhender les mécaniques d'implantation de l'ordre dans le paysage religieux. Le schéma des fondations diocésaines semble laisser la place, au XV<sup>e</sup> siècle, à des opportunités n'entrant plus systématiquement dans un canevas réfléchi. En revanche, les franciscains observants faisaient perdurer le système, comme on l'a vu avec le couvent de Cluses rayonnant - et étant impliqué - dans toutes les nouvelles implantations de la région. Les solidarités sont encore également vives entre les dominicains réformés au sein de leur province mendicante. Mais, dans ce Moyen âge tardif et ce début d'époque moderne, l'étude des initiateurs à l'origine même des couvents du diocèse permet quelques observations complémentaires.

### III. 2. b. Les fondateurs

Plusieurs siècles après leur création, les ordres mendiants bénéficient d'un nouveau souffle grâce à leurs réformes intestines, mais également d'un terrain propice en Savoie pour poursuivre leur expansion. Le XV<sup>e</sup> siècle voit ainsi l'implantation de six établissements dans le diocèse de Genève. A l'initiative de ces fondations on trouve les mendiants eux-mêmes, mais aussi et surtout d'autres laïcs et religieux sans lesquels les différents projets n'auraient pas vu le jour.

#### *Jean Bourgeois et l'observance franciscaine*

En cette fin de Moyen âge, les aspirations originelles d'une expansion cadrée par les mendiants eux-mêmes sont bien lointaines. Dans le diocèse de Genève, seuls les franciscains observants semblent conserver une logique d'implantations réfléchie. Nous l'avons vu, la fondation du couvent de Cluses relève d'un choix émanant directement des mineurs, et d'un homme en particulier, le frère Jean Bourgeois. Ce personnage a marqué l'histoire franciscaine au point que certains auteurs lui consacrent des chapitres dans

leurs récits hagiologiques<sup>190</sup>. Né en Bresse, il reçoit l'appel de Dieu et entre chez les franciscains observants de Dôle à 21 ans. Très vite, ses prêches en Bourgogne et en Bourbonnais font déplacer les foules. Ses sermons captivent et il se démarque rapidement auprès de ses supérieurs. C'est pourquoi, lorsque le non-respect de la discipline au couvent de Myans en Savoie commence à inquiéter, c'est à lui que l'on confie la tâche de redresser spirituellement l'établissement. Il y instaure l'observance, à laquelle il est très attaché, et devient le gardien du couvent. Sa renommée se répand dans la région et, en 1470, les habitants de Chambéry, convaincus des bienfaits de cette communauté réformée, lui demandent de l'aide pour introduire l'observance dans leur ville. Avec quelques difficultés, on édifie ainsi le couvent de Sainte-Marie-Egyptienne à Chambéry. Les mêmes circonstances le mènent à participer aux fondations de Cluses en 1471, de Moûtiers en 1472 et de Pont-de-Vaux en 1473. Cette période faste s'arrête lorsqu'il part à Paris avec Jean Tisseran, un autre mineur, également grand prédicateur. Encore une fois, sa parole le fait sortir du lot. Il est repéré par le roi Charles VIII qui en fait son prédicateur et confesseur ordinaire. Vers la fin de sa vie, ce dernier l'enverra fonder et diriger le couvent Notre-Dame-des-Anges à Lyon qui deviendra un modèle d'observance. Jean Bourgeois a laissé une profonde empreinte dans la région et dans son temps. Il meurt à la fin du siècle, et marque les suivants. On évoqua son souvenir tout au long du XVIe siècle (Menot, Rabelais<sup>191</sup>) et une forme de pèlerinage se développa autour de sa sépulture dans le couvent de Lyon.

Six établissements observants, au minimum, sont donc à mettre au crédit de Jean Bourgeois. On perçoit sa pugnacité à défendre une religion stricte, à convertir les hommes partout où il se rendait, sa volonté de n'en point laisser sur le chemin du péché. Dès lors, on comprend mieux son ambition de chasser les hérésies, voire les sorcelleries, du Faucigny, et son initiative d'implanter le couvent de Cluses comme centre névralgique régional depuis lequel, par rayonnement, les franciscains observants pouvaient prôner et propager un christianisme plus rigoureux. Rappelons que, dans notre corpus, les mineurs clusiens seront également à l'origine de l'implantation observante particulière d'Evian.

---

<sup>190</sup> Depery 1835, 114-122.

<sup>191</sup> Collombet 1839, 381.

Hormis ces fondations de Cluses et d'Evian, et si l'on excepte le rattachement de l'ermitage des Voirons aux prêcheurs d'Annecy au XVII<sup>e</sup> siècle, les mendiants de notre diocèse dépendront tous des personnages religieux ou laïcs extérieurs à leurs ordres pour leurs implantations.

*Jean de Brogny et les dominicains d'Annecy*

Les dominicains ont, en Savoie du nord, bénéficié du soutien d'ecclésiastiques de premier plan. C'est le cas de l'établissement d'Annecy qui naît des volontés conjuguées du pape Martin V et du cardinal de Brogny. Le premier s'arrête dans la ville lors de son retour à Rome après avoir été élu au concile de Constance. Constatant la désolation qui y règne et pour remédier aux trop nombreuses crises ayant touché ses habitants, il juge opportun d'y installer des mendiants, seuls capables de redresser une situation considérée comme désespérée<sup>192</sup>. La mission est confiée à l'un de ses proches, le cardinal Jean Fraczon Allarmet de Brogny<sup>193</sup>. Ce choix comporte trop de coïncidences pour ne pas y voir l'influence originelle de ce dernier sur l'intention du souverain pontife. Dans un premier temps, il faut mettre en exergue la position très importante du cardinal de Brogny dans la hiérarchie catholique au sein de laquelle il cumule les charges et bénéfices. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, il a déjà été juriste, curé, évêque de Viviers, Cardinal-prêtre de Sainte-Anastasia à Rome, régent de la Pénitencerie de 1389 à 1391, date à laquelle il est investi de la chancellerie, cardinal-évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collège<sup>194</sup>. En 1410, il récupère le titre archiepiscopal du diocèse d'Arles, sans pour autant l'administrer sur place, comme pour la plupart de ses charges. Lorsque le concile se réunit à Constance entre 1414 et 1418 pour résoudre la crise de la papauté tricéphale, c'est à Brogny qu'on confie la présidence des débats et l'honneur de sacrer le nouveau pape, Martin V, candidat pour lequel il faisait campagne<sup>195</sup>.

---

<sup>192</sup> Bruchet 1895, 135-137.

<sup>193</sup> Besson 1759, 122.

<sup>194</sup> Logoz 2004.

<sup>195</sup> Gonthier 1889, 329 et suiv.

De fait, il se positionne donc comme l'un des fers de lance du renouveau du christianisme en Occident après les graves crises schismatiques et, surtout, comme une sorte d' « éminence grise » du souverain pontife. Il est donc beaucoup plus probable, malgré ce que nous laissent envisager les récits anciens<sup>196</sup>, que le cardinal était entièrement à l'initiative du projet dominicain pour Annecy. D'autant que la région ne lui est pas inconnue puisqu'il est né dans le hameau voisin du Petit-Brogny et il semble avoir gardé un attachement particulier à ses racines savoyardes<sup>197</sup>. C'est à Genève, chez les dominicains, qu'il a commencé ses études de grammaire, de lettres et de philosophie, avant d'aller les poursuivre à Avignon, toujours chez des dominicains<sup>198</sup>. Sa famille, des paysans aisés, possédait une chapelle dans l'église paroissiale d'Annecy-le-Vieux. Il lui préféra la cathédrale genevoise dans laquelle il fit construire, au tout début du XVe siècle, la chapelle collégiale des Macchabées (1406)<sup>199</sup>. Par ailleurs, à l'université d'Avignon, il fonde le collège Saint-Nicolas pour vingt-quatre étudiants savoyards et plus particulièrement annéciens<sup>200</sup>. L'attachement à sa région natale était si fort qu'il n'est pas improbable d'imaginer l'évêché de Genève comme l'une de ses plus grandes ambitions. En cela, la multiplication des fondations pieuses dans la région pouvait être un moyen pour lui d'affirmer son importance dans le paysage ecclésiastique local. Il dépensa sans compter pour imposer sa marque spirituelle dans les terres savoyardes, au point qu'il mourra au bord de la ruine en 1426, mettant en péril, par manque d'argent, la construction même du couvent dominicain d'Annecy. Entre temps, en 1423, il accèdera finalement à cette dignité épiscopale tant convoitée grâce à l'intervention directe de Martin V et contre la volonté du chapitre genevois<sup>201</sup>.

---

<sup>196</sup> A.E.T., *Inventario* n. 087, *Mazzo 5, Fascicolo 1*: « Mémoire de la fondation du couvent des Pères de Saint Dominique dans la Ville d'Annecy (1421 et 1422) ».

<sup>197</sup> Gonthier 1889, 346.

<sup>198</sup> *Idem*, 329 et suiv.

<sup>199</sup> Logozi 2004.

<sup>200</sup> A.D.H.S. 55 J 180, *Abrégé chronologique de l'histoire du collège Saint-Nicolas d'Avignon*, 1775. On aura noté l'attachement du Cardinal de Brogny à saint Nicolas. C'est sous cette appellation que sera consacrée l'église des dominicains d'Annecy. Très vite l'usage le fit oublier pour lui préférer celui de Saint-Dominique. La tradition raconte que le cardinal ayant frôlé la noyade, il fut sauvé après avoir invoqué saint Nicolas. C'est à ce moment qu'il aurait fait le voeu de lui consacrer de nombreuses fondations.

<sup>201</sup> Picot 1811, 119.

*Amédée VIII et les augustins*

Amédée VIII, dit le « pacifique », est un personnage de premier plan dans l'histoire de la Savoie. Deux événements majeurs touchent cette Maison pendant son règne. En 1416, le comté de ses ancêtres est érigé en duché par l'empereur Sigismond, puis, en 1439, il est élu pape sous le nom de Félix V. Ce qui nous intéresse particulièrement est l'intérêt que ce prince très pieux portait aux religieux relevant de la règle de saint Augustin. Nous l'avons vu, il est à l'origine de la fondation du couvent des ermites augustins de Thonon. Celle-ci n'était pas isolée puisqu'on peut également mettre à son actif l'arrivée des chanoines augustins à Ripaille en 1411, et des ermites augustins à Turin en 1447. En 1434, sans doute encore ébranlé par la mort de sa femme, il décide d'abdiquer en faveur de son fils Louis et de se retirer dans son ermitage de Ripaille. Là, avec quelques chevaliers, il crée l'ordre de Saint-Maurice, le saint patron de la Savoie. Le petit groupe prononce les vœux d'obéissance et de chasteté, et adopte la règle de saint Augustin<sup>202</sup>.

Ce choix, ainsi que toutes les fondations pieuses d'Amédée VIII, reflètent en réalité la piété ancestrale et privilégiée du Chablais. En effet, le culte de saint Maurice est l'un des plus anciens de l'Occident, et de la Savoie en particulier. L'abbaye Saint-Maurice d'Agaune, en Valais, a été fondée dès le VI<sup>e</sup> siècle. En 1128, influencés par l'abbaye-fille d'Abondance, des chanoines suivant la règle de saint Augustin s'y installent. Dès lors l'augustinisme se répand dans le Chablais et au-delà<sup>203</sup>. Les prieurés d'Abondance (Sixt-fer-à-cheval, Entremont, Filly, Meillerie et Peillonex) adoptent la règle. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, c'est donc dans une région à la population largement convaincue, et Amédée VIII le premier, que les augustins, chanoines et ermites, s'installent à Ripaille et Thonon. Cette localisation n'est en soi pas étonnante. C'est ici que le duc a grandi sous la régence de sa grand-mère Bonne de Bourbon. Il y revient donc volontiers jusqu'à y choisir de s'y retirer définitivement au détriment de Chambéry, devenue capitale du duché en 1416. Au XV<sup>e</sup>

<sup>202</sup> Santschi 1988a, 354.

<sup>203</sup> A ce sujet voir Regat 2014, 9-11.

siècle, Thonon est un séjour apprécié de la Maison de Savoie. De ce fait, la ville se développe, particulièrement sous son règne, autour d'une cour ducale bien implantée. Privée de communauté religieuse jusqu'alors, Thonon était ainsi un lieu privilégié pour Amédée VIII qui, en y faisant construire un ermitage et un couvent d'augustins, asseyait un peu plus son pouvoir et son autorité.

### *La famille de Savoie*

Amédée VIII n'est pas le seul de la maison de Savoie à s'être intéressé aux mendiants. Cette famille, très pieuse, a fait montre de prodigalités envers les communautés religieuses tout au long de son histoire. Bien que l'initiative d'Amédée soit la seule émanant directement d'un prince savoyard, ses aïeux et descendants ont largement favorisé et aidé tous les couvents de notre corpus. Nous l'avons vu, les franciscains arrivent à Cluses sur demande du frère Jean Bourgeois. Celui-ci, afin de recevoir la bulle pontificale lui permettant la fondation, avait sollicité Janus de Savoie et Amédée IX. Les deux frères, respectivement comte de Genevois et duc de Savoie, pesaient assez dans l'échiquier politico-religieux pour que leurs lettres de recommandation soient nécessaires à Jean Bourgeois. Jean-Pierre Leguay avance également l'influence qu'aurait pu avoir Yolande de Savoie, femme d'Amédée IX, dans l'installation des cordeliers à Cluses. Celle-ci, très pieuse, était affiliée au tiers-ordre franciscain. Elle est également à l'origine des couvents de clarisses de Chambéry et de Genève, confirmant ainsi son attachement particulier à cet ordre<sup>204</sup>.

Il en va de même pour les mineurs d'Annecy. Ce sont en premier lieu les habitants de la ville qui demandent leur venue en remplacement des célestins. Mais ils avaient besoin d'appuis hauts placés pour faire entendre leur voix. C'est donc vers le comte de Genevois Philippe de Nemours et sa femme Charlotte d'Orléans, résidant à Annecy, qu'ils se tournent. Il faudra encore l'intervention directe de Charles le Bon, duc de Savoie, pour que le pape accède à la requête. A cette époque Charles lutte pour conserver Genève. Les

---

<sup>204</sup> Leguay 2003, 173.

troupes bernoises attaquent la région et convertissent les populations. Le protestantisme se diffuse et l'évêque doit fuir à Annecy dès 1527<sup>205</sup>. Dans cette dernière, l'installation des mendiants en remplacement des célestins peut être ainsi comprise comme une sécurité spirituelle face aux avancées des réformés, leur apostolat de prédicateurs permettant au prince d'assurer une forme de contrôle des populations par la religion.

Par ailleurs, la fondation d'un ou de plusieurs couvents était devenue une habitude courante dans la Maison de Savoie pour affirmer son pouvoir. A ce sujet, un épisode intéressant concerne les augustins de Genève. Bien qu'on ne connaisse pas le fondateur du couvent, on sait que René, le Grand Bâtard de Savoie, y fait construire une imposante chapelle. Or pendant cette période, il est en conflit avec ses voisines Blanche de Montferrat (duchesse de Savoie) et Marguerite d'Autriche (future duchesse de Savoie)<sup>206</sup>. Ces deux femmes sont respectivement à l'initiative de la construction des couvents augustins de Carignan (Piémont) et de Brou (Ain). Le choix de l'ordre n'est donc pas anodin et marque sans doute une forme de compétition entre ces hauts personnages.

C'est également à la Maison de Savoie que les franciscains observants d'Evian demandent de l'aide. Présents dans la ville depuis près d'un siècle comme chapelains des clarisses, ils n'ont, dans les années 1630, toujours pas de couvent en propre. Dans un premier temps, le duc Victor-Amédée Ier donne l'autorisation aux syndics, bourgeois et habitants d'édifier un ensemble conventuel par une lettre datée du 26 mars 1633<sup>207</sup>. Notons l'importance de cet évènement du point de vue des responsabilités spirituelles. C'est bien le duc et non plus le pape qui semble ici avoir le dernier mot en matière de fondation mendicante. En 1638, c'est à sa veuve Christine de France que les mineurs doivent la construction de leur église. Régente de Savoie depuis moins d'un an, la fille du roi de France Henri IV doit lutter pour défendre la principauté de son fils contre les prétentions de ses beaux-frères<sup>208</sup>. Les conflits se focalisent plutôt vers l'Italie. On peut imaginer qu'en faisant montre de prodigalités envers les communautés religieuses, elle

---

<sup>205</sup> Poncet 1876, 12.

<sup>206</sup> Aubert de la Chesnaye des Bois 1774, 739.

<sup>207</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

<sup>208</sup> Leguay, Leguay 2005, 74.

assurait un certain apaisement aux nord de ses Etats. Notons par ailleurs qu'elle aida également le couvent de Cluses en l'exemptant de taxes<sup>209</sup>.

*Amédée de Viry et les dominicains de Coppet*

Reste le cas, à part dans le diocèse, de la fondation du couvent dominicain de Coppet. Elle est à mettre au crédit d'Amédée de Viry. Celui-ci n'était pas un ecclésiastique et n'appartenait pas à la Maison de Savoie. Néanmoins, il était issu d'une famille de premier plan dans l'histoire de la région<sup>210</sup>. Barons de Viry, Rolle, Mont-le-Vieux, Coppet et seigneurs de quelques autres possessions dans le Pays de Vaud, les Viry faisaient partie des grands vassaux des princes savoyards. Amédée lui-même était leur chambellan et conseiller. Parmi ses plus hautes attributions, il a également occupé les postes d'ambassadeur du roi de France et du duc de Bourbon. En 1484, soit six ans avant la fondation du couvent, Coppet est élevée pour lui au titre de baronnie. Dès lors, et au-delà des aspirations salutaires personnelles, on reconnaît ici une pratique calquée sur celle des plus puissants par laquelle fonder un établissement religieux servait ses intérêts personnels et marquait l'importance d'un personnage dans la région. De fait, remarquons qu'en cette fin de XVe siècle l'initiative ne venait plus des mendiants eux-mêmes et leur souci d'expansion de l'ordre semblait déjà lointain. Les Archives d'Etat de Genève conservent une importante quantité de documents exposant les stratégies mises en oeuvre par les dominicains et franciscains voisins de Genève pour empêcher la fondation du couvent de Coppet. Leur principale inquiétude était dès cette époque bien plus matérielle que spirituelle, et ils ne voyaient dans cette nouvelle maison qu'une menace pour leurs intérêts pécuniaires. Il s'agit donc là de la fondation d'un couvent par un noble souhaitant affirmer son importance dans la région. Au-delà des frontières diocésaines, cette pratique était courante et on trouve des schémas similaires à La Rochette, La Chambre, ou encore Miolans, dans le cercle des proches des princes savoyards<sup>211</sup>. Pour autant, ces derniers ne

<sup>209</sup> A.D.H.S. : 17H1 f° 299 : « Exemption de tout quartiers pour les religieux de Cluses par Chrestienne (soeur de Louis XIII), dite Madame Royale, duchesse de Savoie, régente de Charles-Emmanuel II (1646).

<sup>210</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 11-17.

<sup>211</sup> Leguay 2003.

délaissent pas l'établissement de Coppet et interviennent même directement dès les premières années pour aider à la résolution du conflit avec les couvents voisins (interventions de la régente de Savoie Blanche de Montferrat et du comte de Bresse, futur Philippe II). A ce sujet, il est intéressant de noter que les différends seront finalement réglés et tranchés par les chanoines cathédraux, confirmant ainsi une forme de mésentente régnant dans l'ordre de prêcheurs entre conventuels et réformés.

Par ailleurs, il semble que le choix des dominicains par Amédée de Viry trouve une explication grâce à un autre couvent de notre corpus, celui d'Annecy. Dans l'église de ce dernier, des chapelles latérales ont été adjointes au fil du temps. Aujourd'hui encore, on peut y observer les blasons des différents fondateurs. Pourtant, un doute persiste encore sur les initiateurs de l'une de ces chapelles. On sait qu'elle est pour partie offerte par les Menthon qui avaient déjà contribué à l'édification de l'église. Leurs armes figurent à la clef-de-voûte aux côtés de celles de la famille de Challant. Aux naissances des nervures, un autre motif est représenté. Longtemps, les historiens ont pensé qu'il s'agissait des armoiries de la famille de Montfort<sup>212</sup>. Elles sont décrites comme suit : « pallé d'or et d'azur : six parties verticales ». Or, ces éléments ont subi des restaurations sur des couleurs depuis longtemps effacées. Mais si l'on remplace l'or par de l'argent, on obtient des armes « pallé d'argent et d'azur : six parties verticales » correspondant à celles des Viry. A cette époque, les deux familles, Menthon et Viry, sont intimement liées. Amédée a, en 1478, épousé Hélène de Menthon, fille de Bernard de Menthon et de Marguerite de Challant. Dès lors, trouver dans une même chapelle les blasons réunis des familles de Menthon, de Viry et de Challant semble plus probable. Par ailleurs, dans son « État des provinces de genevois et Faucigny » écrit en 1691, Dom François-Luc de Lucinge, prieur des dominicains d'Annecy, fait mention de la générosité concomitante des Menthon et des Viry<sup>213</sup>. Enfin, l'une des propriétés qui servira à bâtir le couvent de Coppet appartenait à Hélène de Menthon, femme d'Amédée<sup>214</sup>, et c'est avec sa belle-mère Marguerite de Challant qu'il imagine le projet conventuel pour sa nouvelle baronnie<sup>215</sup>.

---

<sup>212</sup> Voir Oursel 1954, 53.

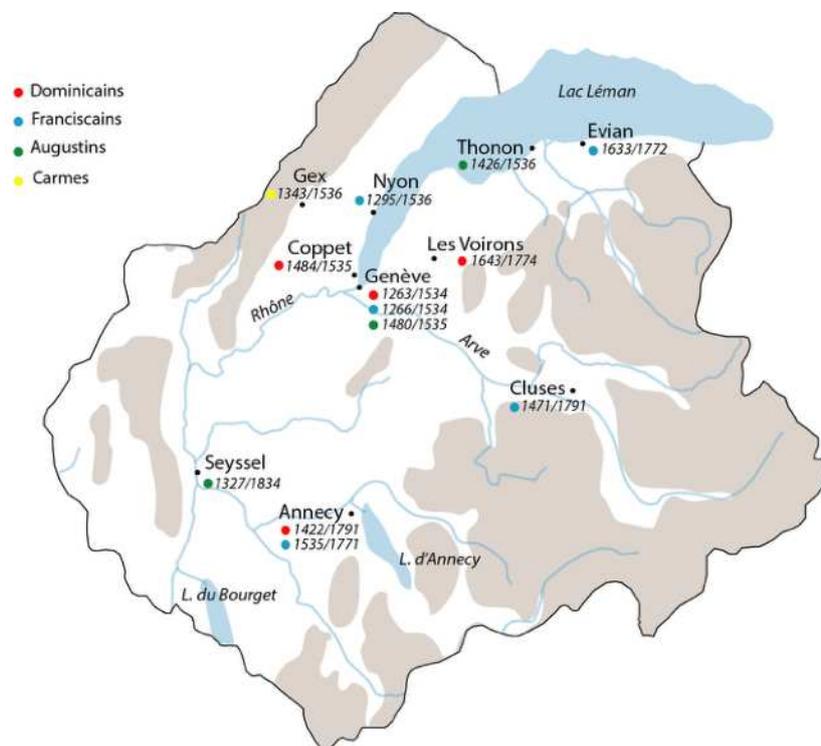
<sup>213</sup> Sauthier 1965, 62.

<sup>214</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 14.

<sup>215</sup> Hodel 1997, 152.

Les coïncidences sont trop nombreuses pour qu'un doute persiste entre Montfort et Viry. Ces derniers entretenaient des liens très étroits avec les Menthon, à Annecy et à Coppet. Ainsi, la chapelle d'Annecy ajoutée à la fondation de Coppet, on ne peut que constater l'attachement particulier d'Amédée de Viry envers les dominicains.

En termes d'implantations conventuelles, les mendiants investissent donc tardivement l'ancien diocèse de Genève. Néanmoins, nous l'avons montré, le territoire n'est pas oublié par les frères qui le parcourent dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Les contraintes topographiques et démographiques ont joué un rôle important dans la lente expansion mendicante dans les Alpes du nord. Fortement dépendants de la densité et du développement urbain, les terrains propices à leur installation étaient rares. Dans un premier temps, seules Genève et sa région sont capables d'accueillir de nouveaux couvents. Pour autant, avant les grandes crises de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, les quatre ordres disposent d'au moins un établissement dans le diocèse, limite originellement maximale. Les implantations ne reprennent qu'au début du siècle suivant, dans une seconde phase d'expansion. L'échelle diocésaine a semble-t-il perdu de sa valeur puisque sept nouveaux établissements sont créés et les motivations ont évolué. Les fondations mendicantes sont actées à l'initiative de grandes personnalités politiques et religieuses, et grâce, entre autres, au développement des mouvements observants.



Doc. 27 - Implantations mendicantes masculines dans l'ancien diocèse de Genève



## DEUXIEME PARTIE : INSERTION DES COMMUNAUTES MENDIANTES DANS LES PAYSAGES URBAINS

Du réseau de villes à l'insertion des couvents dans les trames urbaines, nous cherchons ici à expliquer, au-delà des motivations humaines déjà évoquées, les raisons ayant conduit à l'arrivée des mendiants dans les différentes localités. En ce sens, nous rejoignons une partie des questions posées par Jacques Le Goff dans son enquête pionnière de la fin des années 1960. Cette dernière visait à analyser le fait urbain par une nouvelle approche, celle des ordres mendiants, et leur apport dans la compréhension de la culture urbaine au Moyen âge. Le Goff souhaitait mettre en lumière « *un phénomène susceptible de révéler la carte urbaine de la France d'une manière quantitative en ce sens qu'il coïnciderait (à peu près au moins) avec tous les centres de type urbain et d'une manière qualitative en ce sens qu'il serait lié au phénomène urbain en vertu non d'un lien quantitatif tel que le chiffre de la population, ou d'un lien qualitatif externe tel que le régime juridique, mais d'un lien qualitatif interne mettant en cause le caractère urbain lui-même, en tant que faisceau de fonctions, en tant que phénomène sociologique<sup>1</sup>* ». L'enquête, qui n'a pas donné lieu à une grande publication, a néanmoins lancé toutes les recherches ultérieures à ce sujet. Les conclusions de l'époque sont peu à peu complétées, voire remises en question, mais elles demeurent un point de référence essentiel. Nous

---

<sup>1</sup> Le Goff 1968, 336.

nous appuyons également sur le travail de Jean-Pierre Leguay. L'historien de la Bretagne et de la Savoie s'est penché sur le fait urbain dans la région entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Evidemment, le territoire diocésain que nous étudions est bien trop restreint pour pouvoir tirer des conclusions générales sur l'implantation urbaine des ordres mendiants, mais certains éléments peuvent fournir des données nouvelles ou complémentaires à la recherche les concernant.

---

<sup>2</sup> Leguay 1985, Leguay 2003.

## Chapitre I - Situation des villes

Les mendiants ont choisi de s'implanter dans les villes plus que dans les campagnes, et leur arrivée correspond à une phase de croissance spécifique des organismes urbains dans lesquels ils s'installent. Pour cette raison, il nous a semblé opportun de présenter la manière dont le réseau citadin du diocèse s'est peu à peu constitué.

### I. 1. Un réseau de villes en construction

#### I. 1. a. Origines des villes

Le développement des villes dans l'ancien diocèse de Genève est un processus lent et tardif, maintes fois retardé par des guerres, des pestes ou encore des catastrophes naturelles ou humaines. Pour la période qui nous concerne, le territoire n'excède pas la quinzaine d'entités urbaines. Selon Jean-Pierre Leguay, elles peuvent être classées selon quatre catégories<sup>1</sup>. Dans un premier temps, on trouve les cités dont l'origine remonte à l'époque romaine. Elles se sont développées soit à l'emplacement d'un ancien *vicus* comme à Nyon (*Colonia Iulia Equestris* ou *Noviodunum*), Gex (*Gaium*) et Genève (*Geneva*), soit tout proche de celui-ci comme à Seyssel (*Condante*) et à Annecy (*Boutae*). La seconde phase d'implantation urbaine, pas tout à fait claire encore aujourd'hui, voit le développement de petites cités épiscopales pendant les périodes burgonde et franque. C'est le cas, dans les diocèses voisins, de Belley, Saint-Jean-de-Maurienne et Moûtiers<sup>2</sup>. La troisième génération de villes est beaucoup plus tardive et correspond à la

---

<sup>1</sup> Leguay 1985, 172.

<sup>2</sup> Ripart (s.d.).

construction de forteresses à l'époque féodale. Des cités comme Thonon ou Evian se sont ainsi développées aux pieds de ces postes de défense. A ce sujet, le cas d'Annecy est particulièrement intéressant<sup>3</sup>. Le *vicus* originel de *Boutae* était implanté aux Fins, grande plaine située au nord de la ville actuelle. Au début du V<sup>e</sup> siècle, les invasions germaniques mettent fin à la localité gallo-romaine, mais pas à son peuplement. Ainsi, sur le même emplacement, se succèdent les burgondes et les francs. Parallèlement, au sud de la plaine, sur des coteaux bien exposés, la bourgade d'Annecy-le-Vieux semble déjà occupée au VI<sup>e</sup> siècle. La région d'Annecy a donc attiré les hommes. Après avoir connu plusieurs lieux d'implantation, le centre urbain se fixe définitivement au XI<sup>e</sup> siècle, au pied d'une forteresse bâtie sur les derniers contreforts du Semnoz<sup>4</sup>. Annecy relève donc, pour ainsi dire, des trois premières catégories de villes savoyardes. Une quatrième et dernière génération de centres urbains est le fait des comtes de Genève, des seigneurs de Faucigny, des dauphins et des évêques de Lausanne et de Genève. Elles correspondent à une politique de défense de leurs frontières et de mise en valeur de leurs territoires face à leur puissant voisin savoyard. Dans cette catégorie de villes nouvelles du XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve Coppet, La Roche, Bonneville, et, en dehors du diocèse, les villes de Flumet, Hermance ou encore Rumilly. Parallèlement, la présence régulière d'une personnalité de premier plan rend attractive des villes comme Annecy, Thonon ou encore Evian qui connaissent une période d'essor mesurée dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Dans les siècles suivants, d'autres facteurs seront à l'origine de nouvelles cités et viendront compléter cette classification. Nous nous concentrons ici sur la période de notre étude. Entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, ces villes connaissent des phases de développement entrecoupées d'épisodes de crises. Elles n'en demeurent pas moins des organismes de faible densité. Selon Louis Binz, au XV<sup>e</sup> siècle les villes de la région ne dépassaient pas les 5 feux par km<sup>2</sup>, face aux 14 enregistrés à Paris au même moment<sup>6</sup>. Genève n'a pas d'équivalent sur le territoire, au XII<sup>e</sup> siècle, sa population est estimée entre 1500 et 2000 âmes<sup>7</sup>. Il faudra deux siècles à la seconde ville, Annecy, pour atteindre ce nombre à la veille de la grande peste (1348) et de

---

<sup>3</sup> Bertrand, Chevrier, Serralongue, 1999, 111.

<sup>4</sup> Bruchet 1901.

<sup>5</sup> Leguay 2003, 168.

<sup>6</sup> Binz 1973, 14-15.

<sup>7</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 37.

ses répliques. Au XV<sup>e</sup> siècle, des cités comme Aix, Evian, Seyssel ou Thonon ne dépassent guère le millier d'habitants alors que la capitale diocésaine a connu une croissance exponentielle pour atteindre les 12.000 âmes<sup>8</sup>.

#### I. 1. b. Rôle du commerce dans le développement des villes en Savoie du nord

L'afflux de population à Genève est à dater, nous l'avons vu, du début des années 1260. La guerre de Cent ans incite à l'immigration, mais surtout au replis progressif des célèbres foires de Champagne vers la ville lémanique. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, située à la rencontre de puissantes entités étatiques, sur les axes commerciaux entre le nord et le sud de l'Europe, à proximité de la papauté avignonnaise, Genève tient une place centrale dans le réseau géopolitique et économique international et accroît donc, de fait, son peuplement. A cet égard, le phénomène important des foires a, à une bien moindre échelle, touché d'autres villes dans le diocèse. Cluses et Annecy, par exemple, disposaient de petites foires et marchés à la renommée régionale<sup>9</sup>. Ils sont signalés dès le XII<sup>e</sup> siècle à Annecy. Après le traité de Seyssel octroyant les pleins-pouvoirs à l'évêque de Genève sur sa ville, le comte de Genevois se retire à Annecy emmenant avec lui toute une population permettant ainsi le développement des activités commerciales. Le même mécanisme semble pouvoir être appliqué à Cluses, un temps considérée comme la capitale du Faucigny. Selon Louis Binz, les plus petites localités servent de relais commerciaux entre la capitale genevoise et les campagnes de la région, sans doute grâce à des marchands-paysans<sup>10</sup>. A cette dernière profession, il faut ajouter celle des voituriers, ou rouliers, métier de première importance dans le diocèse. Ces hommes transportaient les marchandises débarquées au port de Seyssel dans toute la région. La ville était en effet la dernière étape navigable en eaux « profondes » sur le Rhône. Les corporations liées à l'eau comme les naufetiers et les fustiers, ont donc fait sa prospérité au point que Paul-Henri Dufournet la qualifie d' « avant-port de Genève »<sup>11</sup>. Les activités

---

<sup>8</sup> Leguay 2003, 173.

<sup>9</sup> Leguay 2003, 178.

<sup>10</sup> Binz 1973, 60.

<sup>11</sup> Dufournet 1993, 9.

commerciales sont ainsi l'un des premiers facteurs des mouvements de populations. L'arrivée de marchands et de commerçants, mais également de transporteurs et de financiers immanquablement liées à ces occupations, permette aux villes de se développer peu à peu.

### I. 1. c. Présence d'une personnalité politique

Un autre facteur rassemblant les hommes dans les cités est la présence d'entités politiques et/ou religieuses, ou bien le développement raisonné que ces dernières entretenaient dans leurs enceintes pour des besoins stratégiques. Nous venons d'évoquer l'arrivée du comte de Genevois à Annecy. Le choix de cette résidence est à l'origine même d'une phase d'expansion de la ville qui gagne en importance politique en devenant capitale d'apanage au XVe siècle<sup>12</sup>. Plus tard, au XVIe siècle, l'accueil de l'évêque de Genève chassé par la Réforme contribuera également à favoriser des flux migratoires. Ces mouvements se généralisent en Savoie avec le développement d'une administration centralisée<sup>13</sup>. De petites localités deviennent des chefs-lieux de châtellenies ou de mandements contrôlés par un seigneur ou par les communes franchisées. C'est en conséquence à cette époque que se développe la fiscalité urbaine. En plus d'attirer et de créer de nouveaux corps de métiers, elle voit la mise en place de taxations permettant aux villes de s'accroître, surtout à partir du XVe siècle, en s'équipant d'aménagements collectifs. Thonon est en cela très intéressante. Amédée VIII, comte puis duc de Savoie, décide de s'y établir pour profiter de sa retraite. Il avait en effet grandi aux côtés de sa grand-mère, Bonne de Bourbon, au château de Ripaille à proximité de la ville, et gardait donc un intérêt certain pour cette région. Il fait reconstruire le château et y crée l'ordre de Saint-Maurice. Accompagné de six chevaliers, ils vivent ensemble à la manière d'un ordre quasi religieux. Thonon, dont le marché renommé depuis le début du XIVe siècle attirait déjà une population lémanique variée<sup>14</sup>, accueille dès lors la cour de l'ancien duc

---

<sup>12</sup> Baud 1981, 13.

<sup>13</sup> Leguay 2003, 180.

<sup>14</sup> Besson 1759, 36.

de Savoie<sup>15</sup> permettant ainsi un embellissement certain de la ville, et l'élevant, selon Joseph-Antoine Besson, au titre de capitale du Chablais<sup>16</sup>. A moindre échelle mais dans le même esprit, des localités anciennes ou récentes trouvent un nouveau souffle avec l'arrivée de seigneurs et de barons. C'est le cas de Gex, ancien *vicus* gallo-romain, qui, au XIIIe siècle, avec l'arrivée de la célèbre famille de Joinville, trouve un nouvel essor. De même, la ville neuve de Coppet vit un certain renouveau lors de son changement d'allégeance en faveur de la famille de Viry à la fin du XVe siècle. En revanche, certains bourgs comme Nyon, autrefois prospères, semblent garder une vitalité grâce à leur localisation le long d'importantes voies de circulation.

## I. 2. Axes de communications dans le diocèse

### I. 2. a. Un réseau routier ancien

Le maillage des routes, dans la Savoie médiévale, est hérité des premiers tracés protohistoriques, puis surtout des grandes voies romaines. Ces dernières étaient, dans la région, polarisées par la ville de Vienne<sup>17</sup>. Trois grandes routes permettaient, depuis la colonie romaine, de rejoindre l'Italie *via* le col du Petit Saint-Bernard (deux itinéraires), ou d'aller plus au nord, *via* Seyssel, vers Genève et le sud du lac Léman. La rive nord de ce dernier n'était pas oubliée également. La carte de Peutinger, datant du IVe siècle, représentait déjà un axe longeant sa rive septentrionale et se poursuivant de Genève à Seyssel, puis jusqu'à Lyon<sup>18</sup>. A ces voies principales, il faut ajouter tout un réseau secondaire. Ainsi, on pouvait se rendre de Genève en Italie *via* le col du Petit Saint-Bernard sans passer par Vienne grâce à la voie transversale qui passait par *Boutae* (Annecy). Non loin de là, une petite route très empruntée permettait de lier *Condate* (Seyssel) à *Aquae* (Aix-les-Bains). Dans le prolongement, une petite voie reliait *Aquae* à *Boutae*. Plus à l'est, il était possible de rallier l'Italie depuis Genève par le col du Grand

<sup>15</sup> Bruchet 1907a, 306.

<sup>16</sup> Besson 1759, 105.

<sup>17</sup> Bertrand (s.d.).

<sup>18</sup> Duparc 1978, 539.

Saint-Bernard. Cette voie empruntait la vallée de l'Arve le long de sa rive droite, elle se prolongeait le long des berges sud du Léman, reprenant ainsi le tracé protohistorique. Pour la première moitié du Moyen âge, évoquant les foires de Champagne, Pierre Duparc avance que « le Mont-Cenis et le Grand-Saint-Bernard assuraient presque tous les échanges entre ces foires et l'Italie<sup>19</sup> », faisant ainsi des villes savoyardes des étapes le long de cet itinéraire.

### I. 2. b. Un réseau routier contraint par la géographie

L'ouverture des cols du Simplon et du Saint-Gothard dans la seconde moitié du XIIIe siècle restreint les voyages *via* le Grand Saint-Bernard aux relations intra-savoyardes<sup>20</sup>. En 1495, un frère servite allemand, Eberhard Kunig, entreprend une traversée de la région vers l'Italie. Il décrit chaque étape avec détails et livre, à son retour, un « récit de voyage » permettant d'appréhender le chemin<sup>21</sup>. Il en ressort que les voies anciennes sont toujours utilisées et que des sentiers ont été aménagés en voies carrossables pour faciliter les échanges commerciaux. L'homme médiéval qui souhaite traverser les Alpes - rappelons qu'à cette époque la majorité des déplacements alpins réguliers est liée au commerce - recherche l'efficacité et la rapidité du trajet, bien plus que la contemplation ou l'exploration. Les axes créés à l'époque romaine satisfaisant ces critères, il n'était nul besoin d'en développer de nouveaux. Rares sont donc les voies d'origine médiévale dans ce diocèse de Genève à la géographie particulièrement contrainte par d'imposantes structures géomorphologiques. Dans le grand réseau routier européen, notre territoire demeure marginal et les voyageurs se contentent simplement de le traverser par les routes ancestrales. Ainsi, le trafic est globalement restreint aux grandes vallées et aux rives lacustres. Les routes sont particulièrement empruntées autour

---

<sup>19</sup> Duparc 1953, 197.

<sup>20</sup> Coativy 2004.

<sup>21</sup> Voir à ce sujet Bischoff 2004.

du Léman, et les sources les mentionnant ou évoquant les péages qui s'y succèdent sont nombreuses<sup>22</sup>.

Pour autant, les terres d'altitude (plus de 40% du diocèse est situé au-dessus de 800 m) ne sont pas ignorées puisque, comme le mentionne Jean-Pierre Leguay, elles sont régulièrement traversées par des missionnaires<sup>23</sup>, catégorie à laquelle il faut évidemment associer les mendiants. Paola Guglielmotti insiste même à ce sujet sur la perception qu'avaient les religieux de la montagne en précisant qu'à leurs yeux, « *dès lors que les exigences personnelles et institutionnelles pèsent dans les déplacements [...], les obstacles, a fortiori naturels, ne peuvent avoir une incidence que très relative* »<sup>24</sup>. Cette assertion semble aussi s'appliquer aux populations laïques pour lesquelles la nature ou la viabilité des chemins ne présentent pas de frein aux déplacements. En 1436, peu après la naissance à Morges de la princesse Marie, fille de Louis 1<sup>er</sup> de Savoie, celle-ci est amenée à Gex pour rencontrer son père. Peu de temps après, le prince et sa fille reprennent la route, vers Coppet pour le premier, et jusqu'à Morges pour la seconde. Les comptes des châtelains de Gex nous apprennent que le cortège était composé de trente-deux hommes, auxquelles s'ajoutaient 49 autres attachés au transport de la litière de Marie ainsi qu'une personne spécifiquement payée pour « couper les branches qui pouvaient embarrasser la litière<sup>25</sup> ».

### I. 2. c. L'atout rhodanien

De l'âge du bronze au XIX<sup>e</sup> siècle, le Rhône demeure l'un des principaux axes de communication dans l'ancien diocèse de Genève. Il permet, par voie maritime jusqu'à Arles, puis par voie fluviale, de rallier Seyssel depuis la Méditerranée. Cette remontée,

<sup>22</sup> Voir aux Archives d'Etat de Genève. Pour l'exemple, Série : « Collection de pièces historiques », P.H. 720 bis : « *Informations prises par ordre du duc de Savoie Charles 1<sup>er</sup> à la demande des syndics et de la communauté de Genève au sujet des péages des Clées, de Morges, de Nyon etc., exigés depuis peu de temps des marchands et des muletiers arrivant à Genève* », janvier et février 1483.

<sup>23</sup> Leguay 2003.

<sup>24</sup> Guglielmotti 2010.

<sup>25</sup> Brossard 1851, 238-239.

moins courante et plus délicate que la descente, s'effectue grâce à des chemins de halage aménagés de longue date sur les deux rives. La portion où le trafic était le plus dense se situait entre Lyon et Seyssel, faisant de cette dernière, nous l'avons mentionné, l'« avant-port » de Genève, mais également une porte d'accès commercial à toute l'Europe<sup>26</sup>. Seyssel était, de fait, le point de départ de nombreuses voies secondaires permettant de rejoindre la Savoie du nord, et, plus loin encore, le Jura et le Rhin. Dans le premier quart du XXe siècle, une fouille archéologique menée par Louis Blondel à Perly a permis de mettre au jour une portion non négligeable de l'ancienne voie romaine complétant cet axe. Cette dernière menait, *via* Seyssel, de Genève à Lyon<sup>27</sup>. Encore utilisée au Moyen âge elle positionnait donc toujours l'ancienne Condate, devenue Seyssel, comme une halte de première importance sur cet itinéraire très fréquenté. La ville est également sise à la frontière de deux évêchés, celui de Genève et celui de Vienne. Grâce à la liaison par le Rhône, elle est régulièrement choisie pour sa position centrale comme lieu de rencontres officielles. C'est le cas en 1124 lors de la signature du « traité de Seyssel » visant, sous la conduite de l'archevêque métropolitain de Vienne, à régler les différends liés à des affaires temporelles opposant l'évêque et le comte de Genève<sup>28</sup>.

#### I. 2. d. Des villes de *traversées*

Le réseau lacustre et fluvial du diocèse de Genève, atout considérable pour les déplacements de population, est également un facteur de développement pour les villes depuis lesquelles la traversée était possible. Ainsi, Nyon au Léman ou Annecy pour le lac éponyme disposaient de ports très fréquentés. On sait par exemple qu'après la Réforme, les catholiques implantés au nord du Léman faisaient la traversée de Nyon à Divonne pour aller entendre la messe<sup>29</sup>. De même, on préférait souvent la traversée du lac entre Morges et Genève, plutôt que la voie terrestre moins économique<sup>30</sup>. Le Rhône, quant à

<sup>26</sup> Dufournet 1993, 9.

<sup>27</sup> Blondel 1936, 33.

<sup>28</sup> Fenouillet 1891, 45.

<sup>29</sup> Le Clere 1839, 216.

<sup>30</sup> Binz 1973, 57.

lui, axe majeur de communication, n'en présentait pas moins un obstacle difficile à surmonter pour ceux qui désiraient le traverser. Au Moyen âge, pour la portion du fleuve comprise dans les limites de notre diocèse, le passage piéton n'était réalisable de manière plus ou moins pérenne qu'en deux villes : Seyssel et Genève. Seyssel dispose d'un pont de pierre à l'époque romaine. Celui-ci a complètement disparu au Moyen âge<sup>31</sup>. Pour le remplacer, des solutions provisoires et précaires comme des ponts de bateaux, des ponts fixes en bois, voire des bacs à traîlle sont régulièrement installés et à nouveau régulièrement emportés par les eaux. Les fonds récoltés par le péage établi pour les étrangers souhaitant traverser ne suffisaient pas à l'entretien du passage, entretien dont le coût annuel s'élevait en moyenne à 500 livres, et les Seysselans durent contribuer financièrement durant tout le Moyen âge au maintien d'un franchissement en pierres<sup>32</sup>. Le même schéma est applicable à Genève. La plus ancienne mention de la ville est à mettre au crédit de Jules César qui, lors des Guerres des Gaules, évoque la destruction du pont de bois de la ville avant que les Romains n'en construisent un plus solide en pierres<sup>33</sup>. Ce Pont Bâti, ou Grand Pont, est renforcé au Moyen âge, et même doublé entre 1540 et 1560. Il est complètement détruit par un incendie en 1670<sup>34</sup>, puis reconstruit de nombreuses fois jusque récemment. Aujourd'hui, il s'agit des actuels « ponts de l'Île », en plein coeur de Genève.

Seyssel et Genève n'étaient cependant pas les deux seuls points de passage. D'autres ponts ont en effet existé par intermittence au Moyen âge. De Genève à Seyssel, on trouve ainsi des ponts à la Corbière au XIIIe siècle, à l'Ecluse depuis le XIVe siècle et à Arlod sans doute depuis la fin du XIIe siècle<sup>35</sup>. Qu'il y ait un pont, un gué ou un bac, le franchissement était en tout état de cause facilité dans ces localités grâce à un resserrement du fleuve et à la présence d'une cluse permettant la poursuite de l'itinéraire par voie terrestre. Pour autant, ces passages demeuraient risqués face à la puissance destructrice du débit du Rhône. Enfin, ce dernier présentait une tout autre particularité,

---

<sup>31</sup> Fenouillet 1891, 150.

<sup>32</sup> *Idem*, 57.

<sup>33</sup> Chatelain 1944, 117.

<sup>34</sup> Frei 2002.

<sup>35</sup> Chatelain 1944, 125.

celle d'être une frontière naturelle entre deux entités ennemies variant au fil de l'histoire. A la différence de la Seine, de la Loire, ou encore de la Garonne, le Rhône a marqué clairement une limite « séparant des façons de vivre, des mentalités différentes<sup>36</sup> ». Le contrôle des points de passage a été l'objet d'innombrables conflits, notamment au Fort-de-l'Ecluse permettant l'accès à tout le pays de Gex et au-delà, depuis le sud. Selon Brossard, il s'agissait même du seul point de traversée directe entre les Alpes du nord et le pays de Gex<sup>37</sup>. Initialement possession des moines de Saint-Claude, ces derniers en font don à Amédée II, baron de Gex, en 1225. Constatant l'importance de la situation géopolitique de la localité, il y fait construire une maison forte. Les aménagements s'y succèdent régulièrement et, à la fin du siècle, Léonette, dame de Gex, vend ce qui est dès lors devenu un château à son allié le comte de Savoie Amédée V. Il serait fastidieux d'énumérer tous les assauts et les sièges endurés par la forteresse<sup>38</sup>. Localement, les conflits atteignent des sommets avec les guerres franco-savoyardes avant qu'un terme n'y soit définitivement mis grâce au traité de Lyon, en 1601. Afin d'asseoir son autorité sur le franchissement du Rhône, la France ordonne la destruction totale du Fort Sainte-Victoire, le pendant côté savoyard du Fort-de-l'Ecluse.

Les difficultés tant géographiques que politiques inhérentes à la traversée du Rhône trouvent un exemple parlant dans les *Oeuvres de Saint François de Sales*, évêque de Genève. En 1609, alors que le siège de son évêché, chassé de Genève par la Réforme protestante, est installé à Annecy, il reçoit ordre du roi de se rendre à Gex pour traiter d'affaires religieuses. L'itinéraire à emprunter fut l'objet de longues discussions entre le prélat et son entourage :

*« Il n'y avoit que deux chemins pour entrer dans le baillage de Gex, il falloit passer sur le pont de Genève, ou traverser le Rhône ; l'inconvénient étoit égal des deux côtés; le Rhône étoit si excessivement débordé et si rapide, que c'étoit s'exposer à périr que d'entreprendre de le passer. Il n'y avoit pas*

<sup>36</sup> Chatelain 1944, 110.

<sup>37</sup> Brossard 1851, 179.

<sup>38</sup> A ce sujet voir Brossard 1851.

*moins de danger à traverser Genève d'un bout à l'autre : le saint prélat y était connu, et son zèle pour la religion catholique lui avoit attiré la haine des ministres et du peuple [...]. Tous ces dangers étoient si aisés à prévoir, que les moins éclairés les eussent aperçus : d'ailleurs la crainte, qui fait appréhender les maux les plus éloignés et le plus hors d'apparence, ne permettoit pas qu'on ne vit point le péril où on l'exposoit en passant par Genève; aussi le saint prélat n'eut pas plutôt fait connoître, que n'ayant point d'autres parti à prendre, il étoit résolu de le tenter, que tous ceux de sa suite s'y opposèrent, et lui conseillèrent de s'en retourner, et d'attendre que le Rhône fut praticable<sup>39</sup> ».*

L'évêque, téméraire, n'écouta pas ses conseillers et fit le choix de passer par Genève, ville qui lui était foncièrement hostile. Le voyage, malgré quelques tensions, se termina dans le pays de Gex où le prélat marqua les esprits par ses prêches. Par la suite, « le Rhône étant devenu praticable, il le traversa et revint à Annecy ».

Ainsi, les mendiants de notre corpus se sont établis dans des villes localisées à des emplacements stratégiques et le long de grands axes de communication. Confrontés aux différentes données historiques détaillées dans les chapitres précédents, ces éléments permettent également d'affirmer que les religieux se sont implantés dans les villes à des moments clés de leur croissance, des moments d'intense développement ou de renouveau raisonné. Les premières fondations mendiantes du diocèse, avant le XIV<sup>e</sup> siècle, ont lieu dans les villes les plus anciennes de la région : Genève, Seyssel, Nyon et Gex. Les deux premières ont su garder leur dynamisme antique grâce, entre autres, à la vitalité de leurs activités commerciales. Les dominicains et les franciscains arrivent dans la capitale diocésaine quelques années seulement après la plus ancienne mention des foires de Genève parvenue jusqu'à nous (1262). Nyon a perdu le prestige dont elle jouissait à l'époque romaine, mais sa localisation le long de l'axe très fréquenté de Genève à Lausanne lui a permis de subsister et de garder une certaine vitalité. Située à quelques kilomètres, la ville de Coppet a sans aucun doute bénéficié du même avantage de

<sup>39</sup> *Oeuvres* 1839, 174.

situation. L'axe intra-savoyard, *via* le col du Grand Saint-Bernard dans le moyen-pays suisse, permettait à des villes comme Cluses, Evian ou encore Thonon de tirer parti d'un certain trafic secondaire. Par ailleurs, Cluses était en quelque sorte également un noeud de communication à plus petite échelle permettant, depuis la vallée, de rallier l'arrière-pays montagnard. Nous avons observé à ce sujet l'importance de sa position centrale aux yeux des mendiants pour lutter contre des formes de sorcelleries qui pénétraient la région par les vallées.

A la fin des années 1960, Jacques Le Goff avançait que les communautés mendiante ne s'installaient dans une localité qu'après avoir mené une enquête de viabilité économique du projet. Les études plus ou moins récentes réalisées dans des régions comme la Flandre, la Bretagne ou le sud-ouest de la France confirment ces assertions. Malheureusement, aucun des éléments parvenus jusqu'à nous ne permet d'étayer ce propos pour l'ancien diocèse de Genève. Pour autant, les mendiants ont bel et bien fait le choix de s'implanter dans certaines villes de Savoie du nord et leur insertion dans les paysages urbains locaux est pour la plupart des localités documentée.

## **Chapitre II - Morphologie urbaine avant l'arrivée des mendiants**

Le développement d'une ville est, dans un premier temps, tributaire d'éléments d'ordre géographique. L'urbanisme, dans l'ancien diocèse de Genève, est indubitablement lié aux contraintes topographiques du territoire. La présence des massifs préalpins place plus de 40 % du diocèse au-dessus des 800 m d'altitude. Les hommes, bien que ne désertant pas les terres d'altitude, ont préféré s'implanter dans les grandes vallées, sur les plaines et près des lacs. Au Moyen-âge, les forteresses se multiplient pour défendre les passages au sein de ces structures géomorphologiques hétérogènes. Les regroupements de population sous la protection de ces châteaux, prémices des futures cités, ajoutent ainsi une dimension géopolitique à l'urbanisation. Les villes se développent peu à peu et se dotent de protections. L'essor urbain que connaît la Savoie du nord au Bas Moyen âge verra très rapidement le développement de faubourgs, au-delà même des murailles des villes.

### **II. 1. Les éléments naturels**

#### **II. 1. a. La montagne**

Le développement des villes de notre corpus s'est réalisé au voisinage de grandes entités géomorphologiques, et, plus localement, au contact d'éléments dont les hommes ont su tirer parti. La montagne n'a pas freiné l'essor des cités dont les localisations ont été stratégiquement choisies. Pour autant, les villes se sont développées à des altitudes modérées, entre 250 et 650 m, au voisinage de la limite entre l'étage collinéen et l'étage montagnard. Ainsi, les vallées et les cluses, ces structures creusées par des rivières,

présentaient-elles un choix idéal pour l'implantation de forteresses, puis de cités. Outre les ressources naturelles, elles offraient le double avantage de la protection et du contrôle.

La plus importante vallée du territoire est évidemment celle du Rhône. Lors de la dernière période glaciaire, le retrait progressif du glacier a laissé place à ce qui est aujourd'hui le lac Léman<sup>1</sup>. Le Rhône est son principal apport en eau. Les berges du lac ont attiré les hommes depuis les périodes les plus anciennes et, à l'époque médiévale dans le diocèse de Genève, on y trouve les villes de Nyon, Coppet, Genève, Thonon et Evian. Les deux premières se sont développées entre les pentes du plateau suisse au nord et le lac, à une altitude moyenne de 390 m. Alors que Coppet présente un profil de pente étalonné jusqu'aux berges, Nyon s'est installée sur une hauteur d'une trentaine de mètres située à environ 80 m du bord du Léman. A l'extrême ouest du lac, Genève s'est constituée de part et d'autre de l'émissaire de ce dernier. Au Moyen âge, la ville s'étendait principalement sur une plaine d'environ 370 m d'altitude située à la jonction entre l'Arve et le Rhône, sur la rive gauche de ce dernier. Les reliefs encore bien ancrés dans le centre ancien de Genève sont en partie anthropiques<sup>2</sup>. Les hommes, pour se défendre, ont en effet mis en place tout un système de terrassements dès le IIIe siècle<sup>3</sup>. Le centre-ville est ainsi surélevé de plus 50 m. Au sud du Léman, Thonon et Evian sont séparées par le delta de la Dranse qui, après avoir traversé le massif pré-alpin du Chablais, se jette dans le Léman. La rivière délimite ainsi les collines du Léman au sud de Thonon et le plateau de Gavot au sud d'Evian. Alors que la seconde s'est directement installée sur les bords du lac, la première, à l'instar de Nyon sur la rive voisine, a profité d'une légère déclivité du terrain pour s'installer en hauteur, à environ 40 m au-dessus du niveau des berges. Plus en aval, la vallée du Rhône accueille la ville de Seyssel. Celle-ci, tout comme Genève, s'est développée de part et d'autre du fleuve autour du fameux Pont du Rhône. La ville est sise sur les berges, à 250 m d'altitude. Pour autant, elle profite, à l'ouest, des avantages procurés par la proximités des dernières pentes de la montagne du Grand Colombier sur lesquelles est bâti son château, 80 m plus haut.

---

<sup>1</sup> CIPEL 2020.

<sup>2</sup> Zurbuchen 1984, 53.

<sup>3</sup> Bonnet 1993, 17.

Les hommes ont également su tirer parti des cluses. Il s'agit d'une sous-catégorie de vallées. La différence tient en leur orientation. Elles sont creusées perpendiculairement dans les massifs et permettent ainsi de relier deux vallées. Les villes d'Annecy et de Cluses se développent au coeur de ces structures géologiques. La première est sise à l'embouchure du lac éponyme qui sépare le Semnoz du Mont Veyrier, et la seconde dans la plus grande cluse des Alpes, entre la montagne du Chevrans à l'est et la pointe de Nancy à l'ouest, dernier éperon de la chaîne du Bargy, le long du cours de l'Arve. Alors que Cluses s'étend en fond de cluse à une altitude de 470 mètres. Les annéciens ont choisi de s'installer de part et d'autre du Thiou, déversoir du lac, au pied d'une forteresse à l'origine de la ville médiévale bâtie sur les derniers contreforts nord-est du Semnoz, en bordure des Bauges.

Enfin, la ville de Gex n'est pas une ville de vallée ou de cluse. Néanmoins, elle profite également de la proximité avec la montagne. Elle s'est en effet développée en extrême bordure de la Haute chaîne du Jura, sur les dernières pentes nord-est du mont Chanais. Plus à l'est, le mont Mourex offre une protection supplémentaire en créant une ceinture protectrice de massifs autour de la ville. La rivière du Grand Journans sépare le château de la cité à proprement parler. Cette dernière s'est ainsi établie sur une pente à 13,5 % présentant une altitude de 575 m au sud et jusqu'à 640 m au nord. Le château s'élevait à l'ouest, 20 m plus haut encore.

### II. 1. b. L'eau

La proximité avec l'eau est évidemment un élément déterminant dans l'installation des villes. Les montagnes voisines voient naître une grande quantité de sources alimentant torrents, rivières, lacs et fleuves, et présentant des avantages considérables à l'implantation humaine. Toutes les villes de notre corpus, comme nous l'avons abordé précédemment, présentent ainsi un lien privilégié avec cet élément dont les utilisations sont multiples, de la fourniture en besoin alimentaire ou énergétique au

moyen de transport ou encore de défense et de protection en cas de menaces. Pourtant, l'eau peut également s'avérer être un danger en elle-même avec les nombreuses crues et inondations qui en découlent.

Les lacs fédèrent le plus de regroupements avec en premier lieu le Léman aux bords duquel l'on retrouve les villes de Coppet, Genève, Evian, Nyon et Thonon. Au Moyen âge, les trois premières étaient directement installées sur les berges du lac. Le tracé de ces dernières a largement reculé soit naturellement avec les variations saisonnières dues à la fonte des glaciers alpins (hautes-eaux en été, basses-eaux en hiver), soit de manière plus pérenne avec les avancées gagnées par l'homme sur le Léman. Ainsi, à Genève, le quartier de Rive, dans lequel s'installent les franciscains, bordait le lac approximativement au niveau de l'actuelle rue du Rhône. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Bonivard s'interrogeait déjà sur les origines de la dénomination de l'établissement franciscain, le « couvent de Rive », puisque les berges du lac en étaient déjà « bien loing »<sup>4</sup>. Entre l'arrivée des mendiants au XIII<sup>e</sup> siècle et la rédaction du chroniqueur, l'anthropisation a donc fait gagner entre 150 et 200 m de terrain sur l'eau. Mais le recul de la rive ne date pas du Bas Moyen âge. Celle-ci s'étendait en effet encore plus au sud, bien avant l'arrivée des cordeliers. La toponymie actuelle garde le souvenir de l'ancien tracé avec la rue de Rive faisant partie des « rues basses » sans doute par son positionnement au bas de l'éminence sur laquelle est bâtie la cathédrale. Partout autour du Léman, les hommes ont gagné du terrain sur le lac. Pourtant, les eaux de celui-ci n'ont pas toujours été clémentes. Au VI<sup>e</sup> siècle, en 563, l'effondrement d'une partie du *Tauredunum*, une montagne du Valais suisse à l'est du Léman, a provoqué un gigantesque tsunami sur le lac. La vague a atteint quatre mètres à Nyon, et jusqu'à huit mètres à Evian et à Genève<sup>5</sup>. C'est pourquoi, dans des villes comme Coppet ou Thonon, les hommes ont choisi de ne pas s'installer directement sur la rive, mais un peu plus loin, et en hauteur.

Plus au sud, Annecy présente un choix d'installation similaire à celui de Genève bien qu'à moindre échelle. La ville est en effet sise sur les premières berges du Thiou,

---

<sup>4</sup> Bonivard 1825, 70.

<sup>5</sup> Kremer, Simpson, Girardclos 2012.

exutoire du lac auquel la cité donne son nom. Il s'agit d'un petit ruisseau de cinq kilomètres se jetant lui-même dans le Fier. C'est sur la rive droite de ce cours d'eau qu'a été bâtie la vieille ville d'Annecy, en face, rive gauche, du château. En effet, le Thiou serpente directement au pied du Semnoz, l'un des derniers contreforts alpins. Les alluvions du Fier ayant comblé le lac ont aussi repoussé ce cours d'eau, l'obligeant à mouler son tracé sur la forme du bas de la pente du Semnoz. Ainsi, dominé par un éperon rocheux, le Thiou forme un élément défensif supplémentaire pour le château de la ville. A la différence de Genève, la rivière présente un débit et une largeur très inférieurs à ceux du Rhône permettant aux hommes, très tôt, de canaliser son cours au coeur de la ville. Si Annecy est connue pour être la « Venise des Alpes », c'est grâce à la présence de ces canaux. Ils sont au nombre de trois. Outre le Thiou, un autre émissaire naturel du lac a été canalisé à 200 mètres au nord de ce dernier : le Vassé. Le troisième canal est artificiel. Il serpente entre le Thiou et le Vassé. D'une longueur inférieure à 300 mètres, il change pourtant deux fois de nom au contact des bâtiments près desquels passe son cours. Ainsi, de son départ du Thiou entre les ponts Perrière et de la Halle à sa première apparition à ciel ouvert après avoir coulé sous l'église Saint-François, il se nomme « canal Saint-François ». Il poursuit son parcours sous l'église Saint-Maurice et prend l'ancien nom de cette dernière : « Saint-Dominique ». Enfin, après quelques tronçons à nouveau couverts, et aux abords d'une troisième église, il reçoit la dénomination de « canal Notre-Dame » juste avant de se jeter dans le canal du Vassé. Ce dernier vient rejoindre le Thiou au bief Saint-Joseph, à l'ouest du centre ancien de la ville. Les eaux poursuivent leur cours jusqu'à rejoindre le Fier à Cran. Notons enfin l'existence ancienne d'un canal reliant le Thiou au Vassé. Celui-ci a été comblé en 1854 lors de l'aménagement du clos Lombard puis de l'actuel Hôtel de Ville<sup>6</sup>. Ce réseau de canaux est donc interdépendant du Thiou - et, a fortiori, du lac. Il est l'élément fédérant du territoire d'Annecy, unifiant les différents sites d'une cité qui s'est construite sur les rives d'un lac et d'un cours d'eau. Bien qu'Annecy présente, dans les limites du territoire étudié, le modèle semble-t-il le plus abouti en matière de canalisation de l'eau, on trouve néanmoins d'autres exemples autour du Léman comme à Coppet avec le canal du Greny ou à Genève.

---

<sup>6</sup> Onde 1944, 402.

*Avantages liés à l'eau*

Les villes du corpus ne sont pas toutes lacustres. Pour autant, chacune s'est développée à proximité de l'eau. Ainsi, Seyssel s'est implantée de part et d'autre du Rhône, Cluses dans le voisinage de l'Arve, affluent du Rhône, et Gex le long du Journans, sous-affluent du Rhône. Même des villes sises autour de lacs ont choisi le voisinage de cours d'eau présentant un certain débit comme l'Asse à Nyon ou l'Arve à Genève. A Thonon ou à Evian, les rivières sont plus lointaines mais les villes peuvent compter sur la présence de nombreuses sources comme celle de la Versoie pour la première et celle dite « des cordeliers » pour la seconde. L'eau courante est en effet un élément essentiel pour l'essor d'une entité urbaine. Elle permet l'établissement de différents types d'artisanats nécessitant l'utilisation de la force motrice de l'eau pour faire tourner les moulins idoines. Au Moyen âge, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, on assiste à des développements sans précédent dans l'utilisation de l'énergie hydraulique<sup>7</sup>. Cette dernière permet une productivité considérable par rapport aux standards de l'Antiquité. Ainsi, des quartiers artisanaux se développent à proximité de l'eau. Les moulins, les battoirs, les forges produisent farine, tanin, objets en métal tels les couteaux ou les épées. A Genève, les dominicains s'installent « à 180 pas de la porte de la Corraterie<sup>8</sup> », le quartier des tanneurs. A Gex, les tanneries sont installées à l'endroit où le Journans se transforme de torrent de montagne en rivière de plaine. Les fluctuations de débit du cours d'eau obligeaient les artisans à stopper leurs productions pendant près de quatre mois par an. Nombreuses sont les références concernant les moulins d'Annecy, Nyon, Coppet ou encore Seyssel conservées dans les archives. Un élément intéressant est qu'il semble que les mendiants, et particulièrement les cordeliers, aient largement profité de ces aménagements urbains. A Nyon, on les trouve bénéficiaires d'une rente de huit *muids* de froment sur les revenus des moulins accordée par le comte Amédée de Savoie en 1362<sup>9</sup>. Quelques années plus tard, ils sont propriétaires de trois moulins sur le bief de l'Asse<sup>10</sup>. A

<sup>7</sup> Gimpel 1975, 149-150.

<sup>8</sup> Bonivard 1825, 106. Le mot « corraterie » a deux origines étymologiques. La première dériverait du corroyage qui est la seconde étape, après le tannage, dans le travail du cuir. La seconde désignait les manants en patois savoyards.

<sup>9</sup> A.C.V., Nyon, Fonds XI a 2.

<sup>10</sup> Abetel 2011.

Annecy, au XVII<sup>e</sup> siècle, les cordeliers possèdent au moins un moulin dans la ville, source de nombreux conflits avec les élites urbaines, l'évêque et les religieuses de la Visitation<sup>11</sup>. Des moulins sont également mentionnés sur le Rhône et sur l'Arve à Genève dans ce que l'on nommait la plaine de Plainpalais, grande étendue marécageuse située au sud-ouest de la ville, hors les murs. C'est là que les dominicains choisirent d'implanter leur couvent. Ils surent mettre à profit la fertilité de ces terres en y entreprenant de grands travaux de défrichage et en y développant d'importantes cultures maraîchères, poumon économique de la ville<sup>12</sup>. La maîtrise de l'eau est donc l'un des facteurs clés dans le développement des villes nord-alpines au Moyen âge. Pour autant, l'élément présentait également une menace récurrente pour les hommes qui durent apprendre à s'en prémunir.

#### *Inconvénients liés à la présence de l'eau*

Les plus grands dangers que l'eau présente dans les villes sont les fluctuations de niveaux donnant lieu à des crues pouvant engendrer des inondations plus ou moins importantes. Qu'elles soient sises au bord d'un lac, le long d'un fleuve, d'une rivière ou d'un simple torrent, les cités ont toutes connu des épisodes de montée des eaux catastrophiques. Le mécanisme est bien connu sur le lac Léman. Mis à part l'exceptionnel tsunami du VI<sup>e</sup> siècle déjà évoqué, l'étendue n'est pas stagnante. Chaque été, la fonte des neiges sur les hauteurs avoisinantes entraîne, *via* ses dizaines d'affluents, des quantités d'eau considérables dans le Léman. A Genève, on pouvait le constater *de visu* avec la montée des eaux dans les fossés<sup>13</sup>. Par ailleurs, le lac est sujet à ce que l'on nomme des seiches lémaniques. Il en existe deux types. Sans entrer dans le détail, il s'agit pour celles qui nous concernent d'ondes stationnaires à l'interface entre l'air et l'eau. Le phénomène, connu depuis longtemps, est également à l'origine de variations de niveau du lac. Le 16 septembre 1600, Genève endura trois ou quatre seiches successives de 5 pieds de hauteur, soit environ 1,5 mètre. A chaque décrue de l'eau, les bateaux, dans le port, se retrouvaient à

<sup>11</sup> A.D.H.S., 1 G 364 ; A.M.A., DD 12 et 14.

<sup>12</sup> AIP 2009, 6 ; Duperrex 1986, 131.

<sup>13</sup> Spon 1730, 463 et suiv.

sec<sup>14</sup>. Un troisième phénomène touchait régulièrement l'exutoire du Léman. Lorsque la rivière de l'Arve subissait elle-même un épisode de crue, sa confluence avec le Rhône qui présente à cet endroit un resserrement, ne permettait pas aux eaux de s'écouler dans le sens habituel du courant. Au contraire, elles remontaient dans le lac. La ville garde en mémoire un épisode de ce type lorsque, le 3 décembre 1570, les eaux de l'Arve s'évacuant non vers le Rhône mais vers le lac firent tourner les roues des moulins à contre-sens<sup>15</sup>. Au Moyen âge, le contrôle des tumultes de l'Arve était un enjeu majeur pour la ville de Genève. La rivière n'était pas, comme aujourd'hui, bien circonscrite à environ 900 mètres du centre ancien de la ville. A son embouchure sur le Rhône, elle se présentait comme un delta parsemé de petites îles. L'espace compris entre l'Arve, le Rhône et les murailles de Genève était ce que l'on nommait la plaine de Plainpalais, là où s'installèrent les dominicains en 1263. Etymologiquement, *plana palus* désigne une plaine marécageuse<sup>16</sup>. Selon Bonivard, l'origine étymologique serait plutôt à trouver dans le mot *palis*, pieu, faisant ainsi référence soit à une digue soit à un élément de défense contre l'ennemi<sup>17</sup>. Les deux possibilités ne sont pas contradictoires. Ce sont les dominicains eux-mêmes qui engagèrent les plus grands travaux de défrichage, de terrassement et d'endiguement pour faire reculer peu à peu le delta<sup>18</sup>. Dans un acte de 1293, reproduit par Jacob Spon, on trouve la mention du couvent de dominicain sis à « Palais »<sup>19</sup>.

L'Arve est une rivière tumultueuse avec un lit instable et mouvant. Un peu plus haut sur son cours, la ville de Cluses a sans doute pris en compte cet élément au moment de son implantation puisqu'elle s'est initialement installée à une distance raisonnable du cours d'eau<sup>20</sup>. Tel ne fut pas le choix de Seyssel, sur le Rhône. Nous l'avons évoqué

---

<sup>14</sup> Spon 1730, 463.

<sup>15</sup> *Idem*, 466.

<sup>16</sup> Zumkeller 2018.

<sup>17</sup> Bonivard 1825, 106.

<sup>18</sup> Zumkeller 2018.

<sup>19</sup> Spon 1730, 77.

<sup>20</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville s'étendait beaucoup plus largement. Elle fut l'objet d'une grave inondation en 1735 suite au débordement de l'Arve cumulé à ceux des huit torrents arrosant la ville. A ce sujet, voir Lavorel 1888, 131.

précédemment, le Rhône a longtemps été un obstacle pour les hommes qui cherchaient à le traverser. Au-delà de son puissant débit, ses crues présentaient aussi un danger pour les villes. Les augustins seysseleens en ont fait les frais en 1656 lorsqu'un débordement du fleuve détruisit quasi intégralement leur église<sup>21</sup>. A ce moment, la continuité du couvent a clairement été mise en jeu. Il fallait d'une part obtenir une nouvelle bulle d'indulgence du pape pour pouvoir reconstruire<sup>22</sup>, et d'autre part obtenir l'autorisation auprès de l'évêque pour des quêtes exceptionnelles permettant de collecter les fonds nécessaires à l'entreprise<sup>23</sup>. A Annecy, bien que canalisé, le Thiou causait des inondations presque annuellement. Le déversoir du lac voyait son débit et son cubage augmenter chaque été en période de fonte des neiges. De plus les berges argileuses demeuraient instables<sup>24</sup>. Le couvent des dominicains, bâti à cheval sur l'un des canaux, n'a pas été épargné. En septembre 1711, l'eau était remontée jusqu'au niveau de la margelle du puits du cloître. Dans l'église, elle coulait dans les « avenues », les pierres sépulcrales s'enfonçaient et le plancher fut détruit. Une odeur pestilentielle régnait dans l'air rendant le bâtiment inaccessible pendant un mois<sup>25</sup>. Les archives municipales d'Annecy conservent un certain nombre de documents relatifs aux efforts que la ville accomplissait pour remédier aux débordements des canaux<sup>26</sup>. Rapports et recommandations se multiplient dès le début du XVIIe siècle. Les franciscains, dont l'église et le couvent sont bâtis sur une légère éminence, ne semblent pas préoccupés par ces désagréments. Entre 1611 et 1740, ils reçoivent de nombreuses requêtes et injonctions de la part des syndics pour faire nettoyer les portions de canal dont ils ont la charge. En 1664, on leur reproche la hauteur trop importante de digues qu'ils ont érigées pour les besoins de leurs moulins. Celle-ci provoquent des inondations à répétition. Près d'un siècle plus tard, le reproche était toujours d'actualité.

---

<sup>21</sup> Fenouillet 1891, 74.

<sup>22</sup> De Meyer 1947, XXIX.

<sup>23</sup> Fenouillet 1891, 74.

<sup>24</sup> Blanchard 1916, 389.

<sup>25</sup> Serand 1870, 85.

<sup>26</sup> A.M.A., DD 12 et 14.

Ainsi, l'eau est l'élément naturel essentiel expliquant le regroupement des hommes dans l'ancien diocèse de Genève. Il s'agit d'une composante fédérante autour de laquelle les villes ont pris, dans la seconde partie du Moyen âge, un essor fondamental. A Annecy, Raoul Blanchard érige le Thiou au statut d' « âme de la ville ». Pour Jean-Pierre Leguay, l'eau est au coeur « des étapes majeures dans l'aménagement des paysages urbains du XIe au XIIIe siècle », le fleuve est la « voie respiratoire » de la cité<sup>27</sup>. Pour autant, d'autres facteurs contribuent à l'installation durable d'organismes urbains en gestation.

### II. 1. c. Les espaces péri-urbains

Les entités urbaines ne sauraient se développer sans une utilisation économique raisonnée du territoire alentour. Evidemment, les montagnes et ses hauts plateaux ne sont pas oubliés, nombreuses étant les études portant sur l'élevage montagnard et plus précisément sur les alpages<sup>28</sup>. Un témoignage d'un certain Mallet-Manisson du XVIIe siècle résume bien la manière dont les hommes exploitaient les sols dans la région : « Les hautes sommités des montagnes de la Savoie sont ordinairement inhabitables et même inaccessibles à toute culture. Des pâturages , où on élève une grande quantité de bestiaux, couvrent les plateaux intermédiaires. Les collines inférieures et le fond des vallées sont ordinairement consacrés seuls aux travaux de l'agriculture, on y recueille assez de blé ou d'autres denrées et beaucoup plus de vin qu'il n'en faut pour la consommation des habitants; les campagnes fournissent du gibier et les lacs du poisson en abondance<sup>29</sup> ». Ce qui nous intéresse plus particulièrement ici est la situation locale et la manière dont les villes exploitaient les territoires circonvoisins.

Dominique Bouverat, travaillant sur le fait urbain en Savoie, détermine qu'au Bas Moyen âge la majorité des villes et des bourgs se développe autour d'une dominante

---

<sup>27</sup> Leguay 2002, 64.

<sup>28</sup> Voir notamment Carrier 2004.

<sup>29</sup> Tochon 1871, 20.

agricole établissant une organisation polarisée et rationnelle des espaces péri-urbains<sup>30</sup>. Effectivement, dans notre corpus, c'est le cas de Cluses, Gex, Nyon, Coppet ou encore Evian et Thonon plus spécifiquement attachées à la viticulture. Bouverat met en évidence le modèle de cette « agriculture citadine » qui voit l'utilisation des terroirs en une succession de couronnes concentriques autour des villes avec, au plus proche, les activités maraîchères et les prés liés à l'élevage laitier, les vignes installées sur les premiers coteaux, la céréaliculture dans de vastes champs éparses et permanents, puis les forêts fournissant les bois de chauffe et de construction.

Dans la région, les hommes cultivaient principalement le blé, les châtaignes et surtout la vigne. Après les fléaux du XIV<sup>e</sup> siècle, et une phase de crises généralisées, les activités agricoles reprennent et notamment les cultures largement améliorées par l'utilisation de techniques nouvelles comme la canalisation<sup>31</sup>. Au-delà du progrès, elles étaient déjà particulièrement favorisées par le sous-sol même des plaines. Celui-ci était constitué majoritairement de molasse. La décomposition rapide de cette pierre ainsi que les dépôts des anciens glaciers rendaient la terre extrêmement fertile. Une fois installés, on retrouve effectivement les mendiants de notre corpus propriétaires de vergers (Genève, Cluses, Annecy) et de prés dont le nombre ne fera qu'augmenter jusqu'à la fermeture des couvents. Par ailleurs, les coteaux formés par le rebord du sillon molassique, avec leurs riches sous-sols et une exposition optimale, étaient particulièrement propices à la viticulture (Thonon, Annecy-le-Vieux).

Dans certains cas, le développement des villes ne reposait pas exclusivement sur l'agriculture. Bouverat détaille d'autres composantes ayant favorisé l'expansion comme l'artisanat (Annecy, Genève), ou les activités tertiaires (le pouvoir à Genève, le commerce à Seyssel). Pour autant, comme nous l'avons vu auparavant, ces modèles ont également été tributaires de la situation de chaque ville. Ces dernières fonctionnent avec leur environnement proche. L'espace rural à proximité immédiate est ainsi une composante essentielle du développement urbain.

---

<sup>30</sup> Bouverat 2015, 7.

<sup>31</sup> Castelnuovo s.d.

## II. 2. Structuration urbaine

Entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles, dans une région dominée par les plus grands massifs d'Europe, les hommes ont su créer et développer des entités urbaines au passé plus ou moins riche. Tirant profit des reliefs et des cours d'eau, ils ont choisi des emplacements stratégiques au voisinage direct de ces deux éléments essentiels. Une fois le lieu d'implantation déterminé, encore fallait-il une composante regroupant les populations, prémices d'un noyau urbain en devenir. Dans les Alpes du nord, ce rôle a été principalement joué par des forteresses. Les hommes se sont regroupés sous leur protection et les villes se sont ainsi peu à peu développées.

### II. 2. a. Les châteaux

A l'origine de l'expansion des villes médiévales, le réseau de forteresses s'est développé peu à peu dans les Alpes du nord à partir du XI<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. D'une simple tour de guet à d'imposants châteaux, la protection offerte par ces édifices défensifs a rassemblé les hommes aux pieds de leurs murailles. Ainsi, la plupart des villes de notre corpus répondent à ce schéma. Deux exceptions viennent cependant confirmer la règle : Cluses et Genève. La première n'a jamais vu l'édification de château sur son territoire propre. Pour autant, sa position en fond de défilé était défendue par la présence toute proche de la forteresse de Châtillon-sur-Cluses des sires de Faucigny, mais également par les châteaux de Mussel et de Marcossey<sup>33</sup>. A Genève en revanche, les ouvrages défensifs sont légion depuis les temps les plus reculés. De l'*oppidum* gaulois à la cité d'Empire du XI<sup>e</sup> siècle, la colline de l'actuel centre-ville garde le souvenir des murailles successives ayant protégé les habitants<sup>34</sup>. Place stratégique ancestrale, des dizaines de tours de défense ont été bâties et pas moins de trois châteaux se sont élevés au coeur de la cité. Le plus ancien,

---

<sup>32</sup> Castelnuovo s.d.

<sup>33</sup> Lavorel 1888, 12-13

<sup>34</sup> Zurbuchen 1984, 53-57.

le château de la tour de Boël, a laissé peu de traces. En ruine bien avant le XIIe siècle, il était situé au sud de l'actuelle rue de la cité. Selon Bonivard, son nom serait issu de *botuli*, boyaux en latin, et rappellerait la proximité des marchés et boucheries de la ville<sup>35</sup>. Au sud de la ville médiévale était sis le château du Bourg-du-four, dit également Vieux-château ou Château de Genève. Sans doute ancien palais des rois de Bourgogne, il devint celui des comtes de Genève puis fut détruit au début du XIVe siècle par les comtes de Savoie lors des guerres gebenno-savoyardes<sup>36</sup>. Le troisième château, le château de l'Isle, relève quant à lui du pouvoir spirituel puisqu'il appartient à l'évêque de Genève. Edifié sur un terrain acheté en mars 1258 par l'évêque Aymon de Grandson<sup>37</sup>, il est bâti sur l'île traversée par le pont du Rhône. Il semble qu'il ne subsiste guère plus d'un siècle puisqu'il aurait été détruit au XIVe siècle<sup>38</sup>. Néanmoins il marque l'importance du pouvoir religieux dans la ville épiscopale. Il faut d'ailleurs à ce sujet insister sur l'ensemble cathédrale qui a également contribué à l'élaboration de la topographie urbaine. Le premier édifice remonte au IVe siècle, et l'actuelle cathédrale a été bâtie au XIIe siècle<sup>39</sup>. A l'époque médiévale, le groupe épiscopal a sans doute un rôle beaucoup plus fédérateur que les châteaux dans l'expansion urbaine genevoise.

Dans l'ancien diocèse de Genève, toutes les autres villes où les mendiants ont choisi de s'installer se sont développées, au Moyen âge, autour d'une forteresse. Le schéma d'implantation le plus courant correspond à l'édification d'un ouvrage défensif sur une hauteur dominant d'une vingtaine de mètres un point d'eau près duquel les hommes se rassemblent. Tel est le cas au XIIe siècle pour Annecy et Seyssel, puis au XIIIe siècle pour Coppet, Gex et Evian. A Thonon et Nyon, les cités fleurissent à partir

<sup>35</sup> Bonivard 1825, 76.

<sup>36</sup> Blondel 1978, 47.

<sup>37</sup> A.E.G., REG 0/0/1/898, du 01.03.1258 « Aimon, évêque de Genève, notifie la vente faite en sa présence par Martin et Etienne de Cologny, frères, citoyens de Genève, à Simon Vercez (al. Vercers) chanoine de Genève, moyennant 42 livres genevoises, d'un casal situé à Genève derrière (retro) l'église de la Madeleine et au-dessus de la porte du lac (supra portam aquariam). Ce casal est confiné par la maison de feu Pierre de Tavel, citoyen de Genève, par celle des fils de Guillaume, portier de l'isle (portarii insule gebennensis), et par une autre maison qui ayant appartenu à Martin, citoyen de Genève, appartient maintenant à l'évêque. Cette vente est faite sous la condition que la maison qui sera bâtie dans ce casal, ne pourra être donnée, vendue ou échangée qu'en faveur de l'église de Genève. »

<sup>38</sup> Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985, 45.

<sup>39</sup> Bonnet 1993 28.

d'un noyau urbain établi également près du château (XIII<sup>e</sup> siècle), mais à une altitude identique à ce dernier. Trois modèles ressortent de ces implantations. En premier lieu, des villes se développent entre le château en hauteur et le point d'eau en contrebas (Coppet, Evian, Seyssel); puis des cités voient l'eau séparer la ville à proprement parler de sa forteresse (Annecy, Gex); enfin, des ensembles urbains fédèrent habitats et château sur un même plan surplombant le lac Léman (Thonon, Nyon). La moitié de ces forteresses a disparu ou a été en partie détruite par les guerres de Religion. L'archéologie a ainsi pu mettre au jour des éléments ayant appartenu aux anciens châteaux de Genève, de Thonon ou encore de Seyssel. A Gex, l'édifice a totalement disparu, mais son empreinte, non touchée par l'urbanisation, est encore très bien visible à l'ouest, sur les vues satellitaires de la ville.

Les hommes se sont ainsi regroupés au voisinage direct de ces ouvrages défensifs. Pour autant, le positionnement de l'ancien diocèse de Genève à la croisée de différentes entités étatiques puissantes faisait des villes, et particulièrement de leurs châteaux, des cibles privilégiées dans les conflits locaux. Très vite, à la protection offerte par la forteresse, ont été adjointes des murailles mettant à l'abri, de manière plus ou moins relative, le noyau urbain.

## II. 2. b. Les enceintes urbaines

Les fortifications d'une ville, nous l'avons dit, jouent un rôle primordial dans le système défensif de celle-ci. Au Moyen âge, elles sont également essentielles pour appréhender les délimitations concrètes de l'espace urbain. Ces dernières marquent en effet clairement les limites juridictionnelles et les réglementations imputables aux citoyens. Dans les Alpes du nord, nombreuses sont les villes ayant reçu des chartes de franchises nécessitant, pour leur application, une délimitation claire du territoire concerné. Ainsi, le préambule des franchises octroyées à Cluses le 4 mai 1310 est exemplaire :

« *Nous, Hugues Dauphin, seigneur de la Terre de Faucigny, portons à la connaissance de tous, présents et à venir, que, dans le but de procurer l'avantage et le bien-être de nos sujets, nous donnons, délivrons, concédons, octroyons, libéralement et de notre bon vouloir, en notre nom et au nom de nos successeurs sans exception, dès maintenant et à perpétuité, pleine liberté, immunité et franchise à tous les habitants présents et futurs de notre bourg de Cluses et de cette ville, dans l'enceinte dont les limites sont indiquées ci-dessous [...] »<sup>40</sup>.*

L'enceinte de Cluses présentait donc un bornage au-delà duquel les statuts des franchises n'étaient plus applicables. La délimitation physique marquait la différence des peines encourues pour des délits commis par quelqu'un de Cluses ou non, et surtout s'ils étaient commis dans les murs de la ville ou non. Pour autant, l'enceinte ne semble pas encore exister lors de la rédaction des franchises. Quelques années plus tard, Amédée VI, le Comte Vert, ordonne à la ville de la faire bâtir. Près d'un siècle après l'obtention des franchises, le 4 février 1397, Amédée VIII rappelle encore les ordonnances précédentes et exige les travaux de fortification et de construction des fossés<sup>41</sup>. Il impose aux habitants de la région de contribuer à l'entreprise, soulignant qu'ils étaient bien contents de pouvoir bénéficier de sa protection en temps de crise. C'est dire l'importance stratégique qu'avait prîe la ville à l'aube du XVe siècle.

L'appel est entendu. Ainsi, Cluses est rapidement ceint d'une enceinte. Celle-ci n'est pas continue. En effet, la défense n'était pas nécessaire là où les contreforts montagnards ou les eaux de l'Arve présentaient déjà un obstacle naturel. On retrouve d'ailleurs cette configuration à Evian et à Genève où, du côté du Léman, le lac suffisait à défendre la ville. C'est sans doute pour les mêmes raisons que l'on ne trouve pas d'enceinte à Seyssel avant l'arrivée des français au XVIIe siècle. Aujourd'hui, la rue des Remparts marque l'emplacement de cette fortification tardive qui protégeait la ville contre la Savoie du côté oriental. Au Moyen âge, le bourg était protégé par la montagne

<sup>40</sup> Lavorel 1888, 31.

<sup>41</sup> *Idem*, 85.

du Grand Colombier à l'ouest, l'embouchure rhodanienne de la rivière de Volage au nord, et les puissantes eaux du Rhône à l'est. De plus, l'habitat très resserré constituait en lui-même un front de défense certain. Partout ailleurs, des murailles délimitaient donc l'emprise protégée des villes médiévales. La toponymie actuelle - et quelques vestiges - garde, en nombre, les souvenirs de ces fortifications disparues<sup>42</sup>. Leur destruction ne doit cependant pas laisser présumer de leur solidité. En 1353, Gex a ainsi pu tenir un siège de quinze jours face aux troupes et aux engins d'Amédée VI. Les Chroniques de Savoie nous en font le récit.

*« Cette place de Florimont prinse, & asseuvrée par forte garnison, fit le Comte ses préparatives, pour planter son siege, devant la ville est chasteau de Geis, place tres forte a donc, & bien munie et garnie de bonnes gens de guerre : tellement que lon faisoit grand' doute d'en approcher, fit donques le Comte de Savoye dresser force chats, truyes, testes de belier, arbalestes à tour, & autres engins de siege requis pour battre la muraille : & apres avoir esté la ville battue environ quinze iours, les assiegez firent merveille de faire saillies, & donner alamres au camp du Comte, iour et nuict : car en la ville, et chasteau y avoit grand nombre de chevaliers et souldarts fort bien experimentez au fait d'un siege. Mais finablement voyans les assiégez les merueilleux efforts du Comte Verd, avec telle puissance, laquelle il leur estoit impossible de soustenir plus longuement, prindrent conseil, de se rendre, ne pouvans voir meilleur parti pour l'heure. Ainsi furent receuz à capituler, & rendre la ville, & le chasteau, vies & bagues sauves. Au partir du chasteau, le Comte Verd adressant sa parolle au capitaine de la place, lui dit, Mon gentilhomme dites à vostre maistre, qu'il n'a plus rien affaire à moy à cause de la Baronnie de Geis : & que son seigneur le Daulphin ne sera pour ceste fois assez puissant, pour la lui maintenir »<sup>43</sup>.*

<sup>42</sup> Ainsi, on trouve le chemin et l'impasse des Terreaux à Evian, la rue des murs à Coppet, l'allée des Terreaux à Thonon-les-Bains, le chemin des Remparts à Annecy, la rue des Terreaux à Gex, la promenade des Vieilles-Murailles à Nyon, la rue de la Tertasse et la rue des Terreaux du temple à Genève.

<sup>43</sup> Paradin 1561, 232-233.

Les villes étaient ainsi protégées et leurs accès contrôlés. Ceux-ci s'effectuaient grâce aux portes ménagées dans les murailles. Les franchises de Cluses nous donnent quelques indications supplémentaires. Un portier, nommé par les quatre syndics du bourg, était chargé de fermer les portes tous les soirs et en temps de guerre. De plus, il coordonnait les équipes de gaîtes et de sentinelles le plaçant *de facto* à un poste-clé de la défense urbaine. Les simples portes voûtées de Cluses pouvaient prendre une forme plus imposante comme celle d'une tour (Annecy, Evian, Coppet, Nyon,...) ou même d'une forteresse (la porte du Château-Vieux à Genève). Leurs noms étaient empruntés à des éléments géographiques (porte de Rive à Genève, porte Perrière à Annecy), à des édifices proches (porte du Château à Annecy et à Nyon), à des quartiers (porte de Bourg-du-Four à Genève), ou à des directions (les noms des quatre portes primitives d'Evian copiaient ainsi l'orientation des routes menant aux Allinges, à Thonon, à Chavannes et à Abondance).

Les franchises de Cluses indiquent également que « les habitants sont obligés à la maintenance et aux réparations des fossés de la ville<sup>44</sup> ». Cette dernière, avant les ordonnances des princes savoyards enjoignant aux citoyens de construire l'enceinte, devait donc déjà disposer d'un élément défensif périphérique sous la forme de fossés. Aménagements usuels, on les retrouve communément aux pieds des fortifications urbaines. Souvent, les hommes ont également élaboré des systèmes canalisant l'eau d'un cours naturel pour mettre en eaux les fossés comme à Genève et à Annecy. Les canaux de cette dernière sont d'ailleurs les témoins privilégiés du tracé des enceintes successives de la ville. Deux textes de 1329, mentionnés par Raoul Blanchard, évoquent la porte du Bouz (ou du Boeuf) permettant d'entrer dans la ville par le nord en traversant le canal<sup>45</sup>. Ainsi, l'extension la plus septentrionale des murailles médiévales est atteinte au XIV<sup>e</sup> siècle et ne dépassait pas le canal du Vassé. La canalisation de cours d'eau à des fins défensives trouve un exemple intéressant à Coppet. La ville du XIII<sup>e</sup> siècle, contemporaine de son château, dispose dès l'origine de fortifications et de fossés en

---

<sup>44</sup> Lavorel 1888, 40.

<sup>45</sup> Blanchard 1956, 44.

eaux<sup>46</sup>. La déclivité importante du site, du château au lac, ne permettait pas d'utiliser ce dernier. Les hommes ont donc dévié une partie de la rivière de la Versoix, cours situé en amont, et créé le canal de Greny alimentant les fossés du château, puis le coeur de ville au niveau de l'actuelle rue des moulins, souvenir toponymique des anciennes roues de Coppet<sup>47</sup>.

Les enceintes ne sont pas figées dans le temps et l'espace, et leurs évolutions témoignent des différentes dynamiques ayant marqué l'histoire de chaque ville. Ainsi, au XIVe siècle, des cités déjà fortifiées connaissent une période d'essor assez importante pour qu'il soit décidé d'étendre leurs murailles. A Genève, la renommée des foires n'a cessé d'accroître la démographie urbaine. A partir de la seconde moitié de XIIe siècle, et surtout pendant l'épiscopat de Guillaume de Marcossay au XIVe siècle, la ville entreprend de grands travaux. Elle repousse son enceinte un peu plus au sud et construit une vingtaine de tours pour la défendre<sup>48</sup>. A Annecy, nous l'avons évoqué, la muraille de ville est repoussée plus au nord pour englober un premier faubourg d'artisanat textile. Ainsi, au Bas-Moyen âge, les enceintes des villes délimitent des noyaux urbains fortifiés dont l'extension maximale ne variera pas, ou très peu, avant l'époque moderne.

### II. 2. c. Les profils urbains

L'étude des enceintes et du peuplement intra et extra muros donne le profil des villes au moment de l'installation des mendiants, et prouve les dynamiques d'expansion qui agitaient ces bourgs déjà bien avant leur arrivée. Le schéma urbain le plus courant est linéaire. La ville se développe de part et d'autre d'un axe qui peut être une route dans la plupart des cas (Gex, Evian, Coppet, Cluses), mais également un cours d'eau (le Rhône à Seyssel, le Thiou à Annecy). On constate même parfois une organisation raisonnée du parcellaire avec une trame viaire en damier comme à Evian. Puis, les villes s'étendent peu à peu, en direction du château (Coppet, Seyssel) ou en s'éloignant des reliefs

---

<sup>46</sup> De Raemy, Pradervand *et al.* 2004, 219-221.

<sup>47</sup> Von Martens 1817, 346.

<sup>48</sup> Zurbuchen 1984, 57.

(Annecy, Gex). Les organismes plus importants présentent, de fait, une organisation plus complexe. Ainsi, Genève, Thonon ou encore Annecy, offrent déjà un profil plus circulaire lorsque les mendiants s'y installent. Le cas d'Annecy est particulièrement intéressant. La ville qui s'est développée linéairement de part et d'autre du Thiou, a rapidement disposé d'un faubourg septentrional (faubourg du Boeuf), le long de la route menant à Genève et autour du sanctuaire de Notre-Dame de Liesse et de l'hôpital. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'enceinte est élargie pour l'intégrer modifiant ainsi le profil urbain<sup>49</sup>. Le peuplement rapide a encore prolongé la ville vers le nord avec la création d'un nouveau faubourg au-delà de cette extension. Par ailleurs, la cité a vu le développement de deux autres faubourgs de part et d'autre du pied du Semnoz, au sud-est le long de la route vers Faverges et au sud-ouest sur celle d'Aix. Le second sera intégré dans une nouvelle enceinte au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Ces faubourgs linéaires qui s'étendent le long des axes de communication extra-urbain sont la forme la plus répandue dans le diocèse (Gex, Cluses, Genève). Dans la cité épiscopale ils se sont d'ailleurs établis de manière assez précoce. Le plus important d'entre eux, le faubourg de Saint-Léger, s'étendait ainsi jusqu'à l'Arve autour de l'ancienne voie romaine menant via Carouge à Seyssel et à Annecy. A l'ouest et à l'est de la ville, deux petits faubourgs s'élevaient parallèlement au Rhône (Corraterie) et au Léman (Temple). De l'autre côté du fleuve, l'église de Saint-Gervais a fédéré les populations et créé un important faubourg qui restera lié à la ville. Le dernier et plus ancien, s'est développé autour de l'abbaye de Saint-Victor à l'est des murailles. Tout comme à Annecy, les enceintes successives ont peu à peu intégré certaines de ces excroissances urbaines (faubourgs de Rive et de Bourg-du-Four). Louis Blondel estime qu'au XV<sup>e</sup> siècle la superficie de l'ensemble des faubourgs égalait celle de la ville. Leur étendue était telle qu'elle en devenait dangereuse pour la défense de la cité. En 1534, lors de la Réforme, le Conseil général décida de les raser ouvrant ainsi les perspectives et permettant la construction d'une toute nouvelle et imposante enceinte<sup>50</sup>. Autour du Léman, la morphologie même des sites a pu donner lieu au développement de faubourgs portuaires séparés de la ville par une déclivité prononcée du terrain. C'est le cas avec le faubourg de Rive à Nyon et celui du port à Thonon. Ce dernier est semble-t-il

---

<sup>49</sup> Blanchard 1916, 406.

<sup>50</sup> Bonivard 1825, 88 ; Zurbuchen 1984, 61.

fortifié dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle constituant ainsi une forme de bastion, d'avant-poste défensif à l'échelle de la cité<sup>51</sup>. Enfin, mentionnons le cas inverse de hameaux trop éloignés pour être appelés faubourgs mais qui seront finalement intégrés à la ville en tant que tels (cas du faubourg de Gex-la-ville, au nord-est de Gex). Dans notre corpus, seule la ville de Coppet semble dépourvue de faubourg. Le château et le bourg sont fondés très tardivement, vers 1280, par Humbert IV de Thoire-et-Villars<sup>52</sup>. La plus ancienne mention dont nous disposons à ce sujet date de 1299. La ville se développe autour de ses moulins au XIV<sup>e</sup> siècle, mais ce n'est véritablement que dans le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, lorsque la seigneurie passe aux mains d'Amédée de Viry et que celui-ci implante un couvent de dominicains, qu'une véritable phase d'expansion commence à s'opérer<sup>53</sup>. Lorsque les mendiants arrivent, la ville n'en est donc alors qu'aux prémices de son développement.

#### II. 2. d. Souvenirs toponymiques

Le souvenir de l'essor des villes et de leur développement de la fin du Moyen âge et du début de l'époque moderne est conservé dans la toponymie actuelle. Nous présentons ici la liste de ces noms qui permettent encore aujourd'hui d'appréhender le profil ancien des centres urbains de notre corpus. Aux abords de l'emplacement ancien des couvents, certains d'entre eux donnent un éclairage sur le vécu des frères au contact de leur voisinage.

### **GENEVE**

---

<sup>51</sup> Constant 1973, 113.

<sup>52</sup> Grandjean 1984.

<sup>53</sup> Bory 1998, 11.

<p><b>La géographie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rue de Rive</li> <li>- cours de Rive</li> <li>- rond-point, plaine et quartier de Plainpalais</li> <li>- place et quartier des Eaux-vives (= Cette partie des faubourgs de Genève doit son nom aux sources abondantes et nombreuses qui existaient anciennement et qui ne sont plus utilisées aujourd'hui)</li> </ul>
<p><b>L'artisanat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- quai des Moulins (île)</li> <li>- rue des Moulins (île)</li> <li>- rue des Chaudronniers</li> <li>- rue des Granges</li> <li>- rue de la Rotisserie</li> <li>- rue de la Corraterie</li> <li>- place de la Taconnerie (tacon = cuir employé par les cordonniers)</li> <li>- place du Molard (= ouvrier agricole, le plus souvent en embauche hebdomadaire)</li> </ul>
<p><b>Le commerce</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- place de Grenus (rive droite) = grain</li> <li>- rue du Marché</li> <li>- place du Grand Mézel (= marché)</li> <li>- rue de la Pélisserie (= marché des cuirs et des peaux)</li> <li>- passage du Terraillet (marchand d'ustensile en terre)</li> <li>- place de la Fusterie (= le port au bois).</li> </ul>
<p><b>La topographie et les aménagements urbains</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rue des Terreaux du temple (rive droite)</li> <li>- place du Port</li> <li>- rue Saint-Léger</li> <li>- rond point, plaine et quartier de Plainpalais</li> <li>- place du Bourg-de-four</li> <li>- rue du Puit-Saint-Pierre</li> <li>- rue de la Tour de Böel (= boyaux, donc boucheries et marchés)</li> <li>- rue de la Tertasse</li> <li>- rampe de la Treille</li> <li>- rue de la Tour-maîtresse (la <i>Turris magistra</i> était l'ouvrage défensif le plus important de l'enceinte du XIVe siècle, dite de Marcossay)</li> <li>- rue de la Fontaine</li> <li>- rue de l'Ancien port (rive droite)</li> <li>- promenade Saint-Antoine</li> <li>- place de saint-Gervais</li> <li>- Terrasse, rue et ponts de Saint-Victor</li> </ul>

NYON	
<b>La géographie</b>	- rue de Rive - rue de la Combe
<b>L'artisanat</b>	- ruelle des Moulins
<b>Le commerce</b>	- rue du Vieux-Marché
<b>La topographie et les aménagements urbains</b>	- promenade des Vieilles murailles - ruelle de la Tour - ruelle de la Poterne

GEX	
<b>La géographie</b>	- ruelle du Bief (un des bras de l'Oudar)
<b>L'artisanat</b>	- rue des Abattoirs
<b>Le commerce</b>	- rue du Commerce
<b>La topographie et les aménagements urbains</b>	- rue des Terreaux - rue de l'Horloge - rue de la Fontaine - rue de l'Eglise - rue du Château - rue de Gex la Ville

SEYSSEL	
<b>L'artisanat</b>	- montée des Moulins
<b>La topographie et les aménagements urbains</b>	- rue des Remparts - impasse du Couvent

ANNECY	
<b>La géographie</b>	- pont, quai et côte Perrière
<b>L'artisanat</b>	- rue Filaterie
<b>Le commerce</b>	- pont de la Halle - rue Grenette

<b>La topographie et les aménagements urbains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rue et canal Saint-Dominique</li> <li>- passage des Célestins</li> <li>- côte Saint-Maurice rappelle l'ancienne église</li> <li>- chemin des Remparts (à l'ouest du château)</li> <li>- faubourg Sainte-Claire</li> <li>- quai des Clarisses</li> <li>- rue Sainte-Claire</li> </ul>
---	---

### THONON

<b>La géographie</b>	- quai de Rives
<b>L'artisanat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le Moulin</li> <li>- rue des Potiers</li> <li>- rue des Pêcheurs</li> </ul>
<b>Le commerce</b>	- rue des Granges
<b>La topographie et les aménagements urbains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Vallon</li> <li>- place du Château</li> <li>- allée des Terreaux</li> </ul>

### CLUSES

<b>La topographie et les aménagements urbains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rue du faubourg Saint-Vincent</li> <li>- rue du faubourg Saint-Nicolas</li> <li>- rue des Buttes (près de l'arve)</li> </ul>
---	---

### COPPET

<b>La géographie</b>	- rue du Greny
<b>L'artisanat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ruelle de la Canebière (du latin <i>cannabis</i>, chanvre)</li> <li>- rue des Moulins</li> <li>- place du Four</li> </ul>
<b>La topographie et les aménagements urbains</b>	- rue des Murs

<b>EVIAN</b>	
<b>La géographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avenue des Sources</li> <li>- rue de la Source de Clermont</li> <li>- ruelle du Nant d'Enfer</li> <li>- rue de la source des Cordeliers</li> </ul>
<b>Le commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- place du Port</li> </ul>
<b>La topographie et les aménagements urbains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- place de la porte d'Alinges</li> <li>- chemin des Terreaux</li> <li>- impasse des Terreaux</li> <li>- rue de la Touvière</li> </ul>

Doc. 28 - Odonymie et souvenir médiéval des villes du corpus

Peu avant l'arrivée des mendiants, les villes de notre corpus ont donc atteint une forme d'optimum. Elles se sont développées au contact de sites naturels dont elles ont su tirer parti, particulièrement l'eau des lacs, des fleuves et des rivières dont elles ont peu à peu maîtrisé les aléas afin d'en faire une composante clé de leur expansion (artisanat, défense, commerce). Les différents quartiers des centres urbains ainsi que leurs faubourgs sont en place et les mendiants doivent prendre en compte ces paramètres lors de l'implantation de leur ensemble conventuel.

### **Chapitre III - Installation des mendiants dans la ville**

L'installation d'une communauté religieuse dans le maillage urbain génère des conséquences socio-économiques variées, tributaires du type d'ordre qui s'y implante. De même, la topographie des villes s'en voit affectée et la prégnance des établissements sur leur voisinage direct impacte avec plus ou moins de force la morphologie urbaine. Ce processus a fait l'objet d'une étude récente publiée par Charles Mériaux et Hélène Noizet<sup>1</sup>. Les auteurs détaillent les implications spatiales qu'ont pu occasionner les différents types de communautés religieuses sur les villes du Moyen âge et abordent les questions afférentes à cette problématique : comment investissent-elles et structurent-elles le parcellaire sectoriel ? Quelles incidences ont-elles sur la densification et la diversification des espaces attenants ? Ils s'intéressent également à leur niveau d'ouverture au monde. En cela, ils mettent en avant la singularité toute particulière des chanoines par opposition aux moines : « le rapport au monde fondamentalement différent des communautés monastiques et canoniales provoque des effets très différents sur le tissu urbain<sup>2</sup> ». Les premières, repliées de manière ascétique sur elles-mêmes, contrastent avec les secondes dont l'apostolat s'exerce dans le siècle. Alors que les unes freinent le développement urbain, les autres participent à l'essor de quartiers denses et diversifiés. En ce sens, les mendiants sont à rapprocher des chanoines. A l'instar de ces derniers, leur mode de vie affecte le développement de la morphologie urbaine voisine de leur établissement. Quelle était la situation pour les villes ayant accueilli des mendiants de l'ancien diocèse de Genève ? Les témoignages dont nous disposons permettent d'avancer quelques hypothèses sur l'impact qu'a eu l'implantation de leurs couvents dans la structuration de la morphologie urbaine locale.

---

<sup>1</sup> Mériaux, Noizet 2013, 65-78.

<sup>2</sup> *Idem*, 71.

### III. 1. Présence mendicante dans la ville avant la construction conventuelle

Dans certains cas, avant d'être monumentale avec l'implantation d'un ensemble conventuel, la présence mendicante dans les villes est avant tout humaine. Les citadins connaissent ces frères qu'ils ont pu accueillir et entendre prêcher ponctuellement comme à Annecy en 1402 avec le dominicain espagnol Vincent Ferrier qui, de passage dans la région, subjuga les foules réunies à l'église du Saint-Sépulcre<sup>3</sup>. Mais il arrive que les mendiants, en communauté, s'installent plus durablement au coeur des villes avant même d'avoir reçu l'autorisation de construire un couvent.

Les mendiants, pour les besoins de leur apostolat, pouvaient circuler librement. Bien que répondant directement de l'autorité pontificale, ils devaient néanmoins recevoir l'accord de l'évêque pour prêcher dans les limites de son diocèse. Cette admonestation est adressée aux frères dès les premières années chez les dominicains et chez les franciscains : « Lorsque nos frères pénètrent pour prêcher dans quelque diocèse, ils visitent d'abord l'évêque, s'ils le peuvent, et s'inspirent de ses conseils pour obtenir parmi le peuple [ms : *in proprio*] le fruit spirituel qu'ils poursuivent; ils lui obéissent avec dévouement, aussi longtemps qu'ils demeurent sous sa mouvance épiscopale, en tout ce qui n'est pas contraire à la règle<sup>4</sup> » ; « Que les frères ne prêchent point dans l'évêché d'aucun évêque qui le leur aura défendu<sup>5</sup> ». Dans le diocèse de Genève, on retrouve des mendiants bien ancrés dans des villes où ils ne disposent pas encore de couvent. Ainsi, les franciscains de Morges, fuyant les attaques bernoises, s'installent à Evian en 1506 pour quelques années. Ils reviennent en 1558 pour s'implanter durablement sans toutefois disposer de leur propre établissement. De même, les ermites augustins sont signalés à Seyssel en 1327, soit près de vingt ans avant le début de la construction de leur couvent.

---

<sup>3</sup> Leguay 2003.

<sup>4</sup> *Constitutions primitives de l'ordre des prêcheurs* (1216-1236), *De la prédication*, section XXXI. Voir annexe.

<sup>5</sup> *Seconde règle des frères mineurs*, IX - *Des prédicateurs*. Voir annexe.

Sans bâtiments propres, sans église, ils vivent au plus proche des recommandations de leurs règles dans des bâtiments civils. Les augustins seysselans louent des maisons à des particuliers avant que les bourgeois, au départ réticents, ne décident de leur offrir par acte signé du 3 février 1348 la maison dite « de la confrairie » et des terrains attenants pour faire construire leur église et couvent<sup>6</sup>. Les cordeliers d'Evian quant à eux s'installent dans un premier temps dans un petit hospice octroyé par la ville, puis dans la maison de l'aumônier de leurs soeurs franciscaines. Notons à ce sujet que ces dernières n'avaient pas donné leur accord. Les conflits sont nombreux et d'autant plus virulents après 1627 lorsque le pape Urbain VIII leur accorde une bulle d'exemption les plaçant directement sous l'autorité de l'évêque. Le pape, l'évêque, les nobles, les bourgeois de la ville, tous prendront aléatoirement le parti des uns ou des autres. François de Sales, évêque de Genève, ira jusqu'à enjoindre le Sénat de faire partir les cordeliers de la ville, menaçant même les bourgeois qui décideraient de les aider<sup>7</sup>. L'affaire ne sera réglée que lorsque les franciscains disposeront de leur propre couvent dans les années 1630.

A Gex, dans l'attente de la construction de leurs couvent et église, Huguard de Joinville offre aux pères carmes l'usage de quelques maisons et de la chapelle Saint-Georges qu'il a fondée dans l'hôpital quelques années auparavant<sup>8</sup>. Ce dernier s'élevait à environ un kilomètre au nord-ouest du château, sur la route de Paris. Le lieu-dit les Maladières, sur la carte de Cassini, rappelle son souvenir. Pendant un temps, les carmes ont donc expérimenté leur vie communautaire au coeur du monde, effectuant les navettes bourg/hôpital sans doute plusieurs fois par jour pour entendre les offices. Leur présence dans la ville était d'autant plus marquée qu'ils étaient aumôniers du château. Sur leur chemin, les étapes nécessaires dans ce dernier, situé sur la colline à l'ouest de la ville, créait ainsi un circuit par lequel les déplacements des mendiants étaient visibles quotidiennement de toute la petite ville.

---

<sup>6</sup> Fenouillet 1891, 73.

<sup>7</sup> De Marlioz 1885, 79.

<sup>8</sup> Brossard 1851, 89.

Mentionnons également le cas ambivalent des dominicains de Genève. Quelques auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle s'accordent sur leur présence dans la ville avant la construction de leur couvent extra-muros. Selon Jean-Aimé Gaudy-Le Fort, ils auraient même été invités à s'y installer par l'évêque Pierre de Sessons (ou de Cesson), en 1216, quelques temps après la confirmation de l'ordre<sup>9</sup>. Les connaissances sur ce prélat sont très limitées et le doute persiste quant à sa véritable élection au siège épiscopal<sup>10</sup>. Il aurait plus probablement assuré une suppléance temporaire lors d'une vacance de la charge entre 1213 et 1215. Gaudy-Le Fort a-t-il eu accès à des documents aujourd'hui disparus ou le confond-il avec le successeur de Pierre, Aimon de Grandson? En effet, l'évêque élu en 1215 doit, vers 1227, faire face à un procès concernant sa gestion administrative temporelle et spirituelle du diocèse. L'enquête révèle qu'il ne prêche plus et que, pour le remplacer, il a fait appel à des dominicains depuis cinq ans<sup>11</sup>. Il s'agit là de la plus ancienne mention de la présence des prêcheurs dans le diocèse. Ces derniers ont-ils disposé rapidement d'un ensemble conventuel où ne faisaient-ils que traverser le territoire pour des campagnes de prédication? Nous ne disposons d'aucun élément à ce sujet, mais notons la mention de deux dominicains comme délégué et témoin dans une sentence du 7 juin 1234 rendue à Genève par l'archevêque de Vienne<sup>12</sup>. Etaient-ils genevois ? L'acte ne le mentionne pas...

### **III. 2. Les étapes officielles de l'implantation conventuelle**

A Gex, les carmes sont donc présents au moins quelques années avant la bulle de Clément VI les autorisant à s'installer durablement (2 avril 1343). L'acte de fondation du couvent est quant à lui signé le 20 août 1343 et nous permet d'attirer l'attention sur le vocabulaire. Quatre étapes officielles président à l'implantation d'un établissement mendiant : l'autorisation, la fondation, puis la réception et la consécration dont l'ordre

<sup>9</sup> Gaudy-Le Fort 1841, 42.

<sup>10</sup> Le Fort, Lullin 1866, 147 ; Santschi 2007.

<sup>11</sup> Le Fort, Lullin 1866, 168-169.

<sup>12</sup> Doumergue 1905, 134.

pouvait varier. La première relève du pape. Il est le seul à pouvoir donner l'ordre de bâtir un couvent de mendiant. Evidemment, il s'appuie sur les recommandations de personnalités locales comme celles de Jean Bourgeois pour les cordeliers de Cluses en 1471. Pour autant, ce pouvoir semble lui échapper peu à peu. En 1633, ce n'est plus le pape mais le duc de Savoie Victor-Amé Ier qui donne l'autorisation de « faire bâtir une église, ou hospice » pour les cordeliers d'Evian<sup>13</sup>. La seconde étape, la fondation, est attribuée à l'initiateur de la construction. A Gex, par exemple, c'est Huguard de Joinville, dans son château de Sauverny et devant le notaire Etienne de Burdignin qui signe l'acte de fondation des carmes<sup>14</sup>. La réception correspond à l'accueil officiel des frères et la remise de leur nouvel établissement. Cet accueil avait dans la mesure du possible lieu en présence du fondateur et du prieur provincial de l'ordre. Les ermites augustins obtiennent du duc Amédée VIII la signature d'un acte de fondation à Thonon en 1427<sup>15</sup>. La réception a lieu deux ans plus tard, le 28 juin 1429 dans le château du duc et en présence de Pierre Robin, prieur de la province de la Narbonne-Bourgogne<sup>16</sup>. Nous ne savons pas si les ermites étaient déjà présents à Thonon avant cet accueil, et, si c'était le cas, où ils logeaient... Le terme de réception est également applicable à un autre acte officiel, celui par lequel les couvents entraient dans l'observance si tel était le cas. A Coppet, l'implantation d'un couvent de dominicains est contrariée par la présence de leurs frères voisins à Genève. L'une des solutions trouvée est d'en faire un couvent observant, le genevois demeurant conventuel. Le 24 mars 1490, quinze jours à peine après la signature de la bulle d'autorisation par Innocent VIII, le maître général des dominicains, Gioacchino Torriani, indique que la réception officielle du couvent dans la congrégation de Hollande n'aura lieu que lorsque l'ensemble conventuel sera bâti et l'église consacrée<sup>17</sup>. Dans tous les cas, cette étape est la première nécessitant la présence effective et définitive des frères dans la ville, que le couvent soit édifié ou non. Enfin, la consécration implique que l'église et au moins une partie du couvent soient terminés. Il s'agit d'une prérogative de l'évêque qui, lors d'une cérémonie religieuse ritualisée, fait

---

<sup>13</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

<sup>14</sup> A.D.A., D17 ; Brossard 1851, 175.

<sup>15</sup> Glover 1863, 3-8.

<sup>16</sup> Bruchet 1907a, IX-XI.

<sup>17</sup> Hodel 1999, 346.

entrer un bâtiment dans le domaine du sacré. C'est « le moment décisif de son histoire, celui de sa mise en service<sup>18</sup> ». L'église n'était pas le seul bâtiment à recevoir la consécration. A Cluses, chez les franciscains observants, cette dernière a lieu le 16 juin 1485 sous l'autorité de Jean de Compeys, archevêque de Tarentaise. Le prélat reste sur place puisque deux jours plus tard, il bénit également le cloître et le chapitre du couvent<sup>19</sup>.

### III. 3. Localisation des couvents dans le tissu urbain

Le choix de l'implantation mendicante en milieu citadin n'est pas anodin, il est même fortement conseillé dès les premiers temps de l'ordre chez les dominicains. Leur apostolat, fondé sur l'équilibre entre prédication et mendicité, ne peut se vivre concrètement et objectivement que dans la proximité immédiate d'une population « nombreuse ». En revanche, les franciscains préfèrent au commencement s'installer, certes aux abords d'une ville, mais extra-muros. Panayota Volti explique que très vite pourtant, dès les années 1230 et par la voie de leur ministre général, ils conviennent que l'implantation à l'intérieur des murailles était préférable<sup>20</sup>. Encore faut-il que les villes dans lesquelles ils choisissent de s'implanter disposent d'un parcellaire urbain en capacité de les accueillir. Dans l'ancien diocèse de Genève, les situations varient d'une cité à l'autre et il est possible de caractériser trois localisations-types des ensembles conventuels mendiants : intra-muros, extra-muros dans un faubourg, et extra-muros au-delà des faubourgs.

#### III. 3. a. Couvents intra-muros

Les couvents implantés dans l'enceinte urbaine relèvent de deux catégories de parcellaire. Soit le terrain était vide, soit il accueillait déjà des constructions sur toute ou

---

<sup>18</sup> Zimmermann 2003, 29.

<sup>19</sup> Fodéré 1619, 838.

<sup>20</sup> Volti 2003, 187.

partie de sa superficie. La première de ces catégories est, par manque de sources et de données archéologiques, délicate à appréhender. Pour autant, l'étude des parcellaires et des enceintes urbaines laisse supposer que tous les couvents construits intra-muros dans le diocèse l'ont été dans des villes à la trame urbaine déjà dense et construite. Il fallait donc procéder à des démolitions ou à des réhabilitations de bâtiments préexistants. Dans notre corpus, cinq établissements sont ainsi édifiés à l'abri des murailles de la cité. Les couvents carme de Gex, dominicain de Coppet et Annecy, augustin de Seyssel et franciscain d'Annecy s'implantent au coeur de cités médiévales aux parcellaires déjà plus ou moins compactes.

A Gex, les carmes reçoivent du seigneur l'autorisation d'utiliser quelques maisons en attendant la construction de leur couvent. Nous ne connaissons pas leur emplacement, mais il est fort probable que le couvent a été bâti en leur lieu et place (Annexe 3, Fig. 17). La petite bourgade bénéficiant déjà de trois faubourgs, il est difficile d'imaginer qu'un espace suffisamment grand pour édifier un ensemble conventuel fût encore disponible dans l'emprise de l'enceinte urbaine. De même, les augustins seyssselans édifient leur couvent au coeur de la ville, à l'emplacement d'une maison et de terrains qui leurs avaient été donnés par les bourgeois de la ville. Ils se situaient au sud et délimitaient l'extension maximale de l'enceinte, près de la porte de Maillecroustaz (Annexe 3, Fig. 21).

A Coppet et à Annecy, on connaît mieux le parcellaire antérieur à l'installation des différents couvents mendiants. Marcel Grandjean nous en livre la description très détaillée pour la première<sup>21</sup>. Avant l'arrivée des dominicains, au sud de la Grand-Rue et d'ouest en est, on trouvait au bord du lac deux granges, l'hôpital et sa chapelle (également chapelle de ville), la maison du chapelain et la propriété de la famille Cunacti. La construction du couvent a nécessité la démolition au moins de l'hôpital et de la chapelle. Les fonctions de ces derniers, nous y reviendrons, seront en partie récupérées par l'établissement mendiant (Annexe 3, Fig. 65). Les deux couvents mendiants d'Annecy (Annexe 3, Fig. 27), pour être implantés dans l'enceinte urbaine, ont bénéficié

---

<sup>21</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 14.

des tractations de leurs fondateurs. Jean de Brogny récupère pour les dominicains des propriétés d'Antoine Cagnaci, chancelier du Comte de Genevois, et de la famille lombarde des Asinari. Les terrains étaient situés entre le canal Saint-Dominique et la muraille, à l'est de la ville. Le projet initial était assez important pour que l'espace acheté ne soit pas suffisant. La construction de la nef de l'église nécessitait plus de surface et celle-ci sera gagnée à l'ouest, en chevauchant le canal, grâce au don de la « maison des Lombards » par Jacques de Menthon-Dingy<sup>22</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les franciscains s'installent à une centaine de mètres à l'ouest des prêcheurs dans un couvent initialement prévu pour des célestins. Cela ne semble plus poser de problème. Trois siècles plus tôt en effet, le pape Clément IV promulguait une bulle le 20 novembre 1265 visant à réguler les implantations mendiantes dans l'espace urbain. Un nouveau couvent ne pouvait s'installer à moins de 300 cannes (soit environ 500 mètres) d'un autre établissement<sup>23</sup>. Dans le parcellaire annécien du bas Moyen âge, cette injonction n'a jamais été respectée. Ainsi, Pierre de Lambert décide d'apporter sa contribution au paysage religieux de la ville<sup>24</sup>. Le 17 février 1462, il achète une grande maison à un certain Aymond Richard. Celle-ci était sise au nord de l'actuelle rue Jean-Jacques Rousseau, à l'emplacement du conservatoire. Il commence les travaux qui sont rapidement stoppés car les voisins ne souhaitaient pas lui vendre les terrains attenants. Il lui faudra attendre une trentaine d'années pour convaincre le premier, Claude Mallet, et acheter une maison et un jardin contigus à l'est, le 17 septembre 1494. Il lance la construction du cloître, d'un chapitre et d'une chapelle. Plus à l'est encore, le terrain qui accueillera l'église est finalement acquis auprès d'un certain Claude Paquelet peu après l'arrivée des franciscains, en 1535<sup>25</sup>. Une maison doit être en partie détruite pour laisser place à l'édifice de culte. Un mur encore en élévation dans les combles du bas-côté ouest pourrait être la trace de l'intégration partielle de la bâtisse préexistante. On retrouve le même schéma dans l'ancienne église

---

<sup>22</sup> Besson 1759, 122.

<sup>23</sup> Le Goff 1968, 343 ; Deflou-Leca 2012.

<sup>24</sup> Poncet 1876, 10-11.

<sup>25</sup> Quelques années plus tard, Pierre Lambert fera également construire l'actuelle Maison Lambert, juste en face de l'ancienne église des franciscains. La façade de la cathédrale d'Annecy garde le souvenir de ce fondateur munificent au travers de l'inscription suivante : « SALUTIFERE CRUCI AC DIVO FRANCISCO LAMBERTORUM PROPAGO DICAUIT . 1535 . ».

des dominicains de Coppet, les murs de constructions antérieures servant de fondations à cette dernière<sup>26</sup>.

Encore une fois, le cas particulier des dominicains de Genève mérite d'être mentionné. Il semble qu'ils parcourent effectivement le diocèse à la demande de l'évêque dès 1222 environ<sup>27</sup>. Néanmoins, plusieurs auteurs avancent que les prêcheurs avaient une maison dans la paroisse de la Madeleine, juste au nord de la cathédrale, et donc à l'intérieur de l'enceinte urbaine<sup>28</sup>. Doumergue va plus loin en proposant une localisation près du Grand Perron, dans la Ville Neuve<sup>29</sup>. Il évoque le passage du Monnetier (qui existe toujours juste au nord-ouest de la cathédrale) dont il trouve l'origine étymologique dans le *moneti*, *monesti*, soit monastère. Par ailleurs, une chronique fait mention de l'église de dominicains dans la ville lors du grand incendie de 1334. Il s'agit du *Fasciculus temporis* attribué aux moines de l'abbaye de Saint-Victor<sup>30</sup>. Ces derniers, sous forme d'annales, relataient les événements qu'il leur semblait important de conserver pour la postérité. L'article 57 décrit ainsi la progression quasi rue par rue du sinistre ayant détruit près des deux tiers de la ville. Louis Blondel s'appuie sur cette chronique pour proposer un plan très précis des zones dévastées<sup>31</sup>. Avançant que le feu avait sans doute touché le cloître des franciscains, mais pas leur église, il explique que le chroniqueur du XIV<sup>e</sup> siècle a sans doute ici fait une erreur puisqu'il évoque les prêcheurs et non les mineurs<sup>32</sup>. Or, les termes employés dans le *Fasciculus* laissent supposer que son auteur faisait bel et bien la distinction entre les deux établissements : « ..., *tendendo usque ad ecclesiam fratrum minorum, et ab ecclesia fratrum praedicatorum tendendo superius usque ad domum D. Petri Amici...*<sup>33</sup> ». Les historiens s'appuient-ils sur cette chronique pour évoquer le départ des dominicains vers le faubourg après l'incendie ? Les dominicains ont-ils eu une maison, voire une église, au coeur de la ville au moins jusqu'à

<sup>26</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 48.

<sup>27</sup> Le Fort, Lullin 1866, 168-169.

<sup>28</sup> Bonivard 1825, 106 ; Gaudy-Le Fort 1841, 42.

<sup>29</sup> Doumergue 1905, 134.

<sup>30</sup> Mallet 1845, 295.

<sup>31</sup> Blondel 1956, 14-17.

<sup>32</sup> Blondel 1956, 14.

<sup>33</sup> Mallet 1845, 309.

l'incendie? Comme le suggère Blondel, la mention des prêcheurs dans la chronique peut aussi se rapporter aux franciscains, ces derniers étant également des prédicateurs. Le doute persiste mais les sources parvenues jusqu'à nous laissent supposer que les dominicains ont pu un temps demeurer au coeur de la ville, avant de s'établir définitivement extra-muros.

### III. 3. b. Couvents extra-muros dans les faubourgs proches

La volonté du fondateur, celle des mendiants eux-mêmes ou encore, plus couramment, les contraintes spatiales limitant la disponibilité des terrains entraînent l'implantation primitive de certains couvents en dehors de l'enceinte urbaine, mais à proximité immédiate de la ville. Dans l'ancien diocèse de Genève, c'est le cas des couvents dominicain et franciscain de la cité épiscopale, mais également des établissements des mineurs de Nyon et, plus tardivement, d'Evian.

La présence monumentale temporaire des dominicains genevois au coeur de la ville reste incertaine. En revanche, leur installation dans la plaine occidentale extra-muros de Palais est beaucoup plus documentée bien qu'aucune date précise ne puisse être avancée. Les historiens retiennent celle de 1263 en s'appuyant sur deux documents en particulier. Le premier est l'acte de donation d'une terre par Aymon, citoyen, à Pierre de Savoie, daté du 23 février 1263. Cette transaction pourrait sembler anecdotique au regard des prêcheurs s'il n'existait pas le second document, un *vidimus* du 1<sup>er</sup> mai 1271. Ce dernier, requis par les dominicains eux-mêmes, atteste qu'ils sont en possession du terrain depuis 1263. Pierre de Savoie leur en a sans doute fait don juste après l'avoir reçu lui-même. Par ailleurs, un acte du 1<sup>er</sup> décembre 1263 entérine l'achat par Anselme Villars, citoyen, d'un terrain pour les frères prêcheurs. Celui-ci était sis à côté de terres dont les religieux étaient déjà propriétaires, peut-être justement celles données par Pierre de Savoie... Est-ce leur premier terrain dans la plaine de Palais? Nous ne disposons pas de sources antérieures, mais la documentation confirme la présence foncière des dominicains à l'ouest de la ville au moins depuis 1263, et non pas depuis 1268 comme

l'avancé Bonivard<sup>34</sup>. Entre 1263 et 1275, ils augmentent notablement leur patrimoine. Nous conservons une vingtaine d'actes de donation ou d'achat de terres pour et par les prêcheurs, dûment récolés par Catherine Santschi<sup>35</sup>. La première mention d'un bâtiment à Palais date du 20 avril 1267 : « *Peciam terre quam habeo prope domum ipsorum*<sup>36</sup> ». Pour autant, l'église semble être édifiée plus tard puisque les Archives d'Etat détiennent une reconnaissance des prêcheurs (16 février 1284) d'avoir reçu 69 livres du provincial pour la construire<sup>37</sup>. Les dominicains disposent donc d'un ensemble conventuel hors de la ville avant la fin du XIIIe siècle. Il était situé à une centaine de mètres des murailles, à environ 180 pas de la porte de la Corratierie selon Bonivard<sup>38</sup>.

Le couvent des franciscains genevois est implanté quelques années plus tard, en 1266, à l'opposé de la ville. Leur cas est un peu particulier puisque les recherches récentes tendent à prouver que l'établissement fut primitivement construit en dehors de l'enceinte urbaine et aurait rapidement été intégré dans l'extension de cette dernière<sup>39</sup>. Les données archéologiques précises manquent encore au sujet des agrandissements successifs de l'emprise urbaine protégée par des murailles. Selon Jean Terrier, la fondation de 1266 était effectivement sise en dehors de la ville, à l'extrémité orientale du faubourg développé depuis la porte d'Yvoire (actuelle place Longemalle). Ce faubourg de Rive, appellation liée à sa localisation aux bords du Léman, donne son nom au couvent. Au fil des siècles, les hommes ont en effet su gagner plusieurs centaines de mètres en parcellaire sur le lac. Le nom du couvent relève plus du souvenir que d'une réelle proximité avec le Léman. Les franciscains de Nyon se sont également installés dans le faubourg dit « de Rive » entre le promontoire sur lequel se développe la ville et le lac. Pour autant, leur couvent n'a jamais porté cette dénomination réservée aux cordeliers de Genève. Ce qualificatif pourrait ainsi être également une preuve de la construction extra-muros primitive du couvent que l'on rattachait non pas à Genève mais bien au faubourg

---

<sup>34</sup> Bonivard 1825, 106.

<sup>35</sup> Santschi 1999, 353-354.

<sup>36</sup> A.E.G., Reg, n°1013, 247.

<sup>37</sup> A.E.G., P.H. 96.

<sup>38</sup> Bonivard 1825, 106.

<sup>39</sup> Terrier 2000, 175, 183.

de Rive... L'extension de l'enceinte urbaine genevoise vers l'est aurait englobé le faubourg, dont l'établissement mendiant, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Les reconstitutions de l'ensemble au XV<sup>e</sup> siècle proposent donc un chevet et une enceinte urbaine sans doute en liaison, et une aile orientale du couvent parallèle à la muraille. Des éléments de cette dernière ont d'ailleurs pu être observés<sup>40</sup>.

Les couvents franciscains de Nyon et d'Evian sont également implantés en dehors du cœur urbain. Tout comme la localisation primitive de l'établissement genevois, les terrains prennent place à l'extrémité d'un faubourg. Ainsi, les mineurs nyonnais s'installent au pied du petit coteau dominé par la ville, dans le faubourg de Rive (Annexe 3, Fig. 11 et 15). Les données manquent pour savoir si l'ensemble a été édifié en lieu et place de constructions préalables. Pour autant, il s'élève en limite occidentale du faubourg (Annexe 3, Fig. 100). A cet endroit, le voyageur qui arrivait de Genève devait choisir entre monter jusqu'à la ville, ou continuer le long du Léman dans le faubourg. Dans le second cas, il devait quoi qu'il en soit passer devant le couvent franciscain. A Evian, le schéma est similaire. Les frères, déjà présents dans la ville depuis plusieurs dizaines d'années, peinent à trouver l'emplacement de leur futur couvent. C'est finalement grâce à des dons, et particulièrement ceux de Madame Royale, qu'ils s'installeront à l'est de la ville, à l'extrémité du faubourg de la Thouvière. L'espace n'était pas occupé au préalable, mais constituait un vide sanitaire et fonctionnel que les bourgeois jugeaient indispensable à la ville. L'emplacement fut donc à l'origine de très nombreuses anicroches avec les mineurs, nous y reviendrons.

### III. 3. c. Couvents extra-muros loin de la ville

Enfin, le troisième type de localisation de couvent dans l'ancien diocèse se situe lui aussi extra-muros, mais beaucoup plus éloigné des villes. Ainsi, les franciscains observants de Cluses s'installent dans les champs à 500 mètres au nord de la ville et les ermites augustins de Genève s'établissent sur les bords de l'Arve à 1,5 km au sud de la

---

<sup>40</sup> Terrier 2000, 181.

cit     piscopale. Tandis qu'   Cluses l'isolement semble recherch   par les mineurs observants,    n'est d  finitivement pas le cas des augustins de Gen  ve. Dans les deux cas n  anmoins la pr  sence d'un axe de communication est d  terminante.

Le couvent de Cluses s'  l  ve bien au-del   de l'enceinte urbaine (Annexe 3, Fig. 55). Le terrain avait   t   offert peu de temps apr  s la bulle autorisant sa fondation (15 juin 1471) par le noble Nicolas Pucti<sup>41</sup>. L'homme disposait d'un certain nombre de propri  t  s et de terres proches de la ville. D'apr  s le p  re Fod  r  , il a choisi la plus belle et la plus spacieuse pour en faire don au futur   tablissement<sup>42</sup>. Quelques ann  es plus tard, Lavorel rel  ve la pr  sence d'un certain p  re Pucti parmi les premiers fr  res du couvent<sup>43</sup>. S'agit-il du donateur original ? A-t-il d  cid   seul du terrain qu'il souhaitait offrir aux cordeliers ? Sans doute peut-on imaginer ici une demande du fr  re Bourgeois, initiateur du projet, pour qui l'  loignement relatif convenait mieux    l'implantation d'un couvent de la stricte observance. Pour autant, l'isolement pourrait aussi se lire en sens inverse. La distance ne servirait alors pas    maintenir les fr  res loin des   garements du si  cle, mais bien    prot  ger la population clusienne. En effet, le fr  re Bourgeois avait d  cid   d'implanter un couvent mendiant en Faucigny pour d  fendre la r  gion face aux diff  rentes cellules h  r  tiques s  vissant dans la r  gion. Le choix s'  tait arr  t   sur la ville de Cluses pour sa position centrale,    l'entr  e d'un d  fil   commandant les circulations locales et le long de l'importante voie intrar  gionale menant de la capitale dioc  saine    Chamonix. La situation   tant id  ale pour l'entreprise, le site ne devait pas en revanche attirer des populations ind  sirables    l'int  rieur de l'enceinte urbaine. Le couvent    l'  cart s'  rigeait ainsi comme une forme de rempart spirituel. L'  tablissement des franciscains restera n  anmoins relativement isol   de la ville bien apr  s le d  part de ces derniers. Ce n'est qu'   la fin du XVIII   si  cle que l'id  e d'agrandir la ville vers le nord, vers le couvent, voit le jour. Il faudra attendre 1844, apr  s un grand incendie, pour que la route soit r  alis  e<sup>44</sup>.

---

<sup>41</sup> Nicolas Pucti ou Pucci. Peut-  tre a-t-il des liens avec le p  re Antoine Pucci, prieur    Contamine-sur-Arve,    une vingtaine de kilom  tres de Cluses, en 1539 ? Voir Bouchage 1889, 85.

<sup>42</sup> Fod  r   1619, 836.

<sup>43</sup> Lavorel 1888, 176.

<sup>44</sup> *Idem*, 137.

Le couvent des augustins de Genève, dont on ne connaît pas la date exacte de fondation, était sis à l'extrémité méridionale du faubourg de Saint-Léger. Celui-ci se développait le long de la voie axiale menant de la cité épiscopale à Carouge, sur la rive gauche de l'Arve. La rivière, avec ses eaux rapides et son cours fluctuant, constituait la principale défense naturelle au sud de Genève. Le contrôle du Pont-d'Arve, souvent détruit et reconstruit au fil du temps, était un enjeu stratégique mais également économique entre Genève et la Savoie. Le pont constituait en effet un point de passage obligé à l'entrée et au sortir de la ville vers le sud<sup>45</sup>. Rive gauche, c'est là que la route Genève/Arve se séparait entre deux grandes voies : celle menant à Lyon via Seyssel et celle permettant, via Chambéry, de rallier plus loin encore l'Italie. L'actuelle ville de Carouge s'est justement développée autour de cette intersection. Dans le contexte du commerce international, elle était un point de convergence incontournable. L'accès au pont exigeait l'acquiescement d'une taxe de péage. Dès lors, le couvent augustin, pendant sur la rive droite de Carouge, disposait d'une situation locale exceptionnelle. Sans être tout à fait déjà arrivés, les voyageurs s'approchant de Genève devaient ainsi passer devant l'établissement mendiant qui ne manquait pas d'exercer à leur rencontre le droit de quêter. Cette disposition particulière avait depuis longtemps attiré les quémendeurs et les nécessiteux. On se souvient que l'ermite Hugues de la Chapelle avait une maison et un oratoire à l'emplacement même du couvent augustin, ou encore qu'une importante maladrère existait depuis au moins 1247 de l'autre côté du pont à côté de Carouge<sup>46</sup>. Lorsque les ermites augustins arrivent, il s'agit donc déjà d'un faubourg densément peuplé. Pour construire leur couvent il leur a fallu acquérir les sept jardins et maisons jouxtant leur terrain<sup>47</sup>. Ces dernières semblent avoir été détruites rapidement puisque le réfectoire est bâti à leurs emplacements. Plus tard, en 1512, les religieux reçoivent l'autorisation de démolir une petite maison devant leur portail et de récupérer les matériaux pour édifier une enceinte autour de leur cimetière.

---

<sup>45</sup> Bischofberger, Frey 2007, 11.

<sup>46</sup> Zumkeller 2011.

<sup>47</sup> Blondel 1919, 53.

L'ancien diocèse de Genève présente ainsi une variété dans la localisation de ses couvents. Leur nombre restreint ne permet pas d'en tirer des dynamiques générales, néanmoins, une tendance fréquente chez les mendiants semble effectivement bien respectée dans le territoire. Sur cinq établissements franciscains, quatre sont implantés extra-muros (Genève, Nyon, Cluses, Evian). Depuis 1257 et le discours du ministre général Bonaventure, les conventuels étaient enjoins à s'installer, dans la mesure du possible, à l'intérieur des villes<sup>48</sup>. Les mouvements observantins apparus très tôt dans l'histoire de l'ordre, prônaient eux une implantation extra-urbaine. En 1310, lors des débats liés au Concile de Vienne, le théologien Ubertain de Casale, grand défenseur de l'observance stricte de la règle, prêche une forme de « désurbanisation » de l'ordre<sup>49</sup>. Or, tous les couvents du diocèse relevaient de l'Observance. Doit-on donc voir une participation active des cordeliers dans le choix de l'implantation extra-muros, ou ont-ils simplement profité d'opportunités? La réponse n'est pas certaine. *A contrario*, les autres ordres ne semblent pas respecter de prescriptions particulières à ce sujet. Notons tout de même que les trois établissements du XIIIe siècle sont édifiés extra muros. Les situations sont différentes et les données manquent malheureusement pour en tirer des conclusions probantes.

### III. 4. Impact sur le parcellaire urbain et périurbain

L'installation des couvents mendiants, intra ou extra muros, n'a pas manqué d'avoir une incidence sur leur environnement plus ou moins immédiat. Les ensembles conventuels ont rapidement évolué et l'importance de leur emprise a marqué le paysage urbain. Dans la plupart des villes de notre corpus, l'espace occupé par les religieux correspondait à l'équivalent de près d'un dixième de la superficie urbaine intra-muros. A Cluses et à Coppet, l'emprise du complexe mendiant atteignait une taille plus considérable, similaire à un cinquième de la ville pour Coppet et à près du tiers pour

---

<sup>48</sup> *Doctoris Seraphici S. Bonaventurae S.R.E. Episc. Card. Opuscula varia ad Theologiam Mysticam et Res Ordinis Fratrum Minorum Spectantia*, 8, Opusculum XIII, Determinationes quaestionum, Pars I., Quaestio V, p. 340, cité par Panayota Volti (Volti 2003, 188).

<sup>49</sup> Le Goff 1970, 942.

Cluses. L'importance était d'autant plus prégnante à Coppet puisque le couvent était sis au coeur du centre urbain. Dans l'ancien diocèse de Genève, les situations varient en fonction de divers facteurs.

#### III. 4. a. Mise en valeur d'un espace ignoré : les dominicains de Palais

Dans certains cas, nous l'avons vu, les mendiants s'installent dans des secteurs relativement peu développés. Par leur présence et leurs actions, ils contribuent à l'essor de quartiers, de faubourgs, et plus encore dans le cas de Genève, avec le gain progressif de terrains sur les eaux en repoussant les berges erratiques de l'Arve.

Ainsi, les prêcheurs genevois ont contribué à l'anthropisation, dans un premier temps, puis à l'urbanisation de tout le secteur de Palais, à l'ouest de la ville. S'étendant entre l'enceinte urbaine occidentale et l'Arve, le périmètre a longtemps été soumis aux aléas de la rivière. Les dominicains y ont mené des campagnes de défrichage, de terrassement et d'endiguement, repoussant peu à peu le delta de l'Arve un peu plus à l'ouest sur le Rhône<sup>50</sup>. Les heurts se sont d'ailleurs multipliés à ce sujet au XIV<sup>e</sup> siècle. Les digues construites par les religieux pour protéger leurs vergers ont en effet perturbé le cours de la rivière, repoussant ses eaux sur la berge opposée, et créant de grandes inondations sur les terres du voisin, le seigneur la Bastie-Meslier. Gaudy-Le Fort a ainsi pu consulter des sources mentionnant les affrontements judiciaires mais également physiques ayant impliqué les dominicains autour de ces affaires<sup>51</sup>. Pour autant, en menant ces grands travaux d'aménagements, les religieux ont aussi largement contribué à faciliter l'essor urbain dans cette vaste plaine. C'est là entre autres que se développe au XV<sup>e</sup> siècle le faubourg de la Corraterie<sup>52</sup>. L'origine du nom reste incertaine<sup>53</sup>. Selon Jules Vuy, il serait issu du latin *corraterii* (corratiers, courratiers) désignant des hommes soumis à la

---

<sup>50</sup> Zumkeller 2018.

<sup>51</sup> Gaudy-Le Fort 1841, 215.

<sup>52</sup> Zurbuchen 1984, 60.

<sup>53</sup> Nous excluons l'explication avancée par Bonivard voyant dans le mot corraterie une déclinaison du mot « cour » en relation avec la présence régulière du duc de Savoie et de ses hommes. Bonivard 1825, 107.

corvée mais ne disposant pas de tous les droits des citoyens, et faisant ainsi du quartier une zone de second plan aux portes de la ville<sup>54</sup>. Pour certains linguistes, le terme de corraterie ferait référence au courtage de chevaux et à ses courtiers (courratiers). Il semble en effet que cette activité s'y soit développée autour du XVe siècle. Un compte daté du 5 mars 1454 fait état du paiement reçu par Henri de l'Orme, paveur, pour avoir refait la route *versus Corrateriam equorum, prope litus Rodani* (contre la corraterie des chevaux près du lit du Rhône)<sup>55</sup>. Enfin, les auteurs les plus anciens nous indiquent que c'est dans ce quartier que prenait place tout le travail du cuir<sup>56</sup>. En ce sens, l'étymologie pourrait correspondre au corroyage, la deuxième étape dans le travail de ce matériau. L'appellation de corraterie pour ce type de quartier artisanal n'était pas méconnue<sup>57</sup>. Dans tous les cas, le terme de corraterie fait état d'un secteur vivace au XVe siècle. L'installation des dominicains au XIIIe siècle joue ainsi sans aucun doute un rôle de première importance dans le développement du faubourg. Réciproquement, l'implantation mendicante extra-muros pourrait s'expliquer par la présence préalable aux portes de la ville d'une population plus défavorisée, les dominicains trouvant là un terrain propice à leur apostolat. Pourtant, un autre motif avancé par Catherine Santschi pourrait éclairer le choix du faubourg. Situé en dehors de la ville, le couvent est dans le territoire des franchises. De plus, le droit canon l'exempte de devoir répondre à la cité. Dans un temps où les citoyens de Genève cherchent l'émancipation, Pierre de Savoie voyait sans doute dans l'édification de ce couvent, à laquelle il a largement contribué, un endroit sûr pour séjourner aux portes de la ville<sup>58</sup>. Cette hypothèse pourrait ainsi s'appliquer au couvent des mineurs bâti primitivement à l'extérieur de l'enceinte urbaine.

#### III. 4. b. Développement de quartiers et de faubourgs

---

<sup>54</sup> Vuy 1886, 80.

<sup>55</sup> Doumergue 1905, 116.

<sup>56</sup> Bonivard 1825, 223 ; Picot 1811, 90 ; Carey 1847, 5.

<sup>57</sup> Voir à ce sujet les fouilles récentes de la faculté de droit à Montpellier : Forest, Ginouvez, Fabre 2004, 71.

<sup>58</sup> Santschi 1999, 364.

D'autres modèles peuvent compléter l'exemple précédent. Toujours à Genève, le quartier de Rive, selon Louis Blondel, se serait rapidement transformé en un espace intellectuel et artistique de premier plan grâce à la proximité du couvent des franciscains<sup>59</sup>. Le secteur abritait en effet les métiers d'artisanat et de commerce de luxe (artistes, orfèvres, vitrailliers), mais également les demeures de classes sociologiquement plus aisées. Ainsi, l'apothicaire François de Versonnex, l'un des plus riches marchands de Genève au XVe siècle, y possédait plusieurs maisons<sup>60</sup>, tout comme le chanoine Barthélémy Chuet, évêque de Nice en 1462. De l'autre côté du lac, à Nyon, les cordeliers s'installent sur les berges à la fin du XIIIe siècle. Pourtant, la plus vieille mention du port nyonnais de Rive date de 1437<sup>61</sup>. Celui-ci fut complété d'une halle pour le dépôt de marchandises dans le courant du XVe siècle. Les franciscains ont-ils joué un rôle dans le développement de ce faubourg portuaire ? La question se pose également pour les augustins de Seyssel. Leur couvent est en effet implanté vers 1348, intra muros, à l'extrémité sud de la ville. L'acte par lequel les bourgeois leur font don d'une maison nous indique que celle-ci est sise près de la porte dite de Maillecroustaz. Selon Fenouillet, c'est également à ce niveau, extra muros, que se tenait le plus gros chantier de construction naval de Seyssel avec ses entrepôts, dépôts et scieries<sup>62</sup>. Les sources ne permettant pas de définir qui du couvent ou du chantier avait l'antériorité, nous avons fait une petite recherche sur le nom de la porte, Maillecroustaz, qui donnera son nom au faubourg puis, au début du XXe siècle à un quartier (dont le nom s'est aujourd'hui perdu). La plus ancienne mention est sans doute à trouver dans la liste des signataires de l'acte de 1348. On trouve effectivement un certain Jeannet de Curre de Maillicrosta<sup>63</sup>. Ce n'est qu'un siècle plus tard, en 1436, que le nom apparaît de nouveau sous la forme « Male-Croute ». Il s'agit d'un acte émanant de la cour des comptes de Bourgogne, signifiant le paiement d'un loyer pour un verger situé « en la Male-Croute sur le Rhône<sup>64</sup> ».

<sup>59</sup> Blondel 1966, 15.

<sup>60</sup> Sa fortune était telle qu'il fonda également la Grande Ecole de Rive en 1429 et l'hôpital des Pauvres vergogneux cinq ans plus tard.

<sup>61</sup> Abetel 2011.

<sup>62</sup> Fenouillet 1891, 71 ; Dufournet 1993, 23.

<sup>63</sup> Fenouillet 1891, 73.

<sup>64</sup> A.D.C.O., Série B - cour des comptes de Bourgogne : B 10112 - Seyssel.— Compte d'André de Maresta, châtelain, recette de 6 sous, de Jacques Bouteret, bourgeois de Seyssel, pour un emplacement en la Male-Croute sur le Rhône, joignant son verger. 1436.

L'étymologie du mot est incertaine. En latin, *male* signifie misérablement, pauvrement, et *croute/croutaz/crosta* pourrait correspondre à une déclinaison de « crô(p)t » qui, dans les Alpes, désigne une crypte, une grotte, un souterrain, une cave<sup>65</sup>. L'association des deux termes nous autoriserait à les traduire par « pauvre grotte ». La porte de la ville pourrait sans doute être ainsi nommée en référence à la petite grotte dédiée à la Vierge dite de la Rochette située à quelques centaines de mètres au sud, sur l'autre rive, et dont le pèlerinage était très couru<sup>66</sup>. Par ailleurs, une autre origine étymologique se trouverait justement dans le travail de construction naval. La maille est en effet un câble servant à la traction des bateaux<sup>67</sup>, et *crusta* en latin, *croûta* en patois savoyard, signifierait croûte ou étendue vide<sup>68</sup>. En ce sens, le chantier naval serait à l'origine de la dénomination de la porte. Pour autant, il semble que le travail des fustiers, antérieur à l'implantation augustine, n'a pas donné lieu à la constitution d'un faubourg. Ce serait bien alors l'arrivée des religieux et la mise en place d'un nouvel axe couvent/chantier qui dynamise ce secteur extra muros et voit, peu à peu la mise en place d'un véritable faubourg aux portes de Seyssel. Rapidement, les augustins semblent d'ailleurs propriétaires d'un four et de quelques maisons à Maillecroutaz<sup>69</sup>. Selon Alain Mélo, ils disposaient également de l'usage d'un port situé devant leurs bâtiments<sup>70</sup>.

Ainsi, l'implantation d'un couvent mendiant peut être synonyme de promotion d'un secteur. La présence des frères voit la mise en place de nouvelles circulations urbaines et le développement d'espaces préalablement délaissés. Implantés extra-muros, les couvents de Genève et de Nyon ont sans aucun doute joué des rôles déterminants dans le développement de faubourgs.

#### III. 4. c. Cas où l'influence sur le parcellaire fut limitée

---

<sup>65</sup> Sibille 2003, 580.

<sup>66</sup> Dufournet 1961.

<sup>67</sup> Dufournet 1993, 36.

<sup>68</sup> Sibille 2003, 580.

<sup>69</sup> Fenouillet 1891, 74.

<sup>70</sup> Mélo 1998, 7.

Les augustins de Genève et les franciscains de Cluses, implantés loin de la ville, n'ont pas eu d'incidence sur le parcellaire. Mentionnons toujours l'extension progressive du tissu urbain dans leur direction, très vite arrêtée par la Réforme à Genève et très tardive à Cluses<sup>71</sup>. Les augustins de Seyssel, bien qu'installés à l'intérieur de l'enceinte ont contribué à la mise en valeur d'un quartier extra-muros. En revanche, on constate que dans d'autres cas les couvents implantés intra-muros le sont dans des quartiers déjà vivants. Les frères ne sont alors pas à l'origine de l'essor d'un secteur. C'est le cas à Coppet et à Annecy. La première est une ville neuve qui pendant longtemps restera circonscrite à l'intérieur de son enceinte. La population est donc limitée, environ 240 personnes au XVe siècle<sup>72</sup>. Vers 1660, de la Fléchère, cité par Marcel Grandjean, la décrit encore comme un « joli bourg fermé ». Le couvent de dominicains est implanté intra muros, à la place de bâtiments préexistants, et le long de la Grand-Rue, artère principale de la ville. Moins d'une quarantaine d'années après, ils sont chassés par la Réforme. Rappelons encore qu'ils ont dû faire face aux prêcheurs de Genève très hostiles à leur arrivée dans un territoire si proche du leur. Tous ces facteurs accumulés n'ont clairement pas donné l'opportunité aux dominicains de s'installer sur le long terme et d'avoir une influence sur l'organisation spatiale de la ville. A Annecy, la situation est, à une échelle beaucoup plus importante, similaire. Lors de l'arrivée des prêcheurs, la ville connaît un essor démographique important mais son expansion maximale ne varie pas et demeure limitée à une quinzaine d'hectares<sup>73</sup>. Ainsi, la densité passe de 60 à 300 habitants à l'hectare. L'implantation intra-muros des ensembles conventuels dominicain et franciscain, nous l'avons vu, nécessite l'achat ou le don de plusieurs terrains déjà construits. L'espace était si limité que les dominicains ont même dû construire leur église par dessus le canal. Les mendiants arrivent donc dans des quartiers au peuplement dense et au maillage parcellaire très resserré. Par ailleurs, leurs emplacements le long de l'enceinte contraignent un potentiel développement au-delà des murs. Les établissements sont relativement loin des portes et seuls les franciscains traversent le canal le long de

<sup>71</sup> Lavorel 1888, 137. En 1790, le Conseil met à l'étude le projet d'agrandir la ville vers le couvent. Ce ne sera réalisé qu'après l'incendie de 1844.

<sup>72</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 11.

<sup>73</sup> Broise 1966, 862.

leur muraille pour installer leurs vergers dans un secteur extra-muros délaissé par l'habitat au nord-ouest de la ville. Les deux couvents s'élèvent aux abords du Thiou, aux extrémités de l'axe le longeant rive droite. Constitué de la « ruale » du Four à l'ouest, et de la « charrière » de la Halle à l'est, cette artère très fréquentée mais sans communication avec l'extérieur d'Annecy était limitée aux circulations intra-urbaines<sup>74</sup>. Ainsi, leur implantation en coeur de ville dans un quartier au parcellaire compact et passablement enfermé dans l'enceinte tend même à prouver une volonté de concentrer leur apostolat sur les populations citadines. L'influence de ces mendiants sur la trame urbaine, emprises de leurs couvents exclues, a donc été limitée par le maillage préexistant. Pour autant, leur rayonnement a su marquer les villes dans d'autres domaines.

#### III. 4. d. Impact négatif : les cordeliers d'Evian

Dans notre corpus, un cas est indiscutablement à part, celui du couvent des cordeliers d'Evian. Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, les religieux ont d'abord vécu plus ou moins ponctuellement dans de simples maisons gracieusement prêtées. Leur caractère mendiant pourrait même être remis en cause puisqu'ils ne sont dans la ville que pour assister leurs soeurs clarisses (également chassées de Suisse par la Réforme) et qu'ils ne sont pas ancrés dans un couvent leur permettant de vivre leur règle convenablement. Pourtant, ils semblent s'accommoder de cette situation pendant un certain temps. Ce n'est en effet qu'en 1627 qu'un différend avec les clarisses les poussent à demander l'autorisation de faire bâtir leur propre couvent. Ces dernières souhaitent changer de confesseurs et font, pour cela, appel au pape. Urbain VIII répond favorablement à leur demande et leur octroie une bulle d'exemption les plaçant directement sous le contrôle de l'évêque<sup>75</sup>. Les franciscains, sans doute offensés de perdre une situation confortable, lancent des hostilités confraternelles qui dureront plusieurs années. Après avoir vécu dans la maison de l'aumônier des soeurs, contre leur gré, pendant quatre ans, les mendiants

---

<sup>74</sup> Leguay 1985, 175.

<sup>75</sup> De Marlioz 1885, 66.

font enfin une requête officielle datée du 4 juin 1631, demandant de pouvoir bénéficier de leurs propres couvent et église<sup>76</sup>. L'évêque François de Sales, qui avait pris le parti des clarisses, signe une lettre du 11 décembre 1631 demandant au Sénat le départ immédiat des cordeliers de la ville<sup>77</sup>. C'est finalement le chapitre provincial franciscain qui eut le dernier mot, le 11 décembre 1632, en autorisant les cordeliers à rester à Evian. Depuis le 23 novembre, ces derniers logeaient dans une maison qui leur avait été donnée par Balthasarde, veuve du seigneur de Montfalcon. Il faudra encore quelques échanges de lettres, dûment retranscrites par Albert Duplan<sup>78</sup>. Dès lors, les religieux ont toutes les autorisations pour construire une église et un couvent en lieu et place de la maison reçue. Pour autant, ce sujet est encore au coeur de nombreux conflits avec la ville. En 1642, Madame Royale, mère et tutrice du duc Charles-Emmanuel, voyant leur dénuement, leur octroie des patentes les autorisant à utiliser, pour la construction de leur ensemble conventuel, un emplacement appelé les Terreaux. Celui-ci correspond aux fossés et aux terrains longeant l'enceinte orientale de la ville après le faubourg de la Thouvière, et entre les deux grandes rues partant de ce dernier. Les habitants refusent, tout bonnement scandalisés par les difficultés que cela causerait à la ville. En effet, le terrain évoqué constituait un vide sanitaire indispensable selon eux. La construction du couvent priverait la communauté d'un espace dont elle se servait comme lieu de quarantaine en temps d'épidémie et comme place de marché en temps normal. Par ailleurs, l'ensemble viendrait couper des routes indispensables, isolant la ville, la privant des « *magistratz mesme qu'ils ne pourroient aborder passer ny assister les habitantz de la dicte ville entant que le dit passage seroit clos*<sup>79</sup> ». Les procès à ce sujet s'enchainent pendant deux ans alors que la construction du couvent a déjà débuté. Au final, le conflit se résout en partie autour d'un accord voyant les franciscains obligés de construire une nouvelle place. Leur ensemble conventuel a donc modifié le profil de la ville, mais également la perception et l'utilisation d'un espace qui n'était pourtant pas construit. Les éviannais ne cesseront pas, jusqu'à la suppression du couvent en 1772, d'intenter des procès aux cordeliers pour des murs empiétant sur l'espace commun ou des voies de circulation

---

<sup>76</sup> Duplan 1909, 49.

<sup>77</sup> De Marlioz 1885, 80.

<sup>78</sup> Duplan 1909, 49-52.

<sup>79</sup> *Idem*, 78-79.

réduites par leurs bâtiments<sup>80</sup>. Retenons pour l'exemple le cas de l'année 1656. Les franciscains demandent au Conseil de ville la concession d'un chemin longeant leur couvent. Après quelques aller-retours judiciaires, le Conseil approuve finalement la demande. En contrepartie, les religieux doivent, ailleurs, créer une nouvelle voie plus grande et dédommager les voisins lésés<sup>81</sup>. Tous ces éléments montrent à quel point leur implantation monumentale n'était pas désirée, au point de ne l'autoriser expressément et avec difficulté à ne s'installer qu'en dehors de la ville. Une trentaine d'années après leur départ, en 1806, Evian gagne définitivement le combat autour du parcellaire en faisant détruire l'église des cordeliers pour agrandir la grande rue orientale.

---

<sup>80</sup> *Idem*, 103.

<sup>81</sup> *Idem*, 91-92.

Les implantations mendiantes sont relativement tardives et peu nombreuses dans le territoire étudié. Pour autant, les religieux n'avaient pas délaissé le diocèse. Bien avant leur présence monumentale avec la construction d'ensembles conventuels, ils étaient présents à Genève dès les premiers temps des ordres franciscains et dominicains. Appelés par les évêques pour assurer des prédications édifiantes, ils parcourent les routes du diocèse dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Ils investissent sur le long terme les quelques villes de l'ancien diocèse de Genève à un moment de leur histoire où celles-ci ont atteint un optimum médiéval. La répartition entre les couvents construits intra et extra muros est équilibrée et seuls les franciscains observants semblent montrer une préférence pour une implantation en dehors de l'enceinte urbaine. Le choix délibéré de l'emplacement de leurs établissements n'est pourtant pas certain, les données manquent pour le confirmer ou l'infirmier. Leurs implantations ont des incidences plus ou moins marquées, positives ou négatives, sur la trame urbaine et périurbaine. Néanmoins, un principe semble ressortir de ces situations variées. Les mendiants s'installent dans des lieux dont ils peuvent tirer avantage : dans le territoire des franchises pour échapper à la juridiction urbaine (Genève), près des zones portuaires ou commerciales (Nyon, Coppet, Seyssel, Annecy), ou encore dans un lieu de passage idéal pour la prédication et la quête (Cluses, augustins de Genève).

## Table des illustrations

Doc. 1 - La Plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie, Claude Chastillon, 1598 (A.D.H.S)	66
Doc. 2 - Seyssel, Claude Chastillon, vers 1640 (B.N.F.)	67
Doc. 3 - Evian, Theatrum Sabaudiae, Borgonio, 1672-1675	69
Doc. 4 - Thonon, Theatrum Sabaudiae, Borgonio, 1672-1675	69
Doc. 5 - Annecy, Theatrum Sabaudiae, Borgonio, 1672-1675	70
Doc. 6 - Geneva civitas, Estampe de Genève imprimée par Pierre Choutet, 1655 (Musée du Léman). L'ancien couvent franciscain apparait sur la gauche de l'image, au-dessus de la porte de ville.	72
Doc. 7 - Vue cavalière de Genève, Joan Blaeu, vers 1660 (Genève, C.I.G.)	73
Doc. 8 - Ville de Thonon, A.D.H.S., cadastre napoléonien, 3 P 3/8651 - Feuille n° 2, parcelles n° 322 à 1728 - 31 février 1873	74
Doc. 9 - Limites de l'ancien diocèse de Genève	111
Doc. 10 - Genève, couvent des dominicains remplacé sur le parcellaire actuel, d'après Blondel 1919 (les rues anciennes sont figurées en blanc)	115
Doc. 11 - Genève, couvent des franciscains remplacé sur le parcellaire actuel (d'après Plan, 2000)	120
Doc. 12 - Nyon, localisation du couvent des franciscains dans le parcellaire actuel (les pointillés indiquent l'emplacement approximatif du couvent)	125
Doc. 13 - Gex, couvent des carmes remplacé sur le parcellaire actuel	135
Doc. 14 - Seyssel, couvent des augustins remplacé sur le parcellaire actuel	145
Doc. 15 - Première phase d'implantation des augustins dans la province de Narbonne-Bourgogne (XIVe s.)	168
Doc. 16 - Couvents augustins et diocèses en Narbonne-Bourgogne (XIVe siècle)	170
Doc. 17 - Implantation des ermites augustins en Provence (XIIIe - XVIe siècles)	171
Doc. 18 - Annecy, ancien couvent des dominicains remplacé sur le parcellaire actuel	177
Doc. 19 - Thonon, couvent des barnabites (ancien établissement augustin) remplacé sur le parcellaire actuel	182
Doc. 20 - Exemple du Livre des anges ayant appartenu au frère Jean Bourgeois (B.G., Bc 207 Rés.)	189
Doc. 21 - Cluses, couvent des franciscains remplacé sur le parcellaire actuel	192
Doc. 22 - Genève, couvent des augustins remplacé sur le parcellaire actuel	197
Doc. 23 - Coppet, couvent des dominicains remplacé sur le parcellaire actuel	203

Doc. 24 - Evian, couvent des franciscains replacé sur le parcellaire actuel	207
Doc. 25 - Annecy, couvent des franciscains replacé sur le parcellaire actuel	211
Doc. 26 - Seconde phase d'implantation des ermites augustins en Narbonne-Bourgogne (XVe siècle)	214
Doc. 27 - Implantations mendiantes masculines dans l'ancien diocèse de Genève	229
Doc. 28 - Odonymie et souvenir médiéval des villes du corpus	268

## **Volumes**

Vol. 1 - Texte

Vol. 2 - Texte (suite)

Vol. 3 - Plans, représentations et phasages

Vol. 4 - Notices et Règles